

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

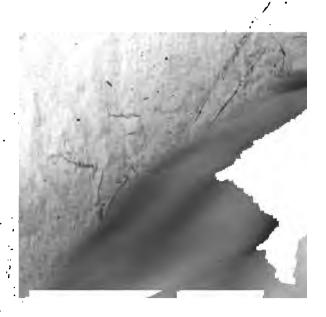
About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/





٠.





M Auvocato Ottier Francese Autore : di quest Guera.



• . 67 : 4/ **...** ••

LETTRES

EDIFIANTES ET CURIEUSES

VISITE APOSTOLIQUE

M. DE LA-BAUME

EVÊQUE D'HALICARNASSE,

en l'année 1740.,

Où l'on voit les Voyages & les Travaux de ce zèlé Prélat, la conduite des Missionnaires Jésuites & de quelques Autres, avec de nouvelles Obsérvations & c.

Pour servir de continuation aux MEMOIRES HISTORIQUES DU R.P. NORBERT CAPUCIN:

Par

M. FAVRE

Prêtre Suisse, Protonotaire Apostolique & Provisiteur de la même Visite.

AVENISE

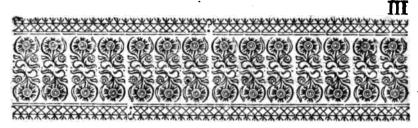
Chez les Fréres BARZOTTI à la Place S. Marc.

M. D. CC. XLVI.

Avec la permission des Supérieurs.

133. h. g.

.:



RE'FACE.

Es avantages que le Christianisme de la Cochin- L'Applosie chine a reçu de la Visite Apostolique de M. de Mgr. d'Halicarnasse, m'auroient paru un motif sufisant d'Halicarnage & de pour en donner la Relation au Public. Je me serois PAuteur: cependant dispensé de le faire par de justes motifs, Motif prince si ce que je dois à la mémoire de ce zèle Prélat que engage à ses Ennemis tâchent de noircir; & si ce que je me donner cet. dois à moi-même, qui suis encore tous les jours te Relatione ataqué par leurs calomnies, ne m'obligeoient indispensablement de la mettre au jour. Comme les Lettres que j'ai adressées en son tems à M. le Marquis de Nicolai, contiennent assez exactement cette Relation, j'ai cru que je pouvois m'y arrêter. Ce Seigneur dont la fortune n'a jamais égalé le mérite, m'avoit chargé de l'instruire, autant qu'il me seroit Ce que conpossible, de tout ce qui arriveroit dans le cours de la ces Lettres Visite que nous allions faire, & de tout ce que j'ob- en général. ferverois de fingulier dans les Indes Orientales, & fur tout dans la Cochinchine, objet de notre Misfion: C'est aussi en général ce que je raporte dans mes Lettres: Par la table qui sera à la fin, le Lecteur d'un seul coup d'œil en apercevra le détail. Plusieurs de ces Lettres auroient été perdues sans la précaution que j'avois prise de les coucher sur mes

cayers. Je les ofre telles que je les ai écrites dans les diférens Lieux & felon les ocasions que j'en avois: Je retranche seulement quelques particularités qui ne peuvent être bonnes que dans une correspondance d'Amis; mais dont le Public n'a que faire, & dont

il n'est pas toujours à propos de l'instruire.

Ces Lettres mérisent avec plus de justice les épishètes d'Edifiantes & de Chrieus, que les Lettres des Jéseites fur les Missieus.

Pai cru qu'on ne trouveroit pas mauvais, si j'honorois ces Lettres des belles épithétes d'Edifiantes & de Curieuses, j'ose même me flater que quiconque les lira sans préjugé, décidera qu'elles leur conviennent mieux qu'à celles dont le PP. Jésuites régalent annuellement le Public; & beaucoup de raisons doivent le persuader. Mes Lettres ne contiennent rien d'exagéré; tout y est réel, tout y est dans la pure vérité, & les Faits rélatifs à M. d'Halicarnasse & à la Visite Apostolique, tout peu vrai - semblables qu'ils foient, ils font vrais dans toutes leurs circonstances: les Pièces & les Actes (a) de cette Visite n'en laissent nullement douter. De plus mes Lettres font impartiales, écrites sans art & sans afectation: Les choses y font exposées dans leur jour naturel, & ce que j'ai pu remarquer de nouveau & de singulier y est raconté avec cette candeur & cette fidélité si propres à ma Nation Suisse.

Les Lettres de la Compagnie sont-elles frapées à ce coin? Que nous annoncent-elles principalement? Des éloges choisis en faveur de leurs Missionnaires éloges qui ne sont rien moins sondés que sur le vrai? Quoi encore? Des prodiges

⁽a) Je les ai remis moi-même en Original à la S. Congrégation de la Propagation de la foi, aussi tôt que je sus arrivé à Rome; & cette Congrégation les a reçu pour autentiques.

qui n'ont de réalité que dans le cerveau de ceux qui les écrivent. A les en croire, combien de conversions opérées par leur Ministère? Quels progrès l'E-

vangile ne fait-il pas entre leurs mains?

Cependant je le dis avec autant de douleur que de vérité, loin que j'aie remarqué sur les Lieux le moindre vestige de ces beaux détails, de ces Edifiantes Relations, je n'y ai apercu que des prophanations scandaleuses dans le Culte Saint & une semence de discorde qu'il est aujourd'hui presque impossible d'étoufer. Je le répête encore une fois, je me serois La Religion dispensé d'en informer le St. Siége & l'Eglise entière, ce obligent s'il s'agissoit d'une afaire qui n'interessa en rien la l'Auteur Religion & la Justice, ou si elle l'intéressoit dans des publique. choses qu'on put taire plus long tems, sans manquer ment par au devoir le plus essentiel. Il n'y a personne qui ne ses Lettres, l'avoue aisément en faisant la lecture des dix neuf au nombre Lettres qui forment ce Volume; la dernière sur tout de XIX. le fera encore plus sentir que toutes les autres.

Au reste je prie le Lecteur de me pardonner l'iné-Excuse de galité de mes Lettres & de mon stile, les afaires im-PAuteur portantes & presque continuelles dont j'étois ocupé, lité du stile ne me permettoient guére d'en agir autrement. D'ail-de ses Letleurs la diférence des Climats des Pays où nous pas-tres. fions, la pluralité des objets qui me frapoient, la mort de mes Compagnons & tant d'autres catastrophes que je voyois si souvent, m'obligeoient d'écrire fort à la hâte, & ne me donnoient jamais guére le tems de composer mes Lettres: D'un autre côté je ne pouvois prévoir qu'un jour elles dussent servir à la justification de la conduite de M. d'Halicarnasse & de la mienne propre.

χ 3

I. Oraifon funebre de Mgr. d'Halicarnasse. J'ai cru que le Public ne recevroit pas mal la traduction de l'Eloge (a) funébre de M. d'Halicarnasse, qu'un Prêtre Chinois a prononcé à Hüé en langue Anamytique dans la Cérémonie de son enterrement: Il l'a composée sur les mémoires que je lui donnai en Latin. Cette piéce à édifié les Chrétiens de la Cochinchine; je ne doute pas qu'elle ne produise le même éset parmi les Chrétiens d'Europe: On la trouvera à la fin de ces Lettres; mais ce seroit trop faire atendre le Lecteur, de le renvoyer là pour s'instruire de l'Histoire du Grand Prélat, dont je viens justisser la mémoire: il me paroît donc convenable d'en rapeller ici les principaux traits.

Traits
principaux
de la vie
de Mgr.
d'Halicarnasse.

M. de la - Baume nâquit à Avignon le 29. Janv. 1679. de Parens distingués par leur noblesse & leur pieté. Il sut nommé François, parce qu'il vint au monde le jour de la sête de S. François de Sales. Si la vertu particulière de son Patron sut la douceur : On peut dire que ce sut aussi la sienne: Il eut comme lui dès son ensance, le goût pour la pieté & l'étude. Ses Parens trouvoient de jour en jour dans sa conduite de nouveaux motifs de joie & de consolation: Jamais il ne leur causa le moindre déplaisir. Ayant pris l'habit éclésiastique à l'âge de 16. ans, il entra dans le Séminaire de S. Charles d'Avignon où

(a) Cette Oraison funébre ne déplaira pas tant aux Ennemis de M. d'Halicarnasse, que celle de M de Visdelou Evêque de Claudicpolis, prononcée à Pondicheri par le R. P. Norbert Capucin, & qu'on trouve placée dans le Tom. II. de ses Mémoires présentés à Benoit XIV. & imprimés & réimprimés à Luques avec des corrections & additions, qui en augmentent d'autant plus le mérite, qu'elles ont été faites par l'Auteur-même, dont il sera quelques sois parlé dans ces Lettres.

il passa six années dans la retraite: Ce fut - là qu'il Sage éducapuisa ce fond de science & de zèle qu'il fit briller tion qu'il par tout, pendant le cours d'une vie de 60. années; reçoit de Il les passa presque toutes dans les ocupations pénibles du Saint Ministère: Avant même qu'il eut l'âge de Prêtrise, il avoit déja préché la plus grande partie des Panégiriques des Saints, dont on honore particulière. ment la mémoire à Avignon. Lorsqu'il fut revêtu du caractère de Prêtre, il se livra entiérement aux Missions des Campagnes dans le Comtat, la Provence, le Languedoc & le Dauphiné; & après une dizaine d'années dans ces travaux vraiment Apostoliques, il fut fait Prévot de la Catédrale d'Avignon. Elevé à cette nouvelle dignité, il devint plus que jamais un objet d'édification. Son zèle, sa charité l'avoient rendu digne de l'admiration des Peuples: sa régularité & fa douceur lui acquirent bientôt l'estime & la vénération de cet Illustre Chapître.

Ce fut sur tout dans le tems de la peste qui afligea Sa charité la Ville d'Avignon, que parut avec éclat la charité pendant de M. La-Baume. Pendant l'espace de plus de dix mois que dura ce terrible fleau, il ne cessa pour ainsi dire de courir par tout où le besoin des pestiférés le demandoit. Il alloit en personne leur administrer les Sacremens & les exhorter à la mort: En un mot fa charité, son zèle, & le mépris de sa propre vie, ne pouvoient se porter plus loin dans une pareille oca-

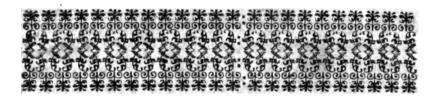
Tout le Pays lui rend cette justice.

Benoit XIII. de Ste M. instruit de la vertu & des Il est sait mérites de M. de La-Baume, le jugea digne de Evêque par l'Episcopat: Il le fit donc Evêque sous le tître d'Ha-Benoit XIII. licarnasse & Assistant au Trône Pontifical. Depuis

long-tems le S. Siége étoit fatigué des plaintes de diférens Missionnaires de la Cochinchine: La paix si nécessaire entre des Ouvriers qui travaillent à la propagation de l'Evangile, étoit exilée des Missions de ce Royaume & il ne paroissoit pas facile de l'y faire revenir.

la Cochinchine en Visiteur Apostolique.

Clement XII. qu'il sufit de nommer pour se rapel-XII. Pen-ler les biens infinis que ce Grand Pape a fait au monde entier, ne jugea personne plus propre à cette dificile entreprise que M. d'Halicarnasse: Ce Prélat ne fut qualité de pas plutôt informé des intentions du Pontife, qu'il ne songea plus qu'à les remplir: & malgré son âge de 58. ans, il entrepris avec joie une course de plus de douze mille lieues sans en craindre les dangers ni les fatiques. Arrivé enfin en ces Pays-là, son zèle & sa douceur le firent bientôt admirer par les Payens même: Mais ce zèle toujours actif, le fait succomber au milieu des travaux Apostoliques de la Sainte Visite: Il mourut aussi saintement qu'il avoit vêçu, & dans les grands & héroiques sentimens de J. C. sur la Croix, envers ceux qui étoient la cause de sa mort: Le tout se développera dans la suite de ces Lettres. Je fouhaite qu'elles fervent à accomplir cette prophètie: La paix sera l'ouvrage de la justice, & le soin de cultiver cette justice procurera une repos 83 une tranquillité qui ne finira jamais: Erit opus justitiæ pax, & cultus justitiæ silentium, & securitas usque in sempiternum. Isaie chap. 32. v. 17.



LETTRES

EDIFIANTES ET CURIEUSES

SUR LA

VISITE APOST.

DE

Mr. D'HALICARNASSE

A Mr. LE MARQUIS DE

NICOLAI

Monsieur



E voici à la veille de m'embarquer pour L'Iller Les Indes. Je ferois tort à l'amitié dont du Port-vous m'honorez depuis si long-tems, si Louis en je partois sans vous dire adieu & sans vous s. Janvier informer des motifs qui me déterminent 1738. à un si long voyage, & de la manière dont je m'y suis engagé. Vous le sça-Vocation

vez, Monsieur, que j'étois depuis quelque tems dans la ré-de l'Auteur solution de passer en Angleterre, ou en Hollande, pour au Ministere Apost.

L'ETTRE. me consacrer entiérement aux missions de ces Peuples. Mr. l'Archeveque d'Avignon à qui je communiquai mon dessein m'avertit que je ferois mieux de suivre Mr. d'Halicarnasse qui partoit pour la Cochinchine en qualité de Commissaire Apostolique: vous étes jeune, me dit-il, plein de santé, de bonne volonté, & tout propre à lui rendre de bons services; je suis sûr qu'il sera charmé de vous avoir à sa fuite.

> Au fortir de l'Archeveché, je rencontrai mon ami Mr. l'Abé Gérovin, à qui je dis: Eh bien Monsieur, vous m'avez si souvent parlé des Missions des Indes, de la Chine, de la Cochinchine &c. partirons-nous avec Mr. de la Baume? Je le veux bien, dit-il, mais la longueur du voyage, mais ma famille; & vous partirez-vous? Oui lui repondis-je, j'y suis entiérement déterminé. Si vous changez de résolution, je vous prie de m'écrire, je vais partir pour la Suisse, où il est juste que j'aille dire le dernier adieu à mes parens, qui ne m'ont point vû depuis plus de Mr. l'Abé m'ayant promis de m'y donner de ses nouvelles, je partis pour St. Barthelemi ma chere patrie, où je passai l'été; mais malgré les ocupations que Mrs. nos Curés m'y procurerent, & malgré le plaisir de me retrouver- avec des parens qui me seront toujours infiniment chers, je n'y goûtois que des douceurs momentanées; toujours mon imagination me transportoit aux Indes. Mr. le Colonel d'Alt s'en étant aperçu me dit un jour, je le vois bien, vous regretez le Languedoc: St Barthelemi ne semble plus pour vous qu'un Exil. Comme de tous tems je connoissois sa piété & son bon cœur, je lui ouvris le mien, & lui fis part de mon projet; il lui déplut d'abord, j'admire, me dit-il, votre zéle, feriez-vous donc le premier Suisse destiné aux Missions des Indes? Mais aurez-vous afsez de force & de courage pour entreprendre une navigation de cette espece? Avez-vous bien réflechi sur les dangers & les travaux que vous allez essuyer? J'ai tout prévû,

P. Auteur.

lui répondis-je, rien ne fauroit m'arrêter, & j'espere que la s. Lerrag. grace de Dieu me soutiendra par tout. A ces mots il 1718. m'embrassa, & me confirma dans ma sainte résolution.

Mr. Gérovin me tint parole, & Mr. de la Martinière L'Auteur aussi, je reçus le 26. Aout dernier une Lettre de sa part est apelle qui m'aprennoit que Mr. d'Halicarnasse étoit dejà parti de par Mr. Rome, & qu'il désiroit beaucoup de m'avoir avec lui. Le d'Halicur-Courrier suivant m'aporta une autre Lettre encore plus agréable, qui me sollicitoit de joindre incessamment Mr. de la Baume. Alors je communiquai à mes parens le voyage que j'allois entreprendre; je précipitai mes Adieux & ayant été demander à mon Evêque son agrément & sa bénédiction, je partis pour Laudun, où j'allai remettre mon bénéfice à Monsieur l'Abé de Brancas, qui trois ans auparavant avoit eu la bonté de me le conférer. De Laudun je vins à Avignon, où je trouvai Mr. d'Halicarnasse ocupé à recevoir les visites du Clergé & de la Noblesse, qui acouroient en foule pour le féliciter & lui fouhaiter un heureux voyage. Cet illustre Prélat me fit toutes les caresses imaginables, & je lui promis de le suivre par-tout, & même jusqu'à la mort.

Nous partîmes d'Avignon le 15. Octobre 1737. & nous Départ de vinmes à Paris. Pendant le sejour que nous simes dans Mr. d'Hacette Capitale, Mr. d'Halicarnasse sut presque toujours licarnasse. avec Mr. le Nonce, avec qui il alla à Fontainebleau rendre visite à Mr. le Cardinal de Fleuri; & ils eurent l'honneur de manger à la Table de la Reine.

Le 3. Dimanche de Novembre jour de la fête que les Il oficie RR. Peres Jésuites célebrent en action de graces des pro-Pontificalegrès de leurs missions: Mr. d'Halicarnasse oficia Pontificale- PEglise des ment dans leur Eglise. Mr. le Cardinal de Polignac, son Jésuites de Excellence Delci, l'Archevêque de Cambrai & quatorze Paris. autres Evêques y assistement; la musique & la foule furent remarquables. Le R. Pere Tournemine fit ensuite les honneurs du réfectoire, il y eut près de deux cens couverts,

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

I. LETTRE le diner fut servi avec profusion & délicatesse. musique des Vépres, il y eut encore un beau sermon pro-Mr. d'Ha- noncé par le Pere Perusau. Nous quitames Paris après trois femaines de sejour, & nous vinmes au Port Louis, lieu exerce son de notre Embarquement, où nous sûmes reçus, & avons zele au été logés chez Madame de Surville qu'on peut apeller la Port-Louis. Mere des Missionaires. En atendant l'embarquement, Mr. d'Halicarnasse s'est ocupé à des œuvres Apostoliques pendant l'Avent; il préchoit dans l'Eglise paroissiale; & de son ordre nous préchions aussi dans les chapelles des Confreries de l'un & de l'autre sexe. L'onction qui regnoit dans ses discours, sa charité & sa douceur lui atiroient un si grand concours de gens qui venoient se mettre sous sa di-

rection, qu'à peine y pouvoit-il sufire.

licarna[[e s'embarque evec la ficite.

Les deux vaisseaux qui doivent partir pour la Chine : font le Fulvi & le Penthiévre; le prémier est commandé par Mr. Tortel, & le second par Mr. Morlai; ces deux Capitaines ont M. d'Ha- la réputation d'être d'habiles Marins. Mr. d'Halicarnasse & toute fa fuite seront à bord du Fulvi. Cette suite est en tout composée de trois Prêtres; Mr. l'Abé du Carbon, Mr. du Frénay, & moi qui fais l'ofice d'Aumônier & d'Econome : Il y a de plus un jeune Chirurgien, que nous avons pris à Paris & qui paroit charmé de courir le monde, & un autre domestique. Notre Prélat a congédié le reste de son monde à Paris, ne voulant avec lui que les gens qui lui font absolument nécessaires. Dès demain nous courrons les ondes, je ne manquerai pas de vous donner de nos nouvelles le plus fouvent que je pourrai; je vous ferai part de L'Auteur nos aventures, & de ce que je remarquerai de plus curieux promet d'é-dans les Contrées éloignées vers lesquelles nous allons. Mais mon principal foin sera de vous raconter l'histoire de notre vec la finch visite: n'atendez pas au reste de moi des Relations affecrité es la tées & édifiantes dans le goût de celles que vous avez lues; Atendez-vous plustôt à toute la simplicité & la cand'un veri- deur d'un Suisse, qui est peu capable d'orner, & beaucoup

crire ses Lettres atable Suisse. SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 5 coup moins encore d'altérer en rien la verité des choses L'Illerrage dont il doit vous informer. Je vous souhaite la nouvelle 1738année, bonne & heureuse & j'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE.

Au même Mr. le Marquis de NICOLAI.

Monsieur!

Rand Dieu que les flots de la Mer sont terribles! à pei-II. Letter.

ne eumes-nous quité le Port-Louis, que le vent, les Macao 22.

eaux, le Ciel, & la terre s'armerent contre nous. Déja onze lours de contribution à la Mer nous sembloient plus longs de voir diminuer nos maux, ils s'augmenterent jusqu'au point, Vaisseau où de nous faire regarder la mort & la vie d'un œil indiférent: étoit Mr. les vents déchainés de toutes parts, une armée de flots innombrables assiégeoient notre vaisseaux: tout l'Ocean sembloit écumer de rage, & rendoit un bruit épouvantable, qui auroit étourdi des statues de Bronze. Tout cela joint à des nuages épais, au tonnerre, au seu des éclairs, formoit une consusion qui donnoit une image de l'enser. Jugez de nos mouvemens, & n'y pensez plus; le seul souvenir me sait encore dresser les cheveux à la tête.

Enfin après dix sept jours, le calme succèda à la tempête, & la joye à la tristesse; nous chantames avec le Prophéte ce Psaume plein de sentimens d'alégresse & de reconnoissance; Benedic anima mes Domino; & nous reprimes enfin l'usage de la table. Ce sut alors que les plus timides se vantoient d'avoir été les plus braves; mais tous convinrent d'une voix unanime que nous devions notre salut à l'habileté de notre Capitaine.

Le

ILLETTRE. .4738.

Le prémier de Fevrier le vent soussoit en poupe; nous doublames le Cap de Finisterre: Une caille fatiguée de son vol, tomba fur notre bord, & nous annonça que nous n'étions pas éloignés des Isles Canaries. Le lendemain notre iove redoubla à la vue d'un vaisseau que nous reconnûmes être notre compagnon, & dont la tempête nous avoit séparés. 🤅

Le 7. nous cotovâmes l'Isle de Porto-Santo. Un coup de vent nous brisa notre Mât de Mizaine: le lendemain l'Isle des Sauvages s'ofrit à nos yeux, & nous nous tinmes sur nos gardes contre les pirates, qui rodent le long de ces parages.

Le neuf, nous vîmes les Canaries, & l'Isle de Palme célebre par l'exil du St. Sylvére Pape. Le dix nous considerâmes pour la prémiére fois une Baleine; elle flotoit mollement fur la surface des ondes qui la berçoient à plaisir,

Le douze nous passames sous le Tropique de l'Ecrévisse: déja le Soleil nous dardoit ses rayons presque à plomb : Des compagnies de poissons - volants nous amusoient autant que

les Thons qui leur faisoient la guerre.

Le 16, nous aperçûmes la Croix (a) du Sud formée par quatre étoiles brillantes; le lendemain nous cotoyames l'Isle Mouilla- de St. Jago, & nous mouillames avant la nuit dans la bonge du Cap ne Baye. Le Gouverneur du Pott nous salua de son canon: le de St Ja- on lui répondit coup pour coup, un petit batiment Anglois pret à mettre à la voile envoya ofrir ses services pour l'Europe.

> Le 18. plusieurs des nôtres descendirent à terre, je sus du nombre, & avec un autre je m'enfonçai assez avant dans Fisie. Les Insulaires tenoient ce même jour leur marché à l'entour d'un puit. Nous y vîmes des hommes d'un beau noir, des femmes de la même couleur qui après s'être lavés de la tête jusqu'aux pieds, gasouilloient un barbare langage mélé de quelques mots Portugais. Nous y visnes aussi de la volaille en quantité, des poules-pintades, dindonaux, & des canards: on y trouvoit aussi des fruits en abondan-

ce, des Oranges, Citrons, Figues, Raisins, du Rismondé, IL LETTER. du Mais, des Racines, des Chevres, des Moutons, des Cochons, & des Bœufs. On avoit tout cela à bon marché, plus Mouillage par troc de hardes qu'avec de l'argent; une chemife par exem- à l'Isle de ple valoit un Mouton; une culote une Chevre; & ainsi du St. Jaques. reste. J'achetai pour ma part un Singe qui me couta dix éguilles: je pris aussi plusieurs Cocos qui valoient trois épingles la piéce: c'est un fruit délicieux, qui fournit un grand gobelet d'une liqueur fort agréable, & un blanc manger d'un goût de noisette qui rafraichit [beaucoup.

Du marché nous allames aux habitations: Ce font des petites maissonnettes de bois couvertes de paille, on y voit toutes fortes d'animaux pêle-mêle avec les Enfans in puris naturalibus; nous y trouvâmes un demi noir qui parloit Latin Portugais, & qui nous répétoit souvent qu'il s'apelloit Gregoire, Ego sian Gregorios, disoit-il, commandate Gregorios fine ceremenias; il nous rendit raison sur tout ce que nous désirions savoir de l'Isle, & s'ofrit même de nous conduire à la Capitale éloignée de quatre lieues; mais nous fûmes obligés de retourner à bord: En nous quitant, il nous redit plusieurs fois, mementote Gregorios: ausli voyez-vous que je ne l'oublie pas.

Le lendemain Mr. d'Halicarnasse voulut aussi respirer l'air de la terre: Il descendit avec plusieurs autres; le Commandant du Port vint au devant de lui, & le pria de s'arréter en sa maison jusqu'au soir.

Le Dimanche suivant Mr. d'Halicarnasse retourna chez le Commandant qui l'avoit prié de dire la Messe à sa chapel- Mr. d'Hale: il voulut avoir l'honneur de la servir, & nous régaler licarnasse de la Musique du pays. Quand Mr. d'Halicarnasse sut célèbre la au Sanchus, une Symphonie bruyante s'éleve tout à coup, cette Isle. soutenue par des voix aussi extraordinaires, qu'étroyables. Quelques oficiers éclaterent de rire, le célébrant étourdi de ce carillon fit signe de se taire; mais les Musiciens prenant

Il Lerrae, nant le contrepied. & s'imaginant d'être aplaudis, redoublerent leurs hurlemens, & continuerent leur charivari.

> Après la Messe Dom Pedro (c'est le nom du Commandant:) demanda comment on avoit trouvé la musique? La plus belle du pays, lui répondis-je, il y a long-tems que nous n'en avions pas entendu de cette force: Mr. d'Halicarnasse sourit, & le Commandant très-satisfait nous assura qu'il avoit employé les plus habiles Maitres. & qu'ils avoient fait de leur mieux.

Le Commandant d'Alicarnasse.

Il fit servir un déjeuner beaucoup meilleur que la Musique. Quand l'heure du diner fut venue. Dom Pedro prit le midonne à di- lieu de la table, pour servir plus commodément. Les Conviés commencerent à se rafraichir à la Portugaise en buvant de l'eau de vie à la fanté de notre Commandant. Le diner fut copieux, il y eut vingt un services, mais d'un seul plat chacun, le fruit fut encore abondant; on servit du vin des Canaries, de Malaga, & des liqueurs en abondance.

Départ de

Le lendemain 25. Fevrier bien pourvus d'eau de bois, de St. Jaques. volailles, & autres denrées, nous levames l'ancre, & nous fillâmes assez heureusement jusqu'au 11. de Mars que nous Passage de passames la Ligne. Nos Marins n'eurent garde de manquer la Ligne. les réjouissances, qu'ils ont coutume de faire à ce passage. Un coup de Soleil abatit un de nos Pilotins; notre eau étoit jaunâtre & puante; mais en revanche notre vin étoit devenu exquis. Mr. d'Halicarnasse préchoit le Carême dans sa paroisse le Vaisseau le Fulvi, pour préparer son peuple à faire une Ste Paque.

> Nous ne fûmes pas long-tems sans parvenir au Tropique du Capricorne. Ce fut alors que des plus grandes chaleurs nous passames à la saison temperée de l'automne sur les côtes de la Cafrerie, & bientôt aux rigueurs de l'hiver, en doublant le Cap de bonne Espérance. Là la mer se remit en courroux, notre Navire s'élevoit de tems en tems jusqu'aux Etoiles, & retomboit tout à coup dans les plus profonds abimes: ce jeu cependant n'égala pas notre premiere Le tempête.

Le 21. Avril nous estimâmes avoir doublé le Cap, le II. Levitems étoit gris pour les Marins, & morne pour nous; la TRE. 1738. joye exilée de tout l'équipage extremement fatigué de veil
bonne Espérance sous

Le lendemain suivant l'usage, nous chantames le Te le 39 degré Deum en action de graces, d'avoir vû les Antipodes, & de long es doublé le Cap; nous eûmes la rencontre ce même jour 34 de lat. du Héron, vaisseau François de la Compagnie des Indes

qui revenoit du siége de Moka.

Quand nous eûmes franchi tous les mauvais pas du Monomotapa, laissé après nous les Moutons du Cap, les Manches de velours, les Damiers, & autres oiseaux de ces parages; Quand enfin nous jouîmes des beaux jours des Route du Mers du Sud, notre joye & nos exercices reprirent leur Vaissean où train: Mr. d'Halicarnasse & moi nous felicitames de n'avoir est Marcarplus de tempête à craindre: nous nous regardions déjà com-uasse.

Le 2. Juin nous repassames sous le Tropique du Capricorne du côté de l'Asie. Deux jours après nous sûmes par la (a) latitude de l'Isle Cloate. Des oiseaux rougeatres nous annonçoient le voisinage de la terre; mais des nuages épais bornoient notre vue. Le tems s'étant éclairci à pouvoir prendre hauteur, nous estimâmes que nous étions près de l'Isle de Java.

Le 10. à midi notre Pilote cria terre; ô Cieux, ô Terre, quelle joye pour nous! Il y avoit trois mois & dix fept jours que nous ne l'avions plus vue. Pour comble de bonheur notre vaisseau donna en droite ligne dans le

détroit de la Sonde.

Nous fûmes mouiller vers la petite Isle au Nord-Nord-Détroit de Est: Nous recûmes ce même soir la visite des Pêcheurs la Sonde, Malays qui ne savoient dire que Tabé, Tabé; ce sont des & les hommes rougeâtres qui ont les dents doubles & noires; ils Malays de B n'ont

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES. 46

II. LETTRE. n'ont pour tout habillement qu'un mouchoir à la tête! & un autre à la ceinture; ils sont lestes & bons rameurs. Ils nous fournirent des tortues en quantité, des Cocos, des Oranges, des Bananes &c.

Mouillage à l'Isle de Java.

drun,

Nous allames à terre boire à longs traits une eau douce & claire, qui se précipite du haut d'un rocher dans la Mer. Les Marins apeilent ce ruisseau la Cascade de Java; on y fait provision de tant d'eau que l'on veut; on prend aussi dans l'Isle tout le bois dont on a besoin sans payer nne abole.

Nous simes aussi des parties de pêches, & de chasses, Poisson re- la pêche fut abondante. Ce qu'il y eut de plus remarquamarquable, ble, fut la prise d'un Espadron armé d'une épée à l'extréapelle spa- mité de la tête, qui étoit garnie de chaque côté de soixante six pointes, toutes en état de porter coup, sa chair pesoit plus de soixante & dix livres; cet animal est fort & ennemi de la Baleine: il la combat, & souvent il la tue en se lançant sous son ventre qu'il perce avec son épée; il la fuit à la trace de son sang, & dès qu'elle est morte; il se lance dans la gueule du Monstre & lui dévore la lan-Notre chasse ne nous procura presque que le plaisir d'avoir bien couru. Les traces des Tigres & des Rhinoceros, qui habitent la grande Isle, éteignirent en nous le défir d'y retourner.

Dipart de Après huit jours de sejour dans cet Amarage, nous le-TIsle de vâmes notre ancre; bientôt nous eûmes l'Isle de Sunatra à Jura. gauche, & celle de Bancas à droite; la verdure de l'une & de l'autre récréoit autant notre vue, que la variété des couleurs de la mer, qui change très-souvent selon les sonds, & les zéphirs qui voltigent de tems en tems. Ce pas est périlleux, on est obligé de jetter à tous momens la sonde, pour savoir à combien de brasses on se trouve. Cette mamœuvre exige un Capitaine atentif, & fatigue beaucoup le

Second pas. Matelot.

Sage de la

digne.

Le 29. Juin jour de la fête des Apôtres St. Pierre & St. Panl',

Paul, nous repassames la Ligne. Mr. d'Halicarnasse avoit II. LEFTER foutenu la diférence des climats, & les chaleurs de la Ligne sans rien perdre de son embonpoint : il étoit gai & content le long de ces parages; Dévot à St. François Xavier, il nous fit commencer une neuvaine à l'honneur de ce faint, que nous fimes vis-à-vis l'Isle de Sansian, & le lendemain nous aperçûmes les cheminées de Macao. M. d'Halicarnasse profita de la commodité d'une Chinoise pour Arrivée de envoyer une Lettre au Procureur de la Propagande, à qui M. d'Hail annonçoit son arrivée; le Procureur sit réponse le len-licurnasse. demain, témoigna sa joye, & assura que nous pouvions aller à Macao en toute seureté. Enfin le 15. Juillet 1738. nous entrâmes dans l'Empire de la Chine. Le Gouverneur Portugais fit tirer les Canons pour l'heureuse arrivée de l'Envoyé du St. Siége; tous les Religieux de la Ville s'empresserent à le venir féliciter; mais celui qui lui témoigna le plus de politesse fut Mr. le Chevalier de la Barre Directeur de la Compagnie de France.

Voilà, Monsieur, qu'elle a été notre navigation; Elle a duré six mois & six jours, pendant lesquels nous avons fait six milles cinq cens lieues. Elle a été un mélange de peines & de plaisirs, car je mentirois, si je vous disois

que nous n'avons fait que sousrir.

J'ai l'honneur d'être &c. F A V R E.

Au même MARQUIS.

MONSIEUR

Ous nous arrétâmes à Macao, & le Fulvi fit encore III. Lertrente lieues pour se rendre devant Canton. M. Macao 27. B 2 d'Hali- Decemb.

licarna Te régale le Capitaine du Vaif-∫еаи.

111. Ler. d'Halicarnasse y envoya un petit présent à notre Capitaine TRE 1718. Cet Oficier généreux, & qui ne le céde à qui que ce soit M. d'Ha- en bon cœur, agréa le présent, & renvoya à Mr. d'Halicarnasse des provisions pour notre voyage, & d'un prix qui égaloit pour le moins ce qu'il avoit reçu. Il est dificile de vaincre les François en politesse. L'autre vaisseau n'arriva que vingt jours après, & nous rendit nos trois Iésuites en bonne santé, nous les embrassames d'un grand cœur.

Il se fait estimer à Macao.

Mr. l'Evêque de Macao vient d'arriver ici de Goa avec le nouveau Gouverneur, Successeur de celui qui nous a si bien reçu. C'est un Prélat d'un carractère excellent, qui en use le mieux du monde à l'égard du Légat. s'est déjà acquis l'estime de tous les honnêtes gens de Macao. Il a écrit plusieurs Lettres en Europe dans lesquelles il se loue fort des Jésuites, qui esectivement nous sont 71 fe loue beaucoup de politesses. Ces belles aparences nous font espérer que tout ira bien pour le spirituel; car pour le temporel, il faut se résoudre à soufrir quelque chose. ne partirons pour la Cochinchine que vers la fin du mois de Fevrier prochain, n'y ayant point d'embarquement sûr; avant ce tems-là. Dans cet intervale nous serons contraints de rester à Macao. C'est une petite Ville assez triste, bâtie sur un roc dans une Péninsule stérile. Il v a deux corps de Nations extrémement distinguées. Celui des Chinois beaucoup plus nombreux, & qui y font les Maîtres, & celui des Portugais. Ceux-ci ont néanmoins un Commandant, & des Magistrats de leur Nation, qui la gouvernent avec une espéce d'indépendance de la Jurisdiction Chinoise, moyennant un tribut annuel. Le Commandant ou Gouverneur a fous fes ordres cinq ou fix cens Soldats, qu'il tient dans deux Forts dont il est en posfession.

Ville de Macao.

des Jésui-

Au reste, Monsieur, puis-que j'en suis sur l'article de Macao, il faut que je vous parle d'une horrible tempête que nous

nous venons d'y essuyer. Les vents déchainés soussoient a- III. Letvec tant d'impétuosité & de violence que nous crûmes que TRE. 1738. l'air agité alloit transporter la terre je ne sçai où: la pluye, la grêle, les tonnerres, & les foudres s'y joignirent; ils ne laissoient aucun azile assuré ni dans la Ville, ni à la Campagne; on ne savoit où suir, pour éviter la mort: Pendant ce rerrible Ouragan qui dura plus de trois heures, & dont la trifte mémoire durera long-tems; les fenêtres, les portes & les toits furent emportés, les arbres déracinés, des maifons entières renversées, & plusieurs bâtimens abimés ou brisés les uns contre les autres; il y eut plus de huit milles morts dans la Ville & à l'entour. Ce jour funeste sut le 6. Septembre 1738. Après l'orage les Chinois qui survecurent firent des feux de joye, & des grandes fêtes, soit pour se réjouir de ce qu'ils avoient échapé à la fureur de la tempête, ou mieux encore pour ensevelir leurs morts, suivant l'ufage du pays: mais les Portugais établis dans cette Ville, qui depuis long-tems luttent contre la mauvaise fortune, acablés des pertes qu'ils ont soufert dans cette ocasion, n'ont fait nulle réjouissance.

La misser n'a pourtant rien rabatu de la vanité de leurs Vanité des femmes qui veulent continuer leur prémier train. Et quel à Macau. train! le voici: On voit à leur suite cinq ou six filles de chambre, l'une reléve la queue, l'autre porte un tapis qui fert de carreau dans l'Eglise, une autre a le soin d'oter les deux pantousles de Madame, lorsqu'elle se met à genoux fur le tapis; celle-là porte un crachoir, une autre tient le mouchoir & l'évantail, & la fixième un petit chien. Leur manière de se montrer en public m'inspira la curiosité de savoir le détail de leur vie domestique. Un de nos Compagnons, Jésuite se chargea de l'aprendre du R. Pere Medecin qui a un libre accès dans leurs maisons: & en eset il revint l'après diner, & me dit en m'abordant, voici en Caraclère peu de mots l'histoire de nos Dames Portugaises. De tout de ces Dis-tems elles se sont ocupées à ne rien faire, l'indolence est

B 3

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

111 leur caractère, les plaisirs étoient autresois leur partage, mais les malheurs du tems les livrent à présent à la mélancolie, & quelquetois au désespoir: Les Chinoises, autrement les New-pieds, font moins parler d'elles, elles fortent rarement. tint modelles, & laborieuses. Il faut ajouter à cela que parmi ces Dames à grand cortége, il y en a plus d'une qui demandent l'aumonei

> J'ai l'honneur d'être &c. FAVRE.

Au même MARQUIS.

Monsieur

IV. Ler- Pourriez-vous croire qu'après sept mois d'un sejour le plus paisible à Macao: après mille démonstrations d'a-TRE. C.IIIplus paisible à Macao; après mille démonstrations d'ativa 5. mitié pour nous de la part des Chrétiens, & des Payens mê-Acril mes, nous avons essuyé la persécution la plus cruelle, non 1739. de la part des Gentils, mais de celle des Chrétiens, & de ceux qui auroient du nous proteger & nous défendre? Croirez-vous qu'il y ait eu parmi eux des esprits assez noirs pour atenter sur la liberté du Commissaire Apostolique, pour l'arréter, le configner en prison, & le juger dans leur Sinago-Emprison- gue; Cependant cela est à la lettre, je vais vous en faire le

nement de détail.

M. d'H.i. Après que tous les Vaisseaux d'Europe furent partis de Canton, nous en cherchâmes de Chinois pour naviger à la Copro ure par chinchine; nous en trouvâmes deux ou trois qui devoient les Jesuites. faire voile, disoient les Capitaines, au commencement de la première Lune, c'est-à-dire vers la fin de Fevrier: mais je ne sais par quelle raison nous ne pouvions rien conclure avec eux, leurs alées & leurs venues chez les RR. Pores Jé**fuites**

mites me firent naître quelques soupçons; je les rejétai d'a- IV. Lavi bord comme des mauvaises pensées, mais c'étoient des mouches TRE 1739. qui venoient minquieter & qui se multiplioient chaque jour. Le tems avançoit, & les marchands ne venoient plus que pour nous amuser. Je sis part de mes doutes à Mr. d'Halicarnasse qui me dit, loin de nous, mon cher ami, loin de nous ces idées funestes, ne nous livrons point à des conjectures qui peuvent & qui doivent être fausses : non je ne faurois le croire de la part des RR. PP. Jésuites, eux qui sont mes Amis, en qui j'ai confiance, & qui me témoignent chaque jour tant d'amitié; eux qui sont Missionaires du St. Siège: trahir son Commissionaire, leur Ami, s'oposer par des manœuvres secretes à son départ pour le lieu de sa Mission; non les RR. PP. Jésuites ne sont pas capables de cette noirceur; mais en même tems par une sage réflexion, il ajouta en provençal (a) pensa man ਵਿੱਚ devineras, ne soupconnons personne. continua-t-il, mais partons & ne diféront plus; allez dire au Pere (b) Miralta que je veux absolument aller à Canton, où je trouverai des embarquemens tant que je voudrai. Ce Pere fut content de la résolution de Mr. d'Halicarnasse, & nous parlâmes de notre voyage à Canton comme d'une afaire qui ne soufroit aucune dificulté.

Mais à peine vit-on partir quelques uns de nos efets, que Ordre du Mr. le Gouverneur ou Commandant des troupes Portugai-Gouverses envoya signifier au Pere Vicaire de l'hospice des Domi- neur Pornicains chez qui nous étions logés, qu'il eut à retenir Mr. Pere Vicaid'Halicarnasse, le garder à vue, & lui répondre de sa per-re des Dosonne. Cet ordre frapa d'étonnement le bon Pere Vicaire, minicains qui ne savoit comment s'y prendre pour le signifier. Il sut pour arrêtrouver le Pere Miralta, avec qui il vint chez Mr. d'Hali-d'Halicarcarnasse lui montrer l'ordre du Gouverneur. Il sut résolu nasse.

d'em-

(a) C'est une espèce de proverbe provençal qui traduit litteralement, signifie, pense mal & tu devineras.

(b) Procureur de la Propagande: c'est un Clerc Régulier, de St. Laurent in Lucina.

IV. Let- d'employer M. l'Evêque pour faire révoquer cet ordre. TRE. 1739. Pere Miralta se porta dans l'instant chez Mr. de Macao qui fut scandalisé de cet atentat. Le Gouverneur s'écria-t'il n'a pas fait cette sottise de son chef, une main plus dangereuse nous a porté ce coup: pour moi continua-t'il je partagerai avec M. d'Halicarnasse toutes les injures, & les persécutions qu'on lui prépare. Ce zélé Prélat ne s'en tint pas aux paroles, il alla en personne chez le Gouverneur pour lui reprocher son atentat sur un Légat Apostolique, & lui fit craindre que cette afaire n'eut pour lui des suites facheuses: je n'ai rien à craindre, dit-il, j'ai de bons garants, des plaintes graves contre votre Légat, signées par des personnes qui ont intérêt à les soutenir: cependant je vais assembler mon Conseil, & je tacherai à votre considération d'étouser ces plaintes. Mr. de Macao ayant quité le Gouverneur, fit apeller à l'Evéché les Supérieurs des ordres Réligieux, & les avertit de prendre garde à ne rien faire contre l'envoyé du St. Siége; il se rendit ensuite auprès de Mr. d'Halicarnasse pour l'assurer de son zéle pour sa personne.

L'emprisonnement du Légat Apostolique alarma tous les nement de Chrétiens, ils étoient empressés à lui fournir des moyens pour M. d'Ha- sa délivrance. Les uns lui conseilloient de se sauver penlicarnasse, la denviance. Les uns sur comemotent de le lauvel pena-procure par dant la nuit, & de laisser à la sagesse du Pere Vicaire le les Jésuites, soin de se tirer d'intrigue. Les RR. PP. Jésuites vinrent comme les autres témoigner à M. d'Halicarnasse qu'ils prenoient part à sa disgrace: ils se récrierent sur l'atentat du Gouverneur qu'ils acusoient de témérité, mais, disoient-ils, nous allons vous suggerer le moyen de le gagner : c'est un cœur vénal, & qui est à prix, il n'y a qu'à lui envoyer trois ou quatre cens piastres, il vous rendra sur le champ votre liberté; en un mot il faut ou payer, ou fuir. M. d'Halicarnasse refusa ce mauvais expédient, je me garderai bien, dit-il, de faire cet afront au Gouverneur, & à moimême. Le Délegué du St. Siége ne rachéte point sa liberté à prix d'argent, & ne fuit point comme un criminel.

Cependant le Gouverneur publioit par tout qu'il avoit été IV. Lerobligé par le devoir de sa charge de s'assurer de la person-TRE. 1739e ne de M. d'Halicarnasse, & répétoit sans cesse qu'il avoit ses garants. Huit jours après, il envoya ordre au Grand-Vicaire & aux Supérieurs des Religieux, de se rendre au Collège de St. Paul chez, les Jésuites; S'y étant tous rendus, le Gouverneur ouvrit l'Asemblée, & dit: Mes RR. Peres, vous étes plus versés que moi dans les afaires Ecclésiastiques; je vous ai prié de vous rendre ici pour savoir.

- 1º. Si mon Prédecesseur a bien fait de recevoir dans notre Ville M. d'Halicarnasse.
- 2°. Et dans le cas où il auroit bien fait, si je ne suis pas en droit de demander à ce prétendu Evêque étranger que nous ne connoissons pas, qu'il me montre ses Patentes de Rome pour favoir ce qu'elles contiennent.
- 3°. Et quand même elles ne contiendroient rien de con- Emprisontraire aux droits de notre Roi, si je ne dois pas l'obliger nement de à jurer le Patronage de Portugal, afin qu'il n'entreprenne licarnasse à iamais rien à la Cochinchine contre les intérêts de sa Ma-Macao, iesté notre Roi.

Le Pere Prieur des Augustins répondit catégoriquement les Jésuites.

procuré par

à chaque point.

- 1°. M. d'Halicarnasse n'est venu à Macao qu'après en avoir obtenu l'agrément de M. le Gouverneur votre Prédecesseur, qui a temoigné le plaisir qu'il avoit de son arrivée par plusieurs coups de canons tirés à son honneur; que l'examen de cette question ofensoit la mémoire de son Prédecesseur, & rendroit la Nation Portugaise odieuse à Rome & en France &c.
- 2°. Sur la 2º question, il répondit que le Gouverneur Portugais à Macao Ville qui apartenoit à l'Empereur de la Chine, n'avoit nul droit de faire exhiber les Bulles d'un Commissaire Apostolique.

3°. M. d'Halicarnasse a été envoyé publiquement, les gazettes

IV. Let- gazettes mêmes nous ont annoncé son départ, le Mini-TRE. 1739. stre de notre Roi à Rome en a sans doute informé sa Majesté qui ne nous a point écrit au sujet de son Patronage, & c'est commettre sa piété, & abuser de son autorité que de retenir M. d'Halicarnasse sous ce prétexte; il ajouta qu'au surplus on ne pouvoit se dispenser d'informer la Cour de Rome, & de Portugal de la détention du Légat Apostolique, & que cette afaire pourroit avoir des suites facheuses.

Emprisontrocure bar les Jestei-Zesa

Ces réponses étoient justes & solides. M. le Gouverneur en sentit toute la force, & répéta plusieurs sois ces M. d'Ha- paroles, j'ai des bous garants. Alors le Provincial des Iédicarnasse à suites prit la parole, apuya les propositions de l'Augustin, mais en flatant toujours le zéle de M. le Gouverneur, dont il loua beaucoup la vigilance, l'exactitude, & la prévoyance; & il conclut que la prudence exigoit d'affoupir cette afaire, qu'il prioit M. le Gouverneur de ne pas passer outre, & que M. d'Halicarnasse se retireroit doucement & fans bruit à la Cochinchine pour y remplir sa Commission, qui étoit, disoit-il, de condamner les hérétiques François. Là dessus le Gouverneur consentit à l'élargissement de M. d'Halicarnasse, à condition qu'il se retireroit Alors le Pere Anselme autre Jésuite reprit la séance, & d'un ton grave; Messieurs, dit-il, avant que de nous séparer, il reste à examiner un article très-important, & je me flatte que vous aprouverez ma pensée; il me semble que nous devrions distinguer les Missionaires qui sont envoyés immédiatement de la *Propagande*, tel que M. d'Halicarnasse, d'avec ces autres Missionaires de recrue, tels que les François qui ne peuvent être que des Jansénistes, à la bonne heure que nous laissions passer M. d'Halicarnasse, mais il me paroit nécessaire d'arrêter M. du Frenay, M. Fayre, & toute cette troupe de Jansénistes Francois.

> Le Pere Vicaire des Dominicains répondit, hé Mon Pere

Pere qu'allez-vous barbouiller-là : les Missionaires de la sui- IV. Ler. te du Légat Apostolique sont aprouvés par le Nonce, & TRE. 1739 par la Propagande : pour M. Favre, c'est un Suisse, il n'est du tout point François, & quand il le seroit, est-ce que tous les François sont Jansémistes? Et M. du Frenay n'est pas plus François que M. Favre, mais bien du même païs du grand Cardinal de Tournon dont nous chérissons & respectons la mémoire. Ces argumens terrassérent l'important Jésuite qui ne répliqua pas le mot. Ainsi sinit l'Assemblée.

Nous sçûmes bientôt tout ce qui s'étoit passé, la plû-Emprisonpart de ces Peres vinrent féliciter M. d'Halicarnasse, les mement de
Jésuites sur-tout surent des plus empressés à nous relever la M. d'Haconsussion du Gouverneur, & l'éloquence de leur Provincial. M. d'Halicarnasse les sousroit avec sa patience ordimacao,
procuré par
naire. Il savoit déjà ce qu'il devoit croire du zéle dont les jésuiils se vantoient à l'égard du Ministre du S. Siège: Si inimicus maledixisse mini, sustinuissem usique.

Nos deux Missionaires qui savoient, combien il est terrible de tomber entre les mains des Jésuites Portugais Maitres de l'Inquisition à Goa, profitérent des ténébres d'une nuit obscure, pour se sauver incessamment de Macao: Mais M. d'Halicarnasse y resta encore quelques jours à atendre une ocasion favorable pour se retirer sans bruit, suivant les conditions imposées par le Pere Provincial. taine Sarat & M. le Chevalier Triell, nous menérent à Canton. C'étoit le 16. de Mars à une heure de nuit que nous nous embarquames en chantant le pseaume, in exitit Israel de Aegypto, Domus Jacob de populo barbaro. nois qui fait les menées & les cabales de ce païs, nous acompagna jusqu'à la barque; disant en latin à M. d'Halicarnasse, vous succéderez en tout à M. de Tournon, vous commencez d'essurer les mêmes persécutions : il est arrivé à votre Grandeur à Macao, ce qui est arrivé à Jeins Christ à Jerusalem, on vous avoit reçu avec des trans-C 2 ports

IV. Ler- ports de joye, & vous vous en allez avec autant de pré-TRE. 1739. Cautions, que si vous aviez commis les crimes les plus énormes, il éleva ses mains sur sa tête en s'écriant, ô Juiss que votre malice est afreuse! Dans deux jours nous nous rendîmes à Canton, qui est une belle Ville, mais la vue en est triste pour des Missionaires; les anciennes Eglises s'y présentent à leurs yeux, ruinées de fond en comble, les Chrétiens y sont des perles jettées çà & là, & en petit nombre, depuis la triste époque du Cardinal de Tournon.

M. d'Haarrive à Custon

Dès le lendemain de notre arrivée; nous avons fait licarnasse marché avec un Capitaine Chinois qui a déjà été plusieurs fois à la Cochinchine, nous lui donnons cent écus par tête pour notre embarquement, outre nos provisions de bouche: Vous voyez que les Marins se prévalent de notre embarras: nous nous estimons encore heureux, si nous pouvons arriver sains & saufs. Deux Jésuites déstinés pour la Cochinchine parlent avec un autre Capitaine, l'un d'eux qui est superbement habillé, est déstiné pour être le Mathématicien du Roi: L'autre qui est un bon Alemand, pour faire le Missionaire.

> Les Jésuites François de Macao qui ne s'étoient pas montrés dans l'afaire de l'emprisonnement de M. d'Halicarnasse, lui ont écrit à Canton des Lettres d'amitié & de politesse, & l'ont prié de donner un témoignage du zéle que l'Illustre Compagnie de Jesus avoit eu pour ses intérêts, afin qu'ils puissent l'envoyer à leur Général ou au Pere Dubois Assistant de France. Mr. d'Halicarnasse le leur a accordé par un esprit de charité & de prudence ; crainte que son resus ne servit de prétexte à quelque nouvelle persécution plus violente que la prémiere : je lui representai que les Jésuites sembloient se préparer des piéces justificatives, & qu'ils pourroient dans la suite se prévaloir de cette atestation: vous vous trompez me dit-il, & ils se trompent, s'ils pensent comme vous : ce n'est point sur des

Let-

Lettres de complimens, & sur ces atestations qu'on jugera IV. Letdes Jésuites, mais sur les actes de soumission, ou de ré-TRE. 1739. volte qu'ils feront à l'avenir, lorsqu'il s'agira de l'exécution de mes Décrets. Je laisse cette Lettre chez le Concierge des Marchands François qui &c.

J'ai l'honneur d'être &c. Favre.

VANT que de cacheter ma Lettre, il me vient en Rien de A pensée que vous pourriez vous imaginer que j'ai fait plus cerun jugement téméraire, en crosant les Jésuites Auteurs de tain que les la détention de M. d'Halicarnasse: Mais à Dieu ne plaise procuré que je me persuade une chose semblable à celle-là, si je temprisonn'y étois forcé par l'évidence des preuves, c'est un fait nement de notoire à tout Macao. Le Procureur de la Propagande M. d'Hal'écrit à Rome, après s'être infailliblement assuré; il ma licarnasse. montré sa Lettre. M. l'Evêque de Macao a rompu avec Eux principalement à cause de cette fourberie. Eux qui ont des Intérêts à la Cochinchine, Eux qui craignent toujours la visite d'un Commissaire Apostolique, à moins qu'il ne se livre à l'aveugle à leurs volontés. De bonne foi qui sera assez simple de croire que M. le Gouverneur ait fait cette démarche de son propre mouvement? Il passe pour avoir l'ame basse, & est trop étroitement uni avec les Jésuites pour ne pas faire aveuglément tout ce qu'ils veulent; & ne désignoit-il pas évidemment les Jésuites, lorsqu'il répétoit; j'ai des bons Garants? Enfin un Franciscain ami de ce Gouverneur, qui est un religieux d'une foi intégre, m'a juré qu'il savoit de bonne part, que les Jésuites l'avoient fait à deux sins, pour empécher que M. d'Halicarnasse ne touchât à la moindre chose qui regarde la Société, en l'arrêtant par les deux motifs les plus puissans, de la reconnoissance, ou de la crainte, en lui donnant une preuve si autentique de ce qu'ils sont capables C 3

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES 22

TV. Let. de faire, s'il étoit persuadé que sa prison vint des lésuites: Tas. 1739 ou par reconnoissance, en l'engagant à les ménager, s'il croyoit bonnement qu'ils l'eussent délivré de l'opression du Gouverneur.

松野鸡蜂鸡蜂鸡蜂鸡蜂鸡;鸡鸡;鸡鸡蜂鸡蜂鸡蜂鸡蜂鸡 A Mr. le Marquis de N.

MONSIEUR

V.Letter. Nous voici enfin arrivés à cette Cochinchine que nous cherchions depuis plus de quinze mois. Nous nous 27. Mai étions embarqués à Canton le 7. Avril. Dès que l'ancre Arriote de fut levée, nous courrûmes à pleines voiles jusqu'au parrage M. d'Ha- de l'Isle d'Ainam, nous essurames alors les caprices des valicurnalle à gues, des vens & des orages, & le calme ayant succédé, la vue de la la marée & les coulans contraires nous arrêterent pendant Cuchinchidouze jours. Enfin nous découvrimes le sommet des montagnes de ce Royaume: Alors les Chinois exprimerent leur juye par ces cris redoublés, ho la la - ho la la. Nous bordames fort heureusement jusqu'à la vue du Port de Han; nous y serions même entrés, s'ils avoient voulu; mais retenus par un motif de superstition, ils carguerent leurs voiles, & commencerent à se réjouir. Le Bonze sit tourner plusieurs fois le baton de la Déesse de la mer : Ensuite ils lui firent un facrifice d'un cochon, & tout l'Equipage involes Chinois quant la puilsante Machou (a) & le bienfaisant Pouça (b) firent dans redoubloit ses cris & sa joye, dans la ferme espérance que le le l'ailleant lendemain le tems seroit favorable pour ancrer. M. d'H. lendemain notre joye se tourna en tristesse, lorsque nous licernelle vimes succeder le calme qui nous laissoit en pleine Mer fans

> (a) C'est le nom de la Décsse. (b) C'est le Dieu du Vaisseau.

fuper/ti-

fans pouvoir avancer. Le Soleil donnoit à plomb sur nos V. Lertêtes, & nos chambres étoient des fournaises ardentes. En- TRE. 1739vain desirions-nous les ombres des forêts voisines; en-vain le Bonze apelloit à notre secours les Dieux de ces Montagnes: il faisoit même signe aux Montagnes de venir à nous; elles étoient aussi immobiles que le vaisseau. Après trois jours d'atente, les Chinois réitérérent leur facrifice à Machou & d Pouça, & les parfumérent: Machou & Pouça furent sourds à leurs cris : ces Idoles impuissantes avoient des oreilles qui n'entendoient point. Les Chinois triftes & & confus murmuroient & juroient: Quelques-uns plus fidéles à leurs Dieux, se mîrent à blasphémer contre nous, & le Dieu des Chrétiens, se plaignant, que nos priéres irritoient leurs Divinités, & que nos Dieux brouillons avoient mis les leurs de mauvaise humeur. Le Bonze eut Idle ridiencore une idée très-ridicule: Il dit que M. du Carbon cule du habillé à la Chinoise étoit la cause du calme, que par cet Bonze des habit emprunté il avoit voulu tromper la Déesse Machon, Vaisseau. qu'il faloit qu'il le quitat, & qu'il reprît celui de son M. du Carbon eut beau leur faire résistance, & leur donner des raisons, il falut quiter l'habit Chinois: Tandis que ces importuns Valets de chambre le deshabilloient à la hate, il nous disoit en haussant les épaules, Cadedis si ces gens-là ne sont pas sous, le Roi n'est pas noble; il n'eut pas achevé cette période, qu'il étoit déjà en chemise: mais cette nouvelle décoration n'opera rien dans l'air; ces Marins invoquérent alors Tao leur grand Dieu, O Tao, disoient-ils, nous vous réclamons, ils l'adorérent par trois profondes inclinations de tout le corps. heurtant du front contre le tillac, & lui immolérent le reste de leurs poules & de leurs canards.

Ce même foir ils allumérent des papiers dorés & argensacrifice
tés tout à l'entour du batiment, & pendant cette illumina-les Chition, ils jetérent dans la Mer un petit vaisseau de papier nois, sait
dont ils firent présent au Diable, qui devoit, selon eux, dans le
s'embarVaisseau,

v. Let- s'embarquer sur ce vaisseau, & mettre les eaux en mou-TRE. 1739. vement.

> Le Diable ne voulut pas s'embarquer, & le calme dura tout le quartier de la Lune, & pendant tout ce tems, ils murmurerent, désolés plus encore par la faim, que par le défaut de vent; car les vivres, au moins les bons, man-

quoient.

Le frere du Capitaine me prit pour un Astrologue? parce-que j'observois quelquesois les phases de la Lune & le mouvement des astres: M. l'Astrologue, me dit-il, quand est-ce que le vent viendra? Je lui répondis demain, la Lune étoit pleine & enflammée, j'étois sûr par là de deviner: il alla dire aux Pilotes, préparez-vous, car celui qui connoit les étoilles m'a assuré que nous aurions demain du vent. En éfet vers la minuit la Mer commença à gazouiller; & à la pointe du jour ayant hissé la grand - voile, nous enfillâmes entre deux Isles dont j'ignore le nom. Nous allames mouiller à la Baye de Coulau, qui est le bon endroit, pour monter ensuite au Port de Fayso.

Debarquement de en Cocbincbine.

Ces vingt quatre jours de Mer & de diéte avoient beaucoup afoibli M. d'Halicarnasse, il descendit acompagné de Mr. d'Ha- M. l'Abé du Carbon & de son Chirurgien; M. l'Abé du Frenay & moi restâmes pour avoir soin de nos ésets. ius. qu'à ce que les fermiers de la douane nous donnassent la permission de les emporter. Il fut à Fayso, où il se loga tout près de la résidence du Procureur des Jésuites; Ce Pere reçu bien le Visiteur Apostolique, & le traita ayec des marques d'afection. De là il se rendit à Ketha, où il fut encore mieux traité. C'est là où je le laisse dans la joye de son cœur, embrassant tendrement les Missionaires qui acourent pour le féliciter sur son heureuse arrivée : c'est là où il reçoit cette foule de Chrétiens qui s'empressent de Tandis donc que vous vous imaginez la fatisfaction indicible de M. d'Halicarnasse au milieu des plaisirs les

les plus sensibles de l'Apostolat, je retourne à notre navire, V. Lett-d'où je ne suis pas encore sorti.

Deux heures après le départ de M. d'Halicarnasse, nous vimes venir à nous plusieurs canots de pêcheurs. Lorsqu'ils eurent amaré, nous sûmes témoins d'un nouveau négoce que ces gens-là venoient faire avec nos Chinois, c'étoient des semmes qui désiroient s'engager, ou se donner à louage pour servir en qualité de ménagéres, de gouvernantes, de concubines, en un mot à tout usage. Ces sortes de contrats sont communs, & n'ont rien d'odieux dans ce pays; mais soit que le prix, l'âge ou la figure ne convint point aux Chinois, ils les remercierent poliment après un déjeuner, sous prétexte qu'ils ne vouloient s'en pourvoir qu'à Faysa.

Ce même jour il s'éleva fur les montagnes voisines, des Accident nuages fort noirs agités par deux vens contraires qui fai-arrivé soient un murmure ésroyable, & ces nuages déchargoient après le dédes torrens d'eau si abondans, que notre Vaisseau parois-barque-ment de M. soit flotter entre deux mers que les vents divisoient. Nous d'Halicaravions déjà éprouvé deux ou trois de ces tempêtes qui nasse avoient maillé nôtre prémier mât, lorsqu'il en survint une plus surieuse qui rompit le cable de notre ancre, & nous jetta violemment sur le sable d'une de ces Isles dont je vous ai parlé. Alors nous nous jettâmes dans l'eau, pour aller à terre; tout cela se sit avec plus de précipitation & de peur, que de mal, le sond étoit de sable, le bâtiment s'y ensonça heureusement sans se briser. La Mer étoit basse, & ayant remonté, elle releva notre Somme (a) qui n'eut point de dommage considérable.

Quelques jours après il nous fut permis d'aller debarquer à la douane de Fayfo ou Fayfa: Le Mandarin, & ses Commis furent prévenus par ce misérable Bonze qui nous regardoit comme les ennemis des Dieux Machou, & Pouça; il

(a) Nom que l'on donne aux Vaisseaux Chinois.

V. Ler- n'y eut pas d'autre moyen de dissiper leurs préventions, qu'en TRE 1739 leur lâchant quelques piastres.

Débarquement de l'Auteur.

De la douane nous nous rendîmes chez le Procureur des Franciscains qui étoit le plus à notre portée. Après nous être reposés quelque tems chez le R. Pere, nous partimes pour Ketha où nous réjoignimes M. d'Halicarnasse. Je vais vous donner l'idée du logement qu'il avoit ocupé dans le Vaisseau Chinois; sa chambre, & pour mieux dire, le trou où il se reposoit, étoit à peu près comme un four à petits pâtés : elle avoit cinq pieds sept pouces de longueur, trois & demi de largeur & autant de hauteur; il ne pouvoit y sejourner que couché ou assis, jugez de ce qu'il y fouffrit : mais si le Maître fut maltraité, les serviteurs auroient mauvaise grace de se plaindre. Je me trouve en bonne santé, je souhaite qu'il en soit de même pour vous.

> J'ai l'honneur d'être &c. FAVRE.

NU reste, Monsieur, puisque mes Lettres ne vous par-A leront plus que de la Cochinchine, je crois qu'il est bon que je vous en fasse une petite déscription conforme à ce que j'en ai pu aprendre jusqu'ici de nos Missionaires. Quand je l'aurai mieux vue par moi-même, je pourrai vous en donner une plus ample relation. En atendant, vous vous contenterez, s'il vous plait, de celle que je vais vous faire.

Descrip-

Ce Royaume a été démembré de celui du Tunquin. Il tion de la est sous la Zone torride le long de la mer au Midi, Cochinchi- comme sur une langue de terre de trois cens lieues d'étendue; depuis les limites du Tunquin, jusqu'à celles du Camboje. Il est borné par le derriére d'une grande chaîne de montagnes qui le séparent d'avec le Royaume de Laos.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 27

Cette langue de terre est presque en forme de coude à V. Let. demi étendu, elle n'a pas plus de quinze à dix huit lieues TRE. 1739. de largeur, & dans quelques endroits elle est fort étroite, mais par tout elle est fertile.

Ce Royaume est puissant aujourd'hui; il a douze Provinces, en comptant le petit Royaume du Champa qui en dépend. Voici leurs noms, en commençant par celle qui

confine avec le Tunquin.

1. Dingoe. 2. Quambinh. 3. Din-cat: Ces trois Provinces s'apellent les Provinces du Nord.

4. Hué, où se trouve la Ville Capitale & la Cour; c'est pourquoi on l'apelle encore la Ville de la Cour.

- 7. Cham, où sont les Ports de Fayso, Furan & Han.
 - 6. Quanglia.
 - 7. Quinin.
 - 8. Phuyen.
 - 9. Nharu.
 - 10. Natlang.

11. Le petit Royaume du Champa divisé en deux Provinces, Phanry, & Phanrang.

12. Dounay grande Province qui a aussi plusieurs ports.

On peut aller par terre, & par mer d'une Province à l'autre. La Religion des Cochinchinois est la même que celle des Chinois, excepté que l'ignorance y est plus grofsière qu'à la Chine.

A Mr. le Marquis de N.

Monsieur

Nein nous voici dans les travaux Apostoliques. L'Il- VI. Letlustre Prélat a commençé par rechercher la protection du TRE. Ketha D 2 Roi, 7. Juin 1739. stolique.

L'Auteur est déclaré Ed Oficial de la Visite.

VI. Let. Roi, en lui envoyant des présens que ce Prince a fort bient TRR. 1719. reçu: Ensuite il a fait entendre aux Missionaires que son M. d'Ha- but principal étoit de les réunir in charitate Christi, & leur a représenté qu'ils devoient oublier leurs anciennes difoutes Visite Apo. & répondre aux saintes intentions de la Propagande, qui étoient que la paix. & l'union fraternelle fussent rétablies Il leur a encore déclaré qu'il m'avoit choisi pour le Sécretaire, le Chancelier & l'Oficial de la Visite Sécretaire, Apostolique; & a publié pour l'ouverture de cette Visite Chancelier une Pastorale, dont les premieres paroles valent plus que tout l'or de ce païs, Charitas Christi &c. Je la raporterai tout au long ci-après.

rivéc de M d'Halicarnasse.

L'intimation de cette Vifite a comblé les Chrétiens d'une Alignesse joye inexprimable, & ranimé leur ferveur. Ils acourent de toutes parts, pour marquer leur zéle & leur soumission riens à l'ar- au Légat du S. Siège: Ils aportent aussi quelques petits présens, selon l'usage de ce païs; du Ris, des œuss, des poules, des fruits, & ce seroit les mortifier amérement que de les refuser. Quand une Communauté vient en corps, 'elle aporte un cochon, quelque fois tout roti; on acepte la tête, & le reste sert pour le diner de la troupe. Parmi ce grand nombre de Chrétiens & de Néophites, vous ne fauriez penser les plaintes améres de la plûpart contre certains Missionaires. Les actions de grace qu'ils rendent au Ciel d'avoir amené ce St. Evêque, sont au delà de toutes expressions, ils disent à peu près de lui, ce que par des transports de foi: les Hebreux publierent autresois du Sauveur: Beatus venter qui te portavit. Heureux le Vaisseau qui vous a porté. Ils veulent tous se convertir, tous demandent la péniterce.

> M. le Visiteur les reçoit avec bonté, avec amour, il les console par la parole de Dieu, il ne cesse de leur représenter la vérité & l'excellence de notre Religion, & la tendresse du Souverain Pontife qui se ressouvient d'eux, il les exhorte à redoubler leur ferveur, à n'avoir rien de caché pour

pour leur falut; il les assure qu'il les aime, & qu'il les VI. Lertraitera toujours comme ses Enfans. C'est alors que ce re-TRE. 1739 ligieux Prélat mêle souvent ses larmes avec celles de ses au
Plaintes anires porditeurs, qui l'entourent nuit & jour pour se confesser, tes par les pour s'instruire, pour expliquer leurs peines & leurs be-Cochinchifoins, & les véxations qu'ils ont soufertes: Les uns disent nois à M. depuis dix ans je n'ai pu me confesser; & d'autres d'un ton d'Halicarnasse contre plaintif, nous avons toujours été refusé: mais pourquoi les Jésuites. cela, demande M. le Visiteur? Pourquoi, repondent-ils, c'est pour avoir observé ce que nos anciens Milsionaires nous avoient enseigné, c'est pour n'avoir pas voulu pratiquer dans nos Eglises les cérémonies des Morts, celles des Gentils, que les Peres de la Societé de Jesus permettent; vous étes, nous disent-ils, des pécheurs obstinés, des scandaleux, des schismatiques; nous ne voulons point vous entendre.

Je dois distinguer de la foule un vénérable Mandarin Un Manqui est venu se prosterner aux pieds de M. le Visiteur, lui darin de bailant la main aussi amoureusement que s'il eut été son s'en Pere, avec les expressions du plus prosond respect. Un Ec-vertement clésiastique François, deux Franciscains, & un Jésuite en presence étoient présens, ils furent tous ravis de voir la joye, le de plusseurs respect, & l'amour de ce Mandarin qu'ils estimoient. & Missionqui avoit toujours mené une vie, moralement parlant, irréprochable. M. d'Halicarnasse l'ayant relevé & embrassé, le Mandarın reprit la parole, & d'un ton sérieux dit: Illustre (a) Grand Pere, je suis faché de vous témoigner que toute la Mission a changé de face depuis une douzaine d'années, la charité n'est plus parmi les Peres, ils ne préchent plus aux Chrétiens, ils laissent mourir les pauvres sans l'assistance des Sacremens. Leur conduite & leur exemple éloignent les autres de la pratique des bonnes œuvres. \mathbf{D}_{3}

(a) C'est le nom-le plus respectable qu'on puisse donner à un Evêque selon langue du pays.

VI. LET- OCUVICS. Les Missionaires là présens se regardoient les TRE 1739 uns les autres interdits & muets, comme des gens qui ne concevoient que trop combien ces reproches étoient fondés. Le Mandarin continua, nous sommes dans ce triste état depuis que nous avons eu le malheur de perdre M. de Flory, qui étoit un homme de bien, un saint Missionaire, on l'a persecuté pendant sa vie, on le persecute encore après sa mort dans tous ceux qui honorent sa mémoire, & qui suivent ses maximes saintes: mais helas! s'écria-t-il, la malédiction n'est que trop visible sur ses ennemis, s'il en faut juger par leurs œuvres, suivant la régle de l'Evangile. A fructibus eorum cognoscetis eos, ils nous abandonnent, ils nous scandalisent.

Les Franciscains & les Jésuites étoient d'autant plus étonnés du discours de cet homme, qu'il n'avoit jamais été question de lui dans les contestations des Missionaires. & bien loin qu'on pût lui reprocher d'être leur adversaire, ils l'avoient toujours regardé comme un de leurs principaux amis.

Grands rin.

M. le Visiteur touché de pareilles plaintes, consola co sentimens Mandarin qui essuyoit ses larmes, & disoit: Graces imde Religion mortelles soient rendues au Ciel qui vous a envoyé dans du Manda-ce Royaume, pour nous remettre dans la voye du salut. Je suis le plus coupable de tous, ayez pitié de moi, je veux fauver mon ame, prétez-moi votre secours. Il étoit tard, & le Mandarin étranger. M. le Visiteur lui ofrit le diner: je l'acepte volontiers, dit - il, car j'ai résolu de rester trois jours auprès de vous, je suis à dix lieues d'ici, je ne pourrai pas revenir fouvent, & peut-être que vous irez bientôt en la Ville de la Cour, je veux donc profiter de votre séjour, & des bontés que vous me témoignez.

M. le Visiteur sut charmé des bonnes dispositions & de la foi du Mandarin. Pendant les trois jours que celui-ci demeura avec nous; il gémit plus d'une fois sur les brouilderies des Missionaires & des Chrétiens, qu'il nous raconta.

M. le Visiteur aimoit à l'interroger; parce qu'il lui voyoit VI. Lerune droiture admirable. Mais le Mandarin ajouta une fois, TRE. 1739. c'est assez, c'est trop déplorer les malheurs publics; je ne veux plus penser qu'à réparer les miens. Votre Grandeur me permettra de lui ouvrir ma conscience.

Je fuis né d'une Mere & d'un Pere payens, jeune enco- Le Manre j'eus le bonheur d'être fait Chrétien par un Pere Jésuite, darin dej'ocupois un emploi dans les magazins du Roi, & tous clare que les ans sous les yeux de mon Directeur je faisois la com- lui permetmémoraison de mes Parens avec les Gentils, & suivant toient la leurs cérémonies, tant pour fauver les dehors du monde, pratique que pour ne pas me brouiller avec mes proches qui vi-des cérémovoient encore dans l'idolatrie. M. de Flory revenant des mies Idola-Provinces du Midi, vint un jour me voir en passant, il me demanda si nous avions banni de notre Eglise toutes ces cérémonies superstitienses condamnées par la Bulle du Pape: je lui répondis que oui, & que nous ne pratiquions plus que les louables cérémonies pour les ames de nos Ancêtres: M. de Flory fut scandalisé de ma réponse, & me désendit très-expressément de les réiterer. Quelques jours après, Je vis dans notre Eglise le R. Pere Vasconcellos notre Directeur, & je lui fis part de la défense que m'avoit fait M. de Flory. Bon bon, me dit - il, c'est une fantaisse de M. de Flory qui ne sait pas expliquer la Bulle : ces cérémonies n'ont rien que de louable, & vous n'avez qu'à faire comme vous avez toujours fait.

Ces deux décisions contraires agitérent long tems mon Le Mantesprit : Enfin je quittai ma charge, bien résolu de m'in-darin construire à fond sur ce qui me tourmentoit, & de ne tra-tinue ser vailler plus qu'au falut de mon ame; mais j'eus le malheur contre les de manquer aussitôt des secours que je me promettois de Jesuites. M. de Flory, j'apris sa mort, & les outrages qu'on faisoit à sa mémoire; ces indignités me persuaderent qu'on l'oprimoit, je voyois les Peres de la Compagnie, & quel-

ques

VI. Ler. ques autres agir avec tant de passion, que je ne pus TRE. 1739. plus avoir de confiance en Eux.

M. le Visiteur douta qui des deux Missionaires avoit eu tort, & pour s'en éclaircir, il pria le Mandarin de lui détailler ces cérémonies que le Pere Vasconcellos permettoit, & qui étoient défendues par M. de Flory.

Le Mandarin répondit, Illustre Grand Pere, les voici, darin ex- j'envoyois mes gens nétoyer bien proprement le tombeau de plique les mes Ayeux, & après qu'ils avoient arraché les herbes cérémonies balayé la poussière & les ordures, ils dressoient une res lui per- table de gazon de la hauteur d'un pied; je la faisois couvrir d'une natte vierge, j'ordonnois qu'on la chargea de Ris, de Viande, de Confitures, d'Aréka, & de Béthel; qu'on mit à la tête un careau ou un coussin; à l'autre bout une pipe & du tabac; & à l'entour de la table, & des tombeaux ornés de fleurs, de papier doré, & de rubans, un grand nombre de cierges, que j'allumois moi-même; après quoi je me prosternois par terre pour saluer mes Ancêtres. les invitant à venir se rafraichir, & quand je leur avois donué le tems nécessaire pour faire leur repas, je me prosternois une seconde fois par terre, & je les remerciois. Je m'avançois enfin au bout de la table pour manger les restes.

M. d'Halicarnasse les défaprouve.

tement, cela ne vaut rien, les Souverains Pontifes ont eu raifon de condamner ces cérémonies & pour cette fois le Pere Vasconcellos explique trés-mal la Bulle. Le Mandarin reprit alors, j'avoue, Illustre Grand-Pere, davin 'ex- que nous serions dans l'erreur, le Pere Vasconcellos & moi,

M. le Visiteur entendant ce récit parut afligé & dit hau-

tention.

cuse & les si nous croyions ce que croyent les Payens, & si nous agissions Jesuites, comme eux; mais nous pensons bien autrement, & nos penpar lu dire- sées sauvent nos actions. Les Gentils croyent que les esprits des Défunts sont dans les tombeaux, qu'ils ont besoin de rafraichissement, qu'ils viennent succer la substance des alimens, qu'ils nous entendent, & qu'ils espérent notre secours; mais moi je fai, & j'en suis persuadé, que mes Parens

Parens sont dans l'Enfer, qu'il n'y a plus de miséricorde VI. Lerpour eux, & ce culte extérieur que je leur rendois, n'é-TRE. 1739.

toit que pour contenter le public.

M. le Visiteur répliqua; à la bonne heure, que vous Mr. d'Ha-n'ayez rien cru de mauvais mais les témoins de votre cul-instruit le te extérieur s'en scandalisent, s'ils sont Chrétiens, & s'ils Mandarin, font Gentils, ils croyent que vous avez la même foi qu'eux: car on voit les actions, & on ne voit pas la pensée. Notre Religion, mon cher Mandarin, est pure & toute simple, la voie du Ciel est droite; on ne se sauve pas par des restrictions mentales. Vous avez renoncé lors de votre batême, au monde, à les maximes, & aux pompes de Satan. Jelus-Christ nous a dit que si quelqu'un avoit honte de lui. A ne le reconnoitroit pas devant son Pere. Les premiers fidels de l'Europe n'usoient pas de semblables ménagemens, ils professoient hautement la foi de Jesus-Christ, & ils aimoient mieux foufrir le fer & le feu, que de la trahir. Les Confesseurs & les Martirs ne dirigoient point ainsi leur intention, & leur culte n'avoit rien d'équivoque.

Le Mandarin pénétré de confusion, & frapant sa poitri- Le Manne, vint baiser la main de M. le Visiteur, disant To-i, To-i, darin recela me susit, je ne le ferai plus, & passant du répentir à connoit sin la joie d'une bonne conscience, vous avez raison, dit-il, un honnéte homme abhorre l'équivoque & les détours; un vrai Chrétien ne rougit point de l'Evangile, on doit agir comme l'on pense. Je vous promets Illustre Grand-Pere, que je donnerai aux pauvres les bœufs, & les cochons que j'immolois à mes Ancêtres. La réponse du Mandarin, sa candeur; & la simplicité de son cœur remplirent de joie. M. le Visiteur, qui portant la parole au Procureur des Jésuites, lui dit, il semble qu'on ait poussé ces gens-ci à bout : mais je crois plus volontiers qu'il y a du mal entendu. Les Chrétiens de Con-uc tiendront-ils le même langage?

Le Procureur répondit, oh pour ceux-là, Monseigneur, ce sont des rebelles, des cœurs endurcis; il est d'autant pius

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES.

Jéstites. Jensenistes.

VI. Ler-plus impossible de les convertir, qu'ils font les savans, & TRE 1739 qu'ils sont Jansénistes, comme M. de Flory, & tous les au-Le Pro-cureur des tres François. Cette comparaison engagea M. Bennetat Missionaire François à repliquer au Jésuite, eh quoi, croyeztraite les vous, mon R. Pere, que M. le Visiteur ne connoisse pas les Iansénistes & les François, & qu'il ne distingue pas les chinois de uns des autres? Si on est Janséniste, parce qu'on ne suit pas vos maximes; les Dominicains, les Augustins, tous les Ordres Religieux seront donc Jansénistes: il termina sa réponponse d'un air tranquile. Le Jésuite ne parut pas de la même humeur; fon discours s'anima tout à coup. Mr. le Vifiteur l'interrompit; & m'ordonna d'aller à Con-uc pour prévenir les Chrétiens sur sa visite.

Mr. d'Halicarnasse envoie Con uc donner visite.

l'allai ce même foir à Con-uc. C'est un Bourg qui n'est éloigné de Ketha que d'une petite lieue; il y avoit autre-PAuteur à fois une riche Chrétienté formée par le zéle, & le bon exemple des Missionnaires François. Ces Chrétiens paroissoient être pénétrés d'une reconnoissance si vive, & d'une estime si avis de la grande pour leurs anciens Missionnaires, que jamais personne ne pouvoit leur persuader, qu'ils fussent des hérétiques, & que M. de Flory ne fut pas un faint Prétre.

Les hommes, les femmes, les jeunes, & les vieux se foutenoient par l'espérance que la Providence leur restitueroit un jour leurs Missionnaires; ils vivoient moralement bien, à cela près qu'ils ne fréquentoient pas les Sacremens depuis que l'Evêque du partie des Jésuites avoit interdit les tes resusent Missionnaires François: les Jésuites ne vouloient plus les leurs administrer, en haine de leurs anciens Directeurs, & prétextoient que ces habitans refusoient de croire que M. de par une in- Flory étoit damné, & que les François étoient des hérétiques.

les Sacremens aux Chretiens pustice, mamifeste.

Je m'acquitai de ma commission. Ces Chrétiens témoignérent beaucoup de reconnoissance de l'atention qu'avoit M. le Visiteur. Ils députérent deux personnes les plus distinguées pour venir lui témoigner leur joie & leur respect. Les Députés furent si ravis de sa présence & de ses discours,

qu'ils

au'ils se félicitoient publiquement de ce que Rome leur a- vi, Lexvoit envoyé leur Libérateur. TRE 1739.

Le lendemain M. le Visiteur leur envoya le Pere Séraphin pour leur dire la Messe, comme j'avois fait le jour précédent: les Chrétiens lui firent mille accueils: mais au lieu d'augmenter leur confiance en M. le Visiteur, il fit tout ce qu'il put pour leur donner de l'ombrage. Après la Ils tentent Messe bien loin de retourner à notre Résidence, il alla à de troubler Fayfo conférer avec le Procureur des Jésuites; il lui raconta la malheureuse disposition des Chrétiens, depuis que l'imprudent M. Favre leur avoit parlé, sur le tard ils se rendirent tous les deux auprès de M. le Visiteur, le Procureur n'oublia rien pour lui faire comprendre que ces hipocrites de Con-uc avoient envie de le tromper, qu'il se méfiât de ces fourbes, & fur-tout qu'il ne leur envoyât plus M. Favre, n'étant qu'un nouveau Missionnaire peu capable de connoître la malice de ces rebelles, & de distinguer les coutumes du pays.

Ces remontrances eurent un eset tout contraire à celui licarnusse que se proposoit le Procureur. M. le Visiteur lui dit: Mon répond an R, P. je profiterai de votre avis comme je le dois, je suis Procureur envoyé pour être Juge; mon devoir exige que j'entende tou- aes jeju tes les parties, & même les rebelles. J'agirai avec précau-plaintes tion, & j'espère qu'on ne me trompera pas: M. Favre n'est qu'il formé pas si nouveau Missionaire que vous pensez, il est instruit contre sous des coutumes du Pays, il fait l'histoire de cette Mission, il Sécretaire. connoit la malice de certains habitans; tranquilisez - vous, mon Révérend Pere, nous ne serons pas leurs dupes.

Dans ce tems-là, le Chef de cette Chrétienté & le Catéchiste Om-chi, qui a beaucoup d'esprit, arrivérent de Con-uc: ils demanderent à voir l'Illustre Grand-Pere. D'un air modeste, ils s'avancerent, & s'étant prosterné par terre, le Chef fit ion compliment à M. le Visiteur. C'est un vieillard qui a les cheveux tout blancs: il parla avec beaucoup d'efprit, de force, & de dignité, & à la fin de son discours,

Mr. d'Ha-

VI. LET. il demanda à M. le Visiteur la permission d'exposer par TRF. 1739. écrit tous les troubles survenus dans leur Eglise depuis la mort de M. de Flory, & les perfécutions qu'ils avoient soufertes de la part des Jésuites.

Les Chrétiens de Con-uc portent de graves plaintes contre les Jestites.

M. le Visiteur lui acorda d'écrire exactement la vérité. A peine se fut-il retiré, que les Jésuites ne manquerent point de le noircir comme un vieux réveur, & un ennemi de la Societé, & si vous en doutez, ajouterent - ils, nous n'en voulons pas d'autres preuves que son écriture qu'il farcira de faux faits, & de calomnies. Deux jours après ce vénérable vieillard revint à la tête de sa Chrétienté qui le suivoit. ils se prosternerent trois sois tout de suite, & le Chef commenca en ces termes; voici les Brebis que votre charité recherche, que les Jésuites avoient méprisées & rebutées nous fommes prêts à recevoir vos loix, & à obéir à vos ordres.

M. le Visiteur leur dit, qu'ils avoient eu tort d'abandon. ner les Missionaires, que quand on les avoit privé des François, ils auroient du accepter les autres avec le même respect; puisqu'ils étoient tous les Ministres de Jésus-Christ. Le Chef répondit, ce n'est pas nous, Illustre Grand Pere, qui avons abandonné les Jésuites, ce sont Eux qui nous ont rejetté. Nous avons toujours voulu observer les régles de l'Evangile, & nous n'avons pu nous résoudre à les violer dans notre Eglise.

M. d'Ha-Iicarna Te pirer aux Chrétiens du respect pour les Jéfuites.

Cette réponse déplut à M. le Visiteur, il leur dit que le tache d'inf. Seigneur résistoit aux orgueilleux; mais qu'il donnoit sa grace aux humbles: Que ce n'étoit point à Eux d'examiner Ta les Jésuites suivoient les régles de l'Eglise; Qu'ils avoient du faire le bien qu'ils leur prescrivoient. Le Chef reprit, en disant: Illustre Grand-Pere, nous n'oserions pas disputer avec vous, nous sommes des ignorans, c'est pour nous inftruire que nous fommes venus, commandez-nous tout ce qu'il vous plaira, & nous vous obéirons. M. le Visiteur précha pendant une demie heure sur les bontés & les mi ricorde

Téricordes du Seigneur qui les avoit éclairés, & mis dans la VI. Lere voye du Salut: Qu'ils devoient profiter du tems de la Visi-TRE 17394

te pour retourner à lui, & réparer leur faute.

Le Chef répondit: nous le souhaitons avec ardeur, & nous espérons que Dieu nous sera cette grace: & s'aprochant de M. le Visiteur avec un mémoire à la main, voici dit-il, l'histoire de ce qui s'est passé de plus remarquable depuis la publication de la Bulle Ex illa die. Tous les saits sont constatés, & nous ofrons de les prouver quand il vous plaira.

M. le Visiteur sit lire cette histoire par un Missionaire Mémoire François, elle commençoit par ces mots: Deo Trino. Après contre les en avoir entendu la lecture; il m'ordonna de l'étiquiter, & présenté par de la cacheter du sceau de notre Chancellerie sur toutes les les Chrépages. Je l'intitulai, histoire des Chrétiens de Con-uc. Il tiens de la chargea les Missionaires de la traduire en latin, & asin que Mission, à la version sut sidéle, il députa pour traducteurs un Prêtre M. a'Halicarnallé. François M. Bennetat, un Jésuite, le Pere Vasconcellos, & un Franciscain. Tous les trois surent d'accord sur la version; mais le Jésuite protesta que cet Ecrit, étoit un tissu d'impostures. M. le Visiteur niordonna d'en faire une copie, pour la propagande, à qui je l'envoie, & me désendit de la communiquer à personne, & quand il ne m'auroit pas sait cette désense, j'aurois scrupule de vous en dire d'avantage.

Après avoir examiné cette traduction, M. d'Halicarnasse Le Vijifit apeller le Jésuite; & lui témoigna qu'il étoit scandalisé teurse scandes manœuvres des Peres de sa Compagnie. Ensuite il se dalise des
transporta à Con-uc, & sit la visite de l'Eglise; on lui portransporta à Con-uc, & quoi qu'elles ne sussent que trop
fondées, neanmoins pour éviter le scandale, & ménager l'honneur de la Societé, il engagea les chrétiens de cette
Eglise à oublier le passé, & à demander pardon aux Jésuites. Ensin il remit cette Eglise dans ses anciens droits. M.
Rennetat y sit la Mission avec beaucoup de succès & de fruit.

J'ai l'honneur d'être &c. FAVRE.

Elzear

LETTER Pastora'e M. d'Ha'i-Cochinchi-

Elzear François des Archards de La-Baume Evê que d'Halicarnasse en carnasse par la Grace de Dieu & du St. Siége Apostolique, *r. 1739. Prélat domestique de notre St. Pere le Pape, Assistant de son Trône, Prévot de la Cathédrale d'Avignon, Visiteur Apostolique spécialement député par les Missions des Royaumes de la Conchinchine, de Camboje & de Chiampa, ·à tous nos vénérables Miffionaires & à tous les fidélles Chrétiens qui sont dans ces Royaumes, soit la grace & la paix par Dieu notre Pere & par J. C. notre Seigneur.

La charité de J. C. & la Sollicitude de toutes ces Eglises dont le Souverain Pontife est animé, lui ont fait jetter les yeux de sa tendresse & de sa bonté vers ces Regions éloignées, afin que toute Nation qui est sous le Ciel comprenne, qu'elle est de son troupeau & qu'elle lui apartient. étant le Pasteur universel, afin aulli que tous, fans exeption. reconnoissent que l'ardeur de son amour paternel, ne lui laille oublier aucun des siens. Moi qui suis choisis, pour ré-

Elzearius Franciscus Des 🗛 chards de la Baume Dei & Saucta sedis Apostolica gratia Episcopus Halicarnassem, Sanctissimi Domini nostri Domini Pralatus Domesticus, solii Pontificii Assitens, Ecclesia Metropolitana Avenionensis Praposa tus, & Missionum Regnorum Cocincina . Camboja & Ciampa Visitator Apostolicus specialiter delegatus, omnibus venerabilibus Missionariis, & dilectis Christis fidelibus in istis Regnis degentibus, gratia vobis 🚭 pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Chris-

Charitas Christi & Sollicitudo omnium Ecclesiarum qua urgens sunmun Pontificem, misericordes ejus oculos ad has remotissimas. Milliones converteriont, ut oninis Natio que sub Calo est, intelligeret, se ex eodem ovili esse. ि ad ewidem Pastorem pertinere: nec esse ullam Gentem qua se à paterni ejus amoris calore abscondat. In tain eximiam igitur charitatem Mini∫ler Ego ∫e₄ gregatus, notiun vobis facio, fratres & filii dile Tissini, me tandem prosperion iter habiusse in voluntate Dei veniendi ad vos,

pon-

'ad visitandum vos nomine Sanctis-Imi Pontificis & ad impertiendımı Vobis aliquid gratiæ spiritualis qua confirmet Vos per eandem que invicem est, fidem vestran atque nostram. Ut itaque Officium nobis commission quan cità impleamus, amuntiamus lobis omnibus 2:05 desiderare videre vos omnes, & os ad os loqui. Jam Christia nos qui sunt in Ketha invisimue, ੳ de eorum zelo ੳ devotione multum gavisi sunus, plenum crit gaudium nosirum, si, ut speramus, eandem fidem, & obedientiam invenerimus in cateris Ecclehis quas Deo adjuvante suo tempore lustrare decrevinus.

Praparate ergo, filii dilectiffini, animas vestras, ad cognoscendum tempus Visitationis vestra: eratis enim aliquandò tenebra, nunc autem hux in Domino ut filii lucis ambulate, venite ad me in son-

pondre à cette charité im- LETTRE. mense. Je dois vous donner Pustorale avis mes très - cher - Freres, de M. qu'ayant enfin eu assez de bon- nasse en heur d'arriver jusqu'à vous se- Coclinchilon la volonté de Dieu, pour ne. 1739. vous visiter au nom du Souverain Pontife, & pour vous élargir des biens spirituels propres à vous afermir tous ensemble par votre foi, qui est aussi la nôtre. Afin donc que nous remplissions au plutôt la charge qui nous a été confiée, nous vous faisons savoir à tous, que nous souhaitons de vous parler en perfonne. Nous avons déja vifité les Chrétiens qui sont dans Ketta, & nous nous fommes beaucoup réjouit à la vûe de leur pieté: nôtre joie sera parfaite, si, comme nous avons lieu de l'esperer, nous trouvons la même foi & la même foumission dans les autres Eglises que, Dieu aidant, nous avons résolu des visiter.

Préparez donc mes trèschers fils, vos cœurs pour profiter du tems de la visite: vous étiez autrefois dans les ténébres, maintenant vous étes éclairés par la divine lumiéLettre.
Pastorale
de M.
d'Halicarnasse en
Conchinchine.

re; il faut que vous vous conduisiez comme des enfans de la lumiére venez à moi dans la simplicité de votre cœur, & ne craignez pas de me déclarer les inquiétudes dont vos esprits peuvent être agités: mais ayez une entiére confiance à les exposer à nos yeux; par-là il nous fera plus facile de dissiper les tromperies du démon qui auroient pu vous séduire; & de vous faire devenir en même tems des Chrétiens éclairés dans la véritable science de Dieu; en sorte qu'il ne vous manque rien de cette abondance de grace, en atendant le jour de la révélation de J. C. notre Seigneur.

Soyez persuadés que je suis à votre égard autant qu'il m'est possible, un Pere qui vous chéris avec sincérité par un pur amour de votre salut; & pour nous en donner des marques, je ne négligerai rien de tout ce qui poura y contribuer: asin que nous remettions toutes choses dans son état primitif & que nous rendions à un chacun la justice convenable: j'espere que vous pareillement, vous se-

simplicitate cordis vestri, obscurum in mente vestri volvatis vihil, sed omnia sint aperta oculis meis, ut astutia Diaboli, quibus sortè intellectus vester obscuratus est, per ministerium nostrum faciliùs dissipentur, es in omni verbo es scienti, divites essiciamini, ita ut nihil vobis desit in ulla gratià, experantibus revelationem Domini nostri Jesu Christi.

Quantum in me est, Ego ero vobis in Patrem per amorem quo sincerè Vos diligo, & per omnimodam diligentiam quan adhibiturus sum, ut possim omnia in pristimum statum restituere & jus unicuique tribuere, & vos similiter eritis mihi in silios per vestram subjectionem, & per illam obedientiam quam oves sui Passioris voci prestare debent; oportet enim ut non sint in vobis schismata, sed debetis esse perfecti in eodem sensu & in cidem

scientià, ut idipsum dicatis omnes & uno ore honorificetis Deum, & Patrem Domini Nostri Jesu Christi, Cui soli laus honor & gloria. Amen. rez à mon égard des vrais en-Lettre. fans par votre foumission & Pastorale & votre obéissance: telle que de M. d'Halicardes oùailles sont obligées de nasse en l'avoir pour leur Pasteur. Il Cochinchi-

faut enfin qu'il ne demeure dans la fuite aucun schisme par-ne. 1739 mi vous : mais que vous ne soyez plus animés que du même esprit & que vous vous conduisez par la même saine doctrine: asin que vous puissiez tous honorer le Seigneur d'une même voix & dire avec vérité nous avons tous un même Pere qui est Jesus-Christ notre Seigneur, auquel soit honneur & gloire à jamais.

Datum in hac Ecclesiâ Ke-tha die vigesimâ sextâ hine quarte, id est secundà Junii 1739. Donné dans l'Eglise de Ketha le 26. de la quatrieme Lune. C'est-à-dire le 2. Juin 1739.

Loco. Sigilli † El. F. Episcopus Halicarnasseus Visitator Apost. Le lieu † du Seau. Elz. Fr. Evêque d'Halicarnasse Visiteur Apostolique.



LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

&&&&&

A M. le Marquis de NICOLAI.

Monsieur.

VII. LET-9. Aoust de peines.

A PRES que nous eûmes fini les Visites de la Province TRE. Hué A de Cham, & remis aux Missionaires François la Chrétienté de Con-uc, nous résolumes d'aller à Hué qui est M. d'Ha- la Capitale de ce Royaume. Le chemin en est dificile par licarnasse mer & par terre, à cause d'une afreuse montagne qu'il se rend à la faut doubler. Nous nous embarquames à bord d'un Cham-Capitule de pan, dans l'espérance de courir ces trente lieues sans mettre à terre. Notre première journée fut assez calme; mais la nuit suivante s'obscurcit d'une manière à vouloir nous faire trembler : nous essuyames la tempête & l'orage dans des ténébres profondes; nous ne voyons que la lueur des éclairs, nous n'entendions que le bruit du tonnerre, & le fiflement des vagues, & des vents: la pluye nous inondoit de toutes parts dans le Vaisseau; ensorte que nous y étions presque à nage. Enfin nous fûmes jettés par bonheur fur le fable. M. d'Halicarnasse imploroit sans cesse le secours du Ciel. Le Pere Séraphin tremblant de fiévre invoquoit de son côté, Saint François. Pour moi déjà un peu acoutumé aux tempêtes, je paroissois moins saisi de Le jour ayant paru, on reprit la manœuvre & un vent favorable ne tarda pas à nous conduire à Hué.

Ce que c'est que cette Ville, je vous le dirai une autre fois, quand je l'aurai pratiquée. Nous allâmes descendre au quartier apellé Phu - cam, où le dernier Evêque avoit établi sa Résidence: son Palais est un grand enclos, où il y a une Eglise, deux corps de logis, & deux huettes, l'une pour le Concierge, & l'autre pour les chiens.

A peine fûmes nous arrivés, que les visites des Grands;

des petits nous acabloient par leurs génantes cérémonies : VII Termais nous savons qu'il faut se prêter aux manières du pays. TEE 1739-Le principal cérémonial à pratiquer envers ceux qui viennent nous visiter, est de seur ofrir du Thé, du Bethel, mes qui observe avec l'Aréka à macher, & du tabac à fumer; car tout le dans les monde fume, les dames comme les hommes. Les con-Visites. versations sont assez muettes, il faut parler peu. Le bon air c'est la gravité: on ne débite que des sentences: mais les femmes se dispensent de cette régle; elles aiment assez à causer, & le font avec quelque grace, leurs entretiens sont moins génans que ceux des hommes; leur principale vanité consiste à avoir de longs cheveux, toujours bien peignés & bien lavés, qui traînent quelquefois jusqu'à terre, des longs ongles crochus d'environ trois ou quatre pouces, & qui sont peints selon leur âge & leur santailie.

Mais c'est trop m'arrêter à ces bagatelles. Revenons à Ouverture l'Histoire de notre Mission. Nous avons commencé ici à de la Visue peu près comme à Ketha. M. le Visiteur apella tous les Apost à la Missionaires du voisinage, & leur intima sa Mission. Le Capitale. Supérieur des Jésuites, celui des Franciscains & les autres -lui en témoignerent une joie infinie : la fuite nous découvrira si ces beaux dehors sont l'eset d'une amitié & d'un respect sincères, ou s'ils ne sont que politiques & déguisement. Deux jours après nos Révérends Peres débutérent par une requête à M. le Visiteur, pour obtenir la permission de répondre aux écritures du Procureur des Missionaires François adressées en 1736., à la sacrée Congrégation de la Propagande c'étoit-là, disoient-ils, un tissu de faulletés odieuses & de calomnies imposées à leurs Corps & à leurs personnes: en un mot un véritable libelle difa- M. le Visi--matoire.

M. le Visiteur apointa la requête, & leur recommanda nneRequête ment vous m'obligerez, leur dit-il, mais encore la facrée Jéguites.

tera apointe

F 2

Con-

VII Let. Congrégation vous en faura bon grè; car elle désire TRE 1739 depuis long - tems de savoir la vérité, telle qu'elle

Injures contre les Millionaires François , lan-

Ils se retirerent en vomissant des injures contre les Missionaires François. Le Pere Martiali Grand-Vicaire sit encore pis; il suivit M. le Visiteur dans sa chambre, & lui dit d'un air de confiance, il me paroît surprenant, Monaves par les seigneur, que vous ayez remis la Chrétienté de Con-uc Jéjuites. aux François, & fur - tout que vous en ayez confié le foin à M. Bennetat dont la doctrine est suspecte : c'est un franc hipocrite, un fier Janséniste. Je sai que vous l'avez fait à bonne fin, trompé par des manières étudiées. & par un dehors imposant : mais c'est un homme qui m'a ofensé, il faut donc que vous lui otiez vos pouvoirs, & vous ferez très-bien de le renvoyer en Europe, ou du moins dans le Royaume de Champa, où je l'avois apronvé. Quoi, répondit M. le Visiteur, ce M. m'auroit donc trompé, il me paroît plein de candeur, & d'une simplicité evangélique: & l'on m'a dit mille biens de lui : je crois, mon Pere, que vous feriez bien d'oublier vos anciennes querelles: nous ne devons chercher que la paix. Agissons, mon très - cher Pere, agissons avec cette charité chrétienne qui sied si bien à des Prêtres de Jesus-Christ, & tachons de seconder les pieuses intentions de ·la Propagande, qui veut l'union entre les Missionaires.

Ces bons avis déplurent au Pere Martiali qui temoigna ceur de M. plus ouvertement sa passion, en ces termes peu mesurés : si d'Halicar- vous ne voulez pas m'accorder la grace que je vous demanuasse n'ar- de, Monseigneur, faites au moins la justice; puisque vous vite pus la nous dites que vous étes venu pour la faire, je veux con-vivacité du paincre ce Saul réprouvé devant vous, & vous faire connoître ce qu'il est. Envoyez-lui donc un Veniat.

> M. le Visiteur lui dit encore, mon Pere ne vous lais-Lez pas emporter aux préjugés, n'arrêtés pas les progrès

de la Mission; chassez loin de vous toute idée de vengean- VII. Lexce. Ne recherchons, mon très-cher Pere, que la gloire de Dieu & le salut des ames; tachez de vous acommoder avec M. Bennetat. Point d'acommodement, répondit le Pere Martiali, faites justice: chassez loin de nous M. Ben-

netat, cet hypocrite, ce Janséniste; faites justice.

M. le Visiteur lui dit, je la ferai, mais dites-moi, je vous prie, qu'elles raisons aviez - vous d'aprouver M. Bennetat pour le Royaume du Champa, & de le suspendre pour les Provinces de Cham, & de Hué? Car si sa doctrine est dangereuse, il peut faire du mal par tout; s'il est Janséniste il faut le chasser de tout le Royaume du Champa, comme des Provinces de Hué & de Cham. Je me garderois bien d'aprouver pour aucun lieu un hérétique, qui ne seroit capable que de répandre l'erreur. Si vous prouvez que M. Bennetat péche dans la doctrine, je l'interdirai M. Bennefur le champ. Aussi - tôt après cet entretien, M. d'Hali- tat est cité carnasse écrivit ces deux lignes à M. de Bennetat.

Pour des raisons à nous commes, rendez-vous ici des que vous visite.

airez reçu ce billet.

à Hué ce 17. Juin 1739.

E. F. EVEQUE D'HALICARNASSE Visiteur Apost.

Ce M. partit à l'instant, & se présenta le 22. Juin à M. le Visiteur qui lui expliqua les motifs de cet ordre. Revenez demain, lui dit-il, pour répondre sur les plaintes du Pere Martiali.

M. Bennetat comparut à l'heure assignée; mais le Pere Martiali s'excusa pour ce jour-là, & sit dire qu'il ne pouvoit venir que le lendemain 24. Juin. M. le Visiteur y

Le 24. M. Bennetat se rendit à l'Evéché de bonne heure; le Pere Martiali ne vint que fort tard, &

F 3

VII. Let-l'après diner, parce, disoit-il, qu'on mal de tête l'avoit TRE. 1739. arrêté. Il avoit envoyé prier auparavant M. le Visiteur de permettre que les Jésuites & les Franciscains assistassent aufsi à la procédure qu'il faisoit, disoit - il, contre le Janséniste Bennetat. M. le Visiteur y donna les mains, en lui répondant que l'assistance de ses confréres lui feroit plai-

Assemblee" sortes de bunal de licarnasse,

Le Pere Martiali comparut donc assisté du Supérieur des de plusieurs Iésuites, du nouveau Mathématicien, & de deux Franciscains. Chacun prit sa place à la salle d'audiance. M. res que tri- le Visiteur acueillit avec beaucoup d'amitié les Jésuites & les Franciscains, qui étoient venus pour soutenir les plaintes M. d'Ha. du Pere Martiali. Je vous regarde comme mes Conseillers, leur dit il, aidez - moi de vos lumiéres, & travaillons tous à faire renaître la paix, l'union, & la concorde parmi nous. Il joignit à ces témoignages de cordialité, un discours rempli des traits les plus touchants, pour les faire renoncer à leur engagement contre la Nation Françoise, & ses Missionaires.

Le Pere Martiali impatient de parler, afectoit beaucoup de dédain sur les raisons de Mr. le Visiteur. Enfin ne pouvant plus se contenir: a - t'on jamais vû, dit - il, qu'un Supérieur soit apellé en jugement pour plaider avec son Injuste pre-inférieur? Je suis Grand - Vicaire, M. Bennetat est sujet à P. Martia- mon inspection & à mes ordres, dois- je être mis en parallele avec lui? Il suffit que je le dise coupable, je dois en être

cra, il ne reste qu'à le condanner.

Vous vous trompez mon Pere, reprit M. le Visiteur; carnasse ré- on ne condamne point un homme sur une simple acusapond selon tion, & sans doute, il n'y a point d'autre Supérieur en de la justi- cette Mission, que le Délégué du S. Siége. A la publication de mon Bref, toute jurisdiction a éte suspendue, & si j'ai le pouvoir de juger les Evêques, à plus forte raison puis-je juger un Pro-vicaire & des Missionaires; je dois écouter toutes les parties, & rendre justice à tous. Prou-

yęz

vez ce que vous avancez contre M. Bennetat, l'acusateur VII. Lern'est jamais cru sur sa parole, il ne peut pas même ser- TRE. 1739. vir de témoin.

Cette sage réponse auroit du confondre l'acusateur, mais comme s'il n'y eut fait aucune atention, il tira de sa manche une lettre adressée à M. le Visiteur, osa lui-même en faire la lecture, quoiqu'elle ne contint que des invectives & des reproches contre ce vénérable Prélat, tant au sujet du rétablissement de la Chretienté de Con-uc, que sur sa facilité à tout croire. Ce Missionaire peu atentif au respect qu'il devoit à son Supérieur, termina la féance en disant, qu'il n'y avoit pas de justice à atendre d'une personne si prévenue en fayeur des François, qu'elle étoit même leur Avocat; Que pour lui il auroit recours à Rome; Que les acusations contre M. Bennetat étoient déja parties, & qu'il n'étoit pas obligé d'en dire davantage.

Trouveriez - vous, Monsieur, un juge dans le monde Modéraqui écoutât de sang froid de pareilles impertinences? C'est M. d'Hapourtant ce que M. le Visiteur a fait : il s'est contenté de licarnusse répondre avec douceur au Pere Martiali, mon Pere, ce n'est pas ainsi qu'on expose ses plaintes, & ses raisons: Ce n'est pas ainsi qu'on méprise un Délegué du S. Siège: il est également inutile & surprennant que vous envoyez vos plaintes à Rome, tandis que Rome vous a envoyé un Ju-

ge devant qui vous devez vous pourvoir.

Le Pere Martiali reprit fon acufation avec plus d'aigreur; & de témérité; mais il ne put jamais rien prouver, & ses preuves se réduisoient toujours à taxer M. Bennetat de Janséniste, & qu'il étoit un autre Flory.

Après l'avoir écouté avec beaucoup de patience, M. le Visiteur demanda aux autres Peres, s'ils avoient quelques Le Supégriefs à proposer contre les mœurs & la doctrine de M. rienr des Bennetat.

Le Pere Lopes Supérieur des Jésuites prit la parole, & prend la dit que ce François menoit une vie qui paroilloit Apoltoli-tre M. que, Bennetat.

parole cons-

VII. Ler- que, mais qu'il avoit oui dire qu'à la follicitation d'une vett-TRE. 1739. ve, il s'étoit chargé de dire des messes pour son Mari qui étoit mort impénitent, & dans son péché; parceque celuici avoit opiniatrément adhéré jusqu'au dernier sousse de sa vie à la doctrine de M. de Flory Missionaire François, & Janséniste, & que par-là M. Bennetat avoit coopéré au Jansénisme, ou du moins donné des soupçons sur sa doctrine.

Réponse de Pacuse.

Benetat.

Ì

M. Bennetat répondit, il est vrai, j'ai trouvé une femme toute éplorée dans un village qui m'a ofert la rétribution d'une Messe pour le repos de l'ame de son mari, difant qu'elle étoit si pauvre qu'elle n'avoit pas eu jusqu'alors de quoi faire prier pour lui. Je dis à cette bonne femme. qu'elle auroit du m'avertir plutôt, d'apliquer la Messe de Requiem pour son Mari: je refusai son argent, & lui fis en-Si ce défunt est mort impénitent, s'il adcore l'aumône. héroit à M. de Flory, ou à un autre, c'est ce que je ne fais point: mais je sais bien, mon R. Pere, que vous calomniez M. de Flory, qui ne fut jamais ni Janséniste ni Hérétique, & je vous défie d'en aporter la moindre preuve. En second lieu, je vous demande à vous qui dites d'un ton si afirmatif que cet homme est mort impénitent, comment Le favez-vous? Comment le prouvez-vous? Un pauvre pécheur qui réclame à ses derniers momens les miséricordes du Seigneur, qui demande les Sacremens de l'Eglise, qui les reçoit, & qui meurt après, ne me paroît point mourir impénitent; mais au contraire la parole divine, les loix de l'Eglise & la charité, me font présumer de son falut.

Alors le Pere Lopes reprit d'un ton fort gracieux : Ce n'est pas pour me plaindre de vous, Monsieur, que j'ai raporté ce fait, ce n'est que pour m'en éclaircir, & par Dificulté ainitié pour vous. M. Bennetat sourit à ce compliment,

mal fondée & lui fit une profonde révérence. a'un Mij-

Le Pere Jerôme Récolet se leva & dit : qu'il avoit une contre M. grande dificulté à proposer, c'est une chose continua-t-il qui

qui me passe de voir courir les Chrétiens, au devant & VII. Ler. après M. Bennetat qui est le plus jeune de tous; s'ils savent TRE 1739. qu'il viendra bientôt, ils diférent de se contesser jusqu'à son arrivée; s'il s'en va, ils veulent tous se confesser avant son départ. N'est-ce pas-là faire comme M. de Flory? Et le Pere Martiali n'a-t-il pas eu raison de le suspendre pour la Province de la Cour. l'ai oui de nos propres oreilles, & j'ai eu la douleur de les ouir plus d'une fois, ces paroles scandaleuses que répétent les Gentils; le plus jeune de tous l'emporte fur les Barbons: tout cela, Monseigneur, nous fait tort, d'autant plus que M. Bennetat ne nous pratique point, & qu'en cela il imite encore M. de Flory.

M. Bennetat répondit : serai - je donc coupable de ce que M. Bennes les Chrétiens ont de l'afection pour moi! S'ils viennent chez tut répond moi, je leur fais amitié; j'entre dans leurs peines, je les avec sugesconsole; s'ils viennent à mon Eglise, je dis la Messe, je je. leur préche, je les catéchise, je leur administre les Sacremens, je les quite à regret, & je fais tout ce que je puis pour remplir mon devoir, fuivant le confeil de l'Apôtre à fon sidéle Disciple Timothée Ministerium tram imple. Si je no vous pratique point, ce n'est pas ma faute; je suis tout ocupé & furchargé de nos fonctions, il ne me reste pas un moment de vuide, vous venez de le dire vous mêmes, & st j'en avois le loisir, vous ne me permetteriez pas de vous pratiquer: car vous favez l'aversion & les mépris que vous avez pour nous. Je vous suis allé voir plusieurs fois au commencement que j'arrivai ici, m'avez-vous reçu? Vous étes vous donnés la peine de me rendre une visite? Avezvous édifié nos Chrétiens par votre présence, ou par vos discours dans mon Eglise? N'avez-vous pas continuellement afecté comme le Pere Martiali de me proclamer un hipocrite, un Saul réprouvé, un hérétique, enfin un Jansé-

M. le Visiteur regarda le Pere Jérôme & lui dit : jalou- Prudence sie de Ministère, qui ne convient nullement. Qu'importe d'Halicare G

que naije.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES.

VII LET. que ce soit Pierre ou Paul qui batise, pourvu que le Royans res 1739. me de Jesus-Christ soit annoncé. Quelqu'un d'entre vous a-t-il encore quelque dificulté à proposer? Les RR. Peres répondirent que non. Alors M. le Visiteur remit le jugement à une autre sois, dans l'espérance d'apaiser cette afaire.

Quelques jours après le Pere Martiali fit de nouvelles instances auprès de M. le Visiteur pour avoir satisfaction des injures, disoit-il, qu'il avoit reçues de M. Bennetat. M. le Visiteur apella M. Bennetat, & leur proposa de faire la paix entre Eux: la paix! reprit le Pere Martiali, la paix! je ferois la paix avec le Diable plutôt qu'avec les François. Pour le coup M. le Visiteur se trouva scandalisé. Puisque, dit - il, au Pere Martiali, je vous vois dans des sentimens si oposés à ceux de la Religion, & si peu capable de présider à cette Mission, je vous destitue de votre Provicariat, & je vous ordonne de méditer ces paroles de St. Paul: Charitas non anulatur. Une pareille conduite ne méritoit-elle pas quelque chose de plus? C'est assez pour cette fois vous entretenir sur les déplorables divisions de nos Missionaires. Elles me jettent dans de si tristes réflexions, qu'elles me font tomber la plume des mains: Et je finis donc ma Lettre en vous assurant que je suis &c.

FAVRE.

Au même SEIGNEUR.

MONSIEUR

VIII. LerTag. Hud
12. Aonst
139.

A prémiére conversion opérée à Hué par le ministère de
M. le Visiteur, a été celle d'un Mandarin qui sert le
Roi parmi ses Gendarmes. Ce ne sut d'abord que par cuziosité;

riosité: qu'il vint le voir, aussi regardoit-il cà & là sans VIII. Lers'arrêter sur rien, comme fait un esprit distrait, & un cœur TRE. 1738. que les remords de la conscience inquiétent. M. le Visi- Mandarine teur sans savoir positivement ce qu'il étoit, lui sit beaucoup par le Mid'amitié, & lui parla du bonheur qu'il y a d'être Chrétien, nistère de de servir le Roi des Rois, & d'avoir la paix dans son ame. M. d'Hali-

Deux jours après l'Oficier revint acompagné de trois ou carnasse. quatre foldats qui portoient des présents. Il demanda à parler à l'Illustre Grand-Pere, & lui ofrit un cochon, quatre canards, une charge de ris, des œufs, & deux flacons M. le Visiteur lui dit, pourquoi tant de d'eau de vie. choses? Une seule sufisoit.

Le Mandarin répondit: Illustre Grand-Pere, ce ne sontlà que des bagatelles, je ne saurois assez vous témoigner mon respect, & la joye infinie que votre présence cause à tous les Chrétiens de ce pays, & à moi plus qu'à personne. Vous avez quité votre patrie, exposé votre vie. pour venir à nous, pourroit-on, Illustre Grand-Pere, vous marquer une reconnoillance qui eut la moindre proportion avec votre zéle, & votre charité. Ce discours fut spivi de ses larmes. M. le Visiteur ne put retenir les siennes. & dit au Mandarin: on est heureux de quiter sa patrie, quand on va où le Seigneur nous apelle, dans un pays comme celui-ci, où les Chrétiens sont pleins de piété & de ferveur.

Le Mandarin répliqua : Illustre Grand - Pere , c'est tou- idifiant du iours l'acte d'une vertu héroique que d'aller chercher la Bre-Mandarine bis égarée au travers de tant de fatigues, & de dangers; la avec M. même charité vous fait croire que les Chrétiens sont fervens d'Halicar. ici, pour moi je sais que je suis un grand pécheur, qui dépuis vingt ans ai abandonné la Religion. Mais du jour que j'ai entendu parler de vous, & que j'ai eu l'honneur de vous voir, mon cœur n'a cessé de me dire, convertis toi. A ces mots, il se léve de dessus sa natte sur laquelle il étoit G 2 allis

VIII. Ler-assis à la mode de ce pays, se prosterne par terre, & la TRE. 1739 bat neuf sois de son front.

M. le Visiteur le releva aussitôt, & secondant les traits amoureux de la grace qui le rapelloit, il lui demanda la raison pourquoi il avoit abandonné notre Religion. Le Mandarin répondit, pour prendre une semme payenne que j'aimois à la solie, j'ai toujours vécu avec elle, & nous avons eu plusieurs ensans; comment ferai-je? Il faut convertir cette semme, reprit M. le Visiteur, faire instruire vos ensans, me venir voir souvent, & dire tous les jours avec le Roi David, que vous avez péché, & que vous en demandez pardon à Dieu: à cette consolante réponse le Mandarin s'écrie, ah! Illustre Grand - Pere, je viendrai vous importuner chaque jour, je veux sauver mon ame, & ne veux plus vivre que pour saire pénitence: ses soupirs lui couperent la parole.

Le Mandarin se convertit avec sa famille.

Le lendemain le Mandarin revint encore, & nous aprit avec joye que son ensant prémier né de cette payenne avoit été batisé, qu'une servante de sa mere lui avoit apris les principes de notre soi, & que les autres savoient aussi quelques priéres, qu'au reste il avoit parlé à sa semme pour tâcher de la convertir, qu'il croyoit que le Seigneur lui servoit cette grace: nous allons poursuivit-il, nous retirer dans une maison que j'ai fait bâtir depuis peu à la campagne, & là nous ne penserons qu'à notre salut. Oserois-je vous demander le Pere Pierre (a) pour bénir cette nouvelle maison?

M. le Visiteur lui dit, oui demain le Pere Pierre ira dans votre maison; pusse le Ciel répandre sur elle la bénédiction de Jacob, de rore Culi & de pinguedine terra. Le Mandarin le remercia, & ne manqua pas le lendemain d'être à ma' porte à la pointe du jour; je dis ma Messe & nous allames à pied à la maison de campagne, qui n'étoit éloignée que de demie lieue.

Lorf-

(a) C'est l'Auteur qu'il nommoit ainli.

Lorsque je fus arrivé, je bénis la maison, & priai Dieu VIII. Ler. de tout mon cœur pour l'entière conversion de cette fa-TRE. 12. mille. Je demandai ensuite à saluer Madame qui craignoit de paroître devant un Etranger. Ses jeunes enfans char- L'Antenr més de mes caresses, me regardoient avec beaucoup d'aten-travaille de tion & de curiosité. Le Mandarin me sit signe que Mada-de son-côté me alloit venir, elle entra dans l'instant, & après les pre-version de miers complimens, je tournai le discours sur la Religion cette famil-Chrétienne & sur sa conversion, & sus assez heureux dans les ce prémier entretien pour la désabuser de ses anciens préjugés. Je l'engagai à aprendre tous les jours quelques articles de notre foi, & de venir voir M. le Visiteur. Elle répondit qu'elle savoit déjà son Chapelet à sorce de l'avoir entendu réciter à sa femme de chambre, qui étoit Chrétienne, qu'elle visiteroit souvent l'Illustre Grand-Pere, & qu'elle embrasseroit volontiers le Christianisme.

Je la félicitai sur ses heureux sentimens, ne doutant point que la grace n'achevat son ouvrage. Je me levai dans le dessein de partir; le Mandarin m'arrête: je vous prie, mon Pere, de rester encore quelque momens, j'ai à vous parler plus au long. Il fait aporter en même-tems deux sortes de Thé. Notre conversation qui fut toujours dans le même goût, dura jusqu'au diner qu'on m'ofrit, & que j'aceptai bien volontiers. Voici comment on me servit. On avança sur Repas ma natte une table d'ébeine garnie d'ivoire, qui étoit de la à l'Anteur hauteur d'un pieds. Le premier plat contenoit diférens mor-dans la ceaux quarrés faits avec de la chair d'Eléphant, hachée & maison du crue, envelopés d'une feuille de Bananier. Ce sont-là leurs Mandarin. petits pâtés: je les goutai par curiosité, ils seroient extrêmement fades, si l'épicerie dont ils sont assaisonnés n'en relevoit un peu le gout. Le second mets fut du cochon, qui est ici la viande la plus ordinaire: le troisième étoit un canard avec du ris jaune. Le Mandarin me demanda si je mangerois du chien. Je l'en remerciois, en ayant déjà goûté ailleurs. Le quatriéme sans contredit le meilleur de tous,

 G_3

con-

VIII. Ler-confistoit en beccassines & en tourterelles roties, qu'on ser-TRE. 1739. vit avec une salade. Il savoit qu'un tel service étoit à la mode des Européens. Le dessert fut exquis. Il étoit composé de tous les fruits de la saison, Figues - Bananes, Me-Ions-d'eau, Cocos, Omits, Luyens, Ananas; tous fruits délicieux, qui par leur couleur vive & brillante, par leur odeur suave, leur bon goût, & leur fraicheur réjouissent en même-tems tous les sens. Après le repas, on présenta suivant l'usage, deux sortes des meilleurs Thés. Le mets le plus charment pour moi, fut la bonne disposition de cette aimable famille que je voyois déjà plus chrétienne que payenne.

Je fortis fort content, & vins d'abord faire mon raport à M. le Visiteur qui ne fut pas moins charmé que moi de la conversion presque sûre de la Mandarine. Il s'écria en levant les mains au Ciel, Béni soit le Seigneur, qui console ses ouvriers, & fait germer la semence de sa Parole Sainte.

voir M. d'Halicar-11a∏e.

Le Man- Le lendemain, le Mandarin & toute la famille de cinq darin vient garçon, vinrent remercier l'Illustre Grand Pere, & lui témoisa famille, gnérent, en mille manières, qu'ils s'estimoient les gens les plus heureux du monde, de le voir & de le connoître.

> M. le Visiteur touché de leur bon cœur, sentoit redoubler sa tendresse pour le Mandarin. Ce Mandarin y répondoit de la manière la plus vive. Quand est-ce que vous me ferez confesser, disoit-il? M. le Visiteur le lui promit dans huit jours, & ma femme sera-t'elle bientôt en état d'être batilée? Dans six semaines, c'est-à-dire le jour de l'Asfomption de la Ste. Vierge, ajouta M le Visiteur, pourvu qu'elle soit bien instruite, & ses enfans aussi. Cette promes se jetta une joye inexprimable dans le sein de cette famille. Jugez de celle de M. le Visiteur, il voulu en donner des marques par la promesse qu'il fit de lui conférer kui-même le St. Batême.

Le Mandarin se confesse.

Après que les huit jours déstinés à la pénitence furent. passés, le Mandarin dans une sainte persévérance se prosterna derechef aux pieds de M. le Visiteur, qui lui dit : choi-

Lillez

fissez le Pere que vous voudrez. Le Mandarin choisit M. VIII. Lev-Bennetat Missionaire François, disant que c'étoit celui-là qui TRE. 1739. savoit le mieux la langue, & qui préchoit comme un Ange.

Il ne restoit plus qu'à marier le Mandarin avec cette semme, suivant les régles de l'Eglise. M. le Visiteur apella M. Bennetat, & lui ordonna de les séparer, jusqu'à-ce que la Mandarine sut batisée, & qu'ensuite on leur domneroit la bénédiction nuptiale, & légitimeroit les ensans.

Quand cet homme fut entiérement converti, il devint l'objet de l'admiration de tout le Peuple. Ce n'étoit plus ce Mandarin terrible, & violent, mais un Chrétien doux, bien-faisant, & paisible. Nous ne l'apellions plus que notre Mandarin, il étoit plus souvent chez nous que chez lui; toujours plus avide de la parole Divine, & des sages confeils de M. le Visiteur.

Le tems du batême de la Mandarine arriva bientôt: Elle Elle à favoit son Catéchisme, & nos prières, elle étoit ensin péperseveré nétrée de la vérité & de la grandeur de nos mistères. Elle dans sa
se présenta à la porte de notre Eglise dans une modestie serveurla plus édistante. M. le Visiteur la batisa avec environ vingt
autres. La foule des Chrétiens qui étoit grande, sut encore grossie d'un grand nombre de Gentils curieux de voir
cette cérémonie.

M. le Visiteur chanta ensuite la grand-Messe, & donna la confirmation à environ cinq cens Néophites. Ce jour fut vrayement un jour de joye & de consolation pour nous. Plaise à Dieu nous en accorder souvent de pareils. Je vais passer à un autre récit, qui vous sournira une ample matière de réslexions.

Une Dame de la prémière volée agée d'environ soixante ans, est venue les yeux baignés de larmes battre la tête devant M. le Visiteur. Mon malheur est au de-là de toutes ex- Lamenta-pressions, s'écrioit-elle, tous mes enfans ont abandonné la tions d'une Religion: mon fils qui est Mandarin à plusieurs concubines: Dane, qui afsigent M. ma fille ainée s'est donnée la mort elle-même: & la cadette d'Haltcarqui nasse.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES 56

VIII. Ler-qui m'a quittée, & même son mari, tient breland chez elle, TRE. 1740. & la présence de certains Missionaires l'importune. Il n'y a plus d'Eglise pour elle. M. le Visiteur afligé de ce cruel récit l'exhorta à faire comme Ste Monique, de prier pour la conversion de ses enfans; qu'il les recommanderoit luimême aux priéres des chrétiens; qu'il ne falloit pas se livrer au désespoir; que le Seigneur, dont les miséricordes sont infinies, tôt ou tard en auroit pitié.

Quand cette Dame se fut retirée, M. le Visiteur demancette Dame. da qui elle étoit, le Mandarin qui étoit présent répondit, Madame Ba-Tham, qui telle que vous l'avez vue, a gouverné la Cour, & tout le Royaume; Elle avoit une fille d'une Beauté achevée, le Roi la vit, en fut épris, & voulu l'avoir dans son Palais. Maitresse absolue de l'esprit du Roi, elle introduisit à la Cour, sa Mere par la suite y exerça un pouvoir fouverain, faisant tout ce qu'elle vouloit par le canal de fa fille. Madame Ba-Tham a toujours conservé certains sentimens de religion, car elle protégeoit les Chrétiens, & elle

a fait bâtir plusieurs Eglises.

cure la

mort.

La fille de Le Roi est venu à mourir, cette fille mortellement hase des autres concubines qui auroient voulu venger sur cette favorite, le mépris que le Roi avoit eu pour elles, s'est donnée la mort par un mouvement de désespoir, ou plutôt par transport d'amour: aportez-moi du poison, dit-elle à sa confidente; je ne puis plus vivre; puisque le Roi ne vit plus, je veux aller le rejoindre dans le Paradis de l'Orient.

> La confidente qui étoit payenne loua son généreux dessein, aporta le poison & lui en fit prendre une bonne doze, en la félicitant sur les plaisirs qu'elle alloit reprendre avec le Roi, dans un Royaume infiniment plus florissant que celui qu'elle quitoit. Quelque tems après, l'Eunuque de la visite faisant sa ronde, trouva la favorite du Roi, qui venoit de rendre l'ame, il en porta la nouvelle au Prince qui venoit de succéder à la couronne, celui-ci touché de l'amour, & de la reconoissance que cette femme avoit eu pour

son Pére, lui fit faire de pompeuses funérailles. & lui a VIII. Leve fait ériger un fâne, à l'entrée du quel il a établi une garde TRE. 1740. de soldat. Le Roi & les Grands iront tous les ans rendre hommage à l'esprit de cette favorite, qui réside selon eux fous fa Tablette.

M. le Visiteur gémissoit à chaque trait de cette histoire. M, d'Ha-Malheureuse créature, disoit-il, on t'admire où tu n'es pas, licarnasse & on te tourmente où tu es! Mere coupable qui a livré ta les égarefille! Et m'adressant la parole, voyez ce que c'est que cette mens de femme, elle vouloit allier la Religion avec ses crimes. & cette Dame. crovoit les compenser par les aumônes: qu'en dites-vous? Je répondis, elle aura fans doute trouvé à Hué quelque Directeur commode, pendant qu'elle brilloit à la Cour; comme il n'arrive que trop en Europe. Le Mandarin continua: si la fille a été récompensée après sa mort, la Mere de son vivant, éprouve les disgraces de la Cour: mais le bruit court, qu'elle a su prévenir le coup par ses épargnes. Toutes les autres concubines du Défunt, vont passer le reste de leurs jours dans une Bonzerie qui leur est destinée; personne n'oferoit plus y toucher, il faut qu'elles gardent la cloture tout Le tems de leur vie.

Le Roi qui avoit reçu les présens de M. d'Halicarnasse, lui en a témoigné sa reconnoissance, en lui envoyant un Présent oficier de sa Cour, qui lui a aporté un évantail d'ivoire dont que le Roi le Roi honore les Nobles, & deux toiles de gaze en soye M. d'Hajaune, qui est la couleur favorite du Roi. Cet oficier a licornasse. dit que sa Majesté ne croyoit point de compenser par cette bagatelle, les rares & précieux bijoux que le généreux grand Maitre lui avoit donnés, & qu'il lui envoyoit ces gazes & cet évantail comme un gage de son estime, & de la distinction qu'il en faisoit.

La semaine suivante, l'oncle du Roi Om-Tha ministre d'E. Om-Tha tat & de la guerre, vint en personne voir M. le Visiteur. d'état visite Il lui fit un compliment gracieux. M. d'Halicarnasse le re- M. & Haçut aussi très-poliment; il étoit charmé de voir ce Seigneur licarnasse.

d'une

Vill ler-d'une aimable phisionomie, & d'un air plein de bonté! Après une conversation assez longue, M. le Visiteur lui sit entendre que ce seroit un grand bonheur pour lui d'être chrétien : le Mandarin se mit à sourire, en disant : je sai un peu de votre Religion, je l'estime même bonne : quand vous faurez bien parler notre langue, nous en discourerons davantage; en même-tems il me mit la main sur l'épaule. & me donna des marques de son afection. M. le Visiteur lui fit présent d'une tabatière avanturine garnie en or, dont il fut enchanté, & ils se quiterent fort contens l'un de l'autre.

tiens rendervir d

Les Chre-chrétiens de Tho-duc que les Jésuites avoient cité comme des rebelles, vinrent rendre leurs devoirs à M. le Visiteur. Ils avoient à leur tête un vieillard respectable par sa naissan-M. d'Ha- ce, encore plus par ses vertus: il porte une croix impridicarnaffe. mée au milieu du front pour avoir confessé publiquement la foi de Jesus Christ. Ce généreux Confesseur s'apelle M. M. Campbo Caupho. Le Roi n'osant le faire mourir, crainte que sa mort n'excitat quelque trouble dans l'Etat, avoit ordonné à ae J. C. au fes bourreaux, qu'ils lui imprimassent avec un fer chaud la marque des chrétiens sur le front, afin qu'il sût reconnuperseution de tous ses sujets comme un prévaricateur de la Loi de ses Ancêtres. Ce second chef de cette chrétienté, s'étoit acquis par ses bonnes œuvres, & par son zele, la réputation d'un St. Homme. Il avoit eû le même sort que le premier. & de plus le bout des doits coupés; ce qui emporte avec soi une ignominie éternelle dans l'esprit des Gentils; parce qu'ils ne peuvent plus avoir des ongles de faucon : Le nom de ce dernier est Botam (a).

Le lendemain nous fûmes ocupés d'une autre façon, les

Ces deux illustres Chefs avoient à leur suite, une troupe de chrétiens de l'un & de l'autre sexe, dans la quelle se trouvoient des personnes les plus distinguées de la cour. Lorsque cette troupe se presenta à M. le Visiteur, elle sut

accueillie

(a) Ce Botam a été fait catéchiste général de la Province de Hué par M. d'Halicarnasse.

accueillie avec des transports de joye. Cet accueil leur ar-VIII. Lerracha les larmes des yeux, principalement quand ils vi-TRE, 1740-rent M. le Visiteur embrasser tendrement leurs ches, en baisant la croix qu'ils portent sur le front, ils étoient si pénétrés d'amour & de joye, qu'à peine purent-ils s'expliquer. Revenus de leurs premiers mouvemens, M. Caupho Tendrer passant la main sur sa tête, & essuyant ses larmes, com-sentimens de M. Caupho ad dire d'une voix entrecoupée, maintenant je mour-pho des des rai content, mes yeux ont vu le redempteur de cette Mis-christens sion, je ne desire plus rien. Les chrétiens de Con-uc pleins qui l'acomd'estime & de vénération pour lui, n'avoient pas manqué pagnent, de lui écrire tout ce que M. le Visiteur avoit sait à Cham, à Fayso, & à Kethà &c.

Toute la troupe s'inclina par terre, & demanda sa bénédiction. M. le Visiteur la leur donna, & sit signe à M.

Caupho & Botam de s'arrêter.

Les Jésuites qui avoient été spectateurs de cette entrevûe, & des larmes des chrétiens, comme de celles de M. le Visiteur, qu'ils avoient méprisé comme un trait de soiblesse, reçurent des reproches très-viss de la part du Prélat. Sontce là, leur dit - il, ces rebelles, & ces hérétiques dont vous m'avez parlé? Hé quoi! n'avez-vous point de honte d'une

calomnie si odieuse, j'en rougis pour vous?

Cependant pour oter toute idée de prévention. M. le M. d'Ha-Visiteur procéda par un rigoureux examen sur la doctrine licarnasse de M. Caupho, qu'on acusoit d'être un fameux Janséniste, reconnoit il ne put découvrir en lui qu'une simplicité pleine de sou-jutes ont mission: il ne savoit pas plus, ce que c'est que le Jansénist-acuse sautres chrétiens de Tho-duc qui surent sement les également interrogés, n'ignoroient pas moins ce langage; chrétiens tous avoient la soi du juste, & ne méritoient le titre de Janséniste que par leur atachement inviolable pour les Missionaires François, & sur-tout pour M. de Flory, qui ne s'étoit jamais épargné pour les soutenir dans leurs afsict ond: mais les Missionaires de la Societé, & les autres qu'ils avoient

VIII. Ler- voient engagé dans leur parti, vouloient non seulement que TRE. 1740. M. de Flory fut un Janséniste, un excommunié, & un méchant homme, ils prétendoient encore obliger les chrétiens à croire qu'il avoit été précipité dans les Enfers; autrement disoient-ils, nous ne pouvons point vous administrer les Sa-Tous ceux cremens. M. Caupho leur répondit, nous vous dirons tous les secrets de notre conscience, nous vous honorerons & respecterons autant que vous le méritez; mais nous ne pouvons pas croire que M. de Flory soit en Enser, lui dont la charité étoit si vive, & qui nous a toujours édifié par ses paroles, & par ses œuvres. C'est Jansenstes. ainsi, Monsieur, que jusqu'ici nous avons presque toujours entendu de la bouche des chrétiens de ce pays, des plaintes contre les Jésuites, & des éloges de la vertu de M. de Flory.

aui révérent la mémoire de M. de Flory, sont traités de

Le Prince chrétien Om-bin reconnu imprudent suites, à cause qu'il n'use pas de politique.

Nous avons encore acquis l'amitié d'un Prince chrétien; qui disgracié de la Cour, & ruiné à cause de son zéle pour notre Religion, manque de prudence, & de conduite, au dire de certains missionaires, qui prétendent que ce Prince par les Jé- auroit pu menager sa fortune pour la plus grande gloire de Dieu. Ils citent pour exemple Madame Bà Tham qui a bâti des Eglises, & leur Mandarin Xavier qui Pere de la concubine du Roi, comble la Societé de bienfaits.

> Nos deux Compagnons de voyage commencent aussi à faire fructifier la vigne du Seigneur. Plût-à Dieu que les anciens Missionaires ne songeassent qu'à leur devoir? La mauvaise foi, la mésiance, & les quérelles ne regneroient pas parmi eux.

> Je finis cette lettre par un autre trait de la charité de M. d'Halicarnasse. Un serviteur du Roi sut mis en prison, & risquoit d'avoir la tête tranchée pour avoir cassé la montre de poche du Roi. M. d'Halicarnasse l'ayant apris, envoya sur le champ la sienne à sa Majesté par un Jésuite, le Pere Mathematicien, qui demanda grace pour le prisonnier au nom de M. le Visiteur : Le Roi admira cette action, &

accepta.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 61 accepta la montre de M. d'Halicarnasse, lui renvoya celle VIII. LET. qui avoit été cassée, & le serviteur sut délivré. Je ne vous TRE 1740. écris plus rien de cette année.

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE.

A Mr. le Marquis de N.

MONSIEUR

LE Pere Martiali destitué du Provicariat de la Cochinchi- IX. Let-ne de la manière, & pour les causes que j'ai eu l'hon- TRE. 1740neur de vous dire dans mon avant derniére Lettre, feignoit Continuade vouloir retourner dans les Provinces Méridionales; tandis qu'il préparoit fa malle pour l'Europe; qu'il enlevoit ses papiers de nos Archives, & qu'il tâchoit de féduire ses foibles Néophites pour en arracher de fausses dépositions : Ses desseins acomplis, il s'embarque secretement & avant de Le P. Mardisparoître, il écrivit une lettre qu'il méditoit depuis long tiali s'entems: elle contenoit son rapel à Rome: Les Jésuites ne tend avec Pont remis à M. le Visiteur, qu'après le départ des Vaisseaux les Jésaites. **pour la Chine, c'est-à-dire, lorsque l'on ne pouvoit plus** envoyer cet apel, & nos mémoires à Rome. Ils ont employé cet artifice pour avoir un an d'avance sur nous, à prévenir les esprits, & débiter à Rome leurs impostures. Le Le Procu-Pere Séraphin ataché aux faux intérêts du Pere Martiali suites dedont il étoit le Procureur, venoit pleurer auprès de M. le nonce M. Visiteur, & juroit qu'il n'avoit rien sû de ce projet; tan- d'Halicardis qu'il l'avoit formé de concert avec les Jésuites: ces Peres nasse au Tribunal

tantôt des Payens.

H 3

IX. Ler- tantôt venoient deux à deux, tantôt séparés; mais toujours TRE. 1740, avec quelque nouvel artifice pour tâcher de surprendre M. d'Halicarnasse. Le Père Vascancel'os, Procureur de la Societé, a eu la témérité & la noirceur de le dénoncer aux Mandarins (a) payens, comme un Perturbateur du repos public, qui tenoit des discours, & publioit des Décrets contraires aux Coutumes & aux Loix du pays.

> Nous savions qu'une pareille calomnie avoit causé la prifon & la mort du grand Cardinal de Tournon dans la Chine. Nous mîmes d'abord tout en usage pour empêcher que celle - ci n'en atirât autant à M. d'Halicarnasse. Notre Mandarin (b) nous rendit en cette ocasion les services les plus signalés: Il fut en personne trouver les Ministres gentils pour les désabuser sur cette atroce imposture. Mais notre principal recours fut à Dieu & aux priéres que nos chrétiens lui adressoient, pour qu'il lui plût nous garantir de la noire tempête qui nous menaçoit, & qui efectivement se dissipa sans nous avoir fait d'autre mal.

à se défier des Je∫ui-

Alors M. le Visiteur toujours plus intrépide, mais beaulicarnasse, coup moins crédule, commença d'être sur ses gardes lorscommence qu'il traitoit avec les Peres de la Societé. Ils étoient déja revenus plusieurs fois, sans lui aporter leur réponse à l'écriture que le Procureur des Missionaires François de Rome avoit presenté à la Propagande, pour qu'il lus plût interposer son autorité, pour faire cesser les vexations qu'ils sousfroient à la Cochinchine de la part des autres Missionaires. M. d'Halicarnasse ennuyé du silence des Jésuites là dessus: vous avez eu tout le loisir de la préparer, leur dit-il: puisque vous y travaillez depuis plus de trois mois; vous voulez paroître des gens de bien, hatez-vous de le prouver: La calomnie tramée par le Pere Vascancellos, semble servir

(b) Il s'apelloit Om-cau.

⁽a) Cette acusation est raportée dans les Actes de la Visite & prouvée fous le No. 10. Elle a encore été écrite par M. d'Halicamasse à la Propagande dans une Lettre du 19. Novemb. 1739.

de suplément au mémoire des François. Le Procureur des IX. Let-Jésuites sans se déconcerter, répondit d'un ton sier: dans TRE. 1740. peu de tems nous vous serons sentir toute la force de nos Le Procuraisons. Il faisoit deux ou trois signes de croix toutes les suites parle sois qu'il prononçoit le nom de Missionaire François, & sur-avec sierté tout de M. de la Court.

Quelques jours après M. le Visiteur les invita à l'ouver-licarnasse. ture de l'Eglise du quartier de Phicam que le Pere Lopes Jésuite, Supérieur, avoit engagé M. l'Evêque de Nabus à mterdire depuis quelques années, en haine des Missionaires François, à qui elle apartient. Les Jésuites émus representerent à M. d'Halicarnasse, qu'il devoit suspendre le rétablissement de cette Eglise; soit pour honorer la mémoire de l'Evêque Alexandre qui l'avoit interdite par plusieurs bons motifs à lui connus, soit parceque les chrétiens de ce quartier reçevoient tous les secours nécessaires de l'autre Eglise que cet Evêque, Alexandre avoit établie dans le même quartier: en sorte que cette Eglise des François étoit inutile, & que cette multiplicité de disérens Missionaires ne procuroit que des schismes.

Mgr. d'Halicarnasse leur répondit qu'il avoit des motifs M. d'Halicarnasse pour rétablir cette Eglise, que l'Evé-leve Pinterque Alexandre n'en avoit eu pour l'interdire: Qu'il devoit dit d'une réintegrer ceux qui avoient été injustement dépouillés: Que Eglise-l'abondance des ouvriers procureroit une plus ample moisson & non des schismes, lorsqu'ils étoient animés du même esprit de ne travailler qu'à la gloire de Dieu & à la propagation de la soi, & non à leur propre intérêt; qu'il répondoit du zéle & de la charité des Missionaires François.

L'ouverture se sit, & le Peuple de Phuam sit éclater son amour & son atachement pour ses anciens Missionaires. M. d'Halicarnasse vivement touché de la pieté de ces bonnes gens leur dit en finissant la Visite, de s'adresser à moi pour le rétablissement de leur confrerie.

La confiance & l'empressement qu'ils me témoignerent, calonnie excita Jésuites,

L'Anteur calonnié

IX. Let- excita dans l'ame des Jésuites une jalousse démesurée : ils épiel TRE. 1740. rent les momens de mon absence pour me noircir auprès de M. le Visiteur: M. Favre, lui dirent-ils, a déja fait plus de mal à la mission, que M. de Flory: Et M. de Flory, sclon les discours de ces Peres, en avoit fait à la Cochinchine encore plus que Calvin en France, & que Luther en Allemagne. L'expression quoiqu'un peu forte, n'avoit rien d'extraordinaire dans la bouche des Jésuites: on sçait assezque tous ceux qui ne leur sont pas dévoués & qui se montrent tant soit peu oposés à leurs desseins: tantôt ils les traitent de Calvinistes, quelquesois de Luthériens, presque toujours de Jansénistes; & quelque vertu qu'on puisse avoir, jamais on ne sera à leurs yeux que de mauvais sujets & des gens sans religion. Mon grand péché étoit que M. le Vifiteur m'ayant chargé de certains ordres qui ne leur plaifoient pas, j'avois assez de fermeté pour le mettre en exécution malgré toutes leurs menaces.

M. d'Hali-.carnasse trouve les Eglises en mauvais état.

pensent à la collation des Sacremens.

A l'égard des visites que nous simes dans les autres Eglises des Jésuites & des Récolets, M. le Visiteur trouva bien des choses qui lui firent verser des larmes. Les Jésuites omettoient dans l'administration des Sacremens plusieurs cérémonies, sous prétexte qu'elles ne sont pas essentielles pour leur validité, comme si la pratique constante, & l'autorité de l'Eglise qui les a insérées dans ses Rituels, ne su-· Les Jesui- fisoient pas pour obliger ses ministres à s'y conformer. Les Peres de la Societé enseignoient à leurs catéchistes, que quand leur gre, de ils se trouveroient dans le cas de batiser les enfans, il n'éla plupart toit pas nécessaire qu'ils fissent le signe de la croix en verdes cérémo- fant l'eau sur leur tête, qu'il sussoit de dire alors, enfans je te batise &c. Les Jésuites eux-mêmes en conferant ce Sacrement, se dispensoient de lire toutes les oraisons du Rituel, & de faire exactement toutés les onctions, & l'insufiation, tant fur les enfans que fur les adultes. A l'égard des mariages, ils les aprouvoient par leur simple présence à la noce, en prenant du béthel avec les nouveaux mariés, qui

ne venoient pas même à l'Eglise, ils leur donnoient chez IX. Lerlui la bénédiction par manière d'acquit: En sorte qu'on n'y TRE. 1740. trouvoit ni la dignité ni le respect, ni l'aparence même du Sacrement : c'étoit bien pis encore pour la pénitence : Ils donnoient sans dificulté l'absolution à des pécheurs publics, qui abus que continuoient de vivre dans leurs désordres : ils leur permet- font les Jétoient de se présenter frequemment à la Ste Table au grand suites des scandale des fideles, qui murmuroient d'y voir assez souvent Sacremens des femmes prostituées, des maris qui avoient plusieurs fem- de Penitenmes, & des Peres qui soufroient que leurs filles servissent charistie. de concubines.

Les Franciscains n'abusoient pas ainsi du sacré ministère, Le seul Peil n'y en avoit qu'un qui fuivît en cela l'exemple & la mo-re Jerôme rale des Jésuites: mais le Corps étoit coupable d'avoir bâti suit leurs une Eglise dans le district des Missionaires François, & de pratiques. s'être emparé de leur paroisse ou chrétienté; en quoi ils avoient agi formellement contre les Décrets de la Propagande, qui défendent à tous les Missionaires de s'établir dans les endroits où il y en a déja qui le font.

Ce fut en ce tems-là qu'allant par eau à leur Eglise de Tentative Singoa, nous manquâmes de périr par des assassins, qui sans contre la doute étoient bien payés: M. le Visiteur & le Pere Jerôme d'Halicarétant dans la chambre de notre barque, & moi allis sur le nasse de devant à dire mon breviaire, tout à coup des gens incon-toute sa connus courrent fur nous avec leur barque, & ayant acro-compagnie. chés la nôtre, ils tenterent de la renverser: En m'oposant à leur violence, ces assassins me frapoient comme s'ils vouloient m'assomer: C'est un trait de providence que nous nous fommes échapés & moi en particulier.

Enfin le 6. Novembre les Jésuites & les Franciscains, qui depuis plus de quatre mois travailloient à leur réponse contre les Missionaires François, comparurent en corps devant M. le Visiteur pour la lui présenter & la soutenir: " Cette réponse étoit intitulée : Annotations sur l'Ecriture du Séminaire de Paris, oferte à la Propagande.

Après

IX. Ler-TRE. 1740. Faussetes reconnues par M. d'Halicarna∬e.

Après que M. le Visiteur eut examiné ces annotations il demanda la vérification de leurs pièces: mais bientôt ils furent convaincus jusqu'à deux fois de faussetés, par les Missionaires François: Alors acablés (a) de honte, ils les priérent de leur acorder la paix & leur amitié. Cette démarche fut suivie de mille protestations d'un retour sincére, & d'une parfaite union: ils demanderent très-instamment pardon à M. le Visiteur, le supliant de déchirer, de bruler, & d'anéantir leurs annotations sur le mémoire des Missionaires François; ils rejetterent en même tems leurs fautes, & leur rebellion sur le Pere Martiali, qu'ils abandonnerent, & dont ils désavouerent l'apel; & déclarérent qu'ils se soumettroient à toutes les décisions, & à tous les décrets de-M. le Visiteur; dans cette ocasion, ils le reconnurent pour un Ange de paix, & le Pere Martiali pour un brouillon, & fignerent un acte autentique de leur foumission, & du désaveu de l'apel en ces termes.

Acte aufoum![fion , nasse par diférens Missonaires.

Nous Missionaires ayant retentique de connu M. le Visiteur comme donné à M. un Ange de paix envoyé par d'Halicar- le Souverain Pontife, afin que par sa charité, sa prudence & fon favoir, il dissipe le schisme & les dissentions, qui depuis plusieurs années déchirent misérablement le Christianisme de ce Pays : C'est pourquoi nous désirant concourir au bien, nous déclarons que comme des vrais enfans de la S. Congrégation de La propagation de la foi,

, Eo quod (b) illustrissimum Do-" minum Visitatorem considerave-"rint, & habeant tanquam An-, gelum pacis à SS, Pontifice mif-" sum, & apprime pro ejus cha-" ritate,prudentia & scientia ido-, neum ad extirpandum schisma: ,, & dissentiones quæ ab aliquibus " annis misere has dilaniant Chris-" tianitates, ideòque dicti Patres " concurrere kono volentes " se 23 tanquam filios Sacra Congrega-,, tionis de propagandâ fide,prumptos esse ad prastandam omnimo. " dan obedientian Decretis on-,, nibus

(a) Ce font les Peres Lopés, Supérieur des Jésuites, & François, qui ont été reconnus faussaires par M. d'Halicarnasse. Il a écrit à la Congregation de la Propagation de la foi.

b. Cet Acte est raporté dans ceux de la Visite, & il a été reconnu par la Congrégation.

nibus DD. Visitatoris declararunt; Quò circa ad prastandam indubiam suam voluntatem हिर fnceritatem, asseruerunt se muquan missife in Europan P. Josephum Martiali , se nullo modo velle adhærere iis quæ forte volet facere tam circa præsentem visitationem,quàm circa Delegatum S. Sedis, de quibus prafati Patres instrumentum petierunt, quod ab Ill. D. Do. Halicarnassavisitatore Apostolico concessum est.

nous fommes tous disposés à IX Lera montrer toutes fortes d'obéif- TRE. 1739. fance à tous les Décrets de M. le Visiteur. Et pour l'en convaincre davantage, d'une maniére assurée & sincére, nous protestons que nous n'avons point envoyé en Europe le R. Joseph Martiali & que nous ne voulons aucunement adhérer à ce que peut- être, il voudroit faire, tant à l'égard de la présente visite qu'à l'égard du Délégu**é** du S. Siég**e ;**

& à cet éfect les dits Peres Missionaires ont fait un Acte autentique, pour être remis à M. d'Halicarnasse Visiteur Apo-

stolique.

Je reçû cet acte en qualité de Protonotaire Apostolique le 10. Novembre 1739. Il fut signé par le Pere Sé aphin Missionaire de la Propagande & Procureur du Pere Marciali, par le Supérieur des Franciscains, & par le Pere Lopés Supérieur des Jésuites. Ils voulurent encore le faire signer par M. Rivoal Supérieur des Missionaires François qui les refu- fionnaires soit, en disant, ,, il est inutile que je le signe, parce que nous François 1, autres François nous avons toujours regardé M. le Visireur sont sollici-" avec tout le respect & la vénération due à sa personne & à tes par ces fa dignité, nous n'avons aucune part à l'apel, & à la fui- res de fite du Pere Martiali, & notre obeissance passée, est un ga-guer un tel ,, rant de celle que nous aurons à l'avenir. Là - dessus les Januarie. fuites l'embrasserent, le priant d'y ajouter son seing comme un témoignage de leur réunion, & M. Rivoal le signa par complailance. Le motif des Jésuites étoit de couvrir les impostures de leur écrit, & la honte de leur détaveu.

Je présentai cet écrit à M. le Visiteur, il disoit d'un air confole M. satisfait: Grace à Dieu les voilà soumis ces Esprits qui pa-naye 12

TOIL-

IX. Let- roissoient les plus dangereux & les plus rebe les; nous n'au-TRE 1740. rons plus de Discoles. Il félicita les M. ssionaires de leur réunion, & après les avoir exhorté à persévérer dans cette bonne intelligence, il leur ordonna de mettre par écrit les raisons & le droit que chacun d'eux avoit sur les Eglises qu'ils déservent. Trois jours après cet ordre, les Supérieurs des Missionaires aporterent leurs mémoires: les François exposerent leurs droits avec beaucoup de force, se remettant néanmoins sans reserve à la justice de M. le Visiteur. l'Ecrit des Jésuites n'étoit rempli que de conditions, & de protestations. Pour les Franciscains qui n'étoient que depuis dix neuf ans à la Cochinchine, ils ne nous fournirent, à dire vrai, qu'un long & magnifique verbiage sur ces mémoires.

tirer à Chindoa.

Ordre S-M. le Visiteur ordonna que le Pere Philipe Franciscain qui gnisse au s'étoit étab!i à Faiso en concurrence des Jésuites, se retipe de se re-reroit à un village voisin, apellé Chindoa où il y avoit une Eglise sans Missionaire; le Pere Philipe répondit qu'il obéiroit. & que puisque les Missionaires François s'étoient déja retirés à Con-uc pour laisser les Peres de la Compagnie seuls à Faifo, il suivroit leur exemple. Les Jésuites aplaudirent à la prudence & à la justice de M. le Visiteur; parce que, disoient-ils, ces trois corps se trouvant éloignés d'une équitable distance, ils ne se nuiroient ni les uns ni les autres. & cependant les Chrétiens pourroient avoir les sécours spirituels dont ils ont besoin.

Ordre au

Et parce que le Pere Jerome Franciscain avoit bâti par Pere Jerb émulation, & contre l'expresse disposition des Décrets de me de sere- la Propagande, une petite Eglise vis-à-vis celle des Missionaires François à Hué au quartier apellé Tho-duc, M. le Visiteur lui ordonna de se retirer dans une autre quartier nommé l'Isle du Roi, & dans l'Eglise de Singoa où il pouvoit faire beaucoup de bien sans nuire à personne. Le Pere Jerome répondit qu'il ne refusoit pas d'obéir; mais qu'il devoit auparavant consulter ses Supérieurs, & c'étoient les Jefuites qu'il alla consulter; ceux-ci lui fournirent un moyen

pour

pour ne pas obéir, sans paroître désobéissant. Ils le firent IX. Levenroller parmi, les gardes des chiens du Roi. Le Jésuite Ma-TRE. 1740. thématicien qui est le Capitaine de ces gardes, lui envoya Le Pere une compagnie de sept à huit chiens. Le fergent de la re-vient garde crue donna ordre au Pere Jérôme de rester à Tho-duc avec des chiens sa compagnie; parceque l'air de ce quartier étoit excellent du Roi. pour la fanté des chiens du Roi; & d'ailleurs les gardes des chiens du Roi jouissent du rang, & des priviléges des esclaves de sa Majesté, & l'un de ces priviléges consiste à demeurer où ils veulent, sans que personne ose les molester.

M. d'Halicarnasse qui ne reconnoissoit dans le Pere Jerome qu'un Missionaire, réitéra ses ordres sous peine de désobeillance de passer à Singoa: Le Pere Jerôme vint trouver M. le Visiteur, protestant qu'il étoit prêt d'obéir, mais que le Roi à la follicitation des Jésuites, lui avoit fait l'honneur de l'associer pour l'un des Oficiers de sa meute, qu'il étoit obligé en conscience de s'acquiter fidélement de la commisfion, & d'obeir aux ordres du Prince, préferablement à ceux de tout autre, suivant l'avis de St. Paul à Tite: (a) Admo-

ne illos Principibus & Potestatibus subditos esse..

Je vis alors M. le Visiteur transporté d'une Ste colère. Viss re-Cessez, lui dit-il en l'interropant, cessez de prophaner la proches de parole divine: un Franciscain (b) qui a la barbe & les cheveux M. d'Hablancs, prendre le soin d'une meute! refuser d'être le Curé ces Mission des chrétieus de Singon pour devenir le Gardien des chiens du naires. Roi! un Enfant de St. François se révolter contre les ordres du St. Siége! allez servir l'Eglise de Singoa, édisser le peuple par vos discours & par vos exemples: & ne prostituez point à des chiens la Robe de St. François, nolite dare san-Chan canibus. Que le Pere Mathématicien se fasse honneur de garder des chiens à la bonne heure : c'est un jeune Jésuste: qui suit ses talens de mathématicien Royal, & qui remplit

(a) Epist. ad Tit. cap. 20.

⁽b) Il n'y a dans la Cochinchine que des Récolets, on les apelle ici Francifcains.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES 70

IX. Ler. sa mission particulière, il a été envoyé pour les chiens, & TRE. 1740. non pour les hommes. & son Supéneur le lui ordonne : mais un bon Francicain, un Pere Jerôme agé de soixante ans, un ancien Millimaire, se rendre esclave pour des chiens: Que dira-t-on de vous en Europe? Et que répondrezrous à more Provincial dont vous violez les ordres, aussi bien que visite im Regle qui vous destine à veiller au salut des hommes, & non à ménager la santé des chiens? Le Pere Jenime te retira interdit & troublé & courut à pas préchuire the lesuites.

Trader Mary Mr. .M. 14 * Hairan જના કેલુકા Jeluies.

Vis Pres vincent trouver M. le Visiteur, & lui parlerent de philieurs choses indiférentes, sans entamer la question des chiens du Pere Jerôme. A tous leurs discours M. le Viliteur ne répondit que ces tristes paroles : il n'y a plus de honne foi dans le monde, mais il devroit y en avoir parmi les lésuites: pourquoi me trompez-vous? Pourquoi tromper votre ami? Jusqu'aujourd'hui, j'ai crû tout ce qu'un désuite me disoit. Pourquoi manquez-vous à vos promesles? Où est donc cette soumission que vous m'avez jurée? Pourquoi engagez - vous encore les autres à la révolte? A ces paroles le Pere Mathématicien s'avança, prit éfrontément la main de M. le Visiteur & la baisa coup sur coup en lui disant: Monseigneur, il nous est revenu que le Pere Jerome étoit malade. & que le Roi lui avoit envoyé quelque présent pour le rétablir. M. le Visiteur le regardant d'un œil indigné, lui dit & à son Supérieur, qu'ils étoient d'indignes Ministres. Que jamais on n'avoit préché l'Evangile aux chiens, ni aux chrétiens comme ils le faisoient, & que les Jésuites ne devoient pas se jouer de Rome, & de son Légat par un tissu de fourberies & de mensonges.

Les Missionaires François voyant que les Jésuites avoient

Les Jesuites violent rompu la paix & violé leur serment: Qu'ils s'oposoient à la le serment qu'ils ont

restitution des Eglises usurpées aux François; qu'ils protéfait à M. goient le Pere Jerôme l'un des usurpateurs, & lui prétoient d'Halicar- la main: Qu'ils n'avoient d'autre vue que de gagner du

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 57 tems; de tromper le Légat Apostolique, & même de le IX. Lenperdre, ces Missionaires, dis je, convaincus de tout ce-TRE-1740 la , lui présenterent un mémoire très-détaillé, où ils exposoient que les Jésuites suivoient leur ancien sistème de les chasser de leurs missions, pour avoir la liberté d'établir leur Morale par tout: Qu'ils n'avoient plus ni foi, ni loi, ni honneur; puisqu'ils fouloient aux p'eds tout ce qu'il y a de plus facré dans notre Religion, & de plus inviolable dans la Societé des hommes : Qu'ils agissoient en fourbes, & non en Religieux, comme on peut le voir dans le mémoire meme que je vous envoie. J'ai cru, Monsieur, devoir vous en faire part, parce qu'il contient une partie de l'histoire des Missions de la Cochinchine, & jette du jour sur celle de notre Visite, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir jalqu'ici.

** CERCECCE CERCECE!**

MEMOIRE DE MESSIEURS

LES

MISSIONAIRES FRANCOIS.

Monseigneur

ETAT déplorable de cette mission affligée, déja exposé Mémoire aux lumieres de votre Grandeur, partie dans les visi- françois de tes des Eglss, qu'elle a déja éclairé & confolé, & mieux M. d'Haencore pour ainsi dire, par un coup de la providence dans licarnasse, les écrits de nos adversaires, nous auroir paru sufissant pour émouvoir votre follicitude Pastorale en notre faveur, & nous n'aurions rien à ajouter aux justes plaintes de M. de la Court notre Procureur, & à nos longues souffrances, si vos courtes Apostoliques, Monseigneur, n'avoient été & n'étoient encore

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES.

XV. Ler- encore retardées par les fruits de vos pénibles & faints tra-TRE 1740. vaux, votre santé altérée, beaucoup asoiblie, presque rui-Mémoire née aujourd'hui, nous feroit craindre que vous ne la perdes Miss. dissiez entierement, si vous l'hazardiez à courir dans les au-François à tres Provinces de ce Royaume: C'est pourquoi, Monsei-L'a ra- gneur, persuadés que votre Grandeur ne le trouvera pas mauvais, nous prennons la liberté de mettre par écrit ce que vous auriez apris fur les lieux. & que vous ne pourriez savoir de long tems par une autre voye, vous trouverez dans ce mémoire concis la vérité toute nue: un petit abregé des faits principaux qui se sont passés dans le tems de nos anciens Missionaires, continués jusqu'à nous, & multipliés sons les yeux de votre Grandeur, qui a déja éprouvé. malgré sa douceur, & l'autorité dont elle est revetue, au delà de ce que les hommes auroient de la peine à concevoir.

La grande afaire de la Chine qui ocupa si glorieusement son E. Monseigneur le Cardinal de Tournon de sainte memoire, ne fut pas tellement anéantie, que le Demon de l'erreur ne l'ait fait renaître dans les Royaumes voisins de ce valle Empire. La Cochinchine fut malheureusement du Mêmes er- nombre de ceux qui furent infecté des mêmes erreurs, & des mêmes superstitions. Le Vicaire Apostolique qui pour lors conduisoit cette mission, & qui auroit dû être toujours le mur d'airain, étoit M. de Buges, homme né dans ces contrées, de qui par conséquent on peut dire, son mérite à part, qu'il étoit fort peu instruit des vûes du St. Siége. & fur-tout de l'Histoire Eclésiastique, homme pieux, mais extremement timide & irrésolu, comme sa conduite & ses actions le prouveront ci - après.

Teurs en Cocbinschien Chine.

> M. l'Abé Marin, un de nos Missionaires, recommandable par sa pieté, & assez connu par ses écrits & par sa dignité Episcopale dont il fut honoré, ne cessoit de representer à M. de Buges les malheurs qui afligoient la mission: Ce Prélat toujours fécond en promesses, disoit beaucoup, & n'exécutoit rien. Un zéle aussi ardent que celui de M. Marin,

se trouvoit dans un état violent à la vue de l'yvroie qui IX, Ler. croissoit dans le champ du Seigneur, en présence d'un Eve. TRE. 1740. que qui n'avoit ni la force ni le courage de l'étouser ou Mémoires de l'arracher: Le mal empiroit de jour à autre, & parois-françois à foit déja comme incurable, quand M. l'Abé Marin partit M. d'Halipour aller informer Rome sur ce qui se passoit: il artriva carnalle. à bon port, & le Pape Clement XI. le vit avec plaisir & le Carattère recut avec bonté. Ce n'est pas ici le lieu de rapeller les de M.P. Abe honneurs & les avantages qu'il reçut, & qui ne purent ce-Marin. pendant pas le déterminer à rester en Europe; ennemi des aises & des commodités de la vie qu'on lui ofroit, il renonça constamment à tout, & dit un éternel adieu aux espérances les plus flateuses, & les plus séduisantes, pour se rengager encore aux incommodités du passage de la Ligne, & venir achever son sacrifice sous la Zone torride de la Cochinchine. Il ne feroit pas possible d'exprimer la joye dont furent transportés les chrétiens au retour de leur cher Pere, M. l'Abé Marin qui venoit être leur Evêque. Mais les Jésuites en furent alarmés, confus d'avoir échoué dans le noir projet qu'ils avoient concerté de le perdre à son arrivée, (a) ils ne lui pardonnerent jamais, quoiqu'il leur fit toutes les avances d'une parfaite union, & les comblat de bienfaits; car c'étoit un Pasteur doux & vigilant, paissble & ferme, favant & infatigable. La mission reprit sa premiere ferveur qui paroissoit ne devoir plus se rétablir.

Les choses en étoient-là, Monseigneur, en 1716. & 1717. avant une rupture ouverte entre les Jésuites & les Missionaires François. Deux Vicaires Apostoliques, M. de Buges & M. Marin autrement M. de Tillopolis, étoient à la tête de huit Missionaires François & avoient sous leur conduite quelques Prêtres (b) Anamytes; les Jésuites étoient au nombre de huit, sous l'enseigne du Pere Jean Sana Me-

K

decin Royal.

En

(a) Ils avoient fait venir de leurs gens pour l'enlever.

⁽b) Les Prêtres nes dans le Pays, sont désignes par ce nom.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

des Miss. François.

En cette année 1717. Les Vicaires Apostoliques recurent TRE. 1740. la Bulle Ex illa die, qui condamnoit les Cérémonies & les Rits idolâtres des Chinois, & généralement des autres Peuples voisins, que les Jésuites, comme tout le monde sçait, avoient toujours & si vivement soutenus comme purement polit ques, & nullement mauvais.

La publication de la Bulle Ex illa die anime un

parti.

Mrs. de Buges & de Tillopolis reçurent cette Ste Constitution avec tout le respect & la vénération qu'ils lui devoient. & l'arroserent de larmes de joye, commençant dèslors à esperer que la cabale finiroit, puisque la cause étoit décidée: ils la publierent suivant l'ordre du Pape, en y ajoutant leurs fages & prudentes instructions pastorales. Ils annoncerent à tous les chrétiens, qu'il n'étoit pas permis au commencement de l'année lunaire, de faire ce que faisoient les payens à l'égard des morts, qu'ils ne devoient pas non plus garder les tablettes, sieges des défunts, pour y observer les cérémonies des Gentils, & sur-tout qu'ils ne devoient, ni ne pouvoient jamais jurer au nom du Diable, par quel ordre, pour quel sujet & motif que ce sût, ni assister aux facrifices qu'on lui fait, pour qu'il ne fasse pas de mal &c.

Désense de jurer au nom du Diuble.

4-4

Ils avertirent aussi les Missionaires de l'un & de l'autre Corps, que la Bulle portoit une excommunication majeure ipso facto contre tous les contrevenants sous quelque prétexte ou privilege que ce pût être. Cette publication fit du bruit & trouva beaucoup de résistance dans le parti contraire; car il ne faut pas oublier qu'il y avoit deux sortes d'Esprits dans cette mission, gens pacifiques d'une part & toujours vrais Enfans de l'Eglise; & de l'autre part gens inquiets, indociles & rebelles aux ordres du St. Siege (a).

Nos adversaires bourelés par les désordres, qu'ils avoient

⁽a) Les qualifications que les Missionaires François leur donnoient en 1707. ont été confirmées en 1742. par la célèbre Bulle Ex quo singulari, où notre S. P. Le Pape Benoit XIV. les appelle, indeciles, consumaces, bonnnes perdus, perditos homines.

cansé, n'auroient peut être plus remué, si leurs Supérieurs n'a- IX Let-

voient soussé le seu qui les dévore par tout.

M. de Buges tout timide qu'il étoit se trouvoit dans une perplexité indicible ; il n'auroit pas voulu se brouiller ou- François. vertement avec les Jésuites, & il ne pouvoit pas diférer de leur faire accepter la Bulle & de leur demander leur formule de jurement.

M. de Buges proposa donc à nos Messieurs cette acceptation & ce jurement de la Bulle Ex illà die, ils l'accepterent & la jurerent encore mieux dans leurs cœurs que par leur plume & leur bouche. Que le Seigneur auroit été béni, si les Jésuites les eussent imités! Mais bien loin de - là, lorsque la Bulle leur fut proposée & le jurement demandé, ils refuserent l'un & l'autre, comme il paroît par la lettre de M. de Buges, écrite à ces Peres en Langue Portugaise, en date de cette année 1717. ut constat No. 10. En second lieu par la lettre de M. de Tillopolis écrite à sa Sainteté, dont voici les paroles.

TRE. 1740. Mémoires des Miff.

Les Jésui-

, Reverendi Patres Societatis , Jesus, ne forte ultro fateri videantur se errasse, christianisque Sinensibus multa superstitionum genera permisisse, hanc Vestra Sanctitatis Constitutionem variis pratextibus rejiciunt, quamobrem millà habità ratione excommunicationis, quà Vestra Sanctitas ictos sanciosque voluit contumaces animos, munia Apostolica haud secus atque anteà sibi oberonda esse ar-, bitrantur: ut constat. No. 20.

. •

Les RR. PP. de la Societé de Jesus par la crainte peutêtre qu'on ne croye qu'ils le font trompés, ou qu'ils ont permis beaucoup de diférentes supertitions aux chrétiens de la Chine, ils rejettent cette Constitution de Votre Sainteté sous diférens prétextes: c'est pourquoi ne faisant aucune atention à l'excommunication dont Votre Sainteté frape ipso facto tous ceux qui refusent d'y obéir : ils ne craignent pas d'exercer les fonctions du ministère Apostolique, comme ils le faisoient, avant l'existence de cette Bulle.

Troi-

K 2

76 LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

IX. LET-`Mėmoire des Miss. Itançois. publie que Ses Confreres font bien de permettre le iurement an nom du Diable. ·Les Jésuites exconsmuniés adminifirent les Sacremens.

Troisiémement par la Lettre Pastorale du Pere Jean Sa-TRE. 1740. na Jésuite medecin, qui eut la hardiesse de publier le contraire de ce qu'avoient publié les Evêques, & d'ajouter que les Jésuites (a) permettoient de jurer à la troisième Lune au nom du Diable le serment Un Jésuite de sidelité &c. ut. constat No. 30. Nous ne disons rien ici. Monseigneur, des étranges égaremens de quelques autres Jésuites dont parle M. de Tillopolis dans sa Lettre à leurs Eminences Mgrs. les Cardinaux de la Propagande. No. 4.

Un procès infame qui regarde le Pere Joseph Peyres, les cabales fomentées par un autre Pere Arnedo méritent un éternel oubli: mais ce qui ne peut passer de notre mémoire, & dont l'époque est plus que remarquable, c'est que les Jésuites ne furent pas seulement protestans contre l'Eglise Catolique, Apostolique & Romaine, mais encore excommuniés d'une excommunication majeure spécialement réservée au Souverain Pontife. Cette féparation des Jésuites excommuniés qui continuoient d'administrer sans facultés, entraîna après elle un abime de désordres; résolus de n'avoir pas le démenti & de le donner à Rome, ils députerent le Pere Vascancellos à Macao pour chercher du secours: celui-ci revint avec quelques nouveaux partifans, & ils enseignoient, comme ils font encore aujourd'hui, que la Bulle du Pape ne touche point à leur doctrine, & à leurs pratiques: mais que tout le monde n'est pas en état de les entendre comme ils les entendent, que c'est l'intention qui fait le tout.

Injustes Jestuites. pour ne pas obeir.

Belle réponse & digne de semblables Docteurs, avec laraisons des quelle on se soustrairoit à toute obéissance : il s'agissoit d'obéir à la lettre & non de disputer de l'intention, autrement il n'y auroit jamais de régles sûres; c'étoient-là les reproches que leur faisoit M. Godefroy à la Province de Cham, où se sont passées les premières scénes de cette révolte; re-

proches

⁽a) Le Pere Jean Sana disoit alors que la Bulle Ex illa die, ne venoit pas de Rome, mais d'Amsterdam. Ainsi l'a atesté Mgr. d'Halicarnasse dans une de ses Lettres à la Propagande en 1740.

proches à la verité qu'il ne leur fit pas long-tems, ses jours IX l'ex-

avant été précipités par une mort-soupçounée.

TRE 1740. Mémoir e

La mission sentit cette perte, qui véritablement étoit gran- des Miss. de ; les chrétiens les plus zélés de Cham l'écrivirent à M. François. de Tillopolis qui étoit à Nharu, en le priant d'avoir pitié d'eux, & de leur envoyer un autre Missionaire François. M. de Tillopolis leur répondit que M. Pierre Hutte iroit les consoler; c'étoit un Missionaire infatigable, d'un zéle admirable, qui travailloit à Hüé de concert avec M. de Sénémaux, où ils faisoient de grands progrès. Les Jésuites sçurent l'ordre qu'il avoit reçu de sa Grandeur, & cet ordre les allarma: Mais M. Hutte n'eut pas le loisir de partir pour Cham, il partit pour l'éternité au milieu de son âge. Cette mort imprévue & précipitée de même que la premiere, fut suivie de larmes, que nous ne faurions guére détailler, c'est à ceux qui les acusoient d'erreur, d'hérésie, de simples, d'ignorans, de faire leurs éloges.

Les chrétiens de la Cour furent soutenus par les vertus Un Missioéclatantes de M. de Sénémaux, qui pour tout dire en un mot, naire Franfut le compagnon de leurs soufrances & de leurs prisons; il les Chaines. a eû l'honneur de porter les chaînes des Galéres pendant douze ans, ainsi enchaîné comme son Patron, St. Paul, il a annoncé J. C. à tout le Royaume. Il étoit dans les fers non pour quelque crime qu'il eût commis, ou pour des intrigues de politique aux quelles il eût eu part; mais uniquement pour la Religion chrétienne, & Dieu l'avoit si agréable, que les payens, le regardoient comme un Prophéte, & venoient à lui en foule pour s'instruire de notre foi: Tant il est vrai, que si nous étions tous remplis de cet esprit Apostolique, nous convertirions même l'Univers entier.

Mais pour revenir à la Province de Cham, elle étoit toujours plongée dans l'afliction. Ces pauvres Néophites orphelins dans nos Eglises, n'osoient aller dans celles de nos voilins à cause des cérémonies défendues qu'on y pratiquoit, ils redoublerent leurs priéres auprès de M. de Tillopolis,

K 3

des Miss. François. Caractere de M. de Flory.

IX. Ler- qui extrêmement atentif au bien de la mission, leur envoya TRE. 1740. ce qu'il avoit de plus cher à la Cochinchine, je veux dire M. Charles de Flory fon compagnon, Missionaire d'un rare mérite. Il étoit né d'une Illustre famille en Normandie, & avoit pris ses grades en Sorbonne. Il prit des fages précautions en quitant la Province de Phu-ven, & vint à Cham, où M. de Buges résidoit. M. de Flory lui remit une lettre de M. de Tillopolis, qui lui recommandoit de regarder M. de Flory comme un grand sujet: mais les Jésuites au contraire avoient suplié M. de Buges, de ne point soufrir M. de Flory dans son voisinage. Le Pere Vascancellos qui vit encore, & le feu Pere Morera, coururent diverses fois chez M. de Buges pour le Solliciter plus vivement de renvoyer M. de Flory.

Insigna afront que les Jésuites Evlque.

Mais cet Evêque le leur ayant refusé, ils firent un grand bruit, qui fut suivi de menaces & de violences: car ils lui arfont à un racherent d'entre les mains la lettre qu'il avoit reçû en faveur de M. de Flory, & la déchirerent par mépris. Un tel procédé fit trembler le pauvre M. de Buges & les chrétiens qui en avoient été témoins, & M. de Flory fut renvoyé fans aprobation pour calmer les Jésuites. Mais bientôt M. de Buges, honteux de sa foiblesse, & révolté de la violence des Jésuites, rapella M. de Flory & l'aprouva. Ainsi M. de Flory commença sa mission après une persécution qui lui inspira une grande confiance d'y réussir; puisqu'il y entroit par la voye des mépris & des injures.

Nobles sentimens de M. de Flory.

Alors Cham rentra dans fa joie, ce nouveau Daniel annonça au Roi & aux Premiers de sa Cour, qu'il n'étoit pas permis de rendre des hommages, ni d'ofrir des facrifices aux Idoles, que jamais on ne le verroit adorer l'Idole de Belus, qu'on le verroit plutôt se laisser jetter dans la fosse aux lions, pour en être dévoré felon l'intention de ses acu-

fateurs.

Déja M. de Flory par sa piété & son éloquence, souteaues d'un genre de vie très-austère, avoit pendant quelques années

années ranimé la ferveur des Néophites, modéré la cupidité des marchands, consolé les pauvres, édifié les Gentils, res. 1740.

Mémoire converti plusieurs payens, sans avoir pû ramener les ennemis des Misse du S. Siège à leur devoir. Dans ce tems - là deux ReFrançois.

colets de Manille arriverent à la Cochinchine; Retenez s'il vous plait, Monseigneur, cette époque (a) ce sont-là les deux premiers qui y ont paru en quanlité de Missionaires.

Ces Péres logerent chez les Jésuites qui les garderent plusieurs jours, nous devrions dire pour les animer à l'œuvre de Dieu & à faire des bons chrétiens, si nous pouvions nous persuader qu'il en sût ainsi, & si nous ne devions pas raconter ici les faits tels qu'ils sont; mais ils ne les garderent que pour leur insinuer des idées ridicules, pour leur faire embrasser leur sistème erroné, & les entraîner dans leur parti contre les François.

Ainsi disposés, les Franciscains assistés des Jésuites allerent tous ensemble trouver M. des Buges, à qui ils sirent entendre tout ce qu'ils voulurent, plein d'inclination & de reconnoissance pour les Franciscains dont il avoit reçu des biensaits, il su charmé d'avoir ocasion de leur faire plaisir, d'autant mieux que les Jésuites employerent leur éloquence pour lui saire enrendre que la Providence étoit visible en cette rencontre, ou deux partis pouvoient être acommodés par ce troisséme nouvellement arrivé; pourvû qu'il sit son Grand-Vicaire l'un de ces Franciscains. Cette proposition plâtrée de beaux dehors, gagna M. de Buges, qui oubliant la promesse qu'il avoit sait par écrit d'établir pour son Grand-Vicaire M. de Ftory, lui substitua à sa place, le Pere Jerôme Franciscain tout jeune encore, & qui n'avoit pas la moindre teinture de la langue.

Ce jeune homme très-ignorant, & pénétré de gratitude l'injuste propour les Jésuites ses biensaiteurs, se livra entièrement à eux. Jésuite di-Le Pere Vascancellos le dirigeoit en tout: or comme ce-redeur du lui-ci ne tendoit qu'à la destruction des Clercs François, il Grand-Vi-

lui caire contre M. de Flo-

(a) 1719.

François.

IX. Let- lui infinua que M. de Flory avoit encouru l'excommunica-TRE. 1740 tion, pour avoir publié des libelles contre les Peres de la Societé, & qu'il falloit lui faire son procès. A cet éset le Pere Jerôme lui donna un veniat. M. de Flory obéit; mais à peine se fut-il présenté que ce nouveau Grand-Vicaire & le Pere Vascancellos oserent lui proposer de signer un écrit sans lui en permettre la lecture: M. de Flory refusa constamment de le faire; & s'adressant au Pere Vascancellos, fignez vous-même, lui dit-il, fignez incessamment la Bulle Ex illa Die. De quel front me sollicitez-vous de souscrire des lettres closes & des écrits anonimes, vous qui refusez opiniâtrément de signer des Bulles & des Patentes? La Religion & la probité me défendent d'aprouver par mon · seing des propositions qu'un particulier me présente. & que je n'ai point examinées; mais votre refus d'accepter les ordres du St. Siège & la Bulle de notre St. Pere Clément XI. vous a fait encourir l'excommunication majeure : & d'un ton plus ferme & vraiment apostolique, retirez - vous excommuniés, & ne tentez pas de suborner le vrais enfans de l'Eglise: puis se tournant vers le Pere Jérôme, & vous ajouta-t-il, ne rougissez-vous pas de vous associer à des excommuniés, qui ont jetté le désordre dans la chretienté? Décret in-Cette liberté couta cher à M. de Flory, car quelques jours juste d'ex- après le Pere Vascancellos sit au nom du Pere Jerôme un communioit M. de Flory. N'est-ce pas-là, en vérité, se jouer de la religion & des loix de l'Eglise? M. de Buges informé de cette prétendue excommunication, contre M. n'osa rien dire ni pour ni contre, ajoutant que c'étoit - là une afaire entre le Pere Jerôme & M. de Flory. Les Jéfuites plus hardis que l'Evêque prirent le parti du Pere Jerôme, & chacun d'eux sembloit vouloir se disputer la gloire de vexer M. de Flory. Le Pere Vascancellos écrivit le 20. Mai 1720. une lettre, dans laquelle il fignaloit son zéle amer contre les Missionaires François. Le Pere Limas autre fameux Jésuite, qui se croyoit le premier de son siecle, sit

cation, di-Jesuite,

r aussi parade de son éloquence le Pere Sana medecin & man- 1X. Lerdarin voulût encore surpasser tous les autres, & s'arrogea TRE 1740. la préférence. M. de Flory foudroya leurs écrits par cette Mémoire courte réponse courte réponse. François.

10. Paternitation vestrarum propositiones, que asserunt lici-**4um** esse jurare per nomen Diaboli aut Demoniorum, aut Idolorum, sunt impia, scandalosa es baretica. 2°. Propositio, qua asserit Summum Pontificem hoc aliquandò permifisse, est falsa, & injuriosa Summo Pontifici. Respondeant Jesuita, & respondebo cateris: ut constat momo. 5. la, & je donnerai les miennes aux autres choses.

10. Les propositions par Deux prolesquelles vos Révérences di-positions fent qu'il est permis de jurer soutenues par le nom du Diable ou des par les Démons ou des Idoles, sont Jésuites. impies scandaleuses & hérétiques. 2°. La proposition où vous foutenez que le Souverain Pontife, a quelquefois acordé une telle permission. est fausse & injurieuse au Chef de l'Eglise. Que les Jésuites donnent leurs réponses sur ce-

Pour toute réponse, les favans Théologiens de la Societé débitoient en termes emphatiques que M. de Flory étoit un esprit borné, un stupide; que tout le monde n'étoit pas capable d'entendre le jurement du Diable & du Crucifix dans la manche qu'ils avoient permis aux Japonois, Chinois & Cochinchinois; que les Souverains Pontifes de ce tems - là ne l'ayant pas condamné, leur silence l'avoit aprouvé, suivant cette régle triviale du droit canonique: Qui tacet consentire videtur, ils conclurent que M. de Flory paye-

roit cher son impertinence & sa stupidité.

Mais M. de Flory qui avoit Dieu & la vérité pour lui, Fermeté de restoit ferme comme un rocher : peu m'importe, disoit - il, ry contre que vous frémissiez contre moi : tout ce qui me déplait , les égare-C'est que vous soyez excommuniés d'une excommunication la-mens des ta sententia par votre rebellion contre l'Eglise & la Bulle Ex Jéjuites, illà Die; rentrez en vous-mêmes, ne préchez plus les superstitions

IX. Ler- perstitions des Pavens, ne confondez plus le Seigneur avec TRE. 1740 les Idoles, & nous serons d'acord.

Mémoire des Miss. François.

Ces afreuses vérités fomentoient une haine implacable contre lui: Les Jésuites revenoient toujours à la charge, & toujours M. de Flory les confondoit. Toute cette année 1720. & une partie de la suivante, se passa en écritures de part & d'autre ; d'un côté par les Muites agresseurs, qui n'employoient que des invectives & des injures; de l'autre par M. de Flory, qui paroit leurs coups & les batoit, avec des armes qui iettoient dans leur faction le trouble & la confusion.

Les Jesuites ne pardonnent jamais.

Cependant comme les Jéfuites n'ont jamais sû pardonner, ils méditoient dans la vengeance qu'ils convroient toujours quelque nouvel affaut, ils rallioient leurs forces & redoubloient leurs ruses, pour n'avoir pas le démenti à l'égasd de l'excommunication prétendue du 9. Novembre 1720, contre M. de Flory. Ayant eu avis que M. le Patriarche Mezzabarba étoit arrivé à la Chine, qu'il avoit été instruit des désordres de la Cochinchine, & qu'il devoit envoyer un Commissive pour les apailer, ils mirent des espions sur toutes les frontières des Ports, pour être avertis de l'arrivée du futur Commissaire, & tout leur réussit, ils surent son abordage, ils l'eurent chez eux. Jugez comme ils lui pallierent leurs désordres, & figurez-vous les traits charitables avec lesquels ils dépeignirent M. de Flore.

pures deM. barbe.

C'est-là, Monseigneur, le véritable état où se trouvoit la tes gaguent mission à l'arrivée de Dom Philippe Marie Cezati Italien de en leur fa- Nation, que M. le Patriarche Mezzabarba avoit député pour Commissaire Apostolique, acompagné du R. Pere Alexandre ab Alexandris, qui lui servoit de Sécrétaire: ils avoient justement mis pied à terre à la Province de Cham Torna prodigiorum. Ces deux hommes qui avoient formé des grands projets: (malgré leur connoissance & leur conscience:) n'oserent point résister aux Jésuites, ils suivirent cette maxime détestable expedit ut unus moriatur pro populo.

> Le Sacrifice de M. de Flory leur parut nécessaire pour conten-

contenter les lésuites, qui entasserent faussetés sur faussetés IX Lar-

pour le rendre coupable.

Le Pere Cezati Commissaire écrivit en maître une lettre des Miss. M. de Flory portant ordre de venir le reconnoître com- François. me Commissaire du St. Siège. M. de Flory le félicitant sur La Comson heureuse arrivée, lui ofrit tous les services dont il se-missaire de roit capable, & l'assura qu'il ne perdroit pas un moment M. de Mepour se rendre à ses ordres, bientôt après il vit M. de Flo-cite M. ry, dont la présence acheva entiérement de lui donner une de Flory: idée bien diférente de celle que ses adversaires avoient taché de lui imprimer: il l'écouta, & lui témoigna ce qu'il pensoit de la conduite des Jésuites. Ils auroient été unis des le moment même, comme ils le furent dans la fuite, si les Jésuites qui se crurent perdus, n'avoient machiné suivant leurs principes pour le noircir & l'empêcher de rejoindre le Commissire; M. de Flory eut beau fraper à sa porte, il entendit toujours mescio vos. Les Jésuites avoient gagné le Pere Cezati, qui força le timide M. de Buges à crier comme eux contre M. de Flory.

Quand M. de Flory aprit cette afligeante nouvelle, que proché M. de Buges l'abandonnoit, il cut recours à M. de Tillo-inoui. polis qui l'exhorta toujours à la patience, & à se résigner Jésuites à aux ordres de la providence; mais il faillit à succomber M. de Flolorsqu'il sut que M. de Buges avoit fait une démarche en-ry. core plus honteuse à la sollicitation des Jésuites. Ils lui sirent entendre qu'il ne pouvoit relever de l'excommunication ceux qui s'étoient confessés à M. de Flory, qu'après les avoir fouetés avec des verges; & ce bon vieillard eut la simplicité de foueter lui-même, non feulement des hommes, mais encore des femmes qu'il avoit fait déshabiller jusqu'à la ceinture; ce qui excita des murmures & un scandale qui auroit atiré une nouvelle persécution, si les Missionaires François, ou plutôt le Seigneur lui-même ni avoit mis son bras: M. de Flory conçut tant de chagrin de cette action, & d'autres qu'on n'oseroit dire qu'il tomba dangereusement malade.

Mimoire

A'ors

L 2

Mémoire

des Miss. François. conspare dans un panegirique de St. Francois de Tourcifer.

Alors un certain Pere Fereira, celui-là même qui. TRE. 1740. Macao dans un Panegyrique de St. François Xavier, avoit comparé M. de Tournon à Lucifer, fut à la chambre du pauvre malade, dans un Esprit de charité, disoit-il, pour Un Jissuite le convertir & le remettre dans le giron de l'Eglise : sa conversion, ajoutoit-il, consistoit uniquement à faire une rétractation solemnelle de tout ce qu'il avoit dit ou fait contre la Societé. & movennant cette rétractation. le Pere Fereira lui ouvroit tous les trésors de l'Eglise, & lui ofroit une Xuvier, M. indulgence plénière. M. de Flory le remercia de sa charité, & de son indulgence en le priant de le laisser en repos, non à Lu- & de se convertir eux-mêmes à la voix du Souverain Pontife, en acceptant la Bulle Ex illa die. Le Jésuite peu satisfait se retira en déplorant publiquement le triste sort de cet obstiné, qui vouloit mourir dans l'impénitence finale. Quelques jours après le Commissaire Cezati vint lui - même visiter M. de Flory: cette visite sut très-agreable au malade; parce que le Commissaire lui aprit que les Jésuites s'étoient soumis à la Bulle Ex illa die, qu'il les avoit relevés de leur excommunication; c'est ainsi que les Jésuites furent réhabilités sans bruit, & M. de Flory consolé, commença à se rétablir.

Politique du Pere Cezati.

Mais si M. de Flory sut charmé de la conversion des Jéfuites, les Jésuites témoignerent ne pas l'être de sa convalescence: car à peine sut-il rétabli, qu'ils redoublerent leurs éforts & leurs persécutions pour se venger de son zéle & du prétendu afront qu'ils avoient reçu en s'humiliant devant Foiblesse du la sainte Constitution Ex illa die. Ils representerent avec tant Pere Ceza- d'art & de subtilité à M. Cezati, que M. de Flory ne manqueroit pas de triompher de leur humiliation, s'il n'étoit pas humilié à son tour, que le Commissaire envoya dès le 22. Juillet 1722. assignation sur assignation à M. de Flory pour venir se faire relever de l'excommunication que le Pere Jerôme Grand - Vicaire de M. de Buges avoit déclaré contre lui, pour avoir écrit contre la Societé, comme nous l'a-

ti.

vons déja remarqué; & parceque M. de Flory ne put pas se IX Lerrendre au jour assigné, le Commissaire confirma cette ex-TRE 1740. communication.

Malheureux politique qui condamna l'Innocent sans justi- François. fler les coupables; quand M. de Flory aprit qu'il avoit été M. de Flor condamné par contumace, sans que le Pere Cezati eut exa-ry condamminé ni le fait ni le droit, il s'en plaignît à M. de Tillo-ne sans être polis à qui il demandoit l'avis: M. de Tillopolis lui répon-entendu. dit que par respect au Commissaire du St. Siége, il devoit se soumettre à sa décision quoi qu'injuste, & que tôt ou tard le Seigneur feroit éclater son innocence. M. Cezati qui crovoit que M. de Tillopolis étoit de connivence avec M. de Flory, lui écrivit une lettre mordante, où il le traitoit de vieillard, infirme & débile: celui-ci répondit au Commissaire article par article, & lui fit sentir que cet infirme vieillard avoit encore l'esprit robuste & fort : ut con-Bat. No. 6.

Quant à M. de Flory, il fuivit le conseil de M. de Tillopolis pour se redimer de la vexation, & fut en personne trouver le Commissaire Cezati à qu'il ofrit de faire tout ce qu'il exigeroit, & le fait fuivit les paroles; car il figna la formule que lui presenta le Commissaire, par laquelle il rétractoit ce qu'il avoit écrit trop vivement contre les Peres

de la Compagnie.

Le Commissaire fut édifié & touché de l'aveugle soumis. Sounission sion de M. de Flory, comme il le témoigna par sa seconde m. de Flolettre à M. de Tillopolis. La soumission & l'obéissance de M. ry: le Comde Plory faite avec tant d'humilité & de religion, m'a charmé fi missaire en fort que je n'ai point de termes pour vous l'exprimer: je n'oublie-fait l'éloge. vai jamais cette action; je vous demande, Monseigneur, Phomeur de votre protection. Es la continuation de la paix, soyez persuadé que désormais je serai inséparable des Missionaires François, dont Jenusit les éloges à Rome Ec. (a)

Mémoire des Miss.

⁽a) On a su dans la suite que le Pere Cezati, au lieu d'avoir écrit les éloes qu'il avoit promis en faveur des Missionaires François, avoit écrit des menfonges contre eux.

Cezati.

Le Pere Commissaire dévoré sans doute de remords d'al TRE 740 voir ainsi veré M. de Flory par des motifs humains, lui écrivit lettre sur lettre, & lui témoignoit qu'il ne pouvoit plus viere, distrit-il, en son absence, No. 70.

M. de Flory homme vraiment Apostolique & qui ou bliait facilement les injures revint à Cham pour rendre ser-M. de Plu vine à Dom Cerati, à qui il acheta de ses déniers une résidence, & lui setta encore une somme affez considerable: Enfe il n'avoit rise à son propre qui ne fut à la disposition de son ami M. Cezati : Ce sat sur-tout durant une maladie de plusieurs semaines que celui-ci éprouva encore le bon cœur de M. de Phory, qui l'affiftoit comme s'il eut été son Pere: mais le Spieneur l'apolla pour lui saire rondro

compte de la ferme.

P. Cezati.

Les Jéspites bien loin de le regreter, alen séliciterent ! esperant de tirer un smeilleur parti du Pase Alexandre son Sécretaire; ce Sécretaire étoit un petit sujet, & l'esclave I.e.P. Ale- de la Societé. D'antre part M. de Plory ragretta beaucoup le Pere Cozati. & mondalia rian pour perfunder au Pere Succede au Alexandre de suivre ses traces. Le d'être fidéle à Dieu & au St. Sière. M. de Buges lit tous fat éforts pour lui inspimer un courage qu'il n'amoit pas ca lai-mome jusqu'alors; mais amant bientôt remarqué sa faiblesse se plusionre autres défauts, il ne cessa de lui conseiller de s'en retourner à Macao, surce qu'il nétoit point propre à être Millionaire: Usa léautes au contraire hi representerent que la mensée de sen aller était une tentation, une illusion du Démon qui prévoyait le grand bien qu'il alloit faire en désendant les draits de la Societé. Jugez Monseigneur, si leur éloquence se dévelopa, & si elle trouva d'autres motifs pour arrêter un homme qui auroit été malheureux par-tout ailleurs.

Nous devons détailler ici un évenement remarquable pour la justification de M. de Flory. M. de Buges Vicaire Apostolique, touché de répentir de n'avoir pas toujours soute-

de la mort qui le talonnoit dans son extrême vieillesse, ré-tre 17400 de la mort qui le talonnoit dans son extrême vieillesse, ré-tre 17400 mémoire solu de destituer le Pere Jerôme de la dignité de Pro-vides Mississe, & d'en honorer M. de Flory, à qui il tint ce dis-françois. cours: Je vous ai toujours aimé, lui dit-il, & toujours j'ai détesté les vexations que le Pere Jerôme vous a fait soufir: La mort de M. Tillopolis & celle de M. le Commis-Le Pere Jesaire me laissent des grands travaux, je veux que vous les rôme déposé partagiez avec moi, j'ai révoqué les pouvoirs que j'avois du Granddonné au Pere Jerôme, & je vous constitue mon Grand-Vicariat, M. de Flory lui est mort même ne me séparera jamais de vous & des Missio-substitué, maires François. C'est ainsi que M. de Buges tâcha à réparer l'injuste excommunication que M. de Flory avoit sousert de la part du Pere Jerôme.

M. de Flory ne s'enfla point de cet honneur & de la nouvelle digniss, il partit pour la Cour & il y travailla en Missionaire insatigable, chéri & révéré des grands & des

petits.

On ne femunoit exprimer les mouvemens des Jéfuites, lorsqu'ils aprirent que M. de Flory jadis excommunié par le Pere Jerôme étoit devenu le Grand - Vicaire de M. de Buges, revêtu du pouvoir d'excommunier à fon tour le Pere Jerôme, qui avoit été honteusement déposé du Grand-Vicariat. Troublés & famonts de colère, ils acoururent à la résidence du Présit pour lui demander s'il étoit possible qu'il eut nommé M. de Flory fon Grand-Vicaire comme le bruit en courroit. M. de Buges leur répondit, tu dissifii : oui je Les Jésus-Pai choifi de je pe fancois avoir fait un meilleur choix; je tes se plaisuis très-surpris que par vos doutes vous sembliez le désa-guent améprouver, vous en êtes surpris répondirent les Jésuites, & la nominacomment donc, Monfeigneur, n'aven-vous pus compris tion de M. que le choix de ce François étoit le plus fanglant afront de Flory. que vous pussiez jamais faire à la Societé de Jesus? Donner votre autorité à notre ennemi capital! vous avez sans doute

dcs Miss. François.

sur M.

de Buges.

IX. Let, doute résolu de nous détruire : il faut nous donner une TRE. 1739. preuve de votre atachement, il faut le révoquer & le révoquer sur le champ, & lui substituer le Pere Alexandre dont nous répondons. M. de Buges leur fit une sage réponse; je suis scandalisé de vos instances & de vos reproches! Estce donc être l'ennemi de la Societé, que d'être l'ami & le protecteur des gens de mérite? Est - ce donc vous détruire : que d'établir un Grand-Vicaire vertueux favant & intégre? A Dieu ne plaise que je le révoque, quod scrips, scrips, je ne veux point de votre Alexandre que je reconnois pour un ignorant, un violent & un téméraire. Cette réponse n'arrêta point les Jésuites, ils s'échauserent davantage, des paroles ils en vinrent aux menaces, & des menaces à la violence, ils insisterent pour le Pere Alexandre, parce dissient ils, qu'il tiendroit la balance entre eux & les François. M. de Buges répéta qu'on ne lui parlât point de cet Alexandre, qu'il ne vouloit que M. de Flory: Alors les Jéfuites reprirent, & nous autres nous ne voulons que le Pere Alexandre, & nous vous le ferons bien faire de grè ou de force. Tout de suite le Pere Vascancellos Jésuite sortit un des Jéfuites écrit, ouvre son écritoire, s'aproche de l'Evêque, lui prend la main, ि par violence lui fait écrire son nom. Ce venérable vieillard qui avoit quatre vingt ans crioit au secours, à la violence, & prenoit Dieu à témoin que cette signature étoit mulle & forcée : les Jésuites rirent de ses plaintes et de ses protestations, lui prirent une seconde fois la main, & par violence scellerent encore de son anneau Episcopal cette fausse Patente qui déclaroit le Pere

Alexandre Grand - Vicaire de M. de Buges. Après ce coup, les Jésuites publierent que le Pere Alexandre étoit Grand-Vicaire: M. de Buges publia la violence qu'on lui avoit fait, il en écrivit à M. de Flory & à M. de Sénémaux à qu'il en fit le détail, & les

pria de le soutenir dans une conjoncture aussi intéres-

fante.

Mais

Mais ce fait (a) est-il bien véritable? n'est-il pas exagéré? IX. Let-Non Monseigneur, il est aussi certain que le soleil qui luit TRE. 1740.

Mémoire sur nos têtes: bien loin de le suposer, nous ne le rapordes Miss.

tons qu'avec horreur, vous êtes sur les lieux; il vous est François.
facile d'en savoir toutes les circonstances: Les Jésuites & les

Franciscains n'oseront le nier: Ensin nous vous osrons le
témoignage de M. de Buges lui-même dans sa propre lettre du 19. Sept. 1723. ut constat N°. 8°.

Telle fut la grande victoire des Jésuites d'avoir crû suplanter M. de Flory, d'avoir commis un facrilége, par une victoire des
violence si indigne sur la personne d'un Evêque, d'avoir Jésuites sur
usurpé le caractère Episcopal & fabriqué sous ses yeux & M. de Flemalgré lui une fausse patente: c'est ainsi qu'ils encoururent
l'excommunication & toutes les peines que les loix vengeresses ont établies contre les sacriléges & les faussaires.
Jour célébre, jour de triomphe pour la Compagnie de Jesus: Jour mémorable dans leurs Annales: Quelle gloire
n'en auront-ils pas en Europe & à Rome! La même gloire qu'ils ont retiré des hauts faits du Pere Morao, qui comme grand Mandarin à Canton saisoit ensoncer nos costes, lence des
se saississoit de nos livres, de nos images & de tous nos Jésuites.

Hets.

Aussi la providence le récompensa-t-elle par le moyen Le P. Mode la Justice Chinoise, qui le sit étrangler par les mains des rao condamné de bourreaux en qualité de séditieux & de ches de parti: & mort contoute sois on ose qualifier de martir pour la soi cette mort me séditions. On veut métamorphoser en saint, un séditieux, un tieux, le les criminel, la victime de la Justice.

Tant de maux, d'injustices & d'impietés n'auroient pas font passer été sans reméde, si le Pere Alexandre par la protection des tir de la Jésuites, n'eut été proclamé Coadjuteur de M. de Buges, soi. & Evêque de la Cochinchine: On a guére su comment il Le P. Alexandre devient parvenu. Nous ignorons volontiers ce mistere, mais mandre devient CoadM on juteur de

(a) Ce fait est reconnu vrai par M. d'Halicarnasse : Ce Prélat l'a écrit dans l'Evêque.

des Mi∏. François.

IX. Let-on sût qu'il étoit peu connu à Rome, on sût encore que les TRE. 1740. Bulles avoient été envoyées pour Dom Philippe Cezati; & Mémoire l'on dit que Dom Cezati étant mort avant l'arrivée des Bulles, le nom du Pere Alexandre y fut substitué. La renommée donna encore cette gloire à la même main qui fabriqua les fausses patentes de Grand-Vicaire.

Le Pere Alexandre ab Alexandris muni de ses patentes : invita tous les Missionaires à son sacre, à la reserve des François: M. de Buges qui prévit la ruine de la mission n'y sur-

vêcu pas long-tems.

Desolation strument des]esai-

Alors le Pere Alexandre ab Alexandris devenu M. l'Evêde la chré- que de Nabucen, associé à la Societé, promit la défaite des tiente cau- Missionaires François, & prit pour ce moyen l'assistence du Jee par le Pere Etienne Lopes, Docteur Jésuite Portugais, destitua M. dre, Pin- de Flory de la dignité de Grand - Vicaire, s'empara des districts de nos Confréres, suspendit M. Laurent, excommunia M. de Flory, & mit la désolation dans toute la chretienté de ce Royaume, comme Rome le sait, & comme vous le vovez.

> Voilà, Monseigneur, ce que nos prédecesseurs ont vû & ce que nous déplorons; il nous reste encore à vous exposer ce que nous soufrons : nous vous suplions quant à présent, d'ordonner la vérification des pièces que nous avons

raportées dans ce mémoire &c.

M. le Visiteur le renvoya au Sécretaire qui fit l'acte suivant. A la Requête de Mrs. les Missionaires François en ce Royaume de la Cochinchine, je soussigné Protonotaire & Sécretaire de la Visite Apostolique, certifie avoir lu, & vérifié les piéces originales citées ci-dessus N°. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. & 8. que j'ateste être véritables: en foi de quoi A Hué ce 3me. Janvier 1740.

FAVRE Protonotaire & Sécretaire.

SECOND

SECOND MEMOIRE

De Mrs. les Missionaires François, presenté le lendemain à M. d'Halicarnasse Visiteur Apostolique.

Monseigneur.

de cette Mission assigée, & qu'elle vous eut choisi tree. 1740.

de cette Mission assigée, & qu'elle vous eut choisi tree. 1740.

Mémoire des Mission pour cette bonne œuvre; comme un Apôtre, vous avez des Mission tout quité en Europe pour suivre J. C. en Asie, & avoir part François. à ses travaux & à ses soufrances. Tant de dangers & de périls sur la mer & sur la terre, de la part des voleurs, Ma Halica des saux fréres, vous ofrent déja comme à St. Paul une couronne de gloire; car dès que vous avez mis les pieds en ce Royaume, vous y avez gagné un trésor infini de riches spirituelles; Setha, Fayso, Con-uc, les Peuples des montagnes, les Habitans de Hué, tous les Néophites des Provinces; notre exil est devenu une terre promise; de Babilone nous sommes entrés en Jérusalem, mille & mille cœurs & tout autant de langues bénissent le Dieu des miséricordes & le prient ardemment pour la conservation de votre illustre Personne & la félicite de cette Mission.

Quoique M. Alexandre livré à la Societé fut consacré en Le P. Ale1723. son Régne à proprement parler, ne commença qu'en xandre en 1728. après la mort de M. de Buges; c'est alors que le Roi qualité d'Edes François, comme il se qualissioit, leur déclara ouvertement la guerre, & jura de les exterminer. Nous ne savons terminer
pas pourquoi notre Procureur à Rome n'a pas osé exposer les Missotoutes les fausses démarches qu'il a sait aveuiglément à la foimaires
M 2 foi-

des Miss. François.

IX Ler- follicitation des Jésuites; c'est sur-tout le Pere Lopes que TRE 1740, a précipité & entierement désolé cette Mission. M. Alexandre ennemi de son devoir. décrioit les François, tandis que son bras droit & son Docteur lésuite le Pere Lopes frapoit à tord à travers, & employoit le fer & le feu : tous nos Missionaires François furent chassés ou excommuniés, à la réserve de M. de la Court, qui apella de tous ces abus, &

fut à Rome pour y soutenir son Apel.

Criant pro- inoüie. cédé d'us Jesuite à Pégard des Miff. François.

pour des

A son départ il laissa seul M. Bourgine qui fut réduit à faire l'école aux enfans, après qu'on lui eut oté les pouvoirs d'administrer & la liberté de se confesser : chose Le Pere Lopes triomphoit, & déclaroit hardiment que déformais il n'y auroit plus ni Prêtres François ni Clercs du pays, qu'il avoit étouffé l'hérésie & ses suports. & que la Societé avoit enfin chassé de la Cochinchine ces inventeurs de la Bulle Ex illà die, comme elle les avoit déja abimé dans l'Empire de la Chine. Ces discours mirent le trouble parmi les chrétiens, & bientôt après la foi devint chancelante.

Mort de Flory, les Jésuites déclarent qu'on ne doit pas plus prier pour leurs

chiens. Les cbrétiens disent que les Jéluites lont plas mechans que l es Bonzes.

Mais ce qui acheva de les dissiper, ce fut la mort de M.M.Lau- M. Laurent & de M. de Flory, & les scandales qui survinrent? car M. Alexandre voulut encore les tourmenter après leur mort, il défendit de les enterrer : & les Lésuites publioient par tout qu'ils étoient descendûs aux ensers; qu'on ne pouvoit pas prier pour eux; Es que c'étoit de même que si on prioispour un chien ou pour un bœuf.

> Alors les murmures des chrétiens commencerent à éclater en plaintes publiques, les Jésuites, disoient-ils, sont mille fois plus méchans que les Bonzes, nous devons les fuir comme on fuit les serpens & les tigres. En éset le plus grand nombre abandonna leurs Eglises, résolu de n'avoir plus la moindre communication avec eux. M. Alexandre pour les irriter davantage, introduisit les Franciscains dans nos districts, interdit nos Eglises: Enfin la mort qui abrége les jours des impies, l'arrêta dans ses projets. On l'honora de

plusieurs

plusieurs épitaphes, mais au jugement des Jésuites & des IX Ler-François, on donne la préference à celle-ci. TRE. 1740. Mémoire des Miff. François.

Hic Jacet Jesuitarum Alexander.

I L est en eset aussi sameux à la Cochinchine par ses crimes, Mort de qu'Alexandre le sut autresois dans le monde par ses vic- PEveque toires: Il laissa pour son Grand - Vicaire le Pere Martiali Syl. Alexan. vestrin, que les Jésuites avoient déja reconnu pour Evêque, dre. dans leurs priéres publiques, ils chantoient, oremus pro noftro Episcopo Josepho Martiali; & celui-ci par reconnoissance tentoit encore de surpasser les Jésuites & leur Alexandre; il interdit la principale Eglise qui nous restoit, ota les pouvoirs à M. Bennetat, & vouloit faire main basse sur tous les

Francois.

C'est - là en gros, Monseigneur, l'état où vous avez trouvé la Mission en arrivant à la Province de Cham: vous savez leur fistème & les mensonges qu'ils vous ont débités dans l'espérance de vous tromper; vous avez connu par vous-même le Pere Martiali; vous avez éprouvé la malice du Pere Vascancellos qui vous avoit acusé auprès des Mandarins carattère payens; vous avez reconnu la mechanceté du Pere Lopes du Procu-& du Pere François dans leurs écrits, & fur-tout dans la reur & du Pastorale de M. Alexandre & dans le testament de M. de des Jésuites. Flory qu'ils avoient altérés; ils furent convaincûs d'être deux faussaires; vous n'ignorez pas, Monseigneur, leur morale relachée, leur doctrine superstitieuse, le jurement du Diable; vous savez qu'ils permettoient les comédies des payens; qu'ils' les aprouvoient par leurs discours, par leurs écrits & même par leur exemple, en devenant eux - mêmes les acteurs & les comédiens; yous avez lu dans leurs écritures leur aveu, qu'ils montoient fur le theatre, qu'ils jouoient eux - mêmes des scénes, qu'ils vendoient des drogues: En un mot qu'ils faisoient les charlatans; vous êtes encore témoin, Monseigneur, du luxe, des ornemens prophanes, & de la pom-M 3

'Mémoire des Miss. François.

Manœueres des: Jésuites.

IX. Ler- pe scandaleuse qu'ils portent sur le front & sur leurs habits? TRE 1749 Du reste nous gémissons sur leur conduite, comme votre Grandeur, nous en donne l'exemple par sa noble simplicité apostolique.

> Helas! qui pourroit décrire l'égarement & les noires intrigues qui les ocupent, les sottises qu'ils font, les scandales qu'ils donnent, les faussetés qu'ils commettent, & les calomnies dont ils chargent l'innocent. Ils vous en ont demandé pardon, & ils font toujours pis; ils ont recherché la paix avec nous, quand ils se sont vus déshonorés dans leurs écritures, & tous les jours ils forgent des nouvelles chicanes pour gagner du tems & vous jetter de la poussiere aux yeux; ils ont envoyé en Europe, & ils le soutiennent en secret; ils ont protesté une parfaite obéissance à vos ordres, & ils les méprisent; ils ont souscrit à vos décisions, & ils les violent impunément. Le Pere Jerôme est toujours dans notre district de Tho-duc, & y séduit les foibles. malgré votre précepte de se retirer à Singoa, toujours les chrétiens sont foules & vexés dans les Eglises que le Pere Lopes nous a envahi, toujours ils débitent que M. de Flory est en enser, que c'est un péché mortel de prier Dieu pour lui, ils commettent mille facriléges contre Dieu : ils méprisent votre personne & notre caractère: ils foulent aux. pieds l'autorité du St. Siège dont vous êtes revêtu; ils vous calomnient & vous diffament comme un hérétique, ils tâchent de rendre la Propagande & ses Ministres odieux: Enfin semb'ables à des endurcis, ils boivent, selon l'expression d'un prophéte, l'iniquité comme l'eau.

> Tout ceci, Monseigneur, nous le disons la larme à l'œil; parceque nous ne pouvons plus nous taire sans trahir la vérité, nous écrivons pour obéir à votre Grandeur qui peut être instruite de tontes choses: Puissions - nous avoir la consolation de les voir revenir à leur devoir. " Testimonium hoc verum, ,, quam ob causan increpa illos dure, ut sani sint in side, non in-" tendentes fabulis. Ce témoignage est véritable, c'est pour cela qu'il-

causent les Jésuites dans la mission.

est nécessaire que vous les repreniez durement, asin qu'ils ne s'éga- IX. Lup rent pas dans la foi, & qu'ils n'écoutent plus les fables. On peut TRR-1740. dire d'eux avec la même justice, ce que St. Paul disoit des des Miss. Crétes, ,, Cretenses semper mendaces, mala bestia, ventres pigri, François-" volentes esse legis Doctores, non intelligentes, neque qua loquun-, tur, neque de quibus affirmant. Les Peuples de Créte sont menteurs & de méchantes bètes, des gens faineans, voulant être docteurs de la loi, tandis qu'ils ne comprennent pas ni ce quils disent : ni les choses qu'ils atestent.

Dans le tems des Eveques François, on comptoit dans cette mission plus de quatre vingt milles chrétiens; du tems tes ont caumême de M. de Flory, lui seul selon les Jésuites avoit qua-se la ruine rante milles Néophites; depuis treize à quatorze ans que presque to-M. Alexandre & le Pere Lopes nous ont lie les mains, ont taleduchrie usurpé nos Eglises, & nous ont chasses, le nombre des de la Cochrétiens à diminué de plus de quarante milles. Qui pour-chinchine roit ne pas verfer des larmes de sang sur des malheurs si cruels? Que Rome si éloignée, si peu informée sache enfin la désolation que d'indignes ministres ont jetté dans un champ couvert de fleurs & de fruits, qu'ils ont converti en des landes, où l'on ne trouve presque plus que des chardons & des épines.

Nous ne pouvons comprendre pourquoi ces hommés ont Dessein des une haine implacable contre les Prêtres du pays? Si ce n'est Jésuites es leur crainte d'avoir des émules, d'afoiblir leur commerce les Mission & de ne plus régner despotiquement sur les peuples qu'ils naires des avenglent. Les viais Apôtres se sont-ils tourmentés pour ac-autres quérir des biens temporels, pour établir, pour augmenter corps. une Societé, pour briller dans les Cours? N'ont-ils pas foulé aux pieds tous les avantages du fiecle, pour n'embrailer que la croix? Pardonnez, Monseigneur, notre liberté, si nous avons ouvert notre cœur, c'est par un elprit d'obéissance & de paix, afin que la vérité triomphe avec plus d'éclat & que le Seigneur en soit beni & le St. Siège honoré: nous vous suplions encore de mettre quel-

Mensoire des Miss. François.

IX. Ler- que fin à l'afaire de M. de Flory en faveur de qui les chré-TRE. 1740 tiens font dans l'atente : la haine violente que les Jésuites portent à ses cendres, & l'indigne vengeance qu'ils prétendent exercer contre lui jusqu'au delà du tombeau, sufiroient seules pour faire connoître leur injustice à son égard. Nous prions aussi votre Grandeur de nous donner un témoignage des altérations que les Jésuites ont commises dans la Pastorale & le testament qu'ils vous ont ofert : Afin que Rome le fache & que la postérité les conserve, & vous sferez justice &c.

M. d'Halicarnasse renvoya le Supérieur des Missionaires François au Sécretaire de la visite, qui sit l'acte suivant.

Atte par vrdre de M. & Halicurnaile qui justifie les Miss. François & convint Lation.

Je soussigné Protonotaire & Sécretaire de la visite Apostolique, ateste que la Pastorale de seu M. Alexandre ab Alexandris oferte à M. le Visiteur par les Missionaires François de la Cochinchine étoit conforme de même que le testament de M. de Flory, à la traduction que le Procureur des Missions étrangeres de Paris en avoit faite pour la Sacrée les Jésuites Congrégation de la Propagande à Rome, que la dite Pastorale est cachetée dans toutes ses pages du sceau du dit Alexandre & signée de la propre main. 11] ateste encore que la même Pastorale oferte à Monseigneur d'Halicarnasse par le Pere François Récolet n'étoit cachetée que dans quelque feuillets au commencement & sur la fin, qu'elle renfermoit dans le milieu plusieurs seuillets qui n'étoient pas cachétes, & qui contenoient plus de deux mille caractéres ou paroles qui ne sont point dans le vrai original, & que le testament de M. de Flory n'avoit pas été traduit fidélement par les Réguliers: En soi de quoi.

> A Hué ce qui Janvier 1740.

PIERRE FRANÇOIS FAVRE **Signal** ប្រាស្ថិត ប្រាស្ថិត សម្រើប្រែប្រាស្ថិត

Protonotaire & Sécrétaire.

In-

Instruit par ces écrits, & par les tîtres & par le témoi- IX Lergnage des personnes les plus intégres, M. le Visiteur ne TRE 1749. pensa plus qu'à remédier aux abus & à les prévenir : il ap- M. d'Hapella tous les Missionaires à son audience, & tous convin-tache de rent que le meilleur moyen d'augmenter la Mission, seroit rétablir le que chaque corps de Missionaire eut son troupeau à part & paix. sa paroisse: qu'il falloit diviser les Provinces de la Cochinchine, afin d'avoir chacun son champ à cultiver. M. le Visiteur qui avoit taché de les conduire à ce point, étoit charmé que les Jésuites fussent les premiers à demander une répartition des Provinces, il loua leur projet & leur promit de faire les Décrets de répartition, à peu près semblables à ceux qui avoient été faits pour les Missionaires du Tonquin ; cependant il étoit agité de mille pensées diverses qui le partageoient. Je n'oublierai jamais ces paroles remarquables qu'il me dit un jour, & qu'il méla de soupirs & de larmes. Grand Dieu s'écria-t-il, je le vois, je le sens: Gémissepour faire une bonne justice, il me faudroit chasser d'ici les mens de M. Jésuites! Tandis qu'ils resteront les mattres dans ces Contrées, ils y d'Halicarsemeront toujours le désordre : Mais les chasser, qui le pourroit? nasse sur les helas, à moins que ce ne soit le Pape! Je dois les solérer, puisque Rome les soussre: Forcé à leur donner une partie des Paroisses. sans avoir égard à leurs crimes, il publia ses décrets de répartition de la manière suivante. Il assigna aux Jésuites la meilleure Répartition partie suivant leur profession; savoir les trois Provinces du des districts Nord, la moitié de Hué du côté de l'Isle du Roi: la moi-pour les tié de la Province de Cham, la Province de Quanglià & Missionaiune partie de celle de Dounay : il assigna aux Missionaires François l'autre moitié de Hué & de Cham, la Province de Quinin, celle de Phuyen, de Nharu, de Nathlang & le Ciampa: Quant aux Franciscains Récolets d'Espagne, qui n'étoient venus que sur la fin du jour & en 1719. il leur affigna la plus grande & la plus belle partie de la Province de Dounay, qui a le plus de chrétiens, qui est la plus commode, & tout le Royaume de Camboje. Par

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

Par cette répartition les Missionaires François se trouvoient TRE. 1740. au milieu des Jésuites & des Récolets : M. le Visiteur avoit demandé à Rome un Evêque François, pour soutenir & avancer les progrès de la mission. & il espéroit que cet Evêque pourroit contenir les Jésuites dans les bornes prescrites, eux qui étoient si favorisés; & que les Récolets éloignés des Jésuites & de leurs brigues, vivroient de bonne intelligence avec les François.

cette réparzition.

Cette répartition étoit juste & raisonnable, outre le bien Motifs de commun de la mission, tous les Missionaires y trouvoient leur avantage particulier, par l'acord qu'ils faisoient entre eux de ne plus entreprendre sur la mission d'autrui & de se céder réciproquement les Eglises & les Provinces conformément à la nouvelle répartition; par exemple les Missionaires François cédoient aux Jésuites tout ce qu'ils avoient défriché dans les Provinces du Nord, & reprenoient sur les Franciscains ce que ceux - ci leur avoient usurpé dans les Provinces de Hüé, de Cham & de Quinin, lesquels de leur côté trouvoient leur dédomagement au Naigon, au Dounay & au Camboie.

vent la répartition.

Les Jésvites aplaudirent d'abord à ces décrets. Les Franzes aprou- çois s'en féliciterent, parce qu'ils étoient enfin séparés de leurs pérsécuteurs; les Récolets les accepterent aussi, en feignant toutes - fois de se plaindre que les Jésuites, étoient trop favorisés: Nous les vimes pourtant malgré leurs mécontentement, s'affembler avec ces mêmes Jésuites, & bientôt nous aprimes ce qu'ils avoient résolu les uns & les autres dans leurs conférences secretes. Les RR. PP. Jésuites qui se proclament en Europe les Zélateurs du St. Siége, les plus fidéles & les plus foumis serviteurs du Pape, ataquerent ouvertement les Décrets du Légat Apostolique dans la Cochinchine, & lui signifierent une protestation (a) aussi mal fondée

⁽a) Cette protestation des Jéshites contre les Décrets de M. d'Halicarnasse, est raportée dans les Actes de la Visite, & remise à la Propagande, sous le Num. 12. en date du 20. Mai 1740.

sondée que scandaleuse en faveur du Patronage du Roi de Por- IX. Lertugal: ils écrivirent donc à M. le Visiteur que la Societé ne TRE. 1740. pouvoit & ne vouloit pas accepter ses Décrets; & y ajou- rion des Jéterent avec insolence qu'il prit garde à lui, parce qu'il étoit suites entre menacé de plus grands malheurs, qu'il ne prévoyoit pas.

les Décrets de M. d'Halicar-

Protestor cum omni humi-, litate quod ex parte mea aut Societatis, cooperari nec velim, nec possim in districtuum bujus Regni repartitionem juribus Corona Lusitania (cui subditus sum) prajudicare non ausim: ut porrò Amplitudo vestra etiam majora pericula prævideat, unicum adhuc subjicere licet. Pervenerat ad aures Regias circa amnum 1717. quod in bac missione inclyti Missionarii Galli jus Regis, quà verbo, quà scripto dilacerent Ec. Serenissimus Rex indignatione ita permotus est, ut Gubernatori urbis Macaensis in mandatis daret, sibi onnies RR. PP. Missionarii Inclyti Seminarii Parisiensis in loc Regno Cocincina degentes coram rationem redderent : In hunc finem anno 1719. Navis Macaensis Domino Emmanueli Visigar buc alligata est, cujus intentionem quidem sola Societas annihilavit, interpo-" sito ad Regalem Lusitania Curiam

Je proteste avec toute l'humilité que ni moi ni la Societé ne veulent ni ne peuvent coopérer à la répartition des districts de ce Royaume, parce qu'étant sujet de la couronne de Portugal, je n'ose contribuer à ce qui peut préiudicier à ses droits: Et afin que votre Grandeur détourne de plus grands dangers, qu'elle doit craindre, j'ajouterai encore une chose: Il est parvenu aux oreilles du Roi vers l'année 1717, que les Missionaires François travailloient à détruire & par leurs paroles & par leurs écrits le droit qu'à sa Majesté dans cette Misfion. Alors le Sérénissime Roi fut tout à fait indigné, & ordonna fur le champ qu'on fit favoir à son Gouverneur de Macao, qu'il eut à faire comparoître devant lui tous les Messieurs du Séminaire de Paris, qui font dans le Royaume de la Cochinchine. Ce fut à cette fin qu'on arrêta N 2

1X Let- en 1719, un Navire de Ma-, riam libello (a) supplici que TRE. 1740. cao apartenant à M. Emanuel ,, & RR. DD. Missionaries & Visigar. La seule Societé a ,, Caput ducis navis salvaret Esc. fu & pu empêcher une telle exécution; car ayant présenté une suplique à la Cour de Portugal, la Societé a sauvé par ce moyen & les Missionaires de Paris, & le Capitaine du Vaisseau. &c.

Ce n'est - là qu'un fragment de cette longe protestation

qui contient environ quatre pages.

Le Vaisseau dont parle-ici le Pere Lopes apartenoit Un Vaisseau des Jé- à la Societé, il est vrai qu'il arriva à la Cochinchine dans suites tente le dessein d'enlever tous les Missionaires François, & sur - tous d'enlever M. de Tillopolis leur Evêque. Le Capitaine & son escorte tente-PEvlque Es les Misser rent de mettre la main sur le Prélat, mais les chrétiens s'étant oposés à leur atentat, ils les conduissrent à coups de fionaires François. pierres jusqu'au bâtiment, & M. de Tillopolis empêcha que le Capitaine n'eut la tête coupée, en le délivrant des mains de la justice du pays.

Le Pere Lopes raporta cette époque, pour rapeller à Pessein des Jésuites en Mgr. d'Halicarnasse, les terribles ressorts de la Societé, & raportant à son immense pouvoir dans la Cour de Portugal, à Macao & ailleurs; son intention sut encore de l'ésrayer à la vûe licarnasse, de ces dangers qu'il lui remettoit sous les yeux; & de lui un fait s bonteux à aprendre s'il l'ignoroit le mépris que les Jésuites font des la Societé. Missionaires François, & les moyens qu'ils savent employer pour chatier ceux qui déplaisent à la Societé.

En éset M. le Visiteur sut scandalisé à la lecture de cette protestation injurieuse, & ému par les violentes menaces des gens qui n'ont pas coutume de menacer en-vain, il prit la réfolution de veiller plus soigneusement sur sa personne qu'il n'avoit fait jusqu'alors: les Jésuites au contraire re-

(a) Les Jésuites de la Cochinchine ofrent une suplique à la Ceur de Portugal pour fauver les Missionaires François, qu'ils veulent faire enlever: il faut trois ans pour avoir réponse & tout cela se fit à moins de trois mois : grand miracle!

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 101 doublerent leur audace; non contens de leur rebellion, IX. Lere ils exciterent encore les Franciscains à la révolte, & les in-TRE. 1740. duisirent à apeller (a) des Décrets de M. le Visiteur comme abusis & contraires à leurs priviléges, c'est - à - dire à leur fistème, de chasser de la Cochinchine les Prêtres François: Les Jésuites voulurent dicter eux-mêmes cet apel, soit parce que les Franciscains y consentirent bonnement, & les Jésuites eurent la satisfaction de dresser à leur grè cet acte, & de le farcir des injures les plus grossières, dans les termes les plus insolens; je dois vous en raporter quelques traits, afin que vous en jugiez: ils y acusent le Commissaire Apostolique de commettre des violences & d'être un Calommateur, & pour arrêter, disent - ils, vos violences, vos injures & vos calomnies, j'apelle au St. Siége, 🥰 j'ordonne à mes sujets, 'en atendant l'issue de mon apel, de ne pas vous obćir.

Quia (b) timeo post meum discessum Amplitudinem Vestram eontimeare suam violentiam, nomine mea seraphica Religionis & subditorum meorion de omnibus gravaminibus, injuriis, calumniisque ab Amplitudine vestra nobis satis & in suturo saciendis, & contra nostram seraphicam Religionem excogitatis & inposterium excogitandis, nt Commissa.

Parce que je crains qu'a- Apel des près mon départ votre Gran- Récolets, deur ne continue sa violence, diété par les au nom de ma Religion séra-phique & de mes sujets, j'a-pelle en qualité de Commissaire Provincial, au Souverain Pontise & à la Sacrée Congrégation, de toutes les opressions, les injures & les calomnies que votre Grandeur N 3 nous

(a) L'apel des Franciscains contre les Décrets de M. d'Halicarnasse, est raporté dans les Actes de la Visite, & remis à la Propagande sous le Num. 19. en date du 5. Juin 1740.

(b) Les Jésuites tachent ordinairement de se servir de quelque Religieux des autres Corps, pour mieux réusir dans les manœuvres d'éclat, où ils n'oseroient trop se montrer. On peut en particulier le remarquer dans les Mémoires du P. Norbert.

nous a fait & pourroit faire. a inventé ou pourroit inventer contre notre Religion séraphique. En atendant je commande à mes Sujets de demeurer dans les Eglises où ils résident actuellement, jusqu'à une détermination contraire dis ad quam appello &c. de la part du S. Siége, auquel j'apelle &c.

missarius Provincialis appello ad Sandissimum Pontificem, Ed sacram Congregationem de Propagandà fide, & meis subditis pro nunc pracipio manere in Ecclesiis ubi modo resident, usque ad novam determinationem Sancta Se-

On he veut Jestuites.

ciscains & ∫uivent une saine dostrine Capucins, qui se sont Jepares des Jėsuites.

C'est bien - là le stile & le ton des Jésuites; car pourroitatribuer ce on se persuader que cet acte renferme les sentimens des enstile qu'aux fans de St. François? Eux qui ont toujours eu pour leur partage, la pieté, l'humilité & la soumission au St. Siége; eux qui se signalent par leur zele à la Chine & sur-tout aux Indes, où ils se sont séparés in divinis d'avec les Jésuites; soutiennent parceque ceux - ci se conduisent à peu près comme à la Co-C'est - à - dire que contre les défenses des Léles Décrets chinchine. du St. Siège gats Apostoliques, & du St. Siège, ils permettent à leurs chrétiens de ces pays-là, comme ils le font-ici, des rits & des cérémonies religieuses, infectées du levain du paganisme. fier-tout les Je ne doute point, Monsseur, que vous n'ayez entendu parler de la fameuse (a) Cause qui subsiste entre les Jésuites & les Capucins des Indes à la Côte des Malabares: Ainsi il il n'est pas nécessaire que je m'explique davantage.

Quoique M. le Visiteur soit frapé de la protestation des Jésuites, & de l'apel des Franciscains, il croit néanmoins que ce sont - là deux actes insufisans, qui ne peuvent pas le lier ni suspendre l'exécution des Décrets qu'il a déja rendus, ou qu'il trouvera bon de rendre, ni le dépouiller de son caractére

(a) Cette Cause est devenue célébre par les savans Mémoires du R. P. Norbert Missionaire Capucin qui s'est rendu le fleau des Jésuites, & plus encore par la Bulle Omnium sollientudinum de N. S. P. Benoit XIV. qui condamne l'idolatrie des Jésuites, & par la Bulle qui a paru quelques mois après l'Ouvrage de ce Missionaire, Procureur de leurs missions des Indes en Cour de Rome.

caractère de Commissaire Apostolique & des pouvoirs que IX, Lerle S. Siège lui a communiqués : c'est une maxime du droit 'TRE. 1740. canonique, confirmée pas le Concile de Trente, que l'apel ne suf-doit pas pend point l'exécution des décrets & des réglemens qui regar- sui regar-suivrendre dent la discipline, les mœurs & le service divin. N'est-ce Pexécution pas fur ce fondement que les ordonnances des fimples Evê- des Décrets ques sont exécutoires par provision, & non obstant l'apel d'un Vistinterposé même légitimement? Que sera - ce donc à l'égard solique. des décrets rendus par un Commissaire Apostolique dans un pays qui se trouve à l'autre bout de la terre. Décrets d'abord acceptés par les oposans, gens dont l'indocilité & la mauvaise foi ne sont d'ailleurs que trop notoires; les Récolets & une partie des Jésuites ont eux - mêmes reconnu dans la suite, l'erreur & l'illusion de leur apel. Les R. P. Jean Gruber, François à Costa, & Britto Jésuites; les Peres Philappe, Simplicien & Séraphin Récolets, en ont témoigné leur chagrin & leur remords: le dernier étant au lit de la mort, & fur le point d'aller rendre compte à Dieu, écrivit à M. le Visiteur une lettre par laquelle il désavoue tout Rétractor ce qu'il auroit pu dire, écrire ou faire contre sa personne & ses tion d'un décrets; il le suplie de rayer son nom des écritures contre Récolet. les Missionaires François, qu'il reconnoissoit pour des Sts. Prêtres; il lui demande pardon de lui avoir pris un fois dans son écritoire le Bref de ses pouvoirs, pour en tirer une copie & la communiquer aux Jésuites, d'avoir participé au vol que le Pere Martiali lui fit de quarante bouteilles de vin, & d'une corbeille de biscuits, il écrivit encore aux Jéfuites de Cham, au Pere Miralta à Macao, & au Pere Martiali à Rome pour leur notifier sa rétractation & son répentir. Les Jésuites ont été vivement piqués des saintes Les Jésuidémarches que la grace avoit fait faire au Pére Séraphin; ils di- tes atrifent qu'on ne peut point ajouter foi ni à ce qu'il dit, ni buent cette à ce qu'il écrit, qu'il avoit pour lors perdu la tête, qu'il vétraélations étoit dans un délire qui ne finit qu'avec sa vie : Enfin que à un délire, Le fait des bouteilles & des biscuits pouvoit bien avoir afoi-

LETTRES EDIFIANTES ET CUREUSES 104

IX Ler- bli l'estomach vuide du Légat Apostolique; mais qu'ils n'a-** E. 1740. foiblissoit point l'apel de ses Décrets. C'est ainsi que ces cœurs endurcis se défendent par un tissu d'absurdités, d'injures & de mauvaises plainsanteries: non seulement ils tractassent M. d'Halicarnasse en ce qui le concerne personnellement, mais encore dans toutes les afaires qui regardent les

François.

Mill Franmer des Eclésiastiques du Pays.

Samenet.

M. d'Halicarnasse ayant inspiré aux Missionaires François licarnasse d'établir un Séminaire pour former des jeunes gens à l'Etat engage les Eclésiastique & sur-tout au catéchisme, comme ils le sont gois à for- si heureusement à S'am, & au Tonquin, ces Messieurs charmés des saintes vûes de M. d'Halicarnasse, commencerent aussi-tôt de mettre la main à l'œuvre; ils se proposoient de former chacun en particulier deux éleves par année, & qu'en moins de dix ans, ils auroient de très-bons sujets: des Jésaites Le supérieur avoit déja beaucoup avancé le bâtiment du Sécontre un minaire, quand un beau matin les Jésuites lui signifierent St. Etablis-une oposition, qu'ils assecterent encore d'intimer à M. le Visiteur kui - même.

> Etant sûrement informé par M. de la Court, qu'on veut rétablir ou augmenter l'édifice de l'ancienne maison, située dans la Chrétienté de Thoduc, qui a été usurpée par le Séminaire de Paris, j'intente en conféquence un procès pour répéter le droit sur cette Chretienté, & je cite en jugement M. de la Court supérieur de la Mission des M.

Cum (a) certò intelligam a Reverendo Domino de la Court in Christianitate Tho-duc a seminario Parisiensi usurpatà, adificium domus veteris aut restaurari, aut ampliari, interim super hac Christianitate litem indico, & Reverendum Dominum de la Court superiorem missionis Dominorum Gallorum in boc Regno judicialiter reconvenio. protestando contra quamciunque

⁽a) Cet Acte est noté dans les Actes de la Visite & remis à la Propagande, sous le Num. 16. en date du 21. Mai 1740.

rovam fabricam &c. Donec judi- François', protestant contre IX. Lereetur Gc. toute nouvelle fabrique &c. TRE. 1740. jusqu'à une nouvelle décission.

Lopes Supérieur des Jesuites.

M. le Visiteur reconnut dans cet acte une nouvelle malice des Jésuites, qui vouloient confondre sa chrétienté ou paroisse avec le bâtiment de M. de la Court; ils n'avoient nul droit sur cette paroisse, & quand ils l'auroient eu, ils avoient tédé généralement tous leurs droits aux Missionaires François par un acte autentique. M. le Visiteur transporté d'un Reproches It. zéle, dit au P. Lopes leur Supérieur, qu'ils mériteroient sévères, d'être chassés & rigoureusement punis; puisqu'ils faisoient mais justes des ésorts si indignes, pour arrêter les progrès de la foi de M. dans un pays de Gentils, qu'ils oprimoient tous les mini-nasse au stres du Seigneur, en empêchant qu'ils ne formassent des Supérieur éléves: mais il ordonna que sans avoir égard aux opositions des Jésuites. des Jésuites, le Supérieur des Missionaires François continueroit son Séminaire. A peine le P. Lopes eut-il perdu ce Le Procesprocès, que le Procureur de la Societé renouvella éfronté-societé inment son instance pour obtenir la tolérance du jurement, au siste à denom du Diable & du sacrifice de Maqui. M. le Visiteur mander que toujours plus scandalisé rejetta avec indignation cette instan- le jurement ce sacrilége, & s'écria, comment donc mes Peres! invoquer le puble, suit Diable', jurer par lui, lui sacrifier, s'unir à lui par le sang & permis. la parole : ce n'est donc pas ici la Societé de Jésus-Christ, c'est la Societé du Diable.

Ce jurement au nom du Diable, & ce Sacrifice se font Comment en prétant le serment de fidelité au Roi: ils se renouvel- se fait te jus l'ent chaque année au commencement de la troisséme lune, rement de qui paroît ordinairement au mois de Mai: vous voulez Diable. fans doute, Monsieur, que je vous en sasse le détail; le voici.

On égorge les victimes qui sont un bœuf, des poules des canards, leur sang est réservé dans une grande cou-

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES 106"

IX. Ler- pe : on place les viandes partagées en quartiers sur les deux 222. 1740. coins de l'Autel, & la grande coupe sur le milieu; les Bonzes richement parés montent à l'Autel en prélènce du Roi & de toute la Cour, ils mélent le sang des animaux immolés avec du vin de ris, & récitent des priéres en invo quant le secours de tous les Dieux: mais ils ofient le facrifice spéciallement à l'idole du Diable là présent, qu'on apel-

iest Pob. Server

Jurement le Mâqui. Le grand Bonze consomme le facrifice en buvant au nom du une partie du sang dans une coupe d'or; il se tourne en-Diable, tel suite vers le Roi qui s'avance jusqu'au pied de l'Autel, se sidies veu prosterne par terre, adore le Diable, & recoit de la main du grand Bonze une autre coupe d'or pleine du même fang. & du même vin, il le boit avec un grand respect, & se retire en adorant l'Idole. Alors les deux principaux Seigneurs de la Cour s'avancent aux deux coins de l'Autel, recoivent chacun une coupe, où il y a du même fang & du même vin, & tenant ces coupes entre leurs mains proferent à haute voix les paroles suivantes. Je N... promets une fidélité inviolable à mon Roi, & si jamais je venois à le trabir, je veux que le Diable-là présent sur cet Autel m'étrangle de même que j'avale cettte coupe sacrée: en même tems ils boivent la liqueur facrée de leurs coupes, qu'ils remettent aux Bonzes; ce que fait toute la Cour successivement; les hommes aussi - bien que les femmes, chacun selon son rang.

direction d'inten-

Voilà Monsieur, ce qu'on apelle le jurement du Diable, le tes permet-sacrifice de Mâqui, le serment de sidélité. Les Evêques & les. rement sous Missionaires François & sur-tout M. de Flory, avoient toujours le saux pré regardé ce jurement & ce sacrifice comme un Idolatrie de teste d'une l'espèce la plus horrible & comme un pur Manichéisme : Ils avoient toujours défendu aux fidéles d'y prendre aucune. part. Les Jésuites au contraire & permettoient à leurs chrétiens, à qui ils enseignoient un moyen simple & facile de le faire, sans le moindre péché veniel; vous pouvez, disoientils, à leurs Néophites, vous pouvez en sureté de conscience, & sans ofenser Jesus-Christ, assister à ces sacrifices, boi-

.1

re à la coupe facrée, & jurer par le Diable, pourvû que IX. Lexvous fassiez auparavant un acte intérieur de ne point croire TRE. 1749. à ce que croient les payens; que vous ayez un petit crucifix caché dans votre manche, & que quand vous vous prosternez pour adorer extérieurement l'Idole du Diable, placée fur l'autel, vous avez l'intention secréte d'adorer l'image de Jésus-Christ, cachée dans votre manche. Pour soutenir cette afreuse Théologie, les Jésuites disoient que dans un pays où la foi est naissante, il faut permettre certaines choses dont on aura dans la fuite plus de loisir & de moyen de désabuser le peuple; qu'il vaut mieux conduire les gens en Purgatoire que de les laisser aller en Enfer. Les François croyoient Les Misses diféremment & enseignoient qu'on ne peut pas permettre le seires mal dans l'espérance d'en tirer un bien: & que cette Idola-Français trie exclu les hommes du Ciel, & les livrent au maître qu'ils rejetteut cet invoquent dans leur serment & dans leur sacrifice : qu'au jurement. relle si les chrétiens venoient à être persécutés pour avoir fait refus de facrifier au Diable, la grace de Jésus-Christ les soutiendroit : qu'il étoit glorieux de mourir pour la désense des Loix du Seigneur, & qu'il n'y avoit pas de plus grands malheurs, que de vivre & mourir Idolatre & Apostat. Absis istam (a) rem facere Ec., si appropiavit tempus nosirum, moriamur in virtute: & non inferamus crimen gloria nostra. Les persécutions n'ont jamais nuit à l'Evangile: le sang des Martyrs, difoit Tertullien, est une semence des chrétiens: Sanguis Martyrum, est semen Christianorum. Sans doute, ajoutoient-ils, que les premiers ch'étiens ne croyoient pas que la direction d'intention fut suffante pour justifier aux yeux de Dieu, les actes extérieurs de l'ido atrie; eux qui aimoient mieux périr au milieu des tourmens les plus afreux, que d'ofrir le moindre grain d'encens aux Idoles.

La fille da C'est-ce que M. d'Halicarnasse répéte toujours à ces peu- Roi resule ples dans ses exhortations, & Dieu merci ce n'est pas sans de jurer me truit, nom du Diable.

(a) Jud. Machab. L. I. ch. 9.

TX. Ler- fruit, une Dame, la nourrice du fils aîné du Roi, qui avoit TER. 1740. eu jusqu'aujourd'hui la foiblesse de faire ce serment, a eu afsez de courage pour s'en excuser cette année, je ne saurois, dit-elle au Roi, je ne saurois jurer par le Diable, ni lui facrifier; je suis chrétienne & ma Religion me le défend; mais je suis prête de jurer par tout ce qu'il y a de plus saint & de plus facré dans le ciel & sur la terre, que je serai sidéle à mon Prince; ma Religion me l'ordonne encore plus expressément que toutes les loix de l'Etat. Car notre Dieu nous aprend de rendre au Roi ce qui est du au Roi, & St. Paul son Apôtre, nous enseigne d'obéir à ceux que la . providence a placé sur le Trône pour nous commander.

les chrétiens jurer au nom du Diable.

Le Roiest Quelques jours après cette victoire sur le Diable Maqui; satisfait des un certain Mandarin également superstitieux & adulateur; raisons que releva devant le Roi le trait de cette Dame qu'il acusa de témérité, & qu'il voulut rendre suspecte: Sa Majesté réponpour ne par dit, j'avoue qu'elle est téméraire, mais un Roi n'a rien à craindre de la part de ses sujets chrétiens : leur fidélité est inviolable. Plusieurs personnes resuserent généreusement comme cette Dame de prêter le même serment, & il n'y a nulle recherche contre eux : il paroit que les miséricordes du Seigneur ne seroient point éloignées, si tous les Missionaires cherchoient uniquement sa plus grande gloire.

Delivrance d'un possede par M. Bennetat.

M. Bennetat lui-même qui avoit été acusé de Jansénisme par le Pere Martiali & par les Jésuites, a operé un prodige qui devroit fermer la bouche à ses acusateurs : il a délivré un possédé extraordinairement furieux, connu de tout le peuple, & que moi-même j'ai vu: il s'est acquis parlà, une réputation d'Apôtre. Les Payens même en ont été faisi d'admiration: le Mandarin du Bourg de Chamoi, lieu de la délivrance, est un homme d'esprit & un Philosophe, qui connoissoit l'homme obsédé, & l'avoit cru sans réméde; il fut si surpris de sa guérison, qu'il ordonna sur le champ à son Ecuyer d'ofrir de sa part à M. Bennetat un cheval de main, le priant de ménager une fanté si précieuse au Peu-

ple & aux gens de bien, & d'agréer le présent qu'il lui fai- IX. Ler-itsoit de ce cheval, afin qu'il ne s'épuisa point en parcourant TRE 1710 à pied les bourgs & les campagnes. Il est encore de notoriété publique que le Diable lui avoit déja obéi une autrefois. M. de La-court Supérieur des Missionaires Francois a aussi le même don ; j'en ai vu plusieurs témoins. & même j'ai oui dire à des Jésuites (aveu singulier) qu'ayant éprouvé inutilement les exorcismes sur des obsédés, ils les lui renvoyerent & qu'il les délivra : n'en soyez pas surpris, quand la foi est vive & pure, on peut faire des miracles au nom du Tout-puissant : le témoignage d'un Jésuite en faveur de M. Bennetat, & d'un autre Missionaire François, est sans contredit le témoignage le moins suspect.

M. le Visiteur a écrit à la Propagande pour demander la M. d'Haconfirmation de ses décrets, la cassation de la protestation licarnasse des Jésuites & de l'apel des Récolets & la punition du P. demande à Martiali; ce féditieux qui aime mieux communiquer avec le Rome la Diable qu'avec les Missionaires François, & qui est parti pour cassations des Apels. l'Europe, où il prétend porter ses plaintes contre nous: Le Prélat demande aussi qu'elle nomme un Evêque François, au cas qu'il ne soit pas encore nommé, il avoit déja demandé M. de Lollières; mais nous avons apris qu'il avoit été fait Evêque de Siam, il souhaitroit que M. Bennetat ou M. le Febvre le fut pour la Cochinchine : l'un & l'autre en sont dignes par leur science & leurs bonnes mœurs.

Du reste quoique nous n'ayons reçu de Macao aucune Les provis provilion cette année courrante, ni en argent, ni en fa-fions manrines ni en vin, qu'il ne nous soit pas même permis d'espé-quent à M. rer du biscuit avant un an, M. d'Hal carnasse est toujours nasse. plus animé à la perfection de son ouvrage; mais depuis Macao on le voit diminuer chaque jour, quoique son esprit foit encore le même, il me répéte souvent notre devise, vaincre ou mourir: il a écrit au Pere Miralta, Procureur de la Propagande, que bien qu'il eut manqué à son devoir & violé tous les droits de la societé, en lui retenant ses pro- O_{3} vilions

110 LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

IX. Let- visions, rien ne l'empêchera de faire ses visites, quand il devroit demander l'aumône: il me dit souvent faisons bien, tandis que nous pouvons, si nous périssions comme nos compagnons de voyage & nos prédecesseurs, au moins tout M. d'Hanne sera pas perdu. Dieu veuille que ce ne soient pas-là des pressentimens ou prophéties; il est vrai que nous sommes mal, il est moralement impossible que nous n'essuyons des dangers, quelques rudes tempêtes, dans cette galére: trop heureux si nous n'échouons pas, nous sommes obligés de vivre dans une désiance continuelle & de regarder devant & derrière nous, comme celui qui se voit environné de filoux & d'as-sassiment sera continuelle à de regarder devant de motre sort, & que nous ne sommes exposés à tant de périls, que pour soutenir sa cause & celle de son Eglise.

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE.

A Mr. le Marquis de N.

Monsieur

Viste des prois Prosinces des Nord.

DEPUIS ma derniére lettre qui contient des faits si extraordinaires, j'ai parcouru la plus grande partie de la Cochinchine. Et M. d'Hal carnasse d'une fanté extrêmement afoiblie & hors d'état de faire la visite de toutes les Eglises de ce Royaume, s'est contenté de faire (a) celle de trois Provinces du Nord: Elles sont les plus faciles à parcourir.

(Je

(a) Il avoit visité l'année précédente, Cham & Hué,

le vous ai déja dit que pour le bien de la paix, M. le Vi- X. Ler. fiteur les avoit ajugées aux RR. PP. Jésuites.) A l'égard TRE 1710. des autres Provinces méridionales qui sont d'un plus difici- est constile accès, il m'a fait l'honneur de m'envoyer les visiter à sa tué Proviplace; il me constitua donc à cet éset Provisiteur Apo-siteur pour Rolique, suivant le pouvoir qui lui étoit acordé par ses Bress, les Provin-& choisit pour Sécrétaire pendant mon absence, un Chi- cer as nois qui lui servoit d'interprête, homme en qui il avoit reconnu beaucoup de probité & de fagesse, & qu'il avoit ordonné Prêtre malgré l'envie & les opositions de certains A peine M. d'Halicarnasse m'eut délivré mes lettres de Provisiteur, que je ne songeai plus qu'à m'acquiter pour aller. de cette importante commission. Je partis le 21. Aoust par en ces Prodes chaleurs excessives, pour me rendre à la Province de vinces. Cham par terre, & de Kéthà: je marchai encore pendant vingt jours in nontine Domini, acompagné de M. Rivoald Misfionaire François. & nous arrivâmes à Nathlang près du Royaume de Ciampa, fans pouvoir pénétrer plus avant, à cause de la guerre & de la saison pluvieuse qui commençoit, pendant ma route j'ai été souvent le triste témoin des mœurs corrompues des habitans de ce pays. Nos porte-faix qui Mours étoient des vigoureux paysans voulurent avoir des femmes, corrompues & suivant l'usage du pays, ils furent faire cette emplette au des gens du premier marché; elles leur couterent quinze fols la pièce, Pays. & n'avoient que vingt ans : mais les Faquins pour leurs quinze fols, ne les garderent que huit jours. En repassant par un autre marché, l'un d'eux, que ces camarades acuferent d'être prodigue, en acheta une autre pour vingt cinque fols.

Dans le tems que nous étions à la Province de Phuyen, Les Estrail nous faillut faire, le medecin malgré nous. Des courriers qui péans sont
aloient de tous côtés cherchant des medecins pour une regardés
Dame qui étoit à l'extrémité, nous ayant rencontrés, médécins
nous priérent avec les instances les plus vives de soulager par les gens
cette Mandarine; mon compagnon eut beau leur répeter du Pays,
cent

X. Ler- cent & cent fois que nous n'étions pas médecins, ils réite-Tag. 1740 rent leurs priéres, & voulurent absolument nous conduire chez la malade: Nous sommes persuadés, disoient-ils, que les Européans favent tout, & principalement la médecine. Nous nous laissames gagner, dans l'espérance de donner à ces payens au moins une idée de la compla fance charitable que la Religion chrétienne inspire. M. Rivoald, à qui cette avanture ne plaisoit point, me dit, vous serez si vous voulez le médecin, car pour moi je n'y entens rien, je lui promis d'agir en sorte de ne nous atirer aucune reproche. nous entrâmes donc, au Palais de la malade : le Mandarin 'Le Provi- nous fit d'abord mille politesses & nous promit cent Quans, Steur con- (a) si nous pouvions guérir sa Dame : je m'aprochai du lit de la malade qui étoit entourrée de femmes & de médecins; ma présence les frapa; tous se tinrent dans le silence

> & fixerent leurs regards fur moi: j'interrogeai la malade & n'eus pas de peine à comprendre son mal, qui n'étoit qu'u-

traint de faire le médecin.

darin promet au guerit jon epouse.

ne indigestion. Le Mandarin fort empressé me répétoit, comment la trouvez - vous, M. le Médecin? Croyez-vous de pouvoir la guérir? Je voudrois, lui dis-je, pouvoir rémédier aux maux de son ame, comme j'espére de soulager Provisiteur ceux de son corps. Ah! mon Pere, ajouta le Mandarin, fi vous la guérissez, elle se fera chrétienne & moi aussi: je fis prendre à la malade deux pillules dorées; & pour lui ôter le goût de la médecine & lui ranimer le cœur, je lui donnai encore quelques goutes d'eau de milice dans un doigt de vin de Kere; cette médecine fit un éset si merveilleux que la Dame s'écria quelque tems après, je suis guéries. Son indigestion passa, & le cœur qui lui avoit manqué si souvent, sut bientôt ranimé. Dans moins d'une heure, nous lui vimes prendre du thé avec la tranquillité d'une personne en bonne santé : les médecirs du pays étoient stu-. réfaits, de voir qu'une si petite médecine eut operé une guérison

(a) Cent Quans valent environ 100. L. argent de France.

si prompte, ils vouloient acheter le reste de mon eau de X. Lermilice, & m'en auroient donné tout ce que j'aurois voulu; TRE.1740. la Mandarine demandoit que nous passassions la nuit chez siteur refuelle; le Mandarin nous en fit aussi de vives instances : mais se de l'arnous voulumes absolument partir, parce qu'elle diferoit de gent. se faire chrétienne. Alors le Mandarin fit aporter une somme d'argent sur un bassin, se prosterna par terre & nous pria d'accepter cette marque de sa reconnoissance. Nous lui dîmes que nous étions charmés d'avoir guéri son épouse : que puisqu'elle vouloit diférer de se faire chrétienne, nous n'avions plus rien à faire dans son logis. Le Mandarin répondit; à votre retour, venez chez moi je vous prie, & nous nous ferons chrétiens.

Ce même soir nous simes encore deux mortelles lieues, Départ du pour nous rendre au pied d'une montagne d'un accès di- Provisificile, qui sépare la Province de Phuyen d'avec celle de teur d'au-Nharu. Le lendemain nous la traversâmes avec beaucoup malade. de peine & de fatigues, en six heures de tems : les sables de l'autre côté de la montagne se trouverent si brulans, que nous ne pûmes faire le reste du trajet d'environ un quart de lieues, jusqu'au village où nous devions loger, sans avoir les pieds tout brulés : Ce fut-là la plus forte journée que je fis de ma vie, quoique j'en aie fait quelque fois de violentes. Par surcroi de malheur, nous eûmes ce même Voleur casoir la visite d'un voleur, qui s'étoit caché sous les planches ché dans le de notre chambre. Mon compagnon & notre suite étoient du Provision plongés dans un profond sommeil; pour moi, soit que la teur. fatigue m'eut trop échausé, ou par un trait de providence, je ne pus fermer l'œil: Un bruit sourd & comme d'une personne qui se remuoit, me sit éveiller nos gens. Ils allumerent la lampe : je la pris, & après avoir visité tous les recoins de la falle sans rien trouver, je m'avisai alors de lever une planche de dessous mes pieds, & de regarder dans le vuide qui étoit entre le plancher & le rez de chaussée, à trois pieds environ de hauteur, j'aperçu un homme étendu de

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES IIA

'X. Ler- de son long: voici, dis-je à M. Rivald, voici celui dont WEE. 1740. j'entendois le bruit; on se saisit du voleur, & nous veillames le reste de la nuit : ce malheureux que nous crûmes être l'espion des autres voleurs, étoit entré par un trou qu'il avoit fait dans la terre: nous le chatiames en Missionaires. c'est-à-dire, que nous ne lui fimmes qu'une bonne mercurialle. Quelques jours après le maître du logis, crainte d'en être acusé lui-même, le dénonça & le fit mettre à la (a) cangue.

Ouverture des visites du Provibteur.

Le 19. Sept. j'arrivai enfin à Lemtuyen, Bourg principal de la Province de Nathlang, 1'y ouvris mes visites; il s'agissoit d'une dificulté assez épineuse, dont il ne sera pas hors de propos de vous donner une connoissance sufisante. quoiqu'elle m'oblige à remonter à un trait d'histoire. que je voudrois volontiers ensevelir. Dès que M. Alexandre premier Evêque Italien en ce Royaume, eut formé le dessein de chasser de ces Missions tous les Missionaires François, il prit pour le mieux exécuter l'aide des Jésuites & sur-tout du Pere Lopes Supérieur de la Societé, homme véritablement à toutes mains: Cet Evêque & ces Peres commencerent leur entreprise par une visite pastorale, passant d'une Province à l'autre jusqu'au Camboje. A leur retour de ce Royaume, ils amenerent avec eux deux Peres Récoavec les Jé-lets, le Pere Valere Allemand, & le Pere Séraphin Napolitain. M. Alexandre honora d'abord le Pere Valere de la qualité de son Grand-Vicaire, & lui ordonna de s'établir à Lemtuyen, malgré l'oposition des François. Ce nouveau Grand - Vicaire fit bâtir une petite Eglise tout à fait voisine de celle des Missionaires François, & dès qu'elle sut achevée, il ordonna à M. Gonges Missionaire François, d'aller travailler ailleurs qu'à Lemtuyen, & aux chrétiens de venir

P Evlane fuites qui **ADOIENT** caust la division.

> (a) Ce sont deux groffes barres longues comme une échelle de huit pieds qu'on met sur les épaules avec un clef traversiere sous le menton & l'autre derriere le col; en sorte que le criminel a la tête au milieu : on peut juger delà du genre de suplice.

tous à son Eglise. M. Gonges déja fort âgé, amateur de X. Lerla paix & ennemis de la chicanne, se retira dans les vil-TRE 1740. lages des montagnes; mais la plus-part des chretiens refuserent d'abandonner-l'Eglise des François. M. de Flory ayant apris que le Pere Valere agissoit injustement envoya un autre Missionaire François à Lemtuyen pour apasser les chrétiens, qui étoient vivement choqués du procédé du Pere Récolet: Cet autre Missionaire François voyant l'inutilité de s'oposer à une quérelle si mal fondée, se retira encore, pour éviter une excommunication dont il fut menacé. Alors M. de Flory se porta lui - même à Lemtuyen & s'oposa au P. Valere, encouragea les chrétiens à la fidélité & à la constance: En sorte que cette chrétienté se divisa; les uns étoient pour le P. Valere, & les autres pour M. de Flory : voilà Le Proofle fait passé en 1732. voici comme j'ai tâché d'y remédier: teur tâche Je visitai les deux Eglises; de deux confreries des morts, la paix. j'en fis une, que je mis fous la direction de l'ancien catéchiste des François: je réunis encore dans une charité fraternelle tous les autres chrétiens, & je décidai que l'Eglise des François seroit la mere Eglise, c'est - à - dire la Paroisse où l'on feroit les priéres acoutumées & où les enfans seroient batisés, que celle du P. Valere, qui étoit mort fans successeur, seroit déservie par les M ssionaires François jusqu'à ce que Rome en eut décidé autrement.

Cette décision causa une grande joie parmi ces chrétiens Eloge de qui croyoient n'avoir ni dons ni paroles proportionés à M. de Carleur reconnoissance: Je trouvai tant de ferveur & bon décédé de bonne soi dans les autres Eglises de cette Province, province, qui n'avoient point été divisées, que je ne les quitois qu'avec beaucoup de regret. La relation que j'eus encore des Eglises de Ciampa & de celles du Dounai, me sit aussi un plaisir infini, parce que tout y alloit bien.

Avant que de quiter Lemtuyen, nous chantames un ofice solemnel pour le repos de l'ame de M. de Carbon, (a) P 2 notre

(a) Il étoit Toulousin, âgé de trente cinq ans.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES. 116

X Let- notre compagnon de voyage, qui est enterré dans l'Eglise! TRE. 1740. paroissoissale, étoit vénu dans cette Province de Nathlang presqu'aussitôt qu'il fut débarqué; son zéle avoit été trop ardent, & le Seigneur l'avoit voulu récompenser bientôt de fon facrifice & de ses travaux : car il n'y avoit vécu qu'environ trois mois. Les chrétiens qui s'étoient déja aperçu de son rare mérite, l'avoient extraordinairement regretté; c'étoit; en vérité un excellent Eclésiastique, qui joignoit à beaucoup d'esprit un sçavoir distingué & une pieté solide. Le catéchiste qui prononça, ou plutôt qui chanta son éloge, le compara à des leurs agreables qui n'ont d'autres défauts que de mourir trop tôt.

> Le même matin que nous devions partir pour aller à la Province de Nharu, un vieillard tout chauve, vint se jetter à nos pieds, nous demandant en grace de vouloir l'écouter, lorsque nous l'eûmes fait relever, il se mit à racon-

ter l'histoire suivante.

foi.

Il y a plus de vingt ans que je ne me suis pas confessé gulier d'un de mes fautes, je suis vieux & je mourrai bientôt, il est tems enfin que je fasse pénitence, & que je pense sérieusement à sauver mon ame. Autresois je sus soldat, je désertai & me fis Bonze pour ne plus servir, & j'avois fait encore quelque chose de pis : croyez - vous, mon Pere, que je puisse me sauver? Sans doute, lui dis- je, vous pouvez encore obtenir ce bonheur, pourvû que vous vous répentiez sincérement de vos péchés: quelle est cette autre mauvaise chose que vous sites encore? La voici répondit - il. étant soldat mon Capitaine me manda un jour avec trente autres de sa compagnie, pour chasser un tigre, nous nous armames de nos lances & nous fûmes à cette chasse : parvenus à l'endroit, nous entourrâmes un petit bois où étoit la bête, chacun de nous devoit faire un pas à tous les crisde notre Commandant: l'endroit que j'avois à pénétrer, étoit afreux, j'entendis la voix d'un de mes camarades, qui crioit que le tigre paroissoit, notre sergent nous exhor-

zoit à ranimer notre courage; mais la crainte que j'eus d'ê- X Lertre dévoré par cet animal furieux, m'arracha un vœu im-TRE 1740. pie : je promis, si j'échapois, de donner après ma mort' une de mes jambes au Dieu du Ciel & l'autre à But, le lier d'un grand Dieu de ce pays; que chaque jour je ferois ma prie-Bonze conre du matin à Jésus, & celle du soir au Diable (a): & tout verti à la de fuite je perce les brossailles; j'ataque le tigre, nous le foi. combattons & il est pris après s'être défendu vigoureuse-Trois de mes compagnons avoient été dangereusement blessés, & moi je n'eus point de mal, je crus que c'étoit mon vœu qui m'avoit préservé, je le renouvel!ai & le mis en pratique, priant Jésus le matin, & le soir But, d'éloigner de moi les malheurs de la vie, & je conserve avec beaucoup de soin mes deux jambes pour les laisser à qui elles apartiennent. Quelques tems après cette chasse, je fus trouver le Pere Mathieu François qui revenoit du Ciampa, je le priai de me confesser, mais avant de le faire je vou-Îu lui raconter mon histoire. Pauvre misérable; s'écria-t-il, qu'avez.vous fait! Un chrétien peut-il servir à deux maitres? Donner ainsi ses jambes, prier Jesus, But & le Diable? Il faut que vous renonciez à But & que vous demandiez pardon à Jésus-Christ de votre crime, autrement je ne yous confesserai pas.

Je répondis au Pere, comment voulez-vous que je renonce à But qui m'a sauvé du tigre? Ce seroit une ingra-jugés de ce titude, & je ne puis pas renoncer à ce que j'ai donné : Bonze. vous favez que je suis homme de parole, quand je promets une chose, je la tiens: j'ai donné la droite à Dieu, & la gauche à But, & je ne leur ai pas donné grandchose; car il ne les auront que lorsque je ne pourrai plus m'en servir, c'est - à - dire, après ma mort. Peu m'importe que chacun d'eux prenne alors sa portion, & qu'ils en

(a) 11 confondoit But & le Diable en leur donnant le même nom.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES RIT

K. Ler- disposent comme ils voudront, si vous pouviez les enga-TRE 1740, ger à renoncer eux-mêmes au don que je leur ai fait. ie me dédirai. & je donnerai mes jambes, ces inutiles reliques, à qui vous trouverez bon, cela m'est assez indifférent; il n'en est pas de même de la priére que j'ai faite chaque jour au Diable, je suis déchiré de remords depuis quelque tems: Je reconnois en éset que je suis le plus grand pécheur, qu'il y ait sur la terre; j'ai commis toutes sortes de crimes, sur-tout quand j'étois Bonze; là-dessus il se mit à pleurer, en criant de toutes ses forces mea culpa, mea maxima culpa. Mon Pere ordonnez-moi tout ce qu'il vous plaira, je proteste & je jure en présence de tous les chrétiens, que j'acomplirai la pénitence que vous m'imposerez.

Je lui remontrai que ce n'étoit pas But, mais Dieu qui de péniten- l'avoit sauvé, que But n'avoit nul droit sur un chrétien, ce du Bon- que cette Idole ne pouvoit ni accepter ses ofrandes, ni y renoncer, que le don d'une de ses jambes à ce saux Dieu. n'étoit point une action indiférente; mais un grand péché & un facrilége, que l'homme n'avoit que l'usage de ses membres dont la proprieté apartenoit au Createur, & qu'il n'étoit point maître d'en disposer, ni pendant sa vie, ni après sa mort, sur-tout en saveur du Diable (a). le l'excitai à la contrition, il me parut touché, je le confolai en lui rapellant les misericordes du Seigneur & je lui ordonnai de le faire bien instruire de notre religion pendant quinze jours & d'aller en suite trouver le Missionaire de la Province qui le recevroit à pénitence, je scus quelques mois après que M. Bennetat avoit achevé sa conversion.

Visite de la Province du Nbaru.

La justice, la joie & la paix ainsi rétablies à la Province de Nathlang, je passai à celle de Nharu, j'y parcourus les Oratoires, & je fus m'arrêter au Bourg qui porte le même nom que la Province. Le Pere Séraphin compagnon du Pere Valere, avoit aussi bâti une petite Eglise au préju-

⁽a) Dii gentium Dæmonia.

dice de celle des Missionaires François, & s'étoit servi de X. Ler. moyens peu convenables pour diviser les chrétiens; je déci- TRE. 1749. dai encore comme à Lemtuyen, & j'y rétabli les Dévotes de la Croix selon l'intention de M. d'Halicarnasse. Alors un catéchiste nommé Jean-Baptiste qui entend assez bien le latin, me proposa la dificulté suivante. Autrefois M. de Flory avoit fait bâtir une Eglise dans un village à une lieue de Nharu, qu'il avoit dédiée à mon Patron S. Jean Baptiste; mais le Pere Valere ayant visité cette Eglise, il voulut qu'elle fut dédiée à S. Didace, jadis, Franciscain, que nous ne connoissons guére: cette réforme a ocasioné la division parmi les chrétiens & donne chaque jour celle de tenir des discours peu charitables &c.

Je décidai que le Titulaire de l'Eglise seroit toujours S. Jean-Baptiste, & j'exhortai néanmoins les chrétiens à avoir une grande confiance à S. Didace. On trouva cette déci- Le Provisfion sans réplique; mais la mort par des voyes illégitimes teur & sa faillit à décider une autre question : nous crûmes d'avoir été sont empoitous empoisonnés à la réserve de deux de nos gens, il fallut sonnés. nous fauver la vie par des violentes médecines; mais il n'y eut point de réméde assez éficace pour un de nos plus forts porte-faix, agé de vingt quatre ans. Après sa mort, son corps se trouva tout noir, ce qui fut au jugement des médecins, un indice certain de son empoisonnement. Dès que nous fûmes en état de nous soutenir, nous nous tirâmes de-là pour aller à la Province de Phuyen ou l'air est meilleur & ces

Notre marche fut extrêmement rude, les rivières étoient Maladie débordées & les chemins rompus: en arrivant à Phuyen M. du Provisi-Rivoald tomba dangereusement malade, & quand je l'eus tiré de danger, je tombai à mon tour presque sans espérance d'en pouvoir revenir : une fievre chaude m'avoit faisi si violemment, qu'elle m'otoit de tems en tems tous sentimens. Je reçus le S. Viatique le jour de la Toussaint. Je mourois plein de confiance dans les miféricordes du Seigneur

gens font plus fûrs.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

Le Provi-Siteur bors de danger

X. Ler- gneur, qui paroissoit vouloir m'apeller à soi au milieu de TRE. 1740. l'âge, & par une suite de travaux que j'avois entrepris en fon nom. On me croyoit déja perdu, lorsqu'on me donna pour me satisfaire une écuelée d'eau tiede, je sit signe qu'on m'en donnât une autre: cette boisson abattit ma fievre, je m'assoupis; & à mon reveil je me trouvai mieux; au bout de quatre ou cinq jours, je fus en état de me lever. Pendant ma maladie, le garçon qui me donnoit un bouillon, vit un serpent sur ma natte & à mes côtés: il s'écria le Diable est auprès du Pere; je lui dis donnez-moi de l'eau bénite, je le chasserai, il répondit, c'est un Diable de serpent, ils trouverent le moyen de le tuer, & en firent la matière de leurs discours & de leurs conjectures : les uns assuroient que la mort du serpent significit que j'avois triomphé de mon mal : les autres au contraire en tiroient un augure finistre. Tandis qu'ils disputoient là-dessus, un corbeau vint croasser sur le coin de notre toit, un Néophite dit d'abord, n'est-ce pas-là encore un nouveau motif de pronostiquer? Cela signifie répondit un autre, que l'arche ne flotte plus, & que notre Provisiteur est hors de danger: leur dialogue me fournit l'ocasion de leur démontrer la vanité superstitieuse de leurs augures, & de les convaincre que c'est une foiblesse indigne d'un chrétien de vouloir préjuger l'avenir sur des évenemens, qui n'y ont aucun raport. qu'on doit s'abandonner à la providence, sans se repaître d'espérances téméraires, s'afliger de craintes frivoles.

M. d'Hafiteur.

Quelques jours après M. d'Halicarnasse, à qui je n'avois licarnasse point marqué ma maladie qui l'auroit inquieté, m'écrivit rapelle à lui de hâter mon retour : je me transportai le plutôt qu'il me fut possible au Bourg de Chamoi, pour y terminer la grande quérelle du Pere Martiali, qui à l'exemple du Pere Valere & du Pere Séraphin, avoit bâti une Eglise à Didon proche de Chamoi, uniquement pour usurper la chrétienté des François & abolir la mémoire de M. de Flory & de ses Consréres, qui y avoient travaillé avec tant de succès.

L'Eglife

L'Eglise des François est une des plus belles de la Cochin- X Lerchine, elle est dédiée à S. Charles Borromée; mais pour TRE 1740; des raisons de convenance le Pere Martiali l'avoit in-faite à terdite.

Je décidai que l'Eglise de Chamoi seroit à perpétuité, par le Prela paroisse du Lieu; & que la chapelle du Pere Martiali se-visiteurroit sous la direction des Missionaires François jusqu'à nouvelle division de Rome.

Conséquemment à cette Justice, je rétablis encore à Chamoi les Dévotes de la croix, qui avoient été bien maltraitées, sous prétexte qu'elles avoient prié pour M. de Flory, excommunié dans cette Eglise, selon le dire de ses enremis: Comme M. d'Halicarnasse m'avoit expressément recommandé d'entendre les dépositions des chrétiens & de me mettre bien au fait de cette afaire, j'oui les chrétiens, & j'examinai avec toute l'atention imaginable les motifs de cette excommunication, la manière dont elle avoit été déclarée & les suites facheuses qu'elle avoit entraînée après elle: voici le raport que j'en fis à M. d'Halicarnasse.

En 1729. le Pere Lopez Supérieur des Jésuites mécontent de M. Laurent Prêtre Cochinchinois, qui travailloit Pexcomavec fruit & aplaudissement dans les Provinces du Nord, munication sollicita (a) ailleurs, (parce que dit-on les Jésuites vou- de M. de loient être seuls dans ces bonnes Provinces:) M. Alexandre apella M. Laurent à Hué, il obéit sur le champ, & vint à l'audience du Prélat; celui-ci fit des reproches vagues à ce Missionaire & sur toute chose, il lui défendit de n'avoir plus aucun atachement pour M. de Flory. M. Laurent répondit à M. Alexandre, que M. de Flory étoit son Supérieur pour ce qui ne regardoit pas la jurisdiction de sa Grandeur, qu'il ne pouvoit pas l'abandonner lui ayant fait tant de bien & lui en faisant encore; que son atachement pour sa personne dureroit jusqu'à la mort.

(a) M. L'Evêque Alexandre de faire retirer M. Laurent,

Cette

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

X. LET-M. Airrefus lui suspense.

Cette réponse irrita M. Alexandre, il dit à M. Laurent, van 1740 si vous faites l'entété je saurai bien vous en faite répentir. le ne veux plus que vous retourniez à Dinh-cat, & je prétens que vous vous fépariez de M. de Fiory, je vous dontraindre un ne 24. heures pour y penser. M. Laurent laissa écouler Missionaire les 24. heures sans rendre réponse à M. Alexandre: Alors dese, det a- le Pere Lopez s'étant abouché avec le Prélat, ils envoyerent cher de M. à M. Laurent un b'llet qui le suspendoit ab omni officio Mis-Supérieur. fronarii. Le bon M. Laurent crut que le foudre lui étoit Son juste tombé sur la tête, il se trouva dans un terrible embaras. c'étoit un vénérable vieillard qui depuis trente ans avoit basperite une tisé plus de vingt mille chrétiens, tout frapé qu'il fut des Anathemes de M. Alexandre & acablé de viellesse & de chagrin, n'ayant pu obtenir une seconde audience, il résolut d'en aller informer M. de Flory au Phuyen, éloigné. de Hüé à cent lieues. M. Laurent fit ce chemin à pied . raconta son aventure à M. de Flory: celui-ci l'ayant écouté le consola, en lui disant que M. Alexandre abusoit de son autorité en agissant contre toutes sortes de régles; que l'Eglise ni Rome ne l'entendoient pas ainsi, & il ajouta restez ici avec moi, dites votre messe dans mon Eglise, j'écrirai à M. Alexandre les raisons que nous avons. M. de Flo-M. de Flo-ry écrivit en éfet à M. Alexandre pour lui representer la . 199 sait de désolation dans laquelle il avoit mis M. Laurent, que S. G. soives ripre- eut la bonté de lui marquer pour quel sujet il le précipitoit. des égard, de cette façon &c. M. Alexandre méprisa le lettre de M. de Flory, & faché contre la hardiesse de M. Laurent, il apella un autre Prêtre, nommé M. Nicolas, homme tout de Dieu, à qui il dit, je viens d'aprendre les sacriléges que M. Laurent & M. de Flory font à Chamoi, vous qui êtes fage, qui me croyez, vous devriez les aller avertir de mon in ligrarion contre eux, & des moyens que je saurai prendre pour les obliger à leur devoir; M. Nicolas consentit de porter les ordres de M. Alexandre & de les aller fignifier aux deux coupables.

M. Ni.

M. Nicolas bien instruit des volontés de M. Alexandre, X Lerarriva à Chamoi & se rendit à l'Eglise de M. de Flory, TRE. 740. dans le tems que M. Laurent disoit sa messe, il publia à de M. Alehaute voix les ordres de M. Alexandre, qui portoient que M. xandre Laurent étoit suspens, que sa messe ne valoit rien, & que cause une les chrétiens péchoient mortellement de l'entendre. M. de borrible Flory qui étoit à fon confessional derriere l'autel, ayant en-fcandal. tendu cette publication & le murmure des chrétiens, se leva & fut bien vîte avertir M. Nicolas du scandale qu'il donnoit: M. Nicolas' ne voulut point cesser, il crioit toujours plus haut, cependant la messe étoit déja bien avancée : à l'elevation M. de Flory pria M. Nicolas de se mettre à genoux & comme il résistoit à une suplique si juste, M. de Flory lui mis la main sur l'épaule en l'obligeant d'adorer la fainte Hostie: voilà le fait, & le fait, je vous prie, qu'il faut bien retenir.

Après la messe, M. de Flory reprocha à M. Nicolas sa cré- Motifi de dulité & le scandale qu'il avoit donné; celui-ci retourna Pexcomà Hué rendre compte de sa commission à M. Alexandre, munication qui l'obligea d'aller trouver son Grand - Vicaire, le Pere Ra-Flory. zini, & de faire exactement ce qu'il lui ordonneroit. Ce Grand - Vicaire dicta donc à M. Nicolas une lettre dans la quelle il disoit, cu'ayant voulu exécuter les ordres de M. Alexandre dans l'Eglile de Chamoi, M. de Flory s'étoit oposé & même d'une manière violente, ayant porté ses mains fur lui': quand M. Alexandre eut cette lettre, il la médita pendant trois ans pour favoir si elle étoit sufisante pour procéder juridiquement contre M. de Flory; ses conseillers lui foutinrent toujours qu'elle ne sufisoit pas, qu'il faloit encore avoir quelques témoins, le Pere Lopez se chargea volontiers d'en trouver; mais n'en ayant trouvé qu'un, qui n'avoit pas été présent au fait, qui étoit un bigame, ennemi de M. de Flory: M. Alexandre cout d'avoir trouvé un meilleur expedient que des témoins, il suposa que le fait étoit si notoire qu'il ne portoit aucune tergiversation. A ces causes il

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES 124

ployees Rorale contre M. de Flory.

X. Ler- fit une Lettre Pastorale d'une longueur extraordinaire en date TRE. 1740. de Janvier 1732., par laquelle il déclare que M. de Flory est. Expressions un hypocrite, un loup ravissant, un coquin, un serpent venimeux, un homme d'un cœur très-cruel, un hérétique, & semblable à Arius, un Judas &c. hypocrita, lupus rapax, nebulo, coluber venenosus, corde crudelissmus, hereticus, Ario-

que similis, Judas &c. Ce sont les expressions.

De plus cette Lettre Pastorale, est encore plus mauvaise: par raport à la doctrine qu'elle enseigne, elle permet aux Néophites d'aller aux comédies des Gentils, de manger de la graisse de cochon pendant tous les jours de l'année &c. Et enfin sous le No. 25, elle déclare que M. de Flory à encouru l'excommunication majeure pour avoir battu M. Nicolas; que lui cependant ne l'excommunioit pas; mais qu'il ne fait que d'avertir que la loi l'excommunie, qu'il n'a pas eu besoin ni de faire un examen, ni d'entendre des témoins. Ideoque de lege tantum admonere vos tenemur, ut observetis eam. Vous saurez encore mes enfans que M. Laurens est suspens &c.

Cette lettre Pastorale qui véritablement est pitoyable, donna fortement aux yeux & au cœur de M. de Flory; elle fut aussi un sujet d'un grand scandale parmi les chrétiens. M. de Flory non seulement la méprisa; mais encore la réfata par sa façon d'agir, par ses discours & par ses.

écrits.

Flory.

Réponse de La déclaration qu'il sit avant sa mort, fait voir un zélepoussé à bout, qui ne-paroit se soustraire à une autorité: tirannique, quoique légitime, que pour préserver son troupeau de la contagion & de l'erreur : Si cogere vos voluerint, dit - il à son Peuple, ad accipiendum restum pro obliquo, & obliquum pro recto, secus, vobis denegent absolutionem, melius est inhærendo justitiæ segui voluntatem Dei usque ad mortem ; nihil damni accidet. Ce zélé Missionaire se recommande d'abord aux prieres de ses chrétiens ; il les exhorte à tenir ferme dans l'observation des Loix de l'Evangile, & des Décrets des Sou-

verains.

verains Pontifes: Si après ma mort, continuoit-il, il ne X. Levvient plus de Missionaires François à la Cochinchine, & TRE. 1740. que les PP. de la Societé par envie ou par vengeance, veu- de M. de lent vous forcer à embrasser le faux pour le vrai, ou le Flory dans vrai pour le faux & qu'en cas de résistence de votre part, son testails vous refusent l'absolution, il est mieux de suivre la vo-ment: les lonté de Dieu jusqu'à la mort, en perseverant dans la justice, & il n'en arrivera point de dommage. Voilà la vé-ocasion ritable traduction du testament de M. de Flory, écrit en lan- pour le gue Conchinchinoise: les Jésuites n'échaperent pas cette traiter de ocasion pour ataquer sa mémoire, & l'acuser de Jansénist-Janseniste me. De concert avec M. Alexandre ils écrivirent à Rome qu'il étoit mort hérétique, savoir que l'acte de contrition fufisoit lors même qu'on avoit abondance de confesseurs. Suficit actus contritionis, habità etiam confessarii copià. Proposition fausse & tirée par les cheveux : comme on vient de le voir dans les paroles de son testament. Le P. Lopez Supérieur des lésuites, & celui des Franciscains convinrent aussi devant M. d'Halicarnasse, qu'elle n'étoit pas mot pour mot dans l'article du testament de M. de Flory; mais disoientils, en paroles équivalentes; ce qui est encore faux. Ce n'est pas ici le lieu de justifier ce qu'un zéle poussé trop La violence loin a pu faire, dire ou écrire à M. de Flory: Je me bor- a pu faire ne à vous dire que s'il y a quelque chose de réprehensible paffer à M. dans la conduite & les écrits de ce grand homme, on ne de Flory, les peut l'atribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne bornes d'un peut l'atribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne bornes d'un peut l'atribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne bornes d'un peut l'atribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne bornes d'un peut l'atribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne bornes d'un peut l'atribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne bornes d'un peut l'atribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne bornes d'un peut l'atribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne bornes d'un peut l'atribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne bornes d'un peut l'atribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne bornes d'un peut l'atribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne bornes d'un peut l'atribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne bornes d'un peut l'atribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne bornes d'un peut l'atribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne bornes d'un peut l'atribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne bornes d'un peut l'atribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne bornes d'un peut l'atribuer qu'à la violence que le la violence que le la violence que la violence que le la violence que que la violence que la violence que la violence que la violence pensoient jour & nuit qu'à sa perte, & à celle des chré-désense. tiens, qui par leur ferveur condamnoient le relachement de ses ennemis: Après tout, est-il surprenant qu'un Pasteur qui meurt en combatiant pour le salut de son troupeau, ait pu forti des bornes d'une défense légitime? Etant donc parfaitement éclairei que M. de Flory n'avoit point encouru l'excommunication à Chamoi, & que je rendrois bon compte à M. d'Hal carnasse de ce que je savois à ce sujet, je dis aux chiétiens qu'auparavant de les quiter, nous ferions un Q.3.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES 126

service solemnel pour le repos de l'ame de M. du Frenal keur dernier Missionnaire, & notre compagnon de voyage.

M. M inaurs.

Le service se sit avec pompe, le catéchiste qui chanta son éloge, le compara au poivre arematique, spécifique rout disfiper le mauvais air, faisant allusion au départ du Pere Martiali, qui avoit pris la fuite à l'arrivée de M. du Frenai. je repris ce catéchiste pour avoir nommé mal à propos le Pere Martiali : il demanda excuse de sa faute.

Ce M. du Frenai étoit Savoyard de Nation, nous avions étudié ensemble à Avignon, il avoit peu de dehors, mais en revanche il avoit une conscience des plus délicates : il avoit assisté M. du Carbon à la mort, & en revenant de Nathlang à Phuyen, il fut saisi d'un mauvais air qui l'enleva presque subitement: son zéle, l'auroit sait devenir un grand Missionaire, & j'espére qu'il est un saint dans le Ciel.

Le Provisi-**≱**a[je.

Les Eglises de Phuyen visitées; la joie & la paix reunies, je repartis avec M. Rivald pour venir à la Province près de M. de Quinin, que M. d'Halicarnasse a aussi adjugée aux Msa'Halicar-fionaires François: comme les Récolets Espagnols s'en étoient retirés, je n'y trouvai aucune dificulté de conféguence, non plus qu'à la Province de Quanglia affignée aux Jésuites. Je continuois ma marche en prenant quelquefois des cheviux, ou des porteurs pour nous aider à franchir certains précipices. Enfin j'arrivai à Hué l'avant veille de Noël en fort mauvais état : mais le plaisir de rembrasser mon saint Prélat m'eut bientôt remis.

> J'ai l'honneur d'être &c. FAVRE.



** CERCECTE CONTRACTOR

A Mr. le Marquis de N.

Monsieur

TE puis vous assurer que M. d'Halicarnasse étoit aussi con-J tent de mon retour des Provinces Méridionales, que j'é- Al. LEFtois charmé de le voir assez bien portant, après avoir fait Arrivée du les Visites des Eg'ises des trois Provinces du Nord: Nous Provisipassames plusieurs jours à discourir de nos travaux, égale-teur auprés ment avide l'un & l'autre d'aprendre nos succès, nous avions de M. toujours de nouvelles questions à nous faire: il m'aprit qu'il nusse. étoit content de son Prêtre Chinois, que le Mandarin Om-cau, dont je vous ai parlé dans ma huitiéme lettre, avoit été sa fidéle compagnie dans le cours de ses visites : mais qu'une afreuse hydropisse le lui avoit enlevé quelque tems après son retour, & il me remit les cayers de ses Vilites pour les mettre au net: Je les parcourus avidement & j'y lu avec un cœur pénétré de douleur & les yeux baignés de larmes, les mauvais traitements que M. d'Halicarnasse avoit reçu des Jésuites & sur - tout du Supérieur. Les Jésuis-Ce religieux tranchoit de pair avec M. le Légat & n'avoit tes ont mal pas honte de s'égaler à lui, en disant que sa dignité de Su-traites M. périeur de la Societé, valoit bien celle de Visiteur Apostolique; ce nasse penqui est si vrai, ajoutoit-il, qu'à Rome le Général des Jésuites, dant ses est aussi honore & aussi puissant qu'un Cardinal : Le Pere Lo-Visues. pez ensié de ces sottes idées, ne daignoit pas rendre à M. Leur Supéle Visiteur l'honneur qu'un inférieur doit à son Supérieur: rieur s'égail se fa soit donner par ses partisans & dans la langue du le au Vistpays, le même tître qu'on donnoit au Légat, on apelloit Ginéral à l'un & l'autre Cha-ka. Enfin pour comble de malheur, il un Cardiscon-nal.

d'Halicar-

duite_des

Jesuites.

XI. Let- contestoit opiniatrément sur les cérémonies des morts, qu'il TRE 1740. permettoit aux Néophites, c'est-à-dire qu'il aprouvoit que ceux - ci ofrissent leur ris, leurs viandes aux mânes de leurs Ancètres, qu'il soufroit les libations sur les tombeaux, les ornemens superstitieux des sépulchres, & même les priéres Afiction suivant le Rituel des Bonzes. Je sus si indigné de toute cette conduite, que je ne pus en dissimuler mes sentimens a'Halicarnasse. Hélas! s'écria-t-il, Provisiteur, en m'interrompant, votre douleur n'égale pas la mienne, sur la con- je suis partagé & combattu chaque moment de diverses réfolutions, je le vois, trop de menagement & de bonté, font pernicieux avec certains esprit; mais d'autre part si le Pere Lopez à commis ces fautes, le Pere François à Costa femble les couvrir par une façon d'agir toute diférente : le Seigneur autrefois menagea quelque tems les habitans de Sodome pour l'amour de Lot, qui étoit un homme juste; & de plus le superbe Lopez est trop puissant, il y auroit trop à craindre qu'il ne fit encore pis, si on tentoit de le punir: il faut encore diférer quelque tems avant que de procéder juridiquement contre ce Rebele.

Conver from du grand Catéchiste ces du Nord.

aux Jestui. tes dans le mal.

, #

Dans ces triftes conjonctures la conversion du Catéchiste Om-dùc des trois Provinces du Nord, qui jusqu'alors avoit été entierement livré aux Jésuites, consola beaucoup M. le des Provin- Visiteur: Ce Catéchiste depuis près de vingt ans se prétoit au Pere Lopez dans toutes ses manœuvres, & jusques dans son Idolatrie: mais ayant reconnu l'Esprit de Dieu, dans la sim-Conversion plicité évangélique de M. d'Halicarnasse, il se prosterna ded'un Caté- vant lui & fit sa confession publique en ces termes. Illustre chiste livre Grand - Pere jusqu'à présent j'ai été trompé, j'observois les cérémonies des Gentils à l'égard des morts : Je leur failois dresser des tables, je les invitois à se rendre présens; & à venir se nourrir de la substance des alimens que je leur ofrois; dans les priéres publiques je nazillonois comme les Talapins; je me prosternois devant les tablettes; je doutois du vrai paradis & croyois celui des chrétiens. Le Pere Lopez

Ã.

Lopez m'a toujours assuré que tout cela étoit indifférent. XI. Lerque ces cérémonies se faisoient à peu près ainsi en Europe TRE. 1740-& à Rome; qu'il n'y avoit eu que les François, Missio-du Supénaires ignorans, qui les disputassent, mais que désormais ils rieur des ne viendroient plus à la Cochinchine; parce qu'on les avoit Jesuites au enfin reconnu à Rome, pour des Hérétiques & des Janséni- sujet des cestes. Dans le commencement j'eus de la peine à croire le rénonies Pere Lopez; mais je n'osois pas disputer avec lui: Par la suite je vis M. Laurent excommunié pour avoir contredit les Le Catéchi-Jésuites. M. de Flory le sut aussi par la même raison. Je ste jette ser vis que les Missionaires François n'osoient plus venir à Hüé sautes sur & que tous avoient été dispersés çà & là ; alors mes doutes ne m'inquiéterent plus; mais à présent que j'ai vu votre Grandeur rétablir les Missionaires François à Hué & à Cham; qu'elle a promu à la prêtrise M. Baptiste Chinois; qu'elle défend les cérémonies des morts, & qu'elle préche comme les anciens Evêques, je ne puis plus douter que le Pere Lopez ne m'ait trompé : il y a long - tems que je l'ai Le Catechireconnu pour un homme passioné, vindicatif, & pour un supérieur vvrogne; car ils faillirent à mourir lui & le Pere Alexandre, des Jésuites par les suites d'une débanche d'eau de vie : & nous sommes de plusseurs tous scandalisés de le voir jour & nuit avec cette jeune Veu-scandales. ve, sa compagne inséparable, sous le même toit, dans la même barque, dans le même bain, & quelquefois dans les mêmes habits.

Le retour de ce Catéchiste sut aussi sincére qu'éclatant; il a quité le Dinh - cat, & transporté son domicile à Hüé, depuis le retour de M. d'Halicarnasse, qu'il visite chaque jour: & c'est dans ces fréquentes visites, qu'il est devenu un vrai pénitent & un bon chrétien.

Tous ces événemens agitent M. le Visiteur & le font sou- plus tenpirer alternativement de douleur & de joie : Son ancienne dres de M. assection pour les Jésuites, sait qu'il ne cesse point encore d'Halicarde leur adresser ces exhortations charitables, malgré le peu rent rien de fruit qu'elles ont produit jusqu'ici. Combien de sois, sur les ne Jésuites.

Les exbor-

XI. Ler- ne les à - t-il pas sollicité à ne plus persécuter les Missio-TRE. 1740. naires François & à vivre avec eux selon les régles de la charité fraternelle! Combien de fois d'un ton le plus doux & en ami le plus tendre, ne leur a-t-il pas reproché le peu de foin qu'ils ont des pauvres de la campagne qu'ils laissent mourir sans assistance & sans sacremens! Combien de fois ne leur a-t-il pas rapellé le vœu particulier d'obéiffance au St. Siége que font les Peres de la Compagnie de Jésus! Mais rien ne peut fléchir ces cœurs endurcis ni les M. d'Hali- ramener au devoir. Ils continuent toujours à exercer leurs carnasse ne usures; il n'y a pas long-tems que M. le Visiteur sut obles assures ligé d'étouser les disputes scandaleuses du Pere Siebert & des Jésuites, du chirurgien Chevrillon &c. Ils ne cessent point de débini les empleter en vrais charlatans des drogues qu'ils vendent à un cher de fai- prix exorbitant, quoiqu'elles ne soient bonnes à rien. M. le Visiteur a été obligé de désendre au Pere Mathématicien de dire la de dire la bonne avanture aux femmes, & de les badiner éfrontement comme il faisoit, sur leur maladie ordinaire : il lui à aussi défendu de porter davantage des habits de couleur de pourpre : Il a ordonné généralement à tous les Missionaires de ne paroître en public que vêtus de noir, ainsi que les canons le prescrivent; ce qui est d'autant plus convenable que c'est la couleur dont usent les personnes graves de ce pays. M. le Visiteur a pareillement enjoint au P. Lopez & aux autres Jésuites, de couper leurs longs cheveux & de quiter le ruban de couleur qui les soutient, comme ceux des femmes. Il prétend avec raison que ces afectations

Les scandales que Jesuites, asigent infraiment M. d'Hadicarnasse.

bonne

wes.

avanture

aux fem-

M. le Visiteur quoi qu'acablé de tristesse pour tous ces scandales & autres plus graves que je n'oserois spécifier, equient les s'aplique cependant sans relâche au bien de cette Mission. Il vient d'établir une Societé de vierges & de quelques veuves, qui bruloient d'un faint désir de se consacrer à la pratique des bonnes œuvres; la Supérieure qu'il leur a donnée,

mondaines, sont honteuses pour des Missionaires qui doivent

annoncer un Jésus crucifié.

est une veuve d'une pieté & d'une sagesse reconnue : il ne XI. Letles a assujéties à aucun voeu. Les principaux reglemens TRE. 1740. au'il leur prescrit, sont qu'elles demeurerent ensemble, au-ment pieux tant qu'il sera possible, ou que du moins, elles s'assemble- de semmes, ront le plus souvent qu'elles pourront; que les œuvres de par M. charité, la prière & le travail des mains les ocuperont con- d'Halicontinuellement; qu'elles enseigneront gratis la doctrine chrétienne aux jeunes filles; qu'elles iront assister les pauvres à l'hopital & pourvoiront autant qu'il sera en elles, à leurs besoins spirituels & temporels, qu'elles se montreront en tout par leur modestie, les vrayes épouses de Jésus-Christ &c.

Autrefois semblables dévotes avoient déja gagné un grand nombre d'ames à Jésus-Christ: Mais depuis que les Jésuites & leurs partifans étoient venus à bout de faire périr la plupart des Missionaires François, qui résidoient à Hué & d'en chasser le reste, ces devotes & leurs éleves avoient partagé les mêmes perfécutions : les unes avoient perdu la vie, d'autres avoient pris la fuite, plusieurs avoient malheureusement repris les engagemens de la vie du siècle; il n'en étoit resté que quatre à Hûé dans la persévérance, soutenues par M. Cau - pho, ce vénérable Catéchiste de Tho - duc, dont ie vous ai parlé dans une de mes premieres lettres. Le rétablissement des dévotes a causé une joie universelle parmi Les Jésuiles chrétiens, qui se rapellent combien elles étoient utiles disent l'étaà l'éducation de leurs enfans & au soulagement de leurs blissement malades; il n'y a eu que les Jésuites qui l'aient désaprou- pieux fait vé: Ils representerent à M. le Visiteur que le tems des re-par M. ligieuses & des devotes n'étoit pas encore venu; que les d'Halicaranciennes par leur bigoterie avoient donné plusieurs scénes ridicules; que toutes ces femmelettes de la Cochinchine ne valoient pas une pie, & que diférentes des Européannes, elles n'étoient du tout point propres à ces exercices de devotion. M. le Visiteur répondit avec St. François de Sales, que l'ame d'une femme étoit aussi chere à J. C. & à R 2

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES. 112

XI Let- ses Ministres que celle d'un homme, que le sexe étoit na TRE-1740 turellement devot, suivant l'expression de l'Eglise, & qu'il Reproches avoit rémarqué spécialement dans les Cochinchinoises beaud'Halicar- coup de vertus & une dévotion particulière: Qu'il étoit nénasse aux cessaire de leur aprendre à méditer nos mistères dans la re-Jésuites sur traite & d'enseigner aux Gentils, combien notre Religion rangemens. estime la virginité & la continence. A quoi M. le Visiteur ajouta quelques reproches qu'ils méritoient en cette matiere, & que je suprime ici: car il est tems que je vous donne quelques autres nouvelles sans y faire paroître les Jésuites, dont la conduite ne manque pas de vous scandaliser au dernier point, s'il étoit possible ou encore permis de dissimuler, nous le ferions volontiers; mais le mal est trop grand, il est trop public. Suivant l'usage du pays le Prince avoit porté le dueil de son Pere pendant 27. lunes, vêtu en blanc & en noir, il ne fortoit point en public, ne distribuoit aucune charge & sembloit ne goûter aucun plaisir. Tous les Grands de la Cour & du Royaume, de l'un & de l'autre sexe, participoient à sa douleur, & portoient les mêmes couleurs : les fêtes publiques & les spectacles étoient suspendus; le peuple étoit plongé dans le silence & dans la tristesse; mais tout cela a été changé en un triomphe de joie indicible par le couronnement du Roi: Voici le détail de cette cérémonie.

Couronnement du Roi de la Cochinchine , Dùcchù VII.

45

Le Roi à la pointe du jour acompagné de sa brillante Cour, s'embarqua sur les Galéres pour faire un trajet d'une demi lieue avant que d'entrer à la Pagode du tombeau de ses Ayeux: Là il se sit un sacrifice solemnel à l'honneur de tous les Dieux du Royaume & des genies de ses Ancêtres; il y eut une quantité de victimes, bœufs, vaches, cochons, poulles, poullets, canards qu'on égorgea, un tas de ris cuit dans une espéce de corbeille de jons, & des urnes de terre & de porcelaine, pleines de vin, de ris; ce facrifice achevé, selon l'idée que je vous en ai déja donné dans une autre lettre, le Roi adora encore les Dieux

& les Génies, en se prosternant neuf fois par terre, & ré- XI. Lerclamant les esprits de ses Ancêtres qui résident sous les tab'ettes, sieges des morts; il les invita à venir se rafraichir: Et quand les défunts eurent diné à leur aise, les vivans mangerent à leur tour.

Après ces repas qui durent environ trois heures, le Roi Habilleavec toute sa suite se rembarqua pour revenir à son grand ment du Palais; mais avant que de mettre pied à terre, son chiru-Roi. gien lui rasa les cheveux sur le front en forme de croissant. afin d'y atirer plus simpatiquement les influences de la Lune; & tout de suite, on le dépouilla de ses habits de dueil, qu'il donna au barbier : il en prit des neufs de couleur jaune, rouge & noir, enrichis de figures de dragons en or, à la mode de l'Empereur de la Chine. On lui mit sur la tête un long bonnet noir d'une soie gommée, soutenue par des fils d'arechal; la figure en est singulière; il est rond & d'une égale grandeur jusqu'à l'extrémité en forme d'un angle droit, d'un pied & demi de hauteur, & tout autant par derriére : ce bonnet est orné sur le front de deux petits dragons en or massif, accolés sur une perle, c'est fa couronne. Ainsi paré de ses habits Royaux, il descendit de ses galéres, alla s'asseoir sur son Trône, reçut l'hommage de toute la Cour au bruit des canons, suivi des aclamations du peuple; il fut déclaré le septième Roi de la Cochinchine.

Ce Roi est agé de vingt cinq ans, d'une taille médiocre, Caraffere d'une phisionomie douce & agréable, & d'une fanté vigou- du Roi. reuse; son peuple l'aime & le respecte infiniment: il estime les chrétiens quoique fasciné de reveries de ses Pagodes & de ses Bonzes. Pendant son deuil, il ne portoit point, non plus que les Seigneurs de la Cour, le Bonnet dont je vous ai parlé; ils alloient les uns & les autres têtes nües sous un parasol, ou couverts d'un chapeau de rotin, comme on voit nos bergéres sous le leur de paille.

A peine le Roi fut ainsi glorieusement proclamé, qu'il ren-

 \mathbf{R} 3

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES 134

XI. Ler-dit la liberté à plusieurs prisonniers, détenus pour les impoté *121.1740. publics & pour des fautes légéres : il distribua aussi plusieurs charges & divers emplois, tant à la Cour que dans les Provinces; quelques Seigneurs & quelques Messieurs chrétiens ont été avancés dans le gouvernement & dans le militaire.

destruction des chré. tiens.

Les Bonzes qui épient toutes les ocasions d'obtenir quelsollicitent le ques faveurs sous prétexte de zéle pour leurs Dieux, ont Roi pour la sollicité plusieurs sois sa Majesté d'exterminer la Religion chrétienne: Ils lui representoient que pour avoir un long & heureux Regne, il ne devoit permettre dans son Royaume que la fainte Religion de ses Ancêtres, que les chrétiens étoient une Secte impie & superstitieuse qui atireroit des grands malheurs sur son peuple & peut - être la ruine du Royaume, que la colere du Ciel éclatoit déja par des évenemens épouvantables. 1°. par la catastrophe d'une montagne qui s'étoit écroulée, en sorte que la terre étoit ébranlée dans ses fondemens. 2° par une noire Légion de rats qui ravageoient la campagne. 3°. enfin parceque le Port de la mer qui est à trois lieues de Hüé, étoit comblé de sable : Ce sont - là, répétoient - ils avec de grands soupirs, tout autant de fleaux que nous envoient les Dieux irrités & jaloux de ce que votre peuple abandonne leur culte & dresse des autels à ce Dieu étranger des Européans, qui vient usurper leur Empire.

M. d'Halicarna∏e . ordonne des Priéres dans les Eglises à ce sujet.

M. d'Halicarnasse qui fut averti du mouvement des Bonzes, ordonna des prieres dans toutes nos Eglises pour détourner la tempête qui nous menaçoit : il recommanda aux chrétiens de redoubler leur confiance en Dieu, qui tourne le cœur des Rois comme il lui plait. Sa Majesté frapée de la plainte des Bonzes, la fit proposer dans son Conseil, & demanda à son premier Ministre ce qu'il en pensoit : Celui-ci qui est assez bon phisicien, répondit, les Bonzes sont allarmés & nous veulent allarmer mal à propos sur la prétendue colere des Dieux, qu'ils fondent sur des évenemens,

dont

dont les Bonzes ignorent la cause: si le Port a été comblé XI. Lezde sables, c'est par le flux & reflux de la mer, & par le TRE. 1740carriage du fleuve qui a son embouchure dans le Port me- Le Mini-fre du Roi, me: si la montagne s'est écroulée, c'est par les seux soute-détruit par rains, par les eaux & les vents intérieurs: Les rats enfin ses raisons se sont multipliés, & cherchent leur nourriture dans les cam- la prétenpagnes voisines. Voilà bien dequoi nous épouvanter. Est-tion des ce que les histoires de tous les tems & de tous les pays, ne nous présentent pas des semblables acidens? Rassuronsnous; tout cela ne vient que des causes naturelles & phisiques, sans que nos Dieux tranquiles y aient la moindre

Deux autres Mandarins au contraire, irrités contre les Deux Jésuites, soutinrent les plaintes des Bonzes, & qu'on de-Mandavoit conserver avec scrupule & jalousie la Religion de leurs rins irrités Peres dans sa vigueur & dans sa pureté, & qu'il faloit chas- jesuites, ser les Européans qui n'étoient que des bouteseux & des ca-soutienn ent lomniateurs. Le quatriéme Mandarin, oncle du Roi, Mini-les Bonzes. stre d'Etat & de la Guerre, qui passe pour avoir la meil- Un Manleur tête & à qui Sa Majesté désere beaucoup, dit, les Bon-darin Onzes sont des ignorans, des faineans & la plupart, gens cle du Rei qui méritent la corde: Les Européans au contraire sont des prétention hommes savans, laborieux & qui sont riches, ils distri-des Bonzes. buent de grandes charités, ils foulagent les pauvres, ils respectent les Rois, ils paient exactement leur tribut, ils n'excitent aucun trait dans le public : Enfin ils ne molestent ni les Dieux, ni les hommes, & le premier Ministre à fort bien observé les raisons phisiques des rats multipliés, de la montagne écroulée, & du port comblé : les Dieux n'y ont aucune part, encore moins les chrétiens.

Le discours du grand Mandarin ne déplut point au Roi; Impossurer mais quelques jours après, les Bonzes s'étant imaginés que des Bonzes leur afaire alloit mal, eurent recours à une impolture écla-struction tante: Ils séduisirent un apostat qui feignoit d'être Prophé-des chréte, il prédisoit une famine qui désoleroit tout leur Royau-tiens.

XI. Ler- me, que le tems n'étoit pas loin où l'on essuyeroit toutes TRE. 1740. les miléres publiques, que les Grands se révolteroient contre le Roi, & que les Peuples périroient par le fer & par la peste, pour avoir abandonné le culte des vrais Dieux & les loix de Confucius; qu'il n'y avoit qu'un seul moyen pour prévenir tous ces maux ; qu'il étoit lui , le favori des Dieux & leur envoyé pour publier la vérité & les décrets célestes; qu'il étoit prêt à mourir sur un échaffaut, & qu'il venoit s'immoler comme une victime sacrée pour apaiser la colére des Dieux, & pour le falut des Cochinchinois; de même que le Prophéte des chrétiens s'étoit livré à la mort pour le falut des Européans, qui s'étoient ensuite répandus par tout le monde, pour détruire les autres na-.tions.

Ces impostures quoique très-grossières, faisoient de fortes stures des impressions sur le peuple & donnoient ocasion à mille fa-Bonzer sont buleux discours: tout cela vint aux oreilles du Roi, un jour il en parla aux Dames de sa Cour, soit pour badiner, soit tout de bon, l'une d'entre elles, & la plus sage répondit à sa Majesté, que ce prétendu Prophéte étoit sans doute un imposteur & un scélérat, qui méritoit le dernier suplice, puisqu'il osoit séduire les peuples : Le Roi donna ordre qu'on, l'arrêtat, il fut conduit en prison, & il avoua qu'il n'étoit point Prophéte, qu'il avoit été chrétien, qu'il avoit porté l'habit de Bonze; qu'il avoit commis divers vols & plusieurs autres crimes, il se flatoit de n'être point condamné à mort, parce que disoit-il, le faire mourir, ce seroit le déclarer Prophéte, & acomplir la principale partie de ses oracles; mais on méprisa cette frivole subtilité par une fage distinction: Les juges opinerent qu'on ne jugeroit point Trouble le Prophéte, mais qu'on livreroit au suplice le scélérat & le

excité dans voleur : il eut la tête tranchée. Passons à une autre iml'Eglise par posture.

un jeune La nuit de Noel un jeune Mandarin payen après s'être Mandarin diverti avec ses amis, il les engagea à aller avec lui dans à la messe de minuit. ľE-

l'Eglise du Missionaire son voisin pour lui saire peur; ils XI Lerentrent brusquement dans le tems que les chrétiens commençoient leurs priéres. A la vûe de ce Mandarin & de sa
suite, les plus lestes prirent la fuite, & les autres se crurent perdus, dans la crainte que ce Mandarin ne sut venu;
de la part du Roi & qu'ils ne sussent pour avoir été
assemblés au milieu de la nuit: Le Missionaire qui étoit un
Jésuite déja âgé, sage & prudent, sait toutes sortes de civilités à ce Mandarin, qui paroît avoir bu un peu trop d'eau
de vie, il lui présenta du Thé qui calma son yvresse. Le
Mandarin revenu à lui, dit au Pere Acosta, au moins ne
croyez pas que je voulusse vous faire du mal, nous av ons
parié de vous saire suir; continuez vos exercices: & il se
rétira.

Le R. Pere Acosta qui connoit le génie du pays & qui Un Jésnite agit avec toute la sincérité d'un homme de bien, écrivoit se distingue à M. le Visiteur qu'au cas qu'on lui racontat l'aventure qui par sa sue s'étoit passée dans son Eglise, il n'en fut point allarmé; parce que l'orage avoit été apaisé sur le champ. Mais les Ses Constré-Jésuites de la Cour qui veulent prositer de toutes les oca-resne l'iilons pour manifester leur crédit, ne voulurent point s'en mitent pas. tenir au récit de leur Confrére. Le Mathématicien vint tout échauffé exagerer cette nouvelle à. M. d'Halicarnasse; de même que si l'autel eut été renversé, l'église incendiée, & tous les chrétiens passés au fil de l'épée; j'en veux porter mes plaintes au Roi, disoit-il, & faire punir l'insolence de ce Mandarin, afin que désormais il nous respecte: Gardezvous bien mon Pére, reprit M. d'Halicarnasse, gardez-vous bien de vous plaindre, vous jéteriez de l'huile sur le seu; il faut dissimuler & faire amitié à ce Mandarin; priez pour Un Micite fa conversion, & sans doute votre modération aura un meil-traite M. leur éfet que n'en auroient vos plaintes. Le Pére Médecin d'Haliquene goûta point ces avis salutaires; il prit congé & secouant nasse de solla tête, me dit en particulier, M. vient de Rome, c'est un sol- pe, qui s'e dat du Pape, la moindre chose le fait trembler, qu'en di-fraie sacites- lement.

XI Lir- tes-vous? Oui lui dis-je, c'est un vrai soldat du Pape, & TRE. 1740 de Jésus - Christ; il ne tremble jamais, même dans les plus grands périls, lorsqu'il s'agit de la gloire de Dieu & du bien de sa Mission; mais il a raison de s'oposer à vos imprudentes démarches & de vous en faire prévoir les suites funestes. Nous ne pouvons & ne devons pas agir comme une compagnie de Dragons; mais comme des Apôtres qui se réjouissent dans les persécutions & les injures. A'ors le garde des chiens du Roi frapant du pied, dit en me quittant, dura necessitas: Ces dernieres paroles me firent croire qu'il suivroit les ordres de M. le Visiteur, quoi qu'il les Fin Tellette trouvat durs : mais je n'entendis pas cette fois-là le latin. se plaint au du Pere Siebert; il voulut suivre son idée & alla au Palais, Roi, contre & sous prétexte d'avoir quelque important secret à décou-Pavis deM. vrir au Roi, il eut aussi-tôt audience; & voici comment a Halicarnaffe and il s'y prit: je le tiens de sa propre bouche: il ota son bonnet de Docteur des Mathématiques, le posa aux pieds du Provifi-Roi, se prosterna devant Sa Majesté & lui demanda la permission de lui exposer un évenement des plus tristes. J'avois dit - il, un Confrére à Dinh-cat, homme paisible & déja vieux; un Mandarin l'est allé maltraiter, sous prétexte qu'il agissoit de la part de votre Majesté, il l'a réduit à

Te Roi

teur.

secourir. Le Roi dit, je n'ai point donné d'ordre de maltraîter donne une votre Confrére, vous pouvez aller le secourir & je vous réponse sa-rendrai justice: Le Pere Siebert partit sur le champ pour le tissaisante Dinh-cat, seignant d'être extrêmement pressé: Quand il arsets que le riva chez son Confrére, il le trouva à son ordinaire en Jéjuite lui bonne fanté, il lui dit le motif de son voyage; assigé de le voir en fanté, il vouloit qu'il se mit sur son grabat & afectat au moins d'être malade. Le Pere Acosta sut troublé des démarches du Pere Mathematicien, & lui répondit en colere. En quoi mon Pere yous n'y pensez donc pas! Que devien.

l'extrémité & peut-être qu'il est déja mort : je suplie Votre Majesté de permettre que je courre promptement pour le

deviendrions-nous, si l'on venoit à découvrir notre fourbrie? XI Ler-Et comment ne la découvriroit on pas? Puisqu'il y à cent TRE 1740. témoins que le Mandarin ne m'a pas touché, nous sommes perdus! Retournez, mon Pere, au plus vite, & allez vous excuser auprès du Roi. Le Médecin désesperé de Le Jésuite n'avoir pu rendre son Confrére malade, retourna à la Cour soutient des & soutint son imposture. Le Roi cassa le Mandarin qui ju- contre toute roit que le Diable Mâqui l'étranglat, s'il n'avoit pas un jour évidence, vengeance de la calomnie & de la méchanceté du garde des chiens.

Tel est ce fait qui fans doute ne manquera pas d'orner les Annales de la Societé, où l'on célebrera ce triomphe: pour moi je crains qu'il n'ait des facheuses conséquences. M. d'Halicarnasse en a été assigé, & tâche d'apaiser ce Mandarin; mais qu'un payen ruiné & deshonoré par une im- cheuse de posture, sacrifie sa vengeance dans une pareille ocasion, où cette malile chrétien le plus modéré auroit besoin d'une grace parti- ce. culière pour se contenir, n'est - il pas dificile de se le perfuader? Dieu veuille que ceci ne tourne pas à l'oprobre de la Religion & à la ruine de nos Eglises.

le finis par cette autre histoire qui ne me paroît pas in- Un frere digne de vous être racontée. Un Frere Laic charpentier de Jésaite son métier, ayant été fait Prêtre, je ne sçai comment, ni charpenpar qui, fut envoyé ici par ses Supérieurs & présenté à M.le Vi- tre, demansiteur: Il interrogea en latin ce nouveau Prêtre, il fut contraint de les poud'avouer qu'il ne l'entendoit pas ; expliquez-vous donc dans voirs de votre langue reprit M. le Visiteur & voyons si vous savez confesser à M. a Haquelque chose. Alors le Pere Mathematicien qui l'avoit pré-ticamasse senté, réplique; mon Confrére n'a point l'esprit embrouillé de tous ces fatras de Theologie, qui est assez inutile dans ce pays: mais il sçait l'essentiel, c'est un casuiste excellent & cela fufit parmi nous; car vous jugez bien qu'autrement le Pere Provincial ne l'auroit pas envoyé: vous n'avez donc qu'à lui donner le pouvoir de précher & de confesser.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES 140

XI. Ler-Fo avance qu'ils ne pas des Lolques.

M. le Visiteur crut devoir examiner la morale du char-M. d'Ha- pentier qui resta court sur la prémiere interrogation & qui licarnasse n'avoit pas la moindre teinture des cas de conscience, ni refuse à l'i- de l'Histoire de l'Evangile. Sur le refus des facultés le Péguorant Je-re Lopez Supérieur des Jésuites, se récria hautement & reprocha à M. d'Halicarnasse, qu'il étoit le plus cruel ennemisupé- de la Societé; puisqu'il resétoit un si bon sujet, sous prérieur écla- texte qu'il ne savoit pas le latin, & qu'il avoit été charpente en invec- tier, comme si nous ne savions pas, dit-il, que St. Simon tives contre avoit été de la même profession. Il courrut par toute la ville & proclamoit que Rome leur avoit envoyé un Franc Janséniste, un Janséniste de pied en cap. A t-on jamais dépendent vu , ajoutoit - il , qu'un Pére de la Compagnie , aprouvé par ses Supérieurs, fut refusé par un Evêque? Ce Visiteur ignore donc qu'en vertu de nos priviléges, nous n'avons pas besoin de son aprobation, que c'étoit simplement une politesse que nous lui faisions, & que nous avons voulu l'éprou--ver: maintenant nous ne pouvons plus douter qu'il ne foit hérétique. Le R. P. Joseph (c'est le nom du F. Charpentier) préchera bien & confessera encore mieux sans son aprobation. N'est - ce pas-là, comme dit le Pere Siebert, un favant Casuiste? Peut-être jamais n'ayoit-il eu en main que le rabot & la scie?

Vifite.

Ma Hali- Voilà M. tout ce que j'ai à vous écrire cette année, j'ai curnasse envoyé à Rome deux mémoires fort détaillés touchant les enquoie à afaires de la Mission. M. d'Halicarnasse a écrit plusieurs let-Rome la re-tres à Avignon & à la Propagande, elles sont pleines de lation de ce tres à Avignon & à la Propagande, elles sont pleines de qui se passe plaintes; il y détaille en partie les persécutions qu'on lui dans sa fait soufrir, & l'on y reconnoit l'homme apostolique, soutenu de ferveur & d'espérance. Les Jésuites se sont ouvertement déchainés contre lui & ont traversé tous ses deffeins: sa douleur en a été d'autant plus vive, qu'il fut toujours dévoué à la Societé. La charité, la prudence & la bienséance lui ont arraché la plume des mains & l'ont empêché de raconter tout ce qu'ils font dans ces Pays-ci; c'est

. .

CQ :

ce qu'il insinue à la Sacrée Congrégation, spécialement dans X'. Letses lettres secretes du 2. Mai 1740. Sistat calamus, écrivit- TRE. 1740il, erubesceret enim scribere omnia qua de aliquibus Missionariis, M. d'Hals carnasse

qui adhuc sunt in Cocincina, audivi.

Outre ces troubles afligeans qui désolent les Missions, il écrire à y a encore une guèrre ouverte entre les Princes de ce Royau-Rome. me & du Camboje: Ceux-ci sont conduits par un Prince Guerre m. fugitif de Siam, qui sçait quelque peu de notre art militai- tre les re, il ataque le Dounay pour le réunir aux Cambojois. Pays. Les Cochinchinois s'y oposent avec des grandes forces; leurs armées de part & d'autre sont formidables pour ces Contrées: On les dit d'une trentaine de mille hommes chacune, l'infanterie est armée de fabres & de masses. La Cavalerie d'arcs & de sabres, & les Eléphans de chaînes. Ces animaux une fois irrités, sont tout ce qu'il y a de plus à craindre. Les Généraux font plusieurs détachemens de cent, de deux cents hommes, ils évitent d'en venir à une action générale; car si le soldat est une soi; dérouté, on ne sçauroit presque plus le rallier. Concluez que ce ne sont paslà des François ni des Suisses.

n'ofe tout

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE.



A M. le Marquis de NICOLAI.

Monsieur

Jusqu'ici vous avez remarqué dans nos lettres, des XII. Leravantures, des histoires & des faits singuliers: vous y TRE. 17412

XII. Lett- avez vu toutes fortes d'intrigues, des vices de tous les gentres. 1741 res, des crimes de toutes les espéces, multipliés par les Pé-M. d'Ha- res de la Societé; mais quoi qu'acoutumé & prévenu sur licarnasse les persécutions dont ils assigent M. d'Halicarnasse, vous les manèges ne vous atendiez pas de le voir périr par leurs manèges, & des séjuites qu'il seroit même au tombeau l'objet de leur haine & de d'ans le leur vengeance: C'est cependant là une de ces vérités autombeau il thentiques dont tout un pays est témoin; & que nul mortour baine, tel ne pourra révoquer en doute. Dieu à qui je dois, suivant toutes les aparences, rendre bientòt un compte rigoureux, m'est témoin que je n'ai pas avancé un seul fait qui ne soit indubitable. Ceux qui me restent à vous exposer sont également certains.

Déja une cruelle mort m'a séparé de tous ceux avec qui On ne peut j'étois venu en ce Royaume: Je reste seul, & chaque jour révoquer en à la veille de subir la même destinée. Si j'échape, ce qui doute les ne peut m'arriver que par une espèce de miracle, j'irai à saits rapor-Rome en rendre mille act ons de grace au tombeau des glorieux Apôtres St. Pierre & St. Paul; si je meurs, vous saurez au moins que nous avons combattu jusqu'au trépas; que nous avons mieux aimé perdre la vie que de violer les loix de la patrie: Vos (a) scitis quanta ego & fratres mei secimus pro legibus & pro Sanctis, pralia & angustias quales vidimus: horum gratia perierunt fratres mei omnes propter Israel, & relictus sum ego solus: Et moic non mihi contingat parcere anima mea in omni tempore tribulationis; non enim melior sum fratribus meis. Vindicabo itaque gentem meam & sancta.

Voici notre mémoire de cette année par ordre de date:

1. Janv. 1741.: Nos vœux sont de voir la fin de nos visites, & de remplir notre mission. M. d'Halicarnasse travaille jour & nuit; il vient de faire rébâtir une Eglise pour une nouvelle chrétienté à deux lieues de Hüé. Les chrétiens des Provinces sont tous rentrés dans la paix & dans l'union; mais il n'en est pas ainsi des RR. PP. Jésuites, qui traversent continuellement toutes les bonnes œuvres

de M. le Visiteur & emploient chaque jour de nouveaux XII. Lerartifices pour le mortifier ou pour le perdre : ils ont com-TRE 17,41mencé à mépriser son reglement sur la célébration des di- Les Jésurmanches & des fêtes qu'il a fait conformément au Berviai-les Reglere Romain. On apelle ici ce directoire, le calendrier de l'an-mens de née nouvelle; parce qu'on en fait un chaque année pour M. d'Hal'unisormité. Les Jésuites soutiennent qu'ils leur est libre de licarnasse. l'accepter ou de le rejetter, sous prétexte que la Societé a ses privilèges, & des privilèges absolus & independants de tout autre Supérieur que de leur Général: cet abus induit les Néophites à croire qu'il y a deux religions chrétiennes, & que les Jésuites sont au dessus de tous les autres Missionaires : c'est pourquoi il étoit absolument nécessaire de les désabuser enfin les uns & les autres sur de semblables préjugés, & de leur aprendre que tous les Missionaires sont également les ministres de J. C. Les Franciscains & les autres Missionaires François representaient aussi fort à propos, que l'unique moyen pour rétablir & perpétuer le bon ordre, étoit d'abolir ces distinctions & ces priviléges funestes à la Mission; parce que les Jésuites en abusoient: Vous savez Mepris bien, Monseigneur, dissoient les Franciscains d'un ton qui feandaleux exprimoit leur indignation, vous savez que les Jésuites pous-fuites sont sent l'orgueil & la témérité jusqu'à ce point, de dire publi-des autres quement qu'il y a une diférence infinie d'eux à nous: Missionai-Qu'ils sont eux de la Societé du grand Dieu, Roi du Ciel & res. de la terre; mais que les François ne sont que des simples. Prètres de la Societé de St. Pierre, d'un misérable pècheur: 🖯 les Franciscains des Compagnons de St. François, d'un pauvre petit marchand, d'un moine, & que cè n'est-là qu'un ramas de man-rieur des dians crasseux & de la lie du peuple.

Quoiqu'il en soit, les Jésuites n'ont pas voulu obéir à M. promet à le Visiteur: le Pere Lopez a fabriqué un calendrier particu-M. d'Halier & l'a publié, quoi qu'il eut juré de saire observer ce-des Artilui de M. d'Halicarnasse: les chrésiens scandalisés d'une tel-cles par ser-le conduite, en ont porté leurs plaintes. M. le Visiteur a ment, qu'il apel-viole saire.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES 144

XII. Let- apellé ce turbulent pour le faire rentrer en lui-même; mals TRE. 1741. il a préché en-vain. Un autre Jésuite a cru venger l'afront que la Societé recevoit du directoire de M. d'Halicarnasse, en débauchant le noir qui le servoit depuis Macao avec beaucoup de fidélité: Ce noir avoit été dressé par un marchand François qui lui avoit apris à faire la cuisine; il se laissa séduire dans le confessional des Jésuites, déserta un beau matin & se rendit à la cuisine du Pere Mathématicien: ce sut une perte pour M. le Visiteur, nous n'avions plus personne qui scut lui faire un bouillon & c'étoit là son aliment ordinaire; parce qu'il étoit indisposé depuis Macao. Enfin

Les Jesuites en-M. d'Hali-

acablé de chagrins & de traverses, il tomba malade & fut voient une obligé de garder le lit: Les Jésuites aprirent cette nouvelle avec plaisir, ils ne se donnerent point la peine de le venir voir, & ils inventerent un stratageme indigne pour l'acabler davantage, de concert avec un Porteur du Roi, qui est tenu au lit, grand ami du Pere Siebert. Ils résolurent de lui envoyer Eveulent une meute de chiens pour qu'il en eut soin : Ce porteur qu'il en sois s'annonça sous le tître d'un Mandarin qui venoit de la part de gardien. du Roi. M. le Visiteur le sit entrer dans sa chambre & le traita avec distinction, comme un Oficier du premier rang: Le porteur lui dit d'abord brusquement : voilà une meute que le Roi mon maître vous envoie, il vous a fait son garde de chiens: vous devez être sensible à cet honneur, & vous rendre digne des faveurs de sa Majesté, par le soin que vous aurez de ses chiens : ce sont des animaux fort amufants & qui vous divertiront, comme vous l'allez voir. ces mots il excita la meute, & tous les chiens ensemble se mirent à fauter, à aboyer, à hurler, & firent un bruit épouventable. M. le Visiteur sans témoigner la moindre impamodeste de tience, lui répondit d'un ton modeste, mais avec un air de licarnasse, à dignité, j'honore trop votre Maître pour croire qu'il vous Pinsolence ait chargé d'une Commission si étrange: il sçait que je ne des Jésuites, suis point venu pour garder ses chiens, mais pour instrui-

re ses peuples. Je suis assez ocupé, & je ne dois l'être

que

que de la garde de mon troupeau, allez mon ami & reme-XII. Lernez vos chiens à des personnes plus propres que moi & plus TRE. 1741. dignes de leur éducation. Le Conducteur des chiens sut d'abord étourdi de cette réponse; mais un moment après il répliqua, si vous n'êtes pas en état d'avoir soin de ces chiens, M. Favre les soignera pour vous, je vais toujours vous les laisser. M. le Visiteur ajouta, je n'en veux point, & me dit, renvoiez cet homme & ses chiens; j'exécutai ses ordres en vrai Suisse, indigné de l'impertinence de cet homme que je voyois être l'envoyé des ennemis de M. d'Halicarnasse & non du Roi, je le pris par les épaules & le mis à la porte avec ses chiens: Comment donc me dit il, comment traitez - vous ces chiens? Je vais en porter plainte au R. P. Siebert leur directeur.

Le lendemain plusieurs personnes de remarque, & entre Les Grands autres le Prince chrét en, M. Caupho & le Capitaine (a) du payr des Baibes vinrent voir M. le Visiteur pour lui témoigner premuns leur chagrin sur la commission que le P. Siebert Jésuite front que avoit voulu lui donner de la garde des chiens. Ils étoient sont les Jéentémement indignés de cette insolence, le Prince entre suites à M. autres & M. Caupho vouloient absolument en poster leur d'Halicarplainte à sa Majesté, saire chasser le porteur & casser le Perince entre suites à masser.

M. d'Halicarnasse modéra leur zéle, & répondit: à Dieu ne plaise qu'au milieu du paganisme j'eusse la pensée de faire une semblable déma che, ce n'est pas le porteur qui a le plus grand tort, des gens de cette espèce sont à toutes mains. Contentons-nous de prier pour nos ennems. Ce même jour 6. Mars, le Supérieur des Jésuites & son Mathématicien, vinrent voir M. d'Halicarnasse à qui ils se présenterent avec cet air d'ésronterie qui est le partage des sourbes. M. leur Visiteur leur parla avec cette sermeté que l'esprit saint

⁽a) C'est le Capitaine d'un Régiment d'hommes, dont la barbe est plus grande que celle des autres : Ils sont les gardes du Corps du Roi.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

XII. Ler- fidélité; car c'est-là une acusation qui me deshonore com-

TRE 1741 me Pietre, qui doit avoir la vérité sur les levres, & comme Suisse c'est-à-dire, comme étant d'une Nation qui fait profession particuliere de candeur & de sidélité : trouvez bon, M. que je somme juridiquement le Pere Lopez, de prouver son acusation ou de se dédire. M. le Visiteur me le permit, & de faire à cet éfet toutes les procédures néces-Les Mui-saires. Le Pere Lopez ayant reçu ma citation & l'ordre de ses ne pen- M. le Visiteur, qui lui marquoit qu'au cas qu'il ne comparu pas, son resus seroit regardé comme ma justification; il refusa de comparoître, mais il sit réponse à M. le Visiteur, 1°. (a) en niant qu'il m'eut acusé d'infidélité, 2°. qu'il réteur qui les cusoit M. le Visiteur, qui n'étoit pas juge compétant pour décider cette cause, & qu'il enveroit son mémoire à.

vent rien contre le Provifi

Rome.

Les Jésuites atirent le Cbirurd'Halicarmaste.

11

Les Jésuites pour se venger de nouveau contre M. d'Halicarnasse lui débaucherent son Chirurgien, qu'ils séduisirent. par argent par argent & par des promesses immenses; il quita la maison insalutato hospite, emporta avec lui les medecines de gien de M. M. le Visiteur & s'alla planter chez le Pere Mathématicien.

Les Jésuites non contents de cela, chargerent le porteur Autre ma-dont nous avons déja parlé d'enlever un chien que M. d'Halicarnasse avoit pour garder sa maison; ce chien sidéle à faire la garde, ne laissoit entrer personne dans les apartemens de M. le Visiteur, à moins qu'elle ne sut conduite par quelqu'un de connoissance; l'animal se désendit vivement contre ce porteur & deux soldats; mais enfin ils s'en rendirent les naîtres dans la chambre même de M. le Vasiteur. Ils excusoient cette insolence, en di ant, que le Roi vouloit l'avoir vif ou mort: ils le trainerent avec des cordes au Palais. ils le presenterent à sa Majesté qui atendoit que Troco (c'étoit - là son nom) feroit en sa présence quelque tour divertissant;

(4) On voit cette afaire aveg les pieces dans les Actes de la Visire.

tissant; mais Two n'en voulut point faire; alors le Roi qui XI. Lettoroyoit que ce sut un présent de M. le Visiteur, comme on TRE. 17410-le lui avoit sait entendre, méprisa ce présent, & dit au voleur, menez le à l'école du P. Siebert qui lui aprendra quelque jeu.

Ne croyez pas, s'il vous plait, que ce fut - là un badi- Les Jesui nage: c'étoit un cas des plus graves, capable de perdre M. tes ne tent qu'à d'Hilica nasse, s'il eut résisté à ce vol, & qu'il eut dit le perdre M. moindre mot contre le Roi dont on suposoit l'ordre d'en- d'Halicarlever le chien. Il est vrai que les Jésuites risquoient aussi nasse dans beaucoup, s'il se fut plaint au Roi contre eux: mais ils con-Pesprit du noissoient trop bien la douceur & la modération excessive Roi. de M. le Visiteur; ils savoient que ce Prélat n'auroit pas plutôt reçu un soufflet sur une joue, qu'il presenteroit l'autre : Cette idée étoit si bien ancrée dans leur esprit, qu'après le chien, ils lui enleverent encore un autre domestique : ils avoient aussi gagné son catéchiste pour leur Alors je fus réduit à faire notre cuisine Comble des fervir d'espion. dans ma chambre, & je ne laissai servir M. d'Halicarnasse outrages que par les mains du Prêtre Chinois ou par les miennes : faits par les mais helas! ces précautions ne vinrent - elles pas trop tard? M. d'Hali-M. le Visiteur devenoit chaque jour plus languissant, & par carnasse. surcrott il aprit que les vaisseaux Chinois arrivés à Fayso y avoient aporté deux nouveaux Jésuites qui débitoient que Rome avoit rapellé M. d'Halicarnasse, que cet ennemi de la Societé alloit finir ses jours au Chateau St. Ange : Que le Procureur de la Propagande le leur avoit assuré, & qu'en éfet il ne lui envoyoit aucune provision pour le contraindre à retourner en Europe, où on lui aprendroit à faire des Décrets de répartition &c.

M. d'Halicarnasse méprisa d'abord ces discours, il envoya un exprès à la Province de Cham pour aller chercher ses provisions & ses lettres; mais l'exprès étant revenu les mains vuides, nous aprit qu'il n'y avoit point de provisions, & que les lettres se trouvoient entre les mains du Procureur T-3 des XII. Let. des Jésuites & de celui des Franciscains, qu'ils n'avoient ja-TRE. 1741. mais voulu les lui restituer.

En les prolicarnal e lont rete-Jines par

Cette violence fit une peine extrême à M. le Visiteur; il souhaitoit savoir ce que Rome pensoit sur ses travaux; il. visions de atendoit impatiemment des nouvelles de sa famille & de ses M. d'Ha- amis: il regretoit beaucoup moins sa pension & ses provifions que ses lettres; parce qu'on ne les recoit qu'une fois l'année, & qu'il ne pourroit donner ni réponse ni exécu-Les Jé, uites, tion aux ordres de la Propagande, que les Jésu tes suprimoient, en suprimant ses lettres, sans se soucier de l'excommunication majeure portée dans les Constitutions du St. Siège contre les détenteurs des Lettres Apostoliques. Ces deux Procureurs sollicités de rendre ces lettres, renvoyoient, diféroient toujours pour gagner du tems & pour exécuter les ordres des Jésuites de la Cour, qui leur écrivoient que le bon homme seroit bientôt most.

M. & Hali-Vint que.

En éfet M. d'Halicarnasse retomba dangereusement malacarnussere de : Il voulut communier le 21. Mars en forme de Viaticoit le St. que, demandant à J. C. de lui donner la patience dont il avoit besoin, & la force de porter sa croix : cette sainte communion le ranima beaucoup; également d'sposé à mourir ou à vivre pour le service de Dieu, il répétoit continuellement ces paroles de St. Martin, non recisso laborem, sed fiat voluntas tua,

Reponse au suites con-Flory.

A peine eut-il repris quelque force qu'il examina la réveu des Jé-ponse que M. de La-court Supérieur des Missionaires Frantre M. de cois, avoit faite au vœu de la Societé touchant l'enterrement de M. de Flory: il la trouva p'eine d'équité & fournies de raisons auxquelles il n'y avoit point de réplique à faire. M. de La-court prouvoit que M. de Flory n'étoit point coupable du fait que les Jésuites lui atribuoient, & par conséquent que l'excommunication dont ils prétendoient le charger, manquoit de fondement: d'autre part, il prouvoit par les paroles même de ses adversaires, que quand M. de Flory servit ésectivement tombé dans le cas de l'excommunication,

nication, la sentence portée à ce sujet par l'Evêque Alexan-XII. Lerdre, étoit nu'le par l'om ssion des formalités du droit, que TRE. 1748. lui ni ses Confréres ne prétendoient point défendre M. de Flory, qu'il s'en raportoit aux dépositions des chrétiens & à la clairvoyance de M le Visiteur, & que le Séminaire de Paris, ne demandoit que la justice & le bon ordre.

Toutes ces railons étoient assomantes pour les Jésuites, M. & Haliqui vouloient toujours replonger cette afaire dans l'abîme, carnasse ne M. le V. siteur les apella & leur dit, mes Peres j'ai examiné aux peut vainpieds de mon crucifix votre vœu & la réponse de M. de La-court; cre l'opiniâje sens que je dois bientôt mourir, & aller rendre comp- suites par te de ma Commission; vous n'avez pas voulu terminer sans les paroles éclat l'afaire de M. de Flory: vous m'avez contraint à la les plus voie de la justice, je ne puis pas me damner pour l'hon-touchantes. neur de la Societé; mais je veux bien encore avoir des égards pour vous, évitez le scandale, unissez-vous avec les Missionaires François, & enterrez chrétiennement M. de Flory. A ces mots les Jéluites se leverent comme des su- res pinsur. rieux & coururent à la porte, en disant ces paroles asreu-tent d'une ses, nous vous enterrerous vous & toute votre suite, plutôt que manière M. de Flory: M. le Visiteur ne témoigna pas la moindre émotion; il se tourna vers M. de La-court & lui dit: je fai depuis l'année derniere que je dois mourir dans ce Pays, & je sens que ma mort est prochaine; mais ne cessons point d'employer le peu de jours qui nous restent à remplir notre devoir, & rétablir le bon ordre; allez toujours, continue - t - il, al'ez enterrer M. de Flory dont la mémoire doit-être en vénération: M. de La-couet apella inuti- Sépulpique lement les Jéluites & les exhorta en - vain à assister à ces de M. de funérailles: nous fûmes obligés M. de La-court & moi, Flory par de faire toute la cérémonie, & nous eumes la consolation ordre de M. d'Halid'y voir acourir les chrétiens de Hüé, qui faisoient à l'envie carnasse. l'éloge du défunt.

Quand les Jésuites aprirent cet enterrement & le concours du peuple, ils furent transportés de sureur, pri-

XII. Ler- prirent à moi & débiterent que Mr. d'Halicarnasse étoit déja TRE. 1741. mort, qu'il n'avoit jamais rien su de cela, que j'avois récé-Les Jésui- lé son cadavre. M. le Visiteur leur écrivit de venir le voir, ils mépriserent son ordre en disant que cette lettre étoit suposée, courir le que les morts n'écrivoient point, mais que M. Favre écrivoit bruit que M. d'Ha!ipour les morts; bientôt ce bruit se répandit dans la ville: carnalle est je sçus disliper & confondre les imposteurs, en amenant chez aecede. M. le Visiteur le Prince chrétien, M. Caupho, le Capitaine Les Jesuides Barbes & plusieurs autres Personnages de la premiere tes condistinction: Ils virent tous M. d'Halicarnasse, & se séici-ขณ่าเดนร d'une nou- toient les uns les autres de ce que leur illustre Grand-Pere velle impovivoit; ils lui rendirent mille actions de graces, d'avoir fini sture. l'afaire de M. de Flory, & maudirent cent & cent fois les calomniateurs ; tout cela s'étoit passé le 22. & le

> Le 24. le 25. le 26. & le 27. M. d'Halicarnasse reçut les visites qui se présenterent, il faisoit a'o s la plus exce'lente mission; car toutes ses paroles étoient écoutées & conservées comme des oracles.

M. d'Halicarnasse commande an Jésuite matematicien de ve-∫e d'obéir.

23. Mars.

1

Second refus du Jé∫uite.

gien con-

par les Jésuites.

Le 28. il fit apeller le Pére Mathématicien qui continuoit à féduire les esprits foibles de la Cour ; ce Jésuite répondit que les afaires du Roi l'ocupoient, & qu'il ne pouvoit pas abandonner un ouvrage de mathématique déju commencé. M. le Visiteur lui renvoie son exprès, en lui écrinir, il refu- vant que l'évangile devoit être l'unique mathématique d'un Jésuite Missionaire; que les afaires de l'Eglise & du Roi des Rois devoient prévaloir dans l'esprit d'un bon chrétien, à tous les intérêts du siècle: & que s'il ne vouloit pas quiter la Cour, il envoyat à sa place le Pere Britto son Confrére. Le Pere Mathématicien dit à l'exprès, allez-vous en si vous voulez chez le Pere Britto, il y fut, & celui-ci Le Chirur- prétexta qu'il n'avoit aucun porteur, qu'il ne pouvoit pas aller à pied comme un homme du commun.

vient qu'il La bonté de M. d'Halicarnasse & les prétextes stivoles a été séduit des Jésuites, toucherent si vivement le Chirurgien qui avoit été

été débauché par le Pere Mathématicien, qu'il écrivit une XII. Lerlettre à M. le Visiteur pour le suplier de lui pardonner sa TRE 1741. faute, disant que les Jésuites l'avoient séduit & l'obsédoient encore pour le faire agir contre sa conscience, M. d'Halicarnasse dit au Prêtre Chinois qui lui aporta cette lettre, si le chirurgien revient donnez-lui sa chambre: recevons avec tendresse cet enfant prodigue.

Le 29. M. d'Halicarnasse se trouva plus mal, il sit enco- Les Jesuire inviter les Jésuites à le venir voir; mais je ne sais par tes resulent quelle raison, ils resuserent opiniatrément cette consolation au de venir voir M. Prélat qui les avoit autrefois tant aimés. d' Halicar-

Le lendemain qui étoit le vendredi faint, il y eut un grand nalle au lit concours de chrétiens dans notre Eglise, & Dieu sait les de la mort. vœux ardens qu'ils firent pour la conservation de leur Pasteur, qui paroissoit un peu mieux : mais ce mieux ne venoit que de sa résignation; il avoit passé le carême dans la perfécution, il adoroit la croix que le Ciel lui avoit ménagé, & se félicitoit d'avoir quelque part aux soutrances de ion maître.

Le premier Avril M. d'Halicarnasse étoit dans le même Tendre état que le jour précédent, il nous parloit, il nous encou-discours de rageoit à ne nous pas laisser afliger; & me voyant extrême- M d'Haliment abatu de veilles & de douleur, qu'est donc devenu carnasse votre grand courage, me dit - il? N'est - il pas juste que je avant sa mort à son quite la terre avant vous? Je ne me suis plus flaté depuis Provisi-Macao de repasser les Mers; mais vous seul les repasserez, teur. le Seigneur vous a conservé & vous conservera: je sai que tout le monde m'oubliera & que vous serez le seul à désendre généreusement ma mémoire: Mon cher fils, ajouta-t-n, Dernières & mon unique Successeur, je vous ai donné ma confiance puroles de pendant que vous avez resté avec moi, & en vertu du Bref M. d'Halide Clément XII. je vous ai constitué Provisiteur pour achever la Visite Apostolique; finissez l'ouvrage : cet honneur vous est réservé; je vous recommande mon peuple, il va devenir le vôtre, continuez à exécuter comme vous avez com_

XII. Let- commencé les ordres du Souverain Pontife : allez en suite TRE 1741 vous - même à Rome pour l'instruire de l'état de ces Missions, & des persécutions que nous avons soufertes ensemble, & que vous foufrirez encore après ma mort; car on ne vous laissera point respirer un seul moment. A l'égard tions testa- du temporel vous savez la triste situation où l'on m'a réduit, deM d'Ha je vous donne tous les meubles que j'ai ici, ou plutôt je licarnasse vous prie de les accepter pour payer les gages de mes domestiques: je ne doute pas que ma samille ne sasse pour vous ce qu'elle doit; voici l'heureux moment, où je dois me dépouiller de tous ces soins, ne nous ocupons plus, ne parlons plus désormais que de l'éternité; rendez-moi le dernier, mais le plus précieux de tous les services : écoutez ma confession. Je puis vous dire que je ne sus jamais plus édifié; cet heureux mourant se croyoit le plus grand pécheur de la terre; ses larmes couloient en abondance; il tenoit le crucifix entre ses mains, & disoit à soupirs

mentaires

carna¶e.

diam tuam. La nuit étoit déja bien avancée, lorsque M. le Visiteur Mort édi- évanouit; revenu à lui, il m'ordonna de préparer l'autel M. d'Hali. pour dire la messe dans sa chambre, je la commençai à quatre heures du matin.

entrecoupés, miserere mei Deus, secundum magnam misericor-

Le Prince chrétien, & plusieurs personnes de considération y assisterent dans la chambre même, & un grand nombre d'autres l'entendoient par les fenêtres en dehors : Quand je fus au sanctus, Monseigneur sit un ésort, se réleva & s'assit dans son lit aidé par le Prêtre Chinois son éleve; lorsque je fus à la communion; il récita sa profession de foi à haute voix, exhorta ensuite les assistans à la persévérance; demanda excuse des incommodités qu'il avoit donné pendant sa maladie, rendant graces au Seigneur des faveurs qu'il lui avoit fait, durant le cours de sa vie, sur-tout de l'avoir conduit à la Cochinchine. Il communia avec les sentimens d'une pieté angélique, & fut rayi dans une espé-

ce d'extase pendant un assez long-tems. Le Prince & M. XII. Lev-Caupho qui tenoient les flambeaux crurent qu'il aloit expi- TRE. 1741. rer dan cette intime union avec Jésus-Christ; la messe sinie, il m'apella & me dit ne me quitez pas; méditons les M. d'Halimiséricordes & les bontés du Seigneur. Tout de suite il carnasse. demanda l'extrême onction, parce que disoit - il, on ne doit Il recoit pas atendre d'avoir perdu la connoissance pour recevoir ce Fextrencfacrement : Je le lui administrai, il n'est pas possible d'ex-onction. primer les sentimens de résignation qu'il sit paroître.

Vers le sept heures, comme le Prêtre Chinois disoit sa messe à l'église, M. d'Halicarnasse me dit, allez me recommander aux priéres des chrétiens, j'y fus, & à peine eusie ouvert la bouche que les soupirs & les larmes des assistans prirent le dessus. Alors le Prince se leva & su vi de tout ce qu'il y avoit de plus distingué, vint dans la chambre de M. d'Halicarnasse, se mit à genoux sur le plancher qu'il battit neuf fois de son front, s'avança jusqu'au bord du lit en disant, illustre Grand Pere donnez-moi, je vous prie, votre bénédiction; M. d'Halicarnasse la lui donna, & les autres imiterent le Prince. J'avois envoyé un exprès à tous les Missionaires de la Cour pour les avertir que M. le Visiteur touchoit à sa derniere heure: Dès que le Supérieur des Missionaires François aprit cette triste nouvelle, il acourut : Les Jésuites surent ocupés à des afaires plus importantes, qu'ils ne pouvoient pas, disoient - ils, abandonner un seul moment. M. de La-court trouva M. d'Halicarnasse qui Les Jésuitenoit son crucifix & levoit les yeux au Ciel, & les ayant tes resusent de le visiter détournés sur M. de La-court, il lui parla de l'état de la à sa mort. Mission, ses dernieres paroles furent en faveur de ses ennemis, dimitte illis: Pardonnez leur: M. de La-court lui donna l'absolution générale; je lui fis la recommandation de l'ame, & lorsque je fus à ces paroles, in nomine Martyrum & Confessorum, il expira.

C'étoit entre les trois à quatre heures du foir, & le faint jour de Pâque 2. Avril 1741. que la Religion & la Cochin-

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES. 156

Jesuites pacarnasse.

XII Let- Cochinchine firent cette perte irréparable. Toute la Ville TRE 1741. en fut informée avant la nuit; tous étoient dans le deuil, non feulement les Chrétiens, mais même les Pavens: Il n'v eut que les Jésuites qui n'en témoignerent point de douleur, roissent in- on dit même que le Pere Lopez profera ces paroles exécrasensibles à bles, , melius erat illi Es nobis, si homo ille natus non suisset : la mort de Il eut été meilleur pour lui & pour nous, si cet homine ne fut M. d'Hali- point né. Le Pere Siebert de son côté répétoit souvent, nous en sommes enfin délivrés : enfin il n'est plus, & le champ de bataille est à nous. Nous allons mener grand train son Suisse. Tous les chrétiens acoururent; j'aurois été fort embarassé de la foule, si le Prince chrétien n'y eut mis ordre avec ses soldats, qui furent commandés pour garder les portes & ne laisser entrer que les personnes con-La mort de nues. Les Catéchistes l'ayant embaumé à la manière du pays, l'habillerent pontificalement, & il fut permis à ceux qui étoient déja entrés de faire leur priéres auprès du mort, comme nous faisons en Europe : mais ces priéres étoient continuellement entrecoupées de soupirs, de larmes & de fanglots. Quand les femmes sur tout commencerent à entrer, ce fut une désolation incroyable. Une Dame de la Cour transportée de zèle fendit la presse, & vint toute éplo-

M d'Halicarnalle aflige tout le monde.

Lamenta-

Dame du

Pays uu-

près du de∫unt.

pays, & contenoit en substance le discours suivant. Hélas que vois-je? Mort, cruelle mort tu es donc venue tions d'une ici ! traitresse tu as donc porté ton coup ? Meurtrière insatiable tu l'enleve ainsi? Pourquoi ne me frapois tu pas. moi, créature inutile dans ce monde? Pourquoi n'as-tu pas dardé ta fléche fatale dans mon cœur? Pourquoi, mais pourquoi barbare as tu ofé oter la vie, à celui qui l'avoit

rée, comme une Madelaine aux pieds du mort, en faifant les lamentations les plus touchantes; elle lui parloit comme s'il eut été en vie. Son oraison étoit en vers du

rendue à tant d'autres?

Mais hélas! tous ces reproches font vains: il n'est plus, à il n'est plus! notre illustre Grand-Pere, le consolateur

des afligés le refuge des oprimés, le foutien de la vérité, le XII-Lirbienfaiteur des pauvres, le juste d'spensateur de la justice, l'a-TRE. 1741. pôtre de ce Royaume ne vit plus! ô perte, ô incompara- tions d'une

ble perte!

Mais quoi, illustre Grand-Pere, vous aviez traversé tou-près du tes les mers, vous aviez rompu les chaînes de votre prison Corps du à Macao, apaisez plus d'une fois les Gentils, vaincu si sou- lat. vent vos enuemis, domté même le Diable; & cependant la mort triomphe de vous : c'est sans doute parce que vous le voulez: c'est sans doute notre ingratitude qui vous fait disparoître? Nous n'étions pas dignes de vous posseder? Notre pays n'avoit men de bon pour vous? O disgrace! ô malheur!

Mais il me fera bien permis, illustre Grand-Pere, de vous demander encore une grace: Un de vos regards seulement, une de vos paroles, ou au moins un figne de votre main, ne la refusez pas à votre humble servante, prosternée à vos pieds & toute désolée de vous voir ainsi : les astres s'éclipsent quelque fois: mais ils reparoissent avec plus d'éclat; les nuages obscurcissent de tems en tems la lune, mais elle brille bientôt de nouveau : la nuit ensevelit dans ses ténébres le foleil, mais le jour nous le rend avec toute sa lumiere. Renaissez donc ainsi! Que s'il ne se peut, il n'en fera pas au moins de même de vos paroles; elles resteront éternellement parmi nous, & toujours elles nous seront plus douces que le miel, plus agréables que les roses, plus tendres que les zéphirs, plus ardentes que le feu. O illustre Grand - Pere dites en une seulement?

Mais hélas? Que votre profond filence m'acable. Quoi, poursuit - elle, mort impitoyable n'entendrai-je plus sa parole! Comment cette parole divine qu'il nous annonçoit avec tant d'onction, ne frapera jamais plus nos oreilles! Ah que tu te trompe mort facrilége, impie ! jamai tu ne feras mourir ses vertus, elles passeront de génération en génération: les siécles les rendront toujours plus nouvelles, elles vivront encore-

Dame au-

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES 178

Dance au. Drès du corps du Défunt.

XII. Ler- encore après la destruction des montagnes, après l'épuise-TRE. 1741. ment des rivières, après le changement des Cieux. Il a sations d'une crissé sa vie pour nous, je ne puis pas me sac isser pour lui; mais je lui facrifie mes yeux, je fouhaite qu'ils fondent en larmes, qu'elles coulent abondamment jusqu'à mes genoux, qu'ils se noyent dans mes pleurs; noyez-vous donc mes yeux en pleurant votre illustre Grand - Pere; il est mort, mourez aussi; il possede une gloire éternelle, possedez celle de le regretter à jamais.

> Enfin comme une Madelaine éperdue, tantôt elle recommence le détail des vertus du défunt, tantôt elle ranime sa voix & toujours elle revient à l'héroisme de sa douceur & de sa patience, & toujours elle pleure plus amére-

ment.

Son mari fut forcé de l'enlever; elle en eut mal aux yeux plus d'un mois après. Le concours & la confusion redoublant, le Prince sit sermer la porte de l'alcove, & dit à ceux qui se présentoient qu'on alloit porter le défunt à l'églife, afin que chacun put mieux satisfaire à sa dévotion.

Toutes les Confréries se disputoient la garde du corps lorsqu'il seroit exposé, mais on présera celle de notre quartier, qui étoit la plus nombreuse & qui nous avoit donné le plus de secours. Ainsi la Confrérie de Phucam prit poss'empresse à session de l'église & se chargea de garder sidélément le défunt pendant trois jours; la Confrérie de St. Louis se chargea de pourvoir felon la coutume du Pays, à la subsistance des étrangers qui viendroient pendant que le corps resteroit exposé. Cette Confrérie est composée des chrétiens les plus aparens de Hüé: Celle des Apôtres prit sur elle le soin du tombeau de brique & des ornemens du Catafalque portatif.

garder le corps du Défunt Prélat.

ŧ

Le corps fut porté à notre église & exposé sur un Lit de parade: Il y eut un concours innombrable de chrétiens & de payens pendant toute la nuit.

Le

Le lendemain 3. Avril, je convoquai tous les Missionai- XII. I.r. naires pour assister à l'ofice des morts & à la messe corpo-TRE. 1740. re prasente: les Jésuites, les seuls Jésuites resuserent sous prétexte qu'on ne pouvoit pas dire des messes de mort pen- suint d'asdant l'octave de Pâque; & le Pere Lopez ajoutoit ,, Que sister à ses 2, c'étoit se moquer de la Societé; qu'ils ne devoient pas prier obséques. , pour le repos d'un homme qui les avoit troublés, qui avoit fait Ils le trai-, enterrer les excommuniés, et qui étoit excommunié lui - même. communié. Ceux qui gardoient le corps, firent ensuite des balustrades dehors de bambouc d'environ neuf à dix pieds de hauteur tout à l'entour du Catafalque, pour éloigner la foule: ces balustrades formoient une espèce de chœur où il n'y avoit tiens du que les Catéchilles, nos Clercs, & les Missionaires qui en- Pays contrassent; desorte que les ofices s'y faisoient commodément. rent en sou-Pendant le jour il vint des Communautés voifines de la Vil
du corps de le, & chacune selon son tour prenoit place. Les Catéchi- M. d'Halistes dans le chœur commençoient; & leur suite, hommes carnasse. & femmes leur répondoient: après leurs prieres ceux qui vouloient prendre quelque réfection, la trouvoient par les foins de la Confrérie de St. Louis.

De crainte que la chaleur ne l'emportat fur le beaume, il fut résolu de mettre ce même jour le désunt dans sa biére : elle deM.d'Haétoit d'un bois incorruptible pesant presque comme du fer, licarnasse. couvert en dehors d'un beau verni noir du Japon, avec des barres d'or fur les coins, elle avoit cinq pouces d'épaisseur, les planches en étoient étroitement jointes & le couvercle en forme de voute, devoit s'enchasser avec force; il pefoit au moins trois cents livres & toute la biére faisoit la charge d'environ vingt hommes.

Vers les neuf heures du soir, tous les chrétiens se trouvant assemblés, assistés de deux Missionaires, je mis le corps dans la biére : cette cérémonie fut assez longue; car après l'absolute, chacun voulut avoir la consolation de lui baiser les mains ou les pieds, & au moment qu'il fut mis dans la biére, on n'entendoit que des cris & des gémissemens.

160 LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES.

XII. Let-Diverses personnes jetterent des sentences, des vers, & des vers dévises dans la biére; les unes étoient gravées sur des lammes de plomb, & les autres écrites sur du carton ou du papier. Quand je sis mon dernier adieu à mon St. Evêque, mon cœur s'atendrit, si sensiblement, & que mes larmes couloient en abondance & se mêlerent av c celles du peuple: je vous prie de ne pas me les reprocher, c'étoit mon Pere &c.

Cette trifte nuit se passa encore sans sommeil pour moi: tes refujent le lendemain au matin les Jésuites ayant paru, je les priai de dire la de vouloir faire l'ofice & chanter la messe, comme on est meje pour le repos de en usage de le faire. Le Supérieur répondit qu'il ne savoit Pame de pas chanter; un autre qu'il avoit des afaires plus pressan-M. d'Hates; & le troisséme que cela n'étoit pas de son goût. Ainsi licarnasse. tous nos Jésuites disparurent après avoir satisfait leur curiosité; ils s'apliquerent alors à fare entendre aux semmes & nuent au au vulgaire, que le mort avoit été excommunié: et que le Sniffe Peuple qui l'enterroit l'étoit aussi: & ils infinuoient à leurs savans que qu'il est le Légat Apostolique étant mort, tous ses pouvoirs finissoient mort excommunie. avec lui; que ce Prêtre Suisse qui prétendoit les exercer en qualité de Provisiteur, subrogé par le défunt, usurpoit une autorité éteinte par la mort du Légat, qui ne pouvoit pas Ils publient revivre par procureur: & que le Suisse encourroit l'excom-

Ils publient revivre par procureur: & que le Suisse encourroit l'excomque le Promunication en exerçant un pouvoir usurpé, aussi-bien que visiteur n'a tous ceux qui le reconnoîtroient, & que les Jésuites, & plus aucun droit après les vrais sidéles à leur exemple, éviteroient l'excommunicette mort. cation par leurs opositions & leur apel, s'il s'avisoit de faire la moindre chose: C'est ainsi qu'ils soussoient la discorde &

la rebellion.

La condui. Une conduite si scandaleuse & des discours si violens inte des Jésui- dignerent les esprits; car cette nation d'un caractère doux tes à cette & franc, hait & méprise une conduite artificieuse & pasfionée. Nous vîmes leurs dévotes les plus fameuses acourir soundes plus foundaleujes. ferventes Vierges; leur exemple, nos discours, qui ne respiroient

spiroient que la charité & la vérié toute puissante, gagne-XII. Lerrent le reste du troupeau; il ne leur resta d'autres partisans, TRE. 1741. que ceux qui sont à leur gages.

Les Jésuites ainsi abandonnés, changerent de discours. sans changer de conduite, & dans cet état je vous les laisse

pour six jours.

Vous vous rapellez que nous devions enterrer M. d'Ha-Les gens du licarnasse le 4. Avril, c'est - à - dire trois jours après sa mort. Pays su-Le terme parut trop court à plusieurs Confréries, le chef de plient celle de St. Louis, qui est un capitaine d'Infanterie, interpo-re d'inbusa le Prince chrétien, pout prolonger la pompe funébre; mer le je déférai à ses prières, & le jour sut sixé au dix du mois, corps du Le principal motif étoit de donner du tems aux Commu-Défunt. nautés éloignées de venir faire leurs prières auprès de l'Illustre défunt : Plusieurs Payens témoignerent également leurs fentimens de respect & de vénération pour lui. Une riche Mandarine entre autres me présenta deux gros cierges, pour éclairer. disoit-elle, mon pere qui est allé au Paradis d'Ocident; c'est ainsi qu'ils apellent le Paradis des Chrétiens.

Le 9. veille de l'enterrement, j'apellai tous les Missionaires pour assister aux funérailles; & je les arrêtai à souper, tes resusent parce que nous devions commencer notre cérémonie à mi- d'affister à nuit; car c'est à cette heure-là qu'on enterre les Grands du l'inhuma-Royaume: je vis arriver de bonne heure trois Jésuites, ils tion du corps de prirent sans façon le haut bout de la table, & je leur pro-M. d'H.t. diguai les honnétetés: mais je fus bien étonné quand le tems licarnasse. de commencer notre Ofice fut arrivé, ces honorables convives qui avoient été si diligens pour venir à table, & qui avoient bien soupé, ne voulurent pas nous suivre à l'église, leur refus étoit peu de chose en soi; mais il n'en étoit pas de même du scandale qu'ils donnoient aux chrétiens, en méprisant ainsi un mort, & un mort aussi illustre que ce St. Evêque; nous chantâmes donc l'Ofice des morts sans Jésuites & sans disputes, ensuite nou nous mimes en marche & en procellion

XII Ler- procession vers l'église où le corps devoit être enterré & de TRE 1741. la manière que je vais vous conter.

Paterrement du corps de M. & Halicarnasse.

Un fameux chrétien marchoit à la tête, avec une lanterne de papier doré en forme de croix illuminée dans toute sa longeur; il avoit à ses côtés deux choristes, & deux maîtres de cérémonies; suivoient deux cents autres lanternes de la même forme que la prémiere; après eux venoit un grand nombre d'autres chrétiens, qui portoient des flambeaux d'une main & rouloient leurs chapelets de l'autre : ensuite paroissoit le superbe Lit de parade placé sur des grands brancars, foutenu par foixante hommes, qui en avoient soixante autres de relais à leur côtés : Immédiatement après venoit notre chœur, composé de vingt quatre écoliers revêtus de surplis, & de trois prêtres qui chantoient selon le Rituel Romain.

Le Prince chrétien, plusieurs Mandarins & les semmes nous suivoient. Quand nous sûmes embarqués sur le steuve qui traverse le milieu de la ville, les curieux fixerent plus à leur a se leurs yeux sur nous, plusieurs payens se rangerent à notre suite; nous arrivames à la pointe du jour au quartier de Tho-duc, & il nous restoit environ un quart de lieue pour nous rendre à l'égisse destinée à recevoir notre précieux dépôt. Au fortir de la barque nous continuâmes notre procession dans l'ordre déja marqué, & nous vîmes reparoître nos trois Jésuites. Je crûs qu'ils venoient nous joindre; mais je crûs mal, ils ne vinrent que pour nous infulter; ils eurent l'impertinence de se faire por-Pays, pour ter sur leurs filets, vêtus à leur ordinaire, tandis que nous étions en surplis, que nous alions tous à pied, & que le Prince chrétien & toute la Noblesse marchoit aussi; ils examinerent notre marche jusqu'à l'église, où nous chantàmes notre grand, messe encore sans Jésuites; car à la vûe de l'église, ils précipiterent leur fuite, comme ces animaux immondes qui coururent se cacher sous les eaux de Génézareth. Ils ont horreur pour ce lieu sacré, parce que M.

tes se font torter en habit dre aler voir Pordre de Penterrement.

de Flory & les Missionaires François y ont leur sépulture; XII. Letils asecterent d'aller dire la messe in Albis à l'église du Pere TRE. 1741.

Jerôme qui est interdite. Après la messe le Prêtre Chinois Un Prêtre
Chinois interprête de seu M. d'Halicarnasse, prononça dans la langue du pays une oraison (a) sunèbre qui sut sort goûtée, Poraison
elle contenoit le précis de sa vie & quelques réslexions surèbre du
touchantes pour relever ses vertus. L'orateur avoit animé son
discours de beaucoup de zèle & d'une onction apostolique:
je ne doute point qu'il ne se transmette de peres en sils,
d'autant que tous les Grands & les Catéchistes en conservent
des copies.

Après cette oraison, nous simes l'enterrement: le cercueil sut déposé dans un tombeau de briques, bâti en terre; chaque chrétien venoit à son tour lui jetter de l'eau bénite,

& une poignée de terre suivant l'usage du pays.

Il falut encore seton l'usage faire rafraichir le convoi; Grand cour ceux qui s'arrêterent à diner furent servis promptement; ils cours à n'y en eut qu'environ trois mille qui prirent place sur le l'enterre-ment du gazon tout au tour de l'église. Les Dames & les Devo-corps de tes avoient eu le soin de faire préparer ce dîner: on y M d'Haemploya deux bœus, quatre cochons, plus de six cents licarnasse, poulles, tout autant de canards & une infinité de poissons & de ris: Avant que de me retirer, je sis graver en gros caractéres Romains sur la pierre du Tombeau cette Epitaphe.

Hic Jacet Invictus Veritatis Amicus: Elzearius Fran-Epitaphe de ciscus Des-Achards de La Baume, Avenione Natus, M. d'Ha-Dei Gratiâ & Sancta Sedis Episcopus Halicarnasseus, licarnasseus, Esc. Visitator Apostolicus à SS. Pontifice Clemente XII. ad has Oras missus; in decursu Sacra Visitationis multa passus, nunc vivit in Cælo. Obiit Anno 1741. 2. Aprilis. ætatis suæ 62ª. 2 M. & 2 d.

(a) Cette pièce se mettra à la fin de toutes les Lettres.

A M.

ĸ*Ŀĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸĸ*ĸĸĸĸĸĸ

A Mr. le Marquis de N.

Monsieur

XIII. Letmiencent à disputer la qualité de Provifi-Faure.

M. Favre fuit assembler les res દુનુ leur signifie ses Provisiteur.

lent point le reconmitre.

Pres la mort de M. d'Halicarnasse ses Jésuites com-Les Jesui. 1 mencerent par me disputer la dignité de Provisiteur Apostolique, je les laissai plaisanter sur mes pouvoirs & sur ma personne jusqu'au troissème jour après l'enterrement; ce jour - là, j'envoyai ordre aux Supérieurs de chaque Corps de Missionaires de se rendre à ma résidence pour une afaire mur à M. importante; M. de La-Court Supérieur des François ne manque pas de comparoître à l'heure affignée; celui (à) des Récolets m'écrivit qu'il ne pouvoit pas venir, qu'il en étoit fâché, qu'il me félicitoit de ce que j'avois succédé à la commission de M. d'Halicarnasse & qu'il s'en sélicitoit lui-Missionai- même; le Supérieur des Jésuites & le Pere Mathématicien vinrent aussi: mais ce ne fut que pour voir dirent-ils, l'anjignise set cien Sécrétaire de M. d'Halicarnasse: il n'est plus question de Sécrétaire, leur dis-je, c'est au Provisiteur à qui vous parlez. Là-dessus je leur déclarai que M. d'Halicarnasse m'avoit constitué en bonne forme son Successeur à la Visi-Les Jésuite selon le pouvoir qu'il en avoit dans ses Bress; ils répondirent du ton le plus assuré, qu'ils savoient que je n'avois point succédé à la commission de M. le Visiteur, & que ie ne pouvois pas lui succéder; que leur Général leur avoit écrit les intentions de Rome; que si j'étois véritablement constitué Provisiteur, je devois leur exhiber mes Patentes, & les leur notifier en due & bonne forme; mais qu'ils étoient certains que je n'en avois point Ję

(a) Il étoit en éset indisposé.

Je ne sai sur quoi étoit fondée cette hardiesse que je re- XIII. Lerprimai en ces termes : Jusqu'à quand, mes Peres, oserez- Le Provisvous prendre Rome pour le garant de votre désobeissance? teur répri-Rome est toujours dans votre bouche, & jamais dans vo- me la bartre cœur, vous montrez assez votre mépris pour elle par diesse des, votre resistance à ses Légats, à ses Décrets & à ses Anathé-Jéjuites. mes; vous m'aléguez les lettres de votre Général, qui vous a écrit, dites - vous, les intentions du St. Siége: Que mê vous oblige-t-il à les exécuter ces intentions sacrées par votre humble foumission à ses Bulles, que vous violez avec une opiniatreté si scandaleuse depuis plus de quarante ans: Qu'est-ce donc que votre Général dans les Misfions de la Cochinchine? Quelle autorité y a t-il? Mais où sont-elles ces lettres prétendues? Montrez-les, & voyons ce qu'elles portent; faites - moi part de ces intentions de Rome, qui seront toujours pour moi des loix inviolables : vous ne répondez point : interdits & confus vous rougissez! C'est donc moi qui suis certains que vous n'avez point reçu ces lettres qui seroient d'ailleurs inutiles, pui qu'elles viendroient d'une main suspecte & sans autorité. -Pour moi, mes Peres, je n'alégue point de lettres que je -ne sois en état de montrer; examinez celles-ci, vous y verrez mes Pouvoirs & mon Caractère de Provisiteur: l'obligation où vous êtes de m'obéir : Là dessus je leur préfentai le Bref de Clement XII. en vertu du qu'el M. d'Ha-- Mearnasse m'a subdélégué, & l'acte de subdélégation : voici -la teneur de l'un & de l'autre.

DELEGATION DU PROVISITEUR.

Elzearius Franciscus Des - Achards de la Baume, Dei & - Sancta Sedis Apostolica Gratici - Episcopus Halicarnasseus Sanctissmi Domini Nostri Demini Pa-

Elzear François des-Achards teur monde la Baume; par la grace de suites les Dieu & du Saint Siège E- pouvoirs de veque d'Halicarnasse, Pré-sa delegalat Domestique de Notre les con- X_3

ant vaincre.

I.e Provis-

TRE, 1741. Patentes Favre.

X'll Lar- Saint Pere le Pape, Afsistans du Trône Pontifide Provisi- cal, Prévot de l'Eglise Méteur en fa- tropolitair e d'Avignon, Visiveur de M. teur Apostolique spécialement délégué, pour les Royaumes de la Cochinchine, de Ciampa & de Camboje: A notre bien aimé en J. C. Pierre François Faure, Pretre, Missionaire & Protonotaire Apostolique &c.

. Puisque Dieu, duquel notre vie dépend, a permis que nous soyons retenus au lit par la maladie, & que nous pressentions que nos jours, ne tarderont pas à finir, il convient que nous pourvoyons aux nécessités de cette mission afligée, crainte que le grand ouvrage de la fainte Visite Avostolique déja commencé affez heureusement, ne demeure imparfait par notre mort. Pour prévenir cet inconvénient, Sa Sa nteté a daigné par un Bref particulier dont nous raporterons ci-dessous la teneur. nous acorder le pouvoir en cas de mort ou d'une infirmité dangereuse selon les in-Atructions que nous en avons, de déléguer un Provisiteur.

qui

va Pralatus Domesticus. Pontificii assiftens, Ecclesia Metropolitana Avenionensis Prapositus . Es Missioman Coccincine Ciampa & Camboja Visitator Apostolicus specialiter Delegatus: Dilecto nobis in Christo Petro Francisco Favre, Sacerdori, Mifsionario & Protonotario Apoltolico स्टिट.

Quoniam sic permittente Dev in cujus manibus sortes nostra sont, inciderimus in lectron, & cognoverimus quia cità moreremur, convenit, ut necessitatibus infelicis hujus missionis provideamus, ne grande opus San-Ele Visitationis Apostolice times salubriter jam inceptum per mortem nostrant, impersection remaneat. Cum ergo dignata fuerit Smititas Sua per Breve frame particulare, cuisus temor infra inseretter, nobis concedere poseftatem in casu mortis, vel grevissima infirmitatis juxtà nofiras instructiones, wonon delegandi Provisitatorem, qui onnibus facultasibus nostris munitus, vices vostras gerat usque dim certior facta Sacra Congregatio de nostro decessu aliter duxerit decernendurA.

Nos

cui munis de toutes nos mêmes facultés, agisse en notre XIII. Larplace, jusqu'à ce que la S. Congrégation, étant infor-TRE. 1741. mée de notre décès, juge à propos d'en disposer autre-Patentes de ment.

Provisiteur en faveur

Nos te cujus experientiam agendis in rebus à multo tempore jam cognovimus, & de cuins pietate, scientia, sana doctrinà, Es fidelitate plurimum in Domino confidimus, in Provifitatorem hujusmodi eligimus & deputamus cum omnibus facultatibus opportunis, ità ut omnia, exceptis iis, qua caracterem Epifcopalem requirent, gerere possis, ficus, Es nos gerere soliti eramus : mandantes omnibus Venerabilibus Missionariis sive Secularibus, five Regularibus etiam Societatis lesu, ut te in Provisitatorem recognoscant, obedienti:m, & reverentiam tibi **debitam pro tanto munere pra-**

connoître pour Provisiteur, vérence & & l'obéissance dûes à ce haut Emploi.

Sequitur tenor Brevis Pontificii die 3. Sept. 1737. Cùm nuper Sanctissimus Nofter Dominus Clemens Divinà providentià Papa XII. per Litteras Apostolicas, datas sub annulo Piscatoris die 11. Augusti labentis anni de confilio Sacræ Congregationis Em-

Vous dont l'expérience de M. dans les afaires nous est de-Favre. puis long-tems connue; dont la pieté la science, la saine doctrine & la fidélité nous rassurent beaucoup au Seigneur, nous vous choissions & députons par les présentes pour Provisiteur avec toute les facultés nécessaires à cet éfet. Enforte, qu'excepté ce qui apartient au caractère Episcopa!, vous puissiez agir de la même manière que nous avions acoutumé de le faire: Ordonnant à tous nos vénérables Missionaires soit Séculiers, soit Réguliers & même de la Societé de Jésis, qu'ils aient tous à vous re-& qu'ils vous rendent la ré-

Voici la teneur du Bref daté du 3. Sept. 1737. Com:ne depuis peu de tems Notre S. P. Clement XII. par des Lettres Apostoliques données sous l'anneau du Pecheur, le II. d'Aoust de l'année courante, de l'avis de la S. Congrégation de la Propagation de la foi, a constitué Es

député

Provistent en faveur de M Faure.

XIII. LET. député M. Elzear François Evê-TRE 1741. que d'Halicarnasse pour Visiteur l'atentes de Apostolique avec tous les pouvoirs de Délégué, & autres nécessaires & convenables selon son bon plaisir E3 celui du S. Siége , dans les Royaumes de la Cochinchine, du Ciampa Es du Camboje : Sa Sainteté , à laquelle dans l'audience acoutumée les sufrages des Eminentissines de la même Congrégation, ont été raportés, par M. Philipe de Monti Sécrétaire, a donné au même M. Elzear François Vifiteur un pouvoir foécial de subdéléguer en ças seulement de mort . हिं cela à sa volonsé & selon sa con**science**, soit avant, ou après que la Visite sera commencée, un Pretre dont la capacité hui serois commue, pour qu'il acheve zout ce qui a été commis par les dites Lettres Apostoliques, avec toutes les facultés & nièmes pouvoirs, qui lui auront été acordés de quelle manière ce puisse être; exceptant néanmoins ce qui regarde le caractère Episcopal : Es cela jusqu'au tems que le S. Sitge, étant informé au plutôt par le Subdélégué, en dispose d'une autre manière. Que si après cette subdélégation faite, le Seigueur veuvit à préserver de mort

Emmorum. & Romanorum DD. S. R. E. Cardinalium negotiis Propagandæ fidei p:æpolitorum, V.litatorem Apostolicum cum facultatibus Delegati, aliifque necessariis, & opportunis ad fuum, & S. Sedis beneplacitum constituerit, & deputaverit in Regnis Coccincinæ Ciampæ & Camboiæ R. P. D. Elzearium Franciscum Ep scopum Halicarnasseum: Eadem Sanctias fua . cui in folità andientià per R. P. D. Philippum de Montibus Secretarium, relata fuerunt vota p æfatorum Emmorum PP. eidem R. P. D. Elzeario Francisco Visitatori. potestatem peculiarem concessit subdelegandi tempore dum axat sui obitus, & pro fuo arbitrio, & confeientia tam ante, quam post inceptam Visitationem, sacerdotem idoneum ipsi benè visum, ad ea omnia explenda quæ fibi per memoratas Litteras Apostolicas comm ssa sunt. cum omnibus & fingulis facultatibus quocumque modo sibimet ipsi tributis, exceptis tamen iis, quæ caracterem Episcopalem requirunt : & donec Sedes Apoltolica certior

tior facta, quod quampriniùm per Subdelegatum fieri provideat. debebit aliter Ouod si autem post peractam ejulmodi subdelegationem Delegantis obitus, Deo dante, non subsequatur, eadem subdelegatio ipso facto sit nulla. ac si nullatenus peracta fuisset, salva semper bus fuprà : V. Card. Petra Præf. : Philippus de Montibus Secret.

Volumus autem ut adveniense obitu nostro quàm citius omnes Scripturas, Litteras, Documentaque in nostris scriniis invenimutur, & que ad presentem Visitationem spectabunt, colligas, enque omnia sub sigillo tuo ad dictum Sacram Congregationem trans--mittas, eamque de nostro transitu certiorem facias. Datum in Ædibus Nostris Civitatis Regia Coccincina die 21. Julii anni millesimi **feptingentefimi quadragefimi:** E. F. **Episcopus** Halicarnasseus Visitator Apostolicus.

Evêque d'Halicarnasse, Visiteur Apostolique. Loco † Sigili: Joannes Antonius de La-court Missionarius, Protonotarius Apostolicus, ac in hoc Actu Secretarius.

le Délégué: la subdélégation n'au-XIII. Lerra aucun éfet, non plus que si TRE 1741. elle n'eut jamais été faite, sauf Provisiteur toujours en tout, l'autorité de en saveur la même S. Congrégation. Donné de M. à Rome dans notre Palais de la Favre. dite S. Congrégation, le jour es an ci-dessus nommés. Cardi. Petra Prafe.: Philipe de Monti Sécrétaire.

in omnibus auctoritate præfatæ Sacræ Congregationis. Datum Romæ ex Aedibus dictæ S. Congregationis, die & anno qui-

En conféquence nous voulons qu'auffitôt que la mort nous aura fait passer de ce monde à l'autre, toutes les Ecritures, Lettres, & Instructions qui se trouvent dans nos coffres & qui regarderont la présente Visite, soient railemblées par vous, & que vous les envoyez ensuite signées de votre sceau à la même S. Congrégation, & que vous lui donniez avis de notre décès. Donné dans nodemeure de la Ville Royale de la Cochinchine le 21. Juillet 1740. Elzear F.

> Lieu † du Sceau : Jean Antoine de La-court Missionnaire & Protonotaire Apostolique & Sécrétaire pour le pré-Sent Aite.

Y

Nous

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES 170

XIII. LETest reconnue à la Congregation.

Nous Nicolas Lercari Sé-TRE. 1741. crétaire de la Congrégation La Pasente de la Propagation de la foi.

Nous certifions & atestons que la présente copie écrite d'autre part, est mot pour mot conforme à son Original, qui existe dans les Archives de la même S. Congrégation. En foi de quoi &c. Donné à Rome dans le Palais de la dite S. Congrégation le 19. Nov. 1744.

Lieu † du Sceau.

Nos Nicolaus Lercarius Sacra Congregationis de Propagandà Fide Secretarius.

Fidem facimus atque testamur retroscriptum transumptum concordare de verbo ad verbum cum suo Originali existente in Archivio hujus Sacra Congrega-. tionis, in quorum fidem Ec. Datum Roma ex Ædibus iphus Sacra Congregationis, hac die 19. Novemb. 1744.

Nicolas Lercari Sécrétaire: D. Bacard Archiviste.

Le Supérieur des Mi∏ionaiçois reconmoit les pouvoirs de M. Favre. connois alors ses pouvoirs.

Après que je leur eu fait la lecture de cette Patente, je demandai au Supérieur des Missionaires François, s'il me reconnoissoit pour Provisiteur Apostolique, il me répondit, oui; je fis la même demande au Pere Lopez Supérieur des Jésnites, il répondit qu'il vouloit voir de ses propres yeux cet Acte, (a) je le lui remis entre les mains, il l'examina. Le Supi- pendant un quart d'heure avec le Pere Mathématicien, ils devenoient rouges comme du feu, ils disputoient entre eux Jésuites de- sur la construction de la phrase, sur la valeur des mots, & mande par- sur l'arrangement des virgules, quand ils l'eurent bien épludon à ge- ché & qu'ils eurent vu les Sceaux & les Souscriptions de noux à M. Poppe & de M. d'Heliographe le Pere I oper fit un affe le Provisi- Rome & de M. d'Halicarnasse, le Pere Lopez sit un acte reur se re- inoui dans les Annales de la Societé : il se mit à genoux pour me demander pardon, je le relevai sur le champ en

> (a) La reconnoissance & la valeur de cet Acte, a été joint ici pour obe, gier à l'incrédulité de la Compagnie de Jésus,

l'embrassant & je crus que nous serions amis inséparables, XIII. Let. tant je sus frapé de ses protestations d'obéissance & d'amitié: TRE 1741, Je les conduiss tous ensemble à l'église pour invoquer les Les Jésais lumières du St. Esprit, & je leur demandai la persévérance nuent à redans leurs bonnes dispositions: Je les conjurai de concourir suser de reaux biens de la Mission, en leur assûrant que l'acomplisse-mettre les ment de nos devoirs réciproques seroit le meilleur moyen Lettres de pour resserrer les nœuds de notre amitié; j'ajoutai qu'ils de- Provisvoient commencer par réparer leurs fautes passées, hono-teur. rer la mémoire de M. d'Halicarnasse par leur présence sur son tombeau, se faire relever des censures qu'ils avoient encourues le jour de son enterrement, en allant dire la messe à l'église interdite du Pere Jerôme, & me rendre les Lettres de M. le Visiteur que leur Procureur avoit retenues à Fayfo: ils promirent de faire en sorte que je serois content, mais quelques jours après le Pere Lopez me vint dire qu'il ne favoit rien des lettres que je demandois, que c'étoit le Procureur des Récolets qui les avoit, & non celui de la Societé: j'écrivis donc au Procureur des Récolets de me les envoyer; il répondit qu'il n'osoit les confier à personne, que lui - même me les aporteroit; il vint en éset, mais malheureusement, il passa chez le Procureur de la Societé, son Directeur à qui il communiqua son dessein, le Directeur lui dit gardez - vous bien de rendre ces lettres à M. Favre, vous feriez un péché mortel, le bon Pere Philipe m'écrivit cette décission du Pere Vascancellos; vous auriez de la peine à le croire, si je ne vous raportois ici ses propres termes, les voici.

Propter clausulam R. P. Miralta qui mihi scripsit (absente Illustrissimo Donino Halicarnasseo remittantur Epistola Macaum, quin tradantur Donino Favre.)
Pater Vascancellos dixit mihi quod

A cause de cette exception faite par le R. P. Miralta qui m'a écrit (M. d'Halicarnasse absent, il faut renvoyer les Lettres à Macao & ne point les remettre à M. Favre.)

Y 2

De-

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

XIII. Ler- Delà le P. Vascancellos m'a quod peccarem mortaliter si D. TRE. 17+1. assuré que je pécherois mor- V. traderem.

tellement, si je les donnois à votre Seigneurie.

Je répondis au Pere Philipe, que le Pere Miralta n'étoit pas en droit de donner de pareils ordres. & que la décision du Pere Vascancellos n'avoit ni la probabilité intrinséque ni l'extrinséque, qu'en retenant ces Lettres qui étoient des Lettres Apostoliques & qui m'apartenoient en qualité de Successeur à la Visite, il encouroit l'excommunication majeure ipso facto, selon la Bulle in Cana Domini: parag. 14.: mais on fe mocqua de la Bulle & de celui qui la citoit, & on retint les Lettres.

T.e. Supepouvoirs du Provisilai∏e pas que de lui refuser obei [ance.

Le Supérieur des l'éluites me témoignoit être fâché du vol & de la désobéissance de ces Peres, & néanmoins je Jésuites re- sçus qu'il leur avoit écrit des lettres dans lesquelles il aprouvoit & louoit leur conduite; il m'amena les deux nouveaux lésuites qui me demandoient les pouvoirs de précher & teur: Il ne de confesser. La preuve qu'ils me donnerent de leur soumission, fut le refus de prêter le serment prescrit sur l'obfervation de la Bulle Ex illa die: Ce serment, disoient - ils, étoit superflu entre mes mains, parce qu'ils l'avoient déja: prêté entre les mains de leur Provincial à Macao: Ces contestations durerent plus d'un mois.

Le Supérieur revenoit toujours de tems en tems & m'acab'oit de caresses & de questions : il me dit un jour par manière de réflexion subite: à propos vous n'avez plus rien à faire de-nos papiers & des annotations que nous avions prêtés à feu M. le Visiteur; & moi, dit -il, j'en aurois besoin, parce que ce bon homme de Provincial me les deles lesuites mande, ils seront par - là dans quelque coin, donnez ordre qu'on me les cherche: je ne comprends pas bien lui repondis - je, ce que vous demandez, ces papiers sont dans les archives de la chancélerie; il reprit d'un ton étonné: vous ne m'entendez pas? Je vous dis de me remettre nos annotations, & je vous promets que la Societé pensera à vous-

Promesses flaterifes : faites par à M. le Provisiteur pour l'engager dans leurs faux interes.

Sici

Si vous avez besoin d'argent, vous n'en manquerez pas, XIII. Ler. nous en avons grace à Dieu, & tout autant que nous en TRE. 1741. avons, il est à votre service, & si vous retournez en Europe, nous vous regardons déja comme l'un de nos Prélats: moi répliquai - je, votre Prélat, à moi votre argent? Je ne veux être que votre Serviteur fans aucun intérêt, tout votre or ne rachetera pas vos papiers; mais repris- je en foutiant, vous voulez sans doute badiner mon R. Pére: le Pé- neur des re Lopez toujours plus éfronté, répliqua, je ne badine du jéssites titout point, voulez - vous nous rendre ces papiers, oui ou che de cornon, ajouta-t-il d'un ton impérieux? Si vous nous les rompre le donnez ces paperasses qui vous sont inutiles, vous serez par or & heureux, & vous aurez plus de pains d'or (a) qu'il n'y a par argent de feuilles dans ces annotations: enfin vous serez notre &c. ami; mais si vous vous obstinez malheureusement, nous Indigné Le Provisiles aurons malgré vous & par toute autre voie. de ces propositions & de telles menaces, & transporté de fait de viss zèle, je lui imposai silence en ces termes: allez, lui dis-je, reproches. allez porter ailleurs votre or & vos menaces : je ne suis **Ému ni de l'un ni de l'autre, je pourrois vous adresser les** paroles de St. Pierre à Simon le magicien, que ton argent périsse avec toi. Sachez que l'or ni les menaces d'un Jésuite ne tenteront ni n'éstraieront jamais un Commissaire Apostolique, ataché comme je le suis, à mon devoir.

Le Prince chrétien qui étoit présent avoit remarqué par nos discours que nous n'étions pas d'acord; je lui dis que **l'étois un peu embarassé avec le Supérieur des Jésuites pour** une afaire qui regardoit la mémoire de feu M. d'Halicarnasle; mais que j'avois une autre afaire encore plus pressante qui étoit, comment je pourrois mériter la protection du grand Mandarin, Ministre d'Etat & de la guerre : le Prince répondit, que je pouvois l'aller voir sous prétexte de le

Yа remer-

⁽a) Un pain d'or vaut onze cens livres de France ou environ deux sens Ecus Romains.

Mandarin reçoit grale Provisiteur.

XIII. Let- remercier des bontés dont il avoit honoré l'Illustie Grand-TRE. 1741. Pére: je me portai au Palais du grand Mandarin, ma visite lui sut agréable, il me retint à souper, sa conversation feroit ailleurs une matière d'un entretien assez amusant: ciensement Il me demandoit s'il étoit vrai qu'il y eut un pays dans le monde où les femmes fissent des enfans sans qu'elles eusfent des hommes: je lui répondis qu'il n'y en avoit point, que si on lui avoit fait quelque récit sur pareil sujet, il devoit le regarder comme fabuleux & tiré de certains contes qui n'ont rien de réel, que dans l'imagination des gens qui se plaisent à inventer. Il sut satisfait de ma réponse & il me demanda, quel étoit le plus grand Roi de l'Europe, je lui répondis que c'étoit le Roi de France : il ajouta tout de suite, vous êtes François sans doute? je répondis, Seigneur je ne suis pas François; (a) mais quand je serois François, ou ennemi des François, je ne pourrois pas répondre autrement à votre Altesse, à moins que je ne blessasse la vérité, il sit signe qu'il me croyoit, & qu'ésectivement il avoit toujours cru que la France surpassoit de beaucoup tous les autres Royaumes de l'Europe, à peu près comme l'Empire de la Chine surpasse tous les autres Royaumes de l'Asie. Il me fit encore plusieurs autres demandes : mes réponses parurent être de son goût ; il me répéta plus de dix fois, qu'il m'aimoit & m'estimoit; parce que je parlois clair & vrai. Quand je voulus m'en aller, il ordonna d'équiper sa belle galére pour me conduire chez moi. Le lendemain je lui envoyai une pendule d'Angleterre que M. d'Halicarnasse m'avoit laissée, il m'en sut plus obligé que si je lui avois donné un trésor: par-là je croyois m'assurer contre toute sorte d'événemens, & en éset ce Seigneur fut mon Protecteur, & d'une si bonne manière que ie pouvois librement recourir à lui comme à un ami de cœur. Le

Mandarin boxore le Provisi-Seur.

> (a) Les Jésuites qui ne sont pas François débitent en ce Pays la plusieurs faussets insignes contre la France.

Le public étoit fort édifié de ma bonne intelligence avec XIII. Lerle grand Mandarin. Le Prince & les Mandarins chrétiens TRE. 1741. en étoient même charmés, mais les Jésuites qui s'imagi- Les réparnoient que je visois à quelque dignité de Mathématique dent dans comme eux, commencerent à débiter dans la Ville, que le Public j'étois un ignorant en fait d'arts, que je m'apellois Faber, des discours & que j'étois Faber lignarius, & comme si cela ne susssoit méprisans pas, ils ajoutoient que j'avois été soldat du Roi de Fran-Provisce: Je méprisois ces sottises, dont je ne faisois que rire; teur. je ne me fouciois pas beaucoup que le public sçut mon ignorance dans l'art de deviner une éclipse, d'allumer des feux d'artifices, de dresser des lits à ressorts pour les Concubines, d'inventer des abrevoirs commodes pour les chiens, & de fabriquer d'autres machines, dont les Peres de la Compagnie se font un si grand honneur en ce Pays-là, je me faisois gloire de ne favoir & de ne pratiquer d'autre profession que celle de Missionaire de J. C. & de Ministre fidéle du St. Siége.

La plaisanterie ridicule qu'ils faisoient sur mon nom, me Réponse du flatoit plus qu'elle ne m'afligeoit, je dis un jour au Pére Provisiteur Lopez qu'il m'avoit écrit cette moquerie, vous pouvez m'a- aux raille-peller Faber tant qu'il vous plaira, c'est toujours mon nom santeres des latinisé & celui de mes ancêtres; vous n'avez qu'à consul-jépaites des le les Dictionaires: Favre en François, Faber en Latin, se Missionaire Favre décide les cas de conscience, & le Provisiteur Faber juge les Jésuites, trastant fabrilia Fabri. Vous dites que j'ai été soldat du Roi de France, le métier des armes ne deshonore point, les Suisses sont Gardes des Rois & non Gardes des chiens, pour moi je n'ai jamais été que soldat de Jésus-Christ, mais j'ai des Freres assez des raisses pour porter les armes au service du Roi de ries, les jélerance.

Les Jésuites outrés de mon indiférence se retirerent, & sent aux peu de tems après, ils tenterent de me perdre de réputation contre le par des calomnies plus atroces, qui portoient sur mon mi- provisi-nistère, teur.

XIII. Ler-nistère. Ils répandirent sourdement le bruit que j'avois TRE. 1741. vendu la justice, qu'ils n'osoient pas dire les crimes que j'avois fait, qu'ils les diroient à Rome. J'apellai le Pére Britto qui est un bon vieux, qui fait le saint, & qui est encore plus déguisé que ses Confréres, je lui dis, si en gens d'honneur & de bon sens on pouvoit parler & difàmer, comme le faisoient les Jésuites à mon égard: il répondit que ce bruit ne devoit pas m'inquiéter, qu'il passeroit bientôt. Je n'en doutois nullement ; & la suite leur aprit que les vents soussent inutilement pour abatre une colomne établie sur la pierre ferme, qui est la vérité. Nous changeames de discours; plût à Dieu, que par la suite j'eusse des choses à vous raconter, qui vous fissent changer de l'idée afreuse que vous avez sans doute conçue contre de tels Enfans de St. Ignace: mais par malheur j'en ai beaucoup d'autres à vous exposer, qui continueront à vous faire gémir. Je vais d'abord vous parler des Comédies Cochinchinoifes.

Des. Comédies Co. chinthinoises.

xandre & quelques Jésuites permettoient aux chrétiens (même par des écrits publics) d'assister aux Comédies des Idolâtres, lui avoit expressément ordonné de s'en instruire à fond & de les défendre, suposé qu'elles fussent des actes de la Religion des gentils, ou aussi obscénes que les Mussionai-Comedies res François l'assuroient. Des que nous fûmes à la Chine Cochinchi- M. d'Halicarnasse m'envoyoit de tems en tems aux Coménoises aux dies pour lui en raporter mon sentiment; Il en sit encore chrétiens se de même à la Cochinchine; elles sont donc dans ces deux trouvent pays à peu près les mêmes; les noms seulement & les acpar la per-teurs sont diférens, les unes sont publiques, les autres prinission des vées. Les premières se représentent aux fraix communs d'une communauté, d'un quartier, ou d'un village; les secondes se font aux dépens de quelques Seigneurs, ou d'un fimple particulier qui veut se divertir avec ses amis choisis. Les Comédies qui se font en public, sont de trois sor-

tes.

La Propagande qui avoit été informée que l'Evêque Ale-

Jesuites.

tes. 1°. A l'honneur du génie tutelaire : par exemple du lieu en XIII LET. langue Anamytique dit viera: cette comédie s'apelle Hat-Dinh, TRE 1741. c'est-à-dire comédie de chant, ou si vous voulez Opera, ils élevent dies Coun trône à ce génie, ils ornent son temple, ils lui ofrent trois ta-chinchibles chargées des mets les plus exquis; on commence par un can-noises auxtique à sa louange, la simphonie des violes, des guittarres, des quelles les hautbois succedent alternativement au chant; ce spectacle chrésiens se dure toute la nuit. Le lendemain au matin, on dessert les par la perpremières tables, on lui en presente d'autres, les directeurs mission des du theatre mangent les viandes déservies, qu'ils croient Jésuites. avoir la qualité de les égayer & de ranimer la voix des chanteurs & des musiciens, on recommence la comédie en y mélant que ques couplets de chansons fatyriques ou ob-Lorsque quelqu'un des acteurs dit un bon mot, débite un joli compliment amoureux, on bat du tambour de basque & d'une espéce de timbale : ce tintamarre fini, l'acteur reçoit un prix.

La seconde espèce de comédie publique, se fait à l'honneur de quelque idole qu'ils veulent se rendre propice : cette comédie s'apelle Hoì, c'est - à - dire assemblée, parce que non seulement tout un village; mais encore plusieurs villages voisins s'assemblent pour célébrer cette sête. Ils vont en procession au devant de l'Idole portée par un Bonze, chacun concourt à rendre la fête plus brillante en se parant de son mieux : dans cette procession ils font marcher plusieurs figures de papier, qui representent des éléphants & des chevaux : ce sont des figures grotesques ; celle de cheval, est partagée en deux piéces, entre lesquelles se trouve un homme de bout, qui en marchant leur communique son mouvement & paroît une espéce de centaure. Quant à l'éléphant, il est porté par deux hommes, qui sont placés l'un entre les jambes du devant, & l'autre entre celles de derrière; plusieurs ensuite sont armés de piques, de drapeaux & de banderoles de soye ou de papier doré. Aussitôt que le Bonze est arrivé au lieu de la comédie, il

ses auxquelles les chrétiens sion des Jélitites.

XIII. Ler-place son Idole sur un autel préparé : les comédiens alors TRE. 1741; mangent le banquet, que l'assemblée leur à servi principalement en confitures & en fruits; ils commencent à déclachinchinoi- mer gravement le prologue; ensuite ils se promenent en chantant les prodiges, ou en récitant les miracles que l'Idole à opéré pour dissiper l'ennui que les scénes sérieuses pourassissent par roient faire naître; ils finissent par le burlesque. " Hinc (a) " est quod in hac processione ita colunt Idolum, ut etiam " comedias & ludos ad lætitiam agere videantur, hocque ,, fine conducuntur musici, ut tum spiritus laudibus, tum ., jocofis, tum lepidis verbis, tum fatyris in peragenda Su-" perstitiosa festivitate allecti homines indefesso demorentur. ,, pag. 47. in resp. ad 16. scripsit Pater Joannes Paz Soc.

Tefu. La troisième espèce des comédies publiques, est de cel-

les qui se font en certaines ocasions, par exemple, de la naissance d'une Idole, ou de la consécration d'un temple, ou à l'honneur de certains petits Dieux qu'ils disent être les auteurs des sciences & des arts; ces comédies s'apellent Thien sû: Plusieurs Jésuites en ont parlé & en ont pensé ce que j'en pense sur tout le R. Pere de Rhodez dans son Histoire du Tonquin, au chap. 29. pag. 106. Celles que l'on joue encore aux nouvelles & pleines lunes & au commencement de leur année, ne sont pas moins superstitieuses que les autres : ils croient par exemple, que la nouvelle lune influe fur leurs nouveaux plaisirs, ou que ces influences seront funestes, si elle paroît trouble, ou si la pleine lune manque de paroître lumineuse, elle est dans la douleur,

⁽a) De là dans cette Procession, ils honorent l'Idole de telle manière, qu'on diroit qu'ils font des comédies & des jeux pour se réjouir : Aussi amenent-ils à cette fin des musiciens, afin que tantôt par les louanges d'esprit, tantôt par les paroles joyeu'es & satiriques, les hommes soient engages à demeurer sans peine pendant cout le tems que ce fait la sête superstitieuse. C'est ainsi que parle le P. Jean Paz de la Compagnie de Jesus, à la sag. 47, dans la Réponse au 16.

ou exposée à quelque violent combat : Lorsqu'ils voient XIII. Le redes nuages épais qui l'aprochent, ils croient que c'est un tree. 1741. afreux dragon qui veut la dévorer : Ils sortent tous de leurs dies Co-chinchinoitres avec des tambours de basques de cuivre; ensin avec ses auxtous les instrumens capables de faire du bruit, & sont en quelles les éset un charivari épouvantable pour ésrayer le dragon & chrétiens assistant de l'acher prise sur la lune : A l'égard de la permisseur nouvelle année qui commence toujours à la première son des lune de Mars, ils croient que tous les bonheurs de l'an-Jésuites. née dépendent des premiers jours; si un homme est triste ces jours-là, les asaires iront mal, s'il se divertit bien, elles iront à merveille; voilà pourquoi, ils s'épuisent à jouir des plaisirs les plus grossiers & à les renouveller par les comédiens les plus dérangés.

Pour ce qui est des comédies privées qui se representent plus frequemment, la plupart sont aussi des actes de religion, sur tout celles qui se representent à l'honneur & à la gloire des morts; parce que ces peuples aveugles croient d'obliger les désunts en louant des comédiens, dont le rolle consiste à réciter des vers & à chanter des hymnes pour les morts, qui les écoutent avec plaisir. Les comédiens s'inclinent respectueusement & se prosternent frequemment devant leurs tablettes où l'esprit réside, jusqu'à ce qu'il renaisse selon la croyance de quelqu'uns.

Les comédies qu'on pourroit régarder comme indiférentes, font celles qu'on fait, pour avoir fait un heureux voyage, foit pour avoir obtenu une charge, recouvré lasanté, réussi dans le commerce, elles sont extraordinairement plus libres qu'à la Chine (a); parce que les hommes & les femmes, les filles & les garçons qui y assistent pêles-mêles, font souvent entre eux des autres scénes, qui ne sont Z 2

⁽⁴⁾ Dans la Chine les femmes & les filles n'affiftent pas aux comé-

dies Coquelles les chrétiens assistent par la permisfion des Jésuites.

XIII. Ler- pas des plus honnêtes: les comédiens une fois échauffés dé-TRE-1741; clament hardiment les impromptus, que la fécondité de leur imagination leur fourni, les arlequins, les pierrots font alchinchinoi- lertes & fautent à merveille; ils finissent ordinairement par la representation du suplice d'un voleur, d'un combat de gladiateurs, d'une victoire d'un Empereur, du désordre d'une tempête, des façons & des minauderies d'une coquette, par chanter les douceurs de l'amour &c. Assez souvent le galant après avoir soupiré auprès de sa maîtresse, vous l'enleve fans façon & vous la porte derrière le théatre, où on a lieu de croire qu'il ne se passe rien de bien : ces grossières obscénités sont aplaudies par les assistans, jugez des bonnes pensées que tout cela doit inspirer; pudet referre, puisje dire avec St. Ciprien, que dicuntur, pudet etiam accusare que finit: c'est de pareilles assemblées dont on peut dire avec Tertulien, qu'elles sont le consistoire de l'impudicité. Theatrum, est privatum consistorium impudicitia, ipsa etiam prostibula publica libidinis: cap. 17.

Ne vous paroît-il pas clair, Monsieur, que toutes ces espéces de comédies que je viens de vous exposer sont non seulement infectées; mais entiérement pétries du levain d'une aveugle & misérable superstition, qu'un chrétien doit avoir en horreur, loin de pouvoir y prendre part: c'est de pareilles spectacles dont parle Tertulien. " A prinordio " bifariam ludi censebantur sacri , & sunebres , id est Diis natiomun & mortuis, sed de Idololâtria nihil differt apud nos, sub quo nomine & titulo dum ad eosdem spiritus perveniat, quibus renunciamus, licet mortuis, licet Diis suis faciant: Quanta pratereà sacra; quanta sacrificia precedant, intercedant, succedant, quot collegia, quot sacerdotia, quot officia moveantur? Sciunt homines omnia propter Diabolum instituta esse Es ex Diaboli rebus instructa: cap. 24.: Et S. Jean Chrisostome ne ditoit-il pas à son peuple? " Demonum sunt, non hominum " secularia spectacula, quare vos hortor, ut à Satana festis abstineatis, nam si Idolorum Templis nefas est ingredi, longè magis

', in Demonum solemnitatibus. cap. 3. hom. 30. pag. 1300. XIII. LetS. Ciprien semble encore en mieux connoître le venin, en TRE. 1741.

disant: ,, Ita Diabolus artisex, quia idololatriam per se nudam Des conédies Co,, sciebat horreri, spectaculis miscuit, ut per voluptatem possit chinchinoi, amari.

se aux-

Voilà fans doute sur quoi se fonda le Concile de Carta-quelles les géne tenu en l'an 397. lorsqu'il condamna de semblables spec-chrétiens assister, qui moribus & pudore censenus, meritò ma-la permissis voluptatibus & pompis vestris & spectaculis abstinenus, quorum son des & de sacris originem novimus & noxia blandimenta dannamus. Jesuites.

Can. II. Minutius Felix in Ostavio pag. 377. Et c'est sans doute aussi pour pareilles raisons que le Pere François Acosta Jésuite m'a écrit, qu'il avoit toujours désendu aux chrétiens d'aller aux comédies des Gentils, ,, mea (a) praxis semper, suit eos qui ad hujusnodi comedias constitubant acerrime increpa-, re ac omninò prohibere, nec scio quid in contrarium afferri possit pro cohonestandis mulierum, juvemunque promiscue adstantium noctiornis cetibus, quos sapè non solum curiositas videndi attrahit, sed aliud latens illecebrarum genus impellit & du 20.

Mai 1741. l'original est à la Propagande sous le N°. 32.

Avouez - le, Monsieur, qu'il n'y a que des gens d'une ignorance ou d'une éf onterie plus qu'ordinaire, qui aient pu faire avancer à M. Alexandre cette (b) proposition: "Ire, ad comedias absque malà intentione onnes Ecclesia Doctores asserunt non esse peccatum grave: Proposition également fausse dans ses deux parties; car il est faux qu'il soit généralement permis d'aller aux spectacles; il y en a de mauvais en eux-mêmes; tels sont ceux de la Cochinchine, auxquels la Z 3

⁻⁽a) Ce Missionnaire de la Compagnie qui désendoit à ses chrétiens d'aller à la comédie, n'étoit guére aprouvé de ses Consréres, qui tâchoient de se persuader qu'il n'y avoit aucun mal en dirigeant bien son intention: avec cette direction, ils veulent permettre les choses les plus mauvaises en elles-mêmes.

⁽b) Aller aux comédies sans mauvaise intention, tous les Docteurs du l'Eglise, assurent que ce n'est pas un grand mal.

auelles les Sion des Jéjuites.

XIII. Ler-proposition se raporte, dont tout chrétien est obligé de TRE 1741 s'abitenir : il est faux de même que tous les Docteurs de Des comes l'Eglise aient enseigné la doctrine que la proposition leur chinchingi, atribue; il n'y a peut être pas de sujet contre lequel les Péres déclament si généralement & si fortement que contre : les spectacles, & venir nous dire & publier dans une Letassissant par tre Pastorale que tous sans en excepter un seul omnes, la pernuf. exemtent de péché ceux qui y assistent; c'est - là, encore une fois, le comble de l'éfronterie & de l'ignorance.

> Je ne prétens pas au reste condamner tous les spectacles. il peut y en avoir des innocens, auxquels il est permis d'allister; je ne parle que de ceux de la Cochinchine contre lesquels M. de Flory s'étoit justement récrié & auxquels

seuls mes Décrets se raportent.

La Propagande avoit pareillement ordonné à M. d'Halicarnasse de décréter sur la rébâtisation des enfans batisés par les Catéchistes; sur la prémiere communion des jeunes gens, & des adultes que M. A'exandre & les Jésuites avoient prescrite à la premiere fois que les jeunes gens & les adultes se consesseroient; sur la graisse de cochon qu'ils permettoient de manger indifféremment tous les jours de l'année fans exception & fans nécessité, & sur les autres abus qu'il reconnoîtroit sur tout dans les habits mondains de certains Missionaires.

M. d'Halicarnasse avoit eu une atention toute particulière fur tous ces chefs recommandés; il en avoit parlé souvent aux Missionaires à qui il disoit toujours qu'il vouloit condamner tous ces abus, il atendoit de le faire pour des raisons encore plus urgentes; mais ayant succombé sous la multiplicité des persécutions, il me recommanda d'acomcomplir ses intentions & les ordres de la Propagande, & voici comment je fis ces Décrets.

PIEREZER BEREERE

DECRETS

Concernants la Doctrine & les Pratiques à suivre dans XIII. Lette la Mission de la Cochinchine rédigés & publiés après TRE. 1741La mort de l'Illustrissime & Révérendissime Seigneur El-Provisieur zear François des-Achars de La-Baume, Visiteur Apostolique, par Messire Pierre François Favre Prêtre & Protonotaire Apostolique Subdélegué à la Visite.

PIERRE François Faure Prêtre Protonotaire & Provisiteur Apostolique des Royaumes de la Cochinchine, du Ciampa & du Camboje à tous les Vénérables Missionaires des dits Royaumes, Salut: Nous n'avons pas été plutôt élevé à la dignité de Provisiteur Apostolique que nous avons dirigé toutes nos pensées & toute l'aplication de notre esprit au bien & à l'acroissement de cette Mission; à cet éset marchant, quoi qu'indignes, sur les traces du susdit Illustrissime & Révérendissime Visiteur, nous nous sommes crûs obligés d'employer tous nos foins à arracher la zizanie de ce champ du Seigneur : & afin d'y faire fleurir par tout avec la pureté des mœurs, la faine doctrine catholique Apostolique & Romaine, de couper racine aux erreurs, & de réunir les Missionaires dans une même doctrine & une même pratique; nous avons cru devoir rendre les Décrets fuivans, qui sont moins notre ouvrage que celui de feu l'Illustrissime & Révérendissime Visiteur, & que nous publions sous le bon plaisir de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la foi, jusqu'à ce qu'elle en ait autrement décidé.

En

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES 184

En premier lieu, nous nous sommes informés avec grand XIII. LET-TRE. 1741. soin tant à la Chine, qu'à la Cochinchine au sujet des co-Décrets du médies qu'on a coutume de representer en ces pays, outre Provisila connoissance que nous avons cru devoir en prendre par teur. Article qui nous - mêmes, nous en avons souvent conféré avec de pieux concerne les & savans Missionaires, avec des premiers Catéchistes, des Manda ins chrétiens & autres personnes d'une probité con-

nue, & tous sans exception nous ont également asirmé la persuasion où ils étoient, que d'assister aux comédies des Gentils, est un péché des plus graves. En éset ces spectacles se représentant en présence du Démon ou en général de quelque fausse Divinité, dont l'Idole y est toujours exposée, à l'honneur de quelque Génie ou des Ancêtres pour lesquels les peuples de ces contrées ont une vénération superstitieuse; & ayant en un mot presque toujours l'idolatrie pour fin & un objet formellement mauvais & illicite. En conféquence nous avons jugé condamnable la doctrine publiée dans la proposition suivante: Tous les Docteurs de l'Eglise assurent que ce n'est pas un péché grave d'aller à la comédie sans mauvaise intention, & la condamnons en tant qu'elle a raport aux comédies de la Cochinchine, comme fausse, scandaleuse, & aussi contraire à l'esprit des Docteurs de l'Eglise qu'à celui de l'Evangile, qui nous aprend que nous ne pouvons pas servir à deux maîtres, & que celui qui voudra prendre part aux divertissemens du Diable, n'en

sur les comedies.comdannée dans cet Article.

•

Article contre la

aura point à l'héritage de Jésus-Christ. En second lieu, nous conformant aux faints Canons qui défendent la réitération du Batême hors le cas d'un doute reveration du Battme. prudent sur la validité: nous déclarons nul, l'ordre publié dans toute cette Mission de rébatiser tous les enfans, même ceux qui ont été batisés par les Catéchistes aprouvés ; & défendons aux Missionaires de réiterer le Batême dûment conferé par les dits Catéchistes aprouvés, mais dans le cas d'un doute prudent sur la validité du Batême, donné à quelqu'uns par certains Catéchistes, ils administreront ce sacrement

ment fous condition en disant, selon qu'il est prescrit par XIII. Lerle Rituel Romain: Si tu n'es pas batisé, je te batise au nom TRE 1741. du Pere, du Fils, & du St. Esprit, & répandant en même Provisitems l'eau sur la tête de l'enfant ou de l'adulte par trois teur. fois en forme de croix : nous exhortons les Vénérables Missionaires à se conduire avec beaucoup de circonspection & de prudence sur cet article de la réitération du Batême; car de plus de 60. Catéchistes que nous avons examiné dans le cours de la Sainte Visite, nous n'en avons trouvé aucun, même dans les villages & parmi les chrétiens les moins instruits, qui ne sout la forme & la matière essentielle du Batême.

En troisième lieu, quand à ce qui concerne la première Article sur communion des enfans & des adultes, suivant en cela la la première pratique de l'Eglise & des instructions de St. Charles, qui communous aprend qu'on doit éprouver les personnes de quel âge qu'elles soient avant que de les admettre à la première communion, nous annullons le réglement prescrit aux Missionaires dans la proposition suivante : Vois devez enseigner à tous, aux enfans comme à ceux qui sont plus avancés en âge, que la première fois qu'ils se confessent, ils doivent tous cette fois là recevoir l'Eucharistie. Car parmi les enfans ou les jeunes gens qui se confessent pour la première fois, combien en trouvet-on qui n'ont point la capacité requise pour être admis à la Sainte Table? Et parmi les adultes combien y en a-t-ils qui au tems de leur premiére confession, se trouvent engagés dans l'ocasion prochaine ou dans l'habitude du péché; ou qui comme dit le Rituel Romain, encore foibles dans la foi, n'ont pas la connoissance ni le discernement requis du corps du Se gneur? Nous laissons donc cet autre article, ainsi que l'Eglise le pratique en Europe, au zèle & à la prudence des Missionaires, qui examineront comme ils doivent, si ceux qui font leur première confession sont vraiment animés & sufisamment éclairés de l'Esprit de Dieu pour

XIII. Ler- pour être admis à la participation du corps de Jésus-WREI 741. Christ.

Décrets du Provisteur.

Article contre la permi/fion acordée de manger en tous tems

En quatriéme lieu la coutume étant à la Cochinchine de faire cuire le poisson dans l'eau commune, & de l'assaifonner avec une certaine eau composée ou espéce d'huile dont se servent les Bonzes qui s'abstiennent de la chair, & la graisse de porc n'y étant point en usage; il est clair que le privilége d'user de cette graisse tous les jours de l'année, acordé par Paul III. aux fidels des Indes, ne s'étend de la graisse point à ceux de la Cochinehine. En conséquence nous annullons la permission publiée en ce Royaume, d'user de la graisse de cochon les jours défendus par l'Eglise, & renouvellons la défense, portée par le feu Illustrissime Seigneur de La-Baume dans son calendrier publié cette année, d'user de la dite graisse pendant le carême & les jours de vigile : tollerant aux personnes acoutumées à cette nourriture de s'en servir les autres jours d'abstinences, jusqu'au tems qu'on ait pu extirper entiérement cet abus.

Article contre les cérémonies pour les Défunts.

5°. Ayant vu avec douleur que dans certaines Provinces & Eglises, on renouvelloit la pratique des cérémonies superstitieuses & tant de fois condamnées à l'égard des morts, & ayant recherché la cause de cette pratique criminelle, nous avons reconnu qu'elle venoit de certains Missionaires qui se taisent dans le tribunal de la pénitence, ou ne font en public aucune défense à ce sujet. C'est pourquoi afin de bannir entiérement d'entre les chrétiens ces restes honteux de l'idolâtrie, nous enjoignons très-étroitement à tous les Missionaires, que dans toutes les ocasions ils aient à annoncer ouvertement la vérité comme St. Paul; & qu'à l'exemple du St. Précurseur, ils disent hardiment à tous les chrétiens, cela ne vous est pas permis (non licet) & cette parole sufira pour faire cesser l'abus; puisqu'elle a suffi dans les Article sar Provinces où elle a été ainsi prononcée.

le Calendrier.

6°. Nous défendons à tous & un chacun des Missionaires de faire à l'avenir aucuns calendriers ou de publier de

leur

leur autorité privée, ceux qui auroient été faits par d'autres : XIII. Lera. n'y ayant que le Supérieur de la Mission qui ait le droit de TRE. 1741. faire & de publier chaque année un nouveau calendrier con-Dierets du Provisi-

forme à celui de l'Eglise Romaine.

7°. Afin que les Missionaires répondent dignement à leur Article sur vocation par une conduite humble & modeste & toujours les babilleégale, qu'ils se tiennent éloignés de la vanité & de la vai-mens des ne parure des gens du siécle; & qu'ils annoncent par tout Missionaile Royaume de Dieu, autant par leurs exemples que par leurs res. discours, nous leur enjoignons à tous, séculiers & reguliers, même à ceux de la Compagnie de Jésus, de porter la soutane de toile de coton ou de l'étoffe apellée dans la langue du pays Duòi: c'est-à-dire de soye commune & de couleur noire, avec les boutons pareillement noirs & le manteau de la même couleur & des mêmes étoffes ; & comme il n'y a point de raison qui les oblige de porter les cheveux longs à la manière des gens du siècle, nous leur ordonnons à tous de porter les cheveux selon la forme prescrite aux Eclésiastiques par le Concile de Trente.

8°. Pour obvier aux dissensions que la diférence dans la Article manière d'administrer les Sacremens & dans la pratique des conformité autres rits & cérémonies Eclésiastiques, pourroit faire naître dans les entre les néophites, & plus encore pour rendre aux Con-rits. stitutions Apostoliques l'obésssance qui leur est due; nous ordonnons aux Missionaires de se conformer en tout au Rituel Romain & d'enseigner à leurs Catéchistes, que c'est la vraie & feule régle qu'on doit fuivre dans l'administration

des Sacremens.

9°. Et en dernier lieu nous prions tous les vénérables Missionaires de se souvenir de cette parole que le seu Illus- Article sur trissime & Révérendissime Visiteur leur a si souvent incul- la manière quée ; la parole de Dieu à fondé les cieux. Quand donc d'instruire. ils iront à l'église pour y exercer leur Ministère en faveur du peuple assemblé, ils commenceront par faire une instruction sur le Sacrement de pénitence, sur les dispositions

Aa 2

Propinteur.

XIII. Let. requises pour s'en aprocher dignement, sur la nécessité du TRE. 1741: falut, sur le jugement dernier &c. Ainsi que le grand Apôtre des Indes, St. François Xavier le pratiquoit avec tant de fruit. Ensuite ils écouteront avec bonté les dificultés d'un chacun, faisant paroître une gravité mêlée de douceur & d'afabilité; & renverront leurs chrétiens dans la paix. & l'union en J. C.: Nous ordonnons aux Catéchistes de contribuer de leur côté à répandre la parole de Dieu, en faifant alternativement tous les dimanches les Catéchismes aux enfans. Enfin nous exhortons nos vénérables Fréres les Miffionaires à acomplir chacun dans leurs districts, la régle proposée aux Prêtres par le saint Concile de Trente, de louer Dieu par la prière, de bénir le peuple & de l'instruire : tels sont leurs devoirs & les nôtres.

Exbortation aux Missionaires.

Voilà donc comme nous souhaitons que soient les Missionaires, Successeurs des Apôtres dans les fonctions de leur ministère: nous désirons qu'ils portent dans toute cette Mission la lumière de la vérité par leurs instructions & de la fainteté par leurs exemples : qu'ils enflamment tous les cœurs de ce feu du divin amour que J. C. a aporté sur la terre; qu'ils joignent la simplicité de la calombe à la prudence du serpent; qu'ils conservent la douceur & la patience au milieu des loups, c'est - à - dire des payens & des mauvais chrétiens qui les environnent; qu'ils tâchent defe rendre utiles à tous, étant, comme ils le font, les Coadjuteurs de Dieu & de J. C. dans l'Eglise, de la foi & la confommation de l'œuvre des Saints; qu'ils acomplissent dans leurs personnes par leur vie mortissée & leurs saintes ocupations, ce qui manque à la passion du Sauveur. Enfin qu'ils donnent à toutes les Nations l'exemple de la simplicité apostolique dans leur paroles & encore plus dans leur conduite. C'est ainsi qu'eux & nous mé iterons d'être le spectacle de Dieu, des Anges & des Hommes.

Au reste comme dans tous, & un chacun des Statuts précédens, nous n'avons eu devant les yeux que le bien, la paix

paix & l'acroissement de cette Mission, ne pensant point à XIII. Lerplaire aux hommes, mais seulement à procurer la gloire de TRE 1741. Dieu: nous commandons avec la même liberté & autorité Provisi-Apostolique, aux Supérieurs des diférents Corps de cette Mis-teur. fion, qu'aussitôt après la publication des présentes Déclarations & Ordonnances, ils aient à en envoyer des copies à leurs fujets &c.

Donné à Hüé ce 27. Mai de l'an 1741.

Le Pére Lopez Supérieur des Jésuites sut le premier à les Tons aaplaudir; M. de La-court Supérieur des François les trou-prouvent va fort convenables au besoin de la Mission; Le Pére Phi-d'abord ces lipe Supérieur des Récolets m'écrivit : Hac Decreta just- grets. 🎜 🚭 sapientissina sunt , mulus de iis poterit conqueri: Cependant j'apris quelques jours après, que le Pére Vas- Le Procucancellos Procureur de la Societé, les désaprouvoit, se plai- reur de la gnoit amérement de la malignité avec laquelle il prétendoit Societé se qu'ils avoient été faits: il disoit que, du premier jour qu'il re les me vit à la Cochinchine, il connut que l'étois François; Décrets. Cest-à-dire Ennemi des Jésuites; que jamais Pascal, Nicole, ni la Sorbonne n'avoient fait une pièce qui deshonnorât davantage la Societé. J'allai le voir quelques jours après; parce qu'il prétextoit une maladie, je le trouvai dans fon lit avec un ventre qui paroissoit extraordinairement en-Ré; helas disoit - il, je suis hydropique! Voyez comme mon ventre a grossi dans deux jours, les eaux m'étouseront bientôt: je m'aprochai, & lui remarquant une couleur vive & naturelle, & des yeux qui n'annonçoient point un malade, je doutai de quelque supercherie; depuis plusieurs années il le trouvoit toujours malade au tems du départ des Vailfeaux pour Macao, où ses Supérieurs le rapelloient : dans Maladie cette ocasion où il pouvoit croire que je joindrois mes or-feinte du dres aux leurs, il étoit très - possible que sa maladie ne fut séjuite, qu'une feinte : pour m'en éclaircir, je portai la main sur par le Pro-

le visiteur.

Aa 3

190

XIII. Ler-le ventre du Jésuite dont je dissipai l'enflure, en faisant tom-TRE. 1741. ber un coussin qui étoit dessus; rendons grace au Seigneur, lui dis-je en souriant, vous voilà guéri de votre hydropisie, c'est un éset de la providence qui vous aprend aujourd'hui par cette guérison subite que je ne suis point un Janséniste, car les Jansénistes, comme vous savez très-bien, Justes re- ne font point de miracles. Je lui parlai ensuite de tout auproches du tre ton, & en Délégué du faint Siège; je lui témoignai

au Procureur des Je untes,

Provisiteur combien j'étois indigné de toutes ses impostures; je lui rapellai tous les maux qu'il avoit commis depuis qu'il étoit Missionaire; vous avez, lui dis-je, falsissé des Bulles, fait violence à M. de Buges, encouru plusieurs fois les excommunications, méprifé impunément les Ordres du Saint Siége, calomnié les Missionaires François; vous avez fait le marchand & le charlatant contre les Canons qui le défendent expressément aux Eclésiastiques; vous avez dénoncé M. d'Halicarnasse comme un perturbateur du repos public de ce pays: vous avez toujours été le boutefeu, & l'auteur de tous les désordres: il est tems mon Pére, que cela finisse, que vous fassiez pénitence & que vous sortiez de la Mission, pour faire votre salut. M. d'Halicarnasse avant que de mourir m'a expressément recommandé de vous obliger de repasser à Macao; je vous l'ordonne donc en son nom & au mien, & je me flatte que vous obéirez au plutôt.

Quelques jours après je crus à propos de lui fignifier cet teur signi- ordre par écrit, il me répondit que ses vœux le portoient fie un ordre depuis long - tems à Macao, qu'il avoit déja obtenu la permission de ses Supérieurs d'y retourner, qu'il me remercioit Jésuiles de de ce que je concourois à l'acomplissement de ses vœux: se rétirer de ,, Nihil magis in votis habui, quam proximà occasione, " quantum per vires debilitatas liceret, Macaum redeundi, " ad quod facultatem jam dudum à Superioribus meis ob-

> "tinueram, gratias refero maximas Reverendissimæ Domin: " Vestræ quod votis meis deesse non voluerit, ut comple-

" rentur. Il instruisit le Pére Lopez son Supérieur de ce qui

qui s'étoit passé entre nous deux; celui-ci m'envoya un XIII. Lergros paquet par un oficier acompagné de trois foldats, ils TRE. 1741. entrerent chez moi si brusquement que le Prêtre Chinois & mes domestiques crurent qu'ils venoient pour me faisir. Je demandai à l'oficier ce qu'il souhaitoit? Vous remettre, re- I sulle pondit - il, une Patente de M. l'Evêque de la Societé de Jésius; car au Provisic'est ainsi qu'il le qualissoit : j'ouvris la prétendue Patente, teur par ·& je trouvai son apel de mes Décrets, au St. Siège; il m'y Pordre du acuse d'avoir usurpé la dignité de Provisiteur Apostolique, Supérieur & il proteste de la nullité de tout ce que j'avois fait, & des Jésuites. ferois dans cette prétendue qualité; & répétant par écrit ce qu'ils avoient déja publié à haute voix, que j'avois été corrompu par quatre pains d'or : Le Pére Lopez fonda son apel fur ce motif, parce que disoit-il, j'étois notoirement inique, factieux & corrompu: Auctoritate Provisitatoris Apostolici usur- Ce Supepata, quia suspicionem iniquitatis sactionis, corruptionis notorie in-rieur cacurrit, ideo instantiam mean provoco ad Sanctam Sedem ad quam Provisiteur appello &c. Je dis à l'oficier, dans un moment vous aurez pour refula réponse, j'écrivis au Pére Lopez que j'étois scandalisé de ser de lui son apel, & de ses impostures, qu'à cet éset je le cassois & obeir. l'annullois, jusqu'à ce que Rome, en décidat autrement, le Provisi-c'est-à-dire que mes Décrets seroient exécutés par manié-teur sufre de provision, nonobstant & sans préjudice de l'apel; pend le Suque puisqu'il se rendoit de plus en plus indigne d'exercer périeur de les fonctions de son ministère, je le suspendois ab omni of-la Societé. ficio Missionarii, & lui ordonnois de venir comparoître à Rome, pour y rendre compte de ses iniquités contre Mgr. d'Halicarnasse & son Subdélégué, & afin qu'il ne suprimât point ma Lettre, j'envoyai le double aux autres Jésuites, pour les avertir de se choisir un autre Supérieur; je ne saurois vous exprimer leur furprise & leur confusion; je reconnus de plus en plus que si M. d'Halicarnasse pouvoit être acusé de quelques défauts, ce seroit d'avoir été trop bon. J'ai encore eu l'avantage d'avoir retiré des mains des **Jésuit**es le chirurgien & le noir, qu'ils avoient débauchés à feu

XIII Ler. feu M. d'Halicarnasse: à peine le chirurgien s'étoit - il ré-TRE. 1741. fugié chez eux, qu'il avoit fait en leur faveur un testament

te/tament en leur faveur.

dans lequel, il les déclaroit héritiers de tout ce qu'il possé-Le Chiru- doit à la Cochinchine: mais au moment qu'il est revenu, je gien de M. l'ai vu se plaindre de ce qu'on avot exigé de lui un testanasse, de ment olographe, qu'on lui avoit fait déposer entre les clare que mains du R. P. Lopez, par ce moyen, disoit - il, on enleles Jésuites ve à ma famille environ quatre mille livres de mon héritat'ont presse ge : vous étes un étourdi lui répartis-je & vos plaintes sont extraordinaires; les Jésuites n'ont pas coutume d'acepter les héritages de qui que ce soit, & sur-tout au préjudice des proches parens du testateur, vous avez beau dire, reprit - il, il est vrai que les Jésuites m'ont en quelque manière forcé à les instituer mes héritiers: mas je ne veux point qu'ils aient mon bien : je dois plutôt le laisser à mes parens qui font pauvres & qui en ont besoin : & tout de luite il fit un autre testament en leur faveur.

Ainsi reglé avec les Péres de la Compagnie, je me suis

le Provisi- ajulté d'une autre façon avec les Franciscains, j'ai renouvelretirer.

teur signifie lé au Pére Jerôme les ordres de seu M. d'Halicarnasse, qui au P. Je lu préscrivent de se rétirer du district de Tho-duc qu'il a usurpé aux Missionaires François, de renoncer à la garde des chiens du Roi & de réparer les scandales qu'il a donné aux chrétiens, à la Religion de St. François, & aux Le Provis. Gentils. J'ai déclaré au Pére Philippe Procureur qui m'a teur averti, retenu les lettres de seu M. d'Ha'icari asse & les miennes, le Pere Phi-qu'il avoit encouru l'excommunication majeure, portée par la rpe ae Percommu. Bulle in cana Domini: qu'il devoit incessamment s'en faire relever nication que si je ne la prononçois pas contre lui, j'avois mes raisons qu'il a en- pour la diférer; mais que je ne pouvois pas me dispenser de courn, & condamner un certain livre ridicule qui paroissoit sous son noni.

condamne: un livre.

A l'égard des Missionaires François qui ont toujours soutenu la vérité, consideré M. le Visiteur comme le Légat du St. Siége, & respecté sa mémoire, comme en éset elle

est respectable, je les ai exhorté à continuer leur zèle & XIII. Ler-leurs bonnes œuvres, & asin qu'après mon départ la mission ne reste point sans Supérieur, j'ai constitué M. de La-teur constitué mon reste point sans Supérieur, j'ai constitué M. de La-teur constitué mon reste point sans Supérieur, j'ai constitué M. de La-teur constitué mon reste position à Rome par le séjour qu'il y a fait, & plus vicaire A-teur constitué puissant pour s'contenir les Jésuites . . . : Je lui ai en Europe remis une copie des Actes de la Visite Apostolique; ma der-avec tous nière phrase à été, curavimus Babilonem & non est santa. les Astes Nous avons sait ce que nous avons pu, c'est à Rome à sai-originaum re le reste; Rome le peut, elle le doit. Ainsi Rome ne manquera pas de le faire, je parts pour lui aller rendre compte de la Visite de M. d'Halicarnasse & de la mienne; je porte avec moi les Actes originaux de l'une & de l'autre pour les remettre à la Propagande.

J'ai l'honneur d'être FAVRE

Provisiteur Apostolique.

A M. le Marquis de NICOLAL

Monsieur

JE ne saurois vous exprimer l'asection que les chrétiens XIV. Lette de Hüé m'ont témoigné à mon départ de cette Capitale; TRE Ketha il n'y a marque d'honneur & de respect, qu'ils n'aient rendu à ma qualité de Provisiteur. Des personnes de la prévoyage du mière distinction m'acompagnerent pendant une journée en-provisitiére: Le chirurgien de seu M. d'Halicarnasse, qui ne vou-test, de Hui loit à Cham.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES 194

XIV. Ler-loit pas marcher sous prétexte qu'il étoit asthmatique, s'em-

TRE 1741. barqua malgré son serment de ne voyager plus par mer. La Chirur-quand il pourroit aller par terre; je lui avois ordonné préa Halicar- cisément de descendre & loger chez notre bon Catéchiste nasse donne de Ketha, Om - vé; mais son ancienne inclination l'emporta, des rémédes il fut à Fayfo débarquer chez le Pére Vascancellos Jésuite, au Procu-reur des Jé. qui s'obstinoit malgré le miracle que j'avois opéré sur sa persuites for some, à être hydropique; ils firent entre eux une convencelui-ci en tion de se guérir l'un l'autre; le Jésuite se disoit possesseur donne au d'un secret spécifique contre l'asthme; & le Chirurgien pré-Chirurgien tendoit en avoir un autre contre l'Hydropisse: le Chirurgien fit son épreuve sur le Jésuite, & s'il ne le guérit point, au moins le soulagea-t-il: Le Jésuite à son tour donna au Chirurgien fon reméde & lui confeilla de l'aller prendre à Kethà, parce qu'il devoit durer quelques jours; quand je le vis arriver, je ne pus me dispenser de lui dire un mot sur la visite qu'il venoit de faire au Procureur de la Societé: Comment faire, me répondit-il? Quand on est malade, on cherche du secours & l'on croit en trouver dans l'Apoticairerie des Jésuites plutôt qu'ailleurs : les Jésuites sont comme vous favez de grands Apoticaires: ils le sont à la Chine & à Cham, comme ils le sont à Lion & à Rome: ils y distribuent les meilleures drogues & le Pére Vascancellos m'a juré, foi de Jésuite, qu'il avoit des pillules spécifiques pour guérir mon asthme: En échange je lui ai donné les miennes pour évacuer son hydropisse imaginaire qu'il dit être une tympanites; mais en vérité il a plus de vent dans la tête que dans le ventre; pour moi pauvre misérable, je ne suis que trop réellement malade & je veux prendre dès demain ses pillules restauratives; ayez lui dis-je plus de respect pour un Jésuite, vous n'avez pas bien examiné le mal du Pére Vascancellos, sans doute que vous connoissez mieux le vôtre & la drogue que vous voulez prendre: un homme comme vous, ne doit point se livrer à des inconnus: ne fufit-il pas, répliqua-t-il, que le Pére Vaf-

Vascancellos les connoisse? je m'en raporte à lui, & j'ai ré-XIV. Lexfolu de commencer dès demain: je veux cesser d'être asth-TRE. 1741.
matique: il y a du Jansim dans ces pillules, du Jansim, du
Jansim, répétoit-il, & le jansin va me délivrer de mon asthme,
j'en suis sûr, le R. P. Jésuite me l'a aussi assuré.

Le lendemain à la pointe du jour il prit du Jansin: c'é-Mort du toit des petites pillules fort dures. A peine les eut-il ava-Chirur-lées qu'il se trouva mal, il su violemment tourmenté tou-gien par les te la matinée jusque vers les dix heures qu'il sut délivré de pillules du fon assemble de tous ses maux: nous eûmes à peine le tems des Jéfuites de le munir des Sacremens. D'une voix entre coupée il maudissoit alternativement son premier testament & le Jansin, & me recommandoit de conserver son or pour sa famille.

La mort toujours à mes côtés, qui m'enleve tous ceux avec qui je suis venu dans ce Royaume, me fait mourir tous les jours comme dit St. Paul quotidie morior. Au reste, Monsieur, je serois faché que vous interpretassiez mal le fait que je viens de vous raconter, je le raporte tel que je Pai vu: il faut peu de chose pour donner prise à la mort ur nous.

Ce Jansin dont vous venez de voir un des ésets, est une Jansin, raracine blanchâtre extraordinairement puissante pour animer cine qui a les esprits, & rendre les forces à ceux qui sont épuisés: les beaucoup Grands de ce Pays, de même que ceux de la Chine en de vertu. usent pour se rendre plus sorts & plus ardens dans les plaisirs: il faut le prendre avec beaucoup de précaution, avoir égard au tempéramment & à la doze, autrement, il fait de terribles ésets, à peu près comme l'émétique pris sans mesure.

Le Procureur des Jésuites m'envoya dire qu'il étoit fort Recherche surpris de la mort du Chirurgien, qu'il prieroit pour son du testa-ame, de même que toute la Societé, qu'ils étoient persua-ment du dés que je ne m'oposerois pas à l'exécution de son testament:

Je lui répondis que j'étois véritablement charmé qu'il sut Bb 2 exécu-

un Bonze de la 16te

XIV. Lar- venues me procuroient des aventures; je rencontrai un jour Entretien un Bonze qui se disoit de la secte des sorciers, il avoit un du Provisi- chapelet composé de cent & huit gros grains qu'il portoit teur avec pendu au col, à peu près comme les Jésuites Portugais, il' les repassoit l'un après l'autre en marmotant : je lui entendes jorciers, dis prononcer, grains qui délivrent les hommes de leurs péchés, & qui les rendent heureux auprès des Dieux : Sur quoi je lui demandai ce qu'il entendoit par un péché; il répondit, il y en a plusieurs : manquer de respect à ses parens, les deshonorer, oublier les morts, fuir les temples, corrompre la fille de son voisin sans le consentement de ses parens, prendre la femme d'un autre, manger le fang des poules, tuer les vaches, boire du vin, voler à la campagne, mépriser les vieux, aimer les chiens, & d'autres. Je lui dis encore, quel Dieu priez-vous? Il répondit, je prie tous les Génies, Génies des montagnes, Génies des villages, les Dieux de nos Ancêtres, tous les Dieux qui nous font du bien, les Dieux des Chinois, Tao, Pousfa, Maio, But, & enfin les autres tous, tant qu'ils sont. Et Confucius lui dis-je, ne le priez-vous pas aussi? Est-ce que vous le connoissez, me répondit-il en souriant: Confucius ajouta-t-il, n'est pas un Dieu, mais un Esprit extraordinaire qui a donné les Loix aux hommes pour faire le bien & fuir le mal, nous l'adorons dans les temples de la fagesse & des colléges; ceux qui pratiqueront ce qu'il a enseigné, ne renaîtront point bêtes, ils viendront ocuper les premières dignités de l'état; ceux au contraire qui négligeront ses préceptes, seront malheureux, renastront du ventre des bêles, travailleront sans s'enrichir, vivront sans plaifir, feront trahis par les femmes, maudits des Dieux. Comment savez - vous cela? Je le sçai, parce qu'il est écrit, que les vieux Bonzes nous l'ont apris & que l'expérience nous l'enseigne à nous autres sorciers. Je lui demandai, comment & en quoi il étoit sorcier? Il répondit, je donne au Diable mon ris le premier jour de la lune, ensuite

il m'acorde ce que je lui demande, il me délivre de tout XIV. Laracident funette, & de la main des hommes: Cela est-il bien TRE. 1741. vrai, lui dis-je, l'avez vous éprouvé? Avez-vous donné du Provisiau Diable votre ris le premier jour de cette lune? Oui teur avec fans doute, répliqua - t - il & je me moque de la main de un Bonze vous autres hommes. Sur cette réponse le Maure qui me de la selle servoit, hardi & vigoureux le saisi à la gorge en seignant de vouloir l'étrangler, il lui permettoit quelquefois de respirer, & lui demandoit alors où est ton Diable qui te délivre de la main de nous autres hommes : le sorcier tremblant & demi mort, m'adressant la parole me dit, tu es s plus forcier que moi, je te reconnois mon maître, ton Diable noir à épouvanté le mien qui m'abandonne, ô grace, pardon, la vie crioit-il, la vie! je fis signe au Maure qu'il le lacha, & le forcier s'enfuit fans nous parler davan-

Les sorciers de ce pays, sont des éfrontés qui en impo- Sorciers du fent aux simples, & qui par ce moyen vivent à leur aise, ils Pays. font des pactes avec le Diable d'empoisonner tant de perfonnes par années; pour cet éfet ils ont une infinité de diférents poisons, dont on ne s'aperçoit que lorsqu'il n'y a plus de reméde; les uns ne tuent qu'au bout de six mois, & les autres au terme de trois ; d'autres dans quarante, dans vingt jours, dans une semaine, dans vingt quatre heures & dans l'instant: Ces poisons sont pour l'ordinaire des simples, ou de la barbe des tigres coupée en petits brins, mêlée dans quelque viandes ou dans de la confiture: on a besoin d'une continuelle atention quand on voyage d'éviter dont les ces ragoûts. Les femmes qui ont de violents dépits, ne forciers craignent point d'user de ces spécifiques pour passer parmi font nsage. les morts. Parlant de morts, il me revient que le récit de la manière qu'ils les enterrent, ne peut que vous faire plaisir.

Une femme chrétienne fut frapée d'un acident d'avople- Manière zie pour avoir mangé une écuelle de ris froid, à peine eut- d'enterrer elle .es morts.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES 200

XIV. Ler- elle le tems de recevoir l'absolution, qu'elle expira: com-TRE 1741. me elle ne laissoit pas à sa famille beaucoup de bien, on enleva aussi-tôt son cadavre qu'on porta vers le lieu de la sépulture par une route détournée; afin, disoient ses parens, qu'elle ne sont pas revenir au logis: elle leur avoit été à charge pendant sa vie, & craignant qu'elle ne revint chez eux après sa mort, ils la firent passer par une petite sené. tre & non par la poite, & firent une biéche à la haye de l'enclos, afin qu'elle ne passat point sous le portail; je leur fis comprendre enfin que les morts ne revenoient point; l'argument qui les convainquit le mieux, fut le défaut d'un seul exemple que jamais aucun de leurs parens n'étoit revenu.

Les chrèviennent que les Jé-Tuites leur nies des Ido'atres à l'égard des morts. l'ame.

Un Directe pretend avoir plus en partage dans les bians d'un orphévre defunt,que Peponfe même.

Un des plus anciens me dit, vous avez sans doute raison, tiens con- mais nous n'avons pas tort de continuer nos anciens usages; puis ue les Péres de la Societé, qui font des grands casultes, ne nous les ont jamais désendus: Ils nous ont permettent même souvent dit, qu'il étoit fort indiférent de faire pasles Cérémo- ser le mort par la senêtie, ou par la porte, pourvu seulement qu'on fit prier Dieu pour leur ame; parce que, disoient - ils, Dieu ne s'amuse point au corps, il ne recherche que

Il m'étoit déja arrivé un cas extraordinaire à Hué à l'ocateur Jéjui- sion d'un riche orphévre qui avoit légué ses biens à partager entre sa semme & son (a) directeur; partage qui ne paroissoit pas même raisonnable au Pére B-itto, ni suivant la proportion géométrique, c'étoient ses propres paroles, car la charge du Pére directeur avoit été beaucoup plus grande que celle de la femme; cette femme, continuoit-il, n'a fervi son mari qu'aux vils besoins du corps pendant la vie de son mari; mais la charge de l'ame est bien plus péfance; le directeur a servi l'orphévre pendant sa vie par les bons conseils, par ses médecines, & le sert encore après

la mort par ses priéres, n'est-ce pas ici tout comme chez XIV. Lere vous? Mais en vérité c'en est déja trop pour une lettre, TRE. 1741. je vais vous délasser par la description de la Cochinchine; qui vous présentera des objets plus agréables & vous fera naître des idées moins facheuses.

La Cochinchine que les Chinois apellent le Royaume Descriptions d'Aïnam, est sous la Zone torride, entre le Tropique de l'E. de la Cochizchine. crévisse & la Ligne.

Ce Royaume regarde au Levant, cette partie de l'Ocean connue sous le nom de Golphe de la Cochinchine ou d'Aïnam: Il est bordé au Couchant par une longue chaîne de montagnes qui les séparent d'avec le Royaume de Laos, au Nord par le Tonquin, & au Midi par le Camboje & par la mer. Ce n'est à proprement parler qu'une longue Langue de terre, dont le chemin d'un bout à l'autre, est de plus de trois cens lieues, fort étroite dans certains endroits; dans les plus larges, elle n'est que de quinze à vingt lieues. Voici comment ce Royaume a commencé: Un Prince Royal Royaume peu content d'être rélégué dans les Provinces Méridionales de la Codu Tonquin, qui sont aujourd'hui les Provinces du Nord chinchines de la Cochinchine; ce Prince, dis-je ennnuyé de gouverner ces Provinces & d'en rendre compte à la Cour, fur tout au Généralissime des armées qui étoit son ennemi, eut allez de courage pour s'en déclarer maître : Il se fit un puillant parti avec lequel il sout se maintenir dans son entreprise contre toutes les forces du Généralissime Tonquinois. Les Successeurs du Prince ne furent pas moins courageux que leur Pére ; peu à peu ils s'étendirent du côté du Midi en faisant une avantageuse guerre à leurs voisins, & enfin ils ont établi une Monarchie indépendante & absolue, qui a aujourd'hui douze Provinces; Dingoe Quam- Provinces bing, Dinh-cat, Hüé, Cham, Quanglia, Quinin, Phuyen, de ce Nharu, Nathlang, le Ciampa & le Dounay.

Suivant le langage commun, les trois Provinces Dingoe, Quambing & Dinheat sont apellées les Provinces du Nord;

202 LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

XIV. Let-elles ont cinq journées de chemin, toutes dans la plaine:

TRE 1741 Les champs y font prodigieusement fertiles en ris, en légu
Test iption mes, en mûres, en figues-bananes, en o anges, en datde la Cochinchine. tes & autres fruits; on y trouve aussi des poivriers en quantité. Les habitans y sont à leur aise & plus faciles à convertir qu'ailleurs. Autresois les Missionaires François y avoient
plusieurs églises & près de vingt mille chrétiens sous leur
direction; pour le bien de la paix, ils ont cédé aux Jésuites leurs droits.

Provinces du Nord.

Immédiatement après les Provinces du Nord, on trouve la Province de Hüé ou de la Cour; elle est médiocre, mais la plus estimée de toutes, non seulement à cause que le Roi y reste toujours, & qu'elle est la plus riche, mais encore parce que l'air y est sain, les eaux assez bonnes; ce qui est rare dans la plupart des autres Provinces, & que l'on y a facilement toutes les commodités de la vie.

En fortant de Hüé du côté du Sud-Est, on entre dans la Province de Cham; elle est grande & riche, elle à des montagnes qui fournissent l'or, le bois d'aigle, & le bois de Calamba, tous deux odoriferans & d'usage dans la médecine: ce dernier se vend au poid de l'or, & le bois d'aigle à six francs la livre, les montagnes produisent encore le thé du pays, les vulneraires, l'aloé & autres herbes salutaires.

Plaines charmantes & fertiles. Au bas de ces montagnes il y a des plaines fort graffes, diversifiées par mille objets charmans, coupées par des
petites rivières: il y regne un printems éternel, on y voit
des fleurs en tous tems, des bergers & des bergeres en toutes les saisons, qui jouissent des plaisirs de cette fertile campagne à l'entour de leurs troupeaux & ils ensient leurs chalumeaux champètres saits d'un bois rouge, à sept notes; ils
acompagnent leurs voix & leurs chalumeaux du son d'une
espéce de guittarre Italienne: ils ont encore un instrument
b.zare, qui est composé d'un crane de chien ou de tout
autre animal, ils sorment un arc avec un rotin; le crane
est

est placé à l'une des extrémités de cet arc, une corde de boyau XIV. Seron fil d'archal, est atachée dans le crane, & répond à TRE 1741. l'autre extrémité: en touchant cette corde, ils la font rai- de la Cofonner avec tant d'art qu'elle semble former des paroles bien chinchine. articulées. Les paturages sont couverts de busses, de chevres, de quelques chevaux & d'éléphants.

Mais ce qui rend encore cette Province plus riche, c'est Commerce le Port de Fayfo, où les Chinois abordent, & où ils font du Pays. un commerce florissant, en ris, en sucre, en soye, en ébeine, en bois odoriferants, & en or, qui est partie en lingots & partie en poudre.

Quanglia, est une petite Province toute dans la plaine : il y a beaucoup de bétail, elle est facile à desservir par la commodité de ses chemins & le peu de distance d'un village à l'autre.

Des plaines de Quanglia, on entre dans la Province de Quinin, qui a trois grandes journées de chemin en longeur; elle est très-pénible par raport aux montagnes, qui y sont fréquentes; elle servoit autresois de resuge aux Négres & aux Maures (peuples sauvages) rélégués aujourd'hui dans les montagnes qui féparent le Royaume de Laos d'avec celui de la Cochinchine. Les Bonzes conservent les débris de leurs forteresses, ils les ont ornés d'idoles, auxquelles ils atribuent divers dons, sur tout une puissance extraordinaire pour punir les voleurs, qui malgré ces idoles iont en grand nombre dans cette Province. Les habitans en certains endroits paroissent être à leur aise.

De Quinin on passe dans la Province de Phuyen, elle est Province médiocrement grande : d'environ dix huit à vingt lieues de de la Colongeur : elle produit abondamment tout ce qui est nécesfaire à la vie; le ris, la soye, le coton, quantité d'areka & de bethel.

Du Phuyen on arrive au pied de la grande montagne qui sépare cette Province d'avec celle de Nharu qui est très bornée, puisqu'elle n'est que comme un ballivage d'une quin-Cc 2 zaine

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES.

XIV. Ler- zaine de v'l ages, on y vit à bon compte; mais l'air marel TRE. 1711 cageux, y rend les fiévres & l'hydropisse assez communes. Description De Nharu on passe à la Province de Nathlang, qui est égachinchine, lement pente, & dans la plaine; l'air & les vivres y sont

bons, on y trouve quantité de nids d'une espèce d'oiseaux, petits comme de roitelets, d'un plumage blanc, qu'on apelle en largue du pays, Chimmio. Pour ces oiseaux, on ne s'en soucie guère; mais leurs nids sont fort recherchés: Jinguliers. ceux - ci sont bâtis contre les rochers des petites Isles qui bordent cette Province & de la même forme que les nids d'hirondelles, à cela près qu'ils ne font point, comme ces derniers, pêtris de boue, mais de l'écume de la mer; à les voir on diroit qu'ils sont de cire, on les mange, ils font d'un goût délicieux, on les fait bouillir comme des vermichellis & font un potage excellent qui est un bon cordial: les marchands Chinois en font emplette pour les revendre aux Seigneurs de la Chine qui les aiment beau-

De Nathlang on entre dans le petit Royaume de Ciampa, divisé en deux petites Provinces, Phunry & Phanrang, l'air pendant cinq ou fix mois de l'année y est très-mauvais, les chaleurs sont excessives, les eaux pernicieuses, & les vivres, excepté le poisson, assez rares : le terrain est d'un fond de fable aride & ingrat presque sans fleurs & sans fruits: Les habitans sont des gens de mer, & en ont toutes les qualités: Les déserts & les bois qui ocupent une partie de l'étendue du Ciampa, sont gardés par des tigres & par des éléphants sauvages, la promenade n'en est ni sûre ni gracieu-Royaume se. Enfin ce petit Royaume n'a rien de bon que les chré-Liampa, tiens qui y sont très-fervens: ce sont les Missionaires François qui ont arrosé ce champ de leurs sueurs & qui l'ont rendu fertile en chrétiens d'une ferveur admirable : car on peut dire que les habitans de Ciampa sont l'image des fidéles de la primitive Eglise, nul autre Missionnaire que les

François, n'y est allé; les Jésuites si empressés pour toutes

les autres Provinces, leur ont toujours cédé cette Mission XIV. Leravec plaisir; ils disent que les François y sont bons Catholi- Description ques, qu'i's sont plus propres qu'eux à convertir ces peu- de la Coples & qu'ils entrent mieux dans leur génie: c'est - là con-chinchine. tinuent - ils, que les François doivent a'ller, c'est - là qu'ils doivent s'établir, & ne pa venir nous troubler à Cham & à la Cour que nous connoissons mieux qu'eux, & qu'ils **désolent** par leurs maximes Jansénisées, chacun à ses talens & son partage, ils sont destinés pour Ciampa, & pour ces Les Jestipeuples fauvages : mais nous , nous fommes nés pour la tes choifif. Cour, pour les Princes & pour les Grands. Tel est le lan-sent les plus gage aussi modeste que judicieux des Jésuites.

Les Missionaires François sont Catholiques parmi les pau-vinces. vres, Jansenistes parmi les riches. M. d'Halicarnasse pen**foit de toute autre manière, cet homme simple qui n'avoit** étudié que l'Evangile, y avoit puisé des principes tout opofés: Notre Seigneur, disoit-il, a envoyé les François à la Cochinchine pour y précher à la ville & à la campagne, aux grands & au peuple, au désert & à la cour, pour y précher à tous, c'est le pouvoir que Jésus-Christ à donné à ses

Missionnaires: einites, docete onnes gentes &c.

Du petit Royaume de Ciampa on passe à la Province du Meilleure Dounay, qui est à peu près aussi étendue que la Républi- Province que de Génes; elle abonde en toutes sortes de ris, de fruits, Royaume. de denrées & de marchandises; c'est la meil'eure Province de la Cochinchine; il y a un port comme à Fayfo; les Chinois y font un bon commerce, les Jésuites y ont toujours voulu conserver le pied; jugez si elle est mauvaise: M. d'Halicarnasse leur à laissé quelques églises; mais tout le Raygon, c'est-à-dire la basse & la bonne Province a été ajugée aux Franciscains, d'où ils peuvent très-facilement s'étendre dans le Royaume de Camboje, qui est plus grand que celui de la Cochinchine, & où il n'y a qu'un Missionnaire. Ils connoissent tous ces avantages, mais ils ont de la peine à se séparer des Jésuites & les Jésuites d'eux . Cc 3

grasses Pro-

XIV. Lett- d'eux, car toujours ligués ensemble, ils conservent encore TRE. 741. le dessein de chasser les François & de se partager leurs Description églises. de la Co-

chinchine.

La Cochinchine telle que je viens de vous la décrire; n'a qu'une ville, qu'on apelle en langue du pays Hué, & Ville capi- en Latin Portugais Sinoa : ce n'est pas cependant qu'il n'y ait des bourgs dans les Provinces qui pourroient fort bien être apellés villes, eu égard au grand nombre de personnes de tout état qui les habitent; mais c'est par grandeur ou par respect pour la Cour, que l'on a voulu qu'il n'y eut qu'une ville. Je vais à la ville, c'est-à-dire à Hüe, ou à la Cour. Cette unique ville est un amas de bâtimens divisés par quartiers, qui forment pour ainsi dire tout autant de hamaux ou de villages: Elle est placée dans une belle plaine. partagée du levant au couchant par un grand fleuve, doucement agité, qui porte sur son sein une quantité de galéres, de barques & de canots, & sur ses bords on y voit les plus beaux palais, dont les uns sont couverts de tuiles, les autres de paille de ris, ou de feuillages, les plus riches Palais du boutiques & les plus grandes places. Le Palais du Roi est au Nord du fleuve dans un Isle d'une lieue de longueur, formée par un canal en demi cercle; les principaux Mandarins ou Seigneurs de la Cour habitent aussi dans cette petite Isle, qui est apellée l'Isle du Roi; ce palais du Roi n'a qu'un étage; il est tout boisé, soutenu par des colomnes d'ébeine égales d'une propreté naturelle & achevée, il est fortissé à peu près comme une citadelle sans fossés qui seroit entourée de cazernes en quarré; il y a en dehors des allées tout à l'entour, & de quatre en quatre pas un canon de fonte d'un calibre médiocre, gardé par fix foldats. L'emplacement est vaste; car peut-être y a-t-il

> plus de cent canons, & ils ne sont que de deux côtés au levant & au midi, où se trouvent les entrées qui conduisent aux premiéres gardes. Les étrangers sans une faveur particulière n'entrent point dans l'intérieur du Palais. De tous

Roi.

les Européans il n'en est qu'un seul à présent qui ait la XIV. Lerpermission de pénétrer par tout, même au quartier des TRE. 1741. concubines, c'est le R. P. Siebert Jésuite, Médecin, Man-de la Cour, darin, Mathématicien, & Garde des chiens du Roi. Il raconte nous a souvent raconté que la maladie la plus ordinaire de qui elle est la ces femmes qu'il visite, provenoit de la noire jalousie qui les maladie la dévore les unes contre les autres. naire des

Mais pour ne point sortir de la description de la ville, je femmes vous dirai, que ces forteresses sont les soldats, fort vigi-concubines. lans, & beaucoup craints; ils maintiennent par tout le bon ordre, & ils font en grand nombre, tous payés des déniers du Roi; ils s'exercent continuellement aux armes, au travail, ou à la rame sur les galéres : Ces galéres sont de toute beauté, proprement travaillées & richement dorées; prefque tous les jours il y a des parties de plaisir entre les oficiers qui font ramer leurs compagnies pour voir qui courra plus rapidement, afin de remporter un prix qu'un Colonel ou quelqu'autre Seigneur propose, ces Seigneurs euxmêmes s'exercent à tirer le canon braqué toujours à la poupe de ces galéres; ils visent toujours au gouvernail de l'ennemi. Pendant ces exercices que le Roi regarde quel- Divertisseques fois, le fleuve & ses rivages sont chargés & bordés mens du de monde: c'est sur tout depuis vers la fin de Mars insantà. de monde; c'est sur tout depuis vers la fin de Mars jusqu'à la fin du mois d'Aoust, que la joie regne sur l'eau. Le Roi y a son Palais portatif, & s'y rend presque tous les jours vers les dix heures du matin & y reste jusque vers les onze du foir: il s'y amuse avec sa compagnie choisse, tantôt à la pêche, tantôt à d'autres plaisirs: dans le tems des pluyes, il se divertit au combat des cocs, à tirer au Blanc avec l'arc, & à visiter ses idoles de bois & de chair.

La Religion dominante dans ce pays, est la payenne & Religion la même que celle des Chinois, dont ce Royaume étoit au-dominantes tretois tributaire, c'est-à-dire qu'elle consiste principalement dans le culte des Idoles, des Génies & de Confucius,

elle

chinchine. Temples du Pays.

XIV. Let- elle enseigne la métempsicose, une vie future heureuse pour TRE. 1741 les bons, malheureuse pour les méchants, & la plupart Description de nos vertus morales; voilà en deux mots leur religion. Je vous donnerai aussi en peu de paroles, une idée de leurs temples : ce sont divers bâtimens assemblés qui ont du raport entre eux. & qui communiquent les uns aux autres: l'on trouve d'abord en y entrant, une Cour dont les deux côtés font ornés de galeries entrelacées de divers caractéres superstitieux. On voit en face, un corps de logis d'une longue & large forme; en dedans on trouve de quoi amufer sa curiosité, soit en considérant les compartimens, le boizage, les dorures, les niches, les statues singulières, soit en examinant la propreté des vases où se conserve le feu perpétuel, par l'atention que les Bonzes ont de plaire à leurs idoles.

Dédicace des Tomples.

Ces temples sont dédiés les uns à la sagesse, maîtresse des cieux, à la vigilance, au repos, à la gloire & à la lune; les autres, aux Génies de la ville, des villages, des montagnes, des champs, de la mer, des fleuves, & des riviéres, aux diablotins des airs, aux petits dieux des arts, au grand dieu Thao, aux Ancêtres des Rois, aux anciens Philosophes & principalement à Confucius que les jeunes gens honorent spécialement dans les colléges comme un Législateur, l'interprête des Dieux & le réformateur des abus, c'est dans ses livres qu'ils aprenent la politesse, la gravité, l'art de bien penser, la politique & la bonne police.

Es des Chrétiens.

Les Églises Les églises des chrétiens ne sont pas si belles à beaucoup des Payens près que les temples des payens; on n'ose pas encore les égaler ni les surpasser, crainte qu'elles ne leur donnent tropaux yeux; il y en a cependant déja quelqu'unes fort propres; le plus grand nombre n'a que le nom d'église; ce font des oratoires élevés sur six ou huit colomnes de bois commun, dont toute la fabrique ne coute pas quelque-fois plus de cinquante écus: La Propagande avoit une église à Hué qui coutoit trois cens écus; elle est fort propre; mais les

François en ont qui la surpassent de beaucoup en beau- XIV. Leve té, & qui ont couté jusqu'au de là de mille écus : les au-TRE. 1741. tres n'en ont que des très communes. Les chrétiens qui sy affemblent en grand nombre, font aussi exemplaires que servens; les femmes y paroissent très modestes; elles sont Portrait constantes dans leurs dévotions; pieuses sans grimaces, sages des Cochine sans hipocrisse, libérales & véritablement vertueuses; elles chimises. n'ont pas une taille ni des dons, ni une action avantageuse, elles ne sont que médiocrement grandes, des petis yeux noirs plus fendus qu'à l'ordinaire, & moins ouverts que les nôtres: la grande chaleur du foleil leur donne sans doute cette forme, elles ont peu de fourcils, un petit néz un peu écrasé, petite bouche, des belles dents noires, des longs ongles, des longs cheveux fans parure & fans coiffes; mais fi vous trouvez leur portrait peu avantageux, il est relevé par un bon caractère. Fallax gratia & vana est pulchritudo, mulier timens Deum ipsa laudabitur. Elles ont un joli parler presque semblable à une douce musique; il paroit qu'elles ont beaucoup d'éloquence naturelle : l'usage du monde, les commerces qu'elles ont ne contribuent pas moins à cette facilité de s'énoncer qu'à les rendre industrieuses & insimuantes; car elles ont les talens de parvenir presque toujours au but des engagemens qu'elles prennent; elles font extérieurement tout ce que les hommes font dans d'autres pays; elles labourent les terres, elles pêchent, elles portent leurs danrées au marché, les unes sont maquignones de chevaux, les autres marchandes en détail & quelqu'unes en gros; plusieurs tiennent cabaret, voyagent çà & là pour faire des emplettes &c. mais elles ne se mélent jamais ni du gouvernement ni de la guerre : ce sont là les afaires des hommes, qui pour être mieux délassés dans leurs familles, trouvent toujours le ménage bien rangé par le soin de leurs femmes.

Ce n'est pas de même à la Chine, les femmes n'y ont Des semmes ai pouvoirs ni embarras; à peine peuvent-elles marcher à Chisoifes, caule

XIV Ler- à cause de leurs petits pieds; il est rare d'en voir TRE 1741. quelqu'unes, j'entens les femmes distinguées, car les paysannes ont les pieds naturels & travaillent & s'industrient en tout pour gagner leur vie; mais les Dames, les Démoiselles & les Concubines jouissent des avantages de la retraite; elles servent aux Chinois (selon l'expression de leurs philosophes) comme des porcelaines dont ils usent dans le besoin ou comme des petites Idoles. qu'ils adorent quand ils veulent, & qu'ils châtient comme in lour plait.

Cette diférence entre les femmes de la Chine & celles de la Cochinchine, n'est pas le moindre obstacle pour étendre. notre Religion dans ce vaste Empire, ni le moindre moyen pour le faire fleurir dans ce Royaume: Les Cochinchinoises sont d'un grand secours pour les progrès de la foi, elles aiment leurs maris & les maris ne sont pas foux d'elles; cet amour réglé avec toutes les libertés qu'elles ont d'ailleurs, ne font que les rendre plus sages & plus zèlées; mais les Chinoises victimes de la jalousie des hommes, n'ont d'autres ressources que des murmures secrets, & l'envie de

faire du bien.

cbinois.

Le Cochinchinois en général est doux, franc, & d'une des Cocbin- aimable simplicité en toutes choses ; les gens de condition ont une assez bonne éducation, ils sont très civils, très afables envers les étrangers, fort graves devant le peuple, d'une grande droiture dans l'administration de la justice, des loix équitables & exécutées promptement dans chaque Province, assez heureux pour ne connoître ni procureurs ni avocats. Les diférens se portent devant les Mandarins des lieux par les personnes qui veulent plaider, elles sont écoutées & sur le champ le juge décide; s'il est besoin de témoins, il les fait venir, s'il y a plusieurs causes, les plus graves passent devant, si elles sont à peu près toutes de la même espèce, chacune à son tour, du jour de la date.

On pourroit apeller en Cour de la sentence du Juge du 4 14

De la justi ce des Cocbinchimois.

Roi; mais cela arrive si rarement, qu'on peut dire que la XV. Lere. fentence est presque toujours absolue: les Juges se piquent T12. 1741. d'être justes & désinterressés, ils sont soutenus en Cour & avancés dans les postes les plus honorables selon leurs mé: ites; quelquefois il arrive que si le Roi ayant remarqué que les Gouverneurs des Provinces ou les Juges des lieux ont vexés les peuples ou abusé des Loix de la justice, au lieu de les avancer, il les dépose ou il les abaisse: par exemple un Juge d'un bourg reconnu prévaricateur, est renvoyé dans un village jusqu'à ce qu'on soit bien persuadé de son intégrité. Un Gouverneur de Province, qui auroit abusé de l'autorité dont le Roi l'a honoré, seroit par exemple rélégué dans une douanne ou dans quelques comptoirs fous un grand Mandarin. Tout homme de mérite & savant dans les loix du pays peut parvenir aux plus hautes dignités par sa droiture & par ses services, plût à Dieu en sut-il de même dans toute l'Europe!

Les dignités & les charges militaires sont également dis- Du militribuées selon la capacité & les services rendus; ces gens de taire. guerre sont presque toujours ocupés à s'oposer à la puissance du Tonquin & à s'agrandir du côté du Camboje; tel est l'intérêt du Royaume; n'avoir aucune communication avec le Tonquin, pousser toujours les Cambojois & entretenir une bonne intelligence avec les Chinois, à cause de leur commerce avantageux tant au Roi qu'aux particuliers.

En voilà bien assez pour la dernière fois sur un pays que je ne quite qu'avec regret; beau Ciel, verdure perpétuelle, bonnes gens, terre abondante, sejour délicieux pour ceux qui aiment le travail, je finis, Monsieur, par l'objet Histoire du que je chéris le plus à la Cochinchine.

Le Prince chrétien Om-bin, dont je vous ai parlé souvent, signe Bienmérite que vous le fassiez connoître en Europe; voici ce suiteur de qu'il m'a raconté lui - même de fon histoire. Je n'avois M. d'Haliencore qu'environ quinze ans , lorsque par curiosité j'allai de son Pre-

Dd 2 pour visiteur.

clyétien in-

Histoire du M. d'Halifiteur.

XIV. Ler- pour la premiere fois à l'église de M. Paul de Sénemaux TRE 1741. M ssionnaire François; la vue & le discours de ce vénérable viellard, dont toute la ville admiroit la vertu, firent d'aebrétien, in-bord impression sur mon cœur, je conçus un grand désir figne Bien- de l'entendre en part culier, je sus donc voir ce St. Missionfaiteur de naire, il me fit mille caresses; je commençai par lui parler carnasse des arts qu'on m'aprenoit & dans lesquels je le croyois sadu Previ- vant, il me dit pour moi, je ne sçai d'autre art & je n'enseigne que la Réligion chrétienne, dont il me dit quelque chose. Peu de tems après, je retournai à son église pour entendre ce qu'il disoit aux chrétiens: je trouvai tant de justesse & tant de beauté dans sa prédication, que malgré les plaisirs de ma jeunesse, M. de Sénemaux me revenoit toujours dans la mémoire ou plutôt la grace miséricordieuse de Jésus-Christ me recherchoit par tout; je vêcus ainsi cinq ans en combatant intérieurement en moi-même, je pensois souvent à lui, & j'allois l'entendre de tems en tems, je me serois converti plusieurs fois, n'eut été les concubines que j'avois; une d'entre elles, avoit plus de part que les autres à mon amour ; celles-ci jalouses firent le complot de m'empoisonner & en éset je le fus; il me fallut prendre de violens rémédes pour me fauver la vie ; je promis de chasser toutes ces concubines, de me faire chrétien & de n'avoir plus qu'une femme. Je retournai à M. de Sénemaux, je connus aussi M. de Flory, qui m'instruisit & je me sis chrétien: je compris dans la suite que le jurement du Diable qui se fait à la troisième lune étoit un horrible péché, je refusai de l'aller faire, le seu Roi me sit apeller & me demanda pourquoi, je n'étois pas venu prêter le serment ordinaire? Je répondis à sa Majesté, que ce jurement me paroissoit atreux, que j'étois son fidéle serviteur prêt à mourir pour son service; mais que je ne voulois rien avoir à faire avec le Diable. Le Roi me dit alors peut-être, vous avez embrassé la Religion des chrétiens, oui Sire, lui répondis-je, je l'ai embrassée, & j'en fait ma sélicité: ces paro-

paroles irriterent contre moi sa Majesté, qui me donna or- XIV. Lerdre de me retirer de sa Cour & m'ôta ma charge de Co-TRE. 1741. lonel, je me retirai au quartier de Phucam, ou vous m'a- Prince vez trouvé, & il y a sept ou huit ans que j'y vis avec ma chrétien.infamille.

signe Bien-

Ainsi me parla le Prince Om-bin; il a épousé depuis sa faiteur de conversion une demoiselle chrétienne, qui lui a donné cinq M. d'Halienfans, entre lesquels il y a deux garçons fort aimables. du Provisi-Après sa disgrace, il ne lui resta pour tout bien que la teur. pension de Prince de 80. (a) Quans: Depuis ce tems-là il vivoit comme un anacoréte dans sa retraite; elle consistoit en une maisonnette couverte de paille, & ouverte à tous les vents; il s'estimoit heureux dans ce triste état, charmé de fouf ir quelque chose pour sa foi, il n'employa jamais personne auprès du Roi pour obtenir sa grace; mais il employa toujours éficacement son zèle pour les progrès de notre Religion; il aimoit à se confondre parmi le commun des chrétiens, avec lesquels il sembloit oublier son rang & sa naissance; on le voyoit porter la croix dans les processions que nous faissons dans notre église & faire avec empressement les fonctions du chrétien le plus simple. Le Roi & la Cour informés de cette façon de vivre du Prince Om - bin, le traitoient de fou; mais ce Prince pouvoit se vanter comme St. Paul d'être fou pour J. C. Nos stulti propser Christian: sa pieté & sa serveur croissoit de plus en plus, & il soutenoit en tout les chrétiens, autant qu'il le pouvoit. Outre fon fond de Religion, une candeur admirable, un air afable & une noble simplicité le leur rendoient infiniment cher & respectable; je crois que sa générolité, sa bravoure & plusieurs autres belles qual tés le feroient estimer & aimer dans tous les endroits du monde : Il a toujours conservé une sincère amitié pour les Missionnaires François; il assûroit toujours aux chrétiens que la providence les leur Dd 3 ren-

(a) Un Quans vaut environ quatre livres argent de France.

214 LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

XIV. Lett- rendroit, que les Papes ne pouvoient pas être trompés & TBE. 1741. que bientôt le Ciel se déclareroit pour eux. Cette serme Histoire du espérance & ces vives expressions, le firent considérer à l'arrivée de M. d'Halicarnasse comme au moins un demi prophéte : quoi qu'il en soit de ses sentimens, dès que nous saiteur de sumes à Hué, on ne l'apella plus que notre Prince : Il mangeoit les jours & les nuits auprès de M. d'Halicarnasse; il mangeoit sans saçon avec nous, & y dormoit de même : si nous avions des afaires, ou il s'en alloit, ou il restoit tranquile à sumer sa pipe & à boire du thé, à exhorter les chrétiens à la serveur & à la reconnoissance envers l'Illustre Grand - Pére &c.

Je ne finirois jamais si je vous raportois seulement la centiéme partie des services que ce Prince nous a rendu. Le Roi regnant après son couronnement la rétabli dans sa prémiére dignité de Colonel des gens d'armes; il continue d'être le même que dans sa disgrace; il fait encore plus de bien, parce qu'il a plus de crédit; il se fait aimer de l'oficier & du soldat, qui tous donneroient leur sang pour lui: je doute que les Jésuites en sassent un Saint; car à leur dire, il aime trop les François; par conséquent il sera au moins un peu Janséniste.

Je m'embarque après demain, il ne s'agit plus que de repasser deux fois la Ligne & d'arriver en Europe; mais c'estalà comme dit Virgil la dificulté

Facilis descensus Averni:
Sed revocare superasque evadere ad auras,
Hoc opus, bic labor est.

A State of the Control of the Contro

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE
Provisiteur_Apostolique.

A Mr. le Marquis de N.

Monsieur

LES chrétiens de la Province de Cham, ne furent pas XV. Ler-moins empressés à me donner des marques de leur TRE Canafection & de leur zèle que l'avoient été ceux de Hüé; il ton 27. Dey en eut même de trop zèlés: Ils me fournirent des pro- Retour des visions de mer sufisantes pour nourrir vingt personnes, si Provisiteur je les avois eues à ma suite. J'allai à bord le 8. Aoust, nous en Chine. fimes voile le même jour, & le tems nous fut si favorable, Le Provisique dans neuf jours nous abordames à Canton. Le pre- teur arrive mier Européan que j'y vis fut le neveu de notre ancien capitaine de Brest, M. Tortel, revenu une autrefois à Canton depuis environ trois semaines. Je sus bien charmé de le revoir, il eut de la peine à me reconnoître, tant la fatigue, les chaleurs & la barbe m'avoient défiguré. Je logeai chez un bon vieux Mironite nommé Abraham Stamma, qui contribua beaucoup à me remettre, mais celui qui me fit le plus de bien, & que je n'oublierai jamais, ce fut M. le Chevalier du Valear de la Barre, qui m'ofrit jusqu'à sa bourse le plus obligeamment du monde & me pressa d'en user comme de la mienne.

Le Procureur de la Propagande qui étoit mon débiteur & qui naturellement auroit du me secourir, refusa non seulement de me payer; mais il eut encore la dureté de retenir les Lettres de feu M. d'Halicarnasse & les miennes; il exécuta fidélement les ordres que lui avoient donné ceux de la Cochinchine, qui me les avoient également retenues

Provisiteur

Les Jésuites sont désolés de me voir repasser en Europe des Jésuites malgré eux & leurs intrigues. Le R. P. Porquet jadis de la sur le re- faction contre le Cardinal de Tournon, n'a pu le dissimuler dans une lettre qu'il m'a écrite au sujet de la mort de M. d'Halicarnasse. Un autre Jésuite Chinois de nation, m'est venu demander une bouteille de vin pour dire ses des Jéjuites messes, j'ai été charmé de lui faire plaisir & de voir qu'il entendoit un peu le Latin, je l'en ai félicité, & il a eut la vanité de m'aprendre qu'il surpassoit tous ses Compagnons, dont la plupart, disoit-il, en savent si peu, qu'ils ne savent que lire la messe des morts. Un Franciscain m'a assuré qu'à Pékin, ils n'avoient encore formé aucun bon écolier; ce n'est pas que

du Pays.

Le Provisiteur con-

dre si savans. J'ai eu la consolation de convertir ici deux Protestans, un Suedois & un Hollandois, dont j'ai reçu l'abjuration, Protostans, je n'ai pas fait grand bien aux Chinois, ils sont si timides, qu'à peine osent-ils se dire chrétiens à l'oreille, il faut un miracle extraordinaire pour réparer les fautes & les torts des tems passés : j'ai écrit à plusieurs personnes la mort de M. d'Halicarnasse, & j'envoie encore une lettre d'avis à la Sacrée Congrégation de la Propagande, en date du 18. Décembre 1741.

les Chinois ne soient capables d'aprendre tout ce qu'on leur enseigne; mais la Societé à ses raisons pour ne les pas ren-

Mon Capitaine Chinois n'a pas oublié de me demander un certificat, comme j'avois été content sur son bâtiment, pour le porter au Grand Mandarin de la Cochinchine qui l'en avoit chargé, je le lui ai acordé volontiers tel qu'il le désiroit, & je l'ai prié de passer sur son Vaisseau M. le Poivre, qui part pour la Cochinchine; ce Missionnaire est arrivé cette année avec un autre qui s'apelle M. Maigrot, ils se sont acquis tous deux par leur modestie & leur charité, une estime singulière des Oficiers du Mars, sur lequel

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 217
ils sont venus, je m'embarque sur le même Vaisseau, & j'es- XV. Lerpére que dans sept mois je reverrai la Bretagne.

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE Provifiteur Apostolique.

A M. le Marquis de N.

Monsieur

TOUS levâmes l'ancre de la rivière de Canton le 15. XVI. Ler-Janvier 1742. & dans treize jours de course nous ar-TRE. Portrivâmes sous la Ligne, qui passe sur les Isles de Sumatras & Lossis 22. de Borneo: cinq jours après nous mouillames, près de la 1742. petite Isle de Java, nous y restâmes quelques jours pour Route du prendre du bois, & faire de l'eau: Nous sortimes ensuite Provisiteur du détroit de la Sonde & nous allames assez mat jusqu'au de la Chine parage de l'Isle Monique, que nous vimes le 19. Février, d'où un vent favorable nous a porté jusqu'aux Isles de France, où nous abordames le 23. Mars; nous y restames huit jours, c'étoit justement la semaine sainte; je sus loger chez le bon Pére Igou, qui est un Missionnaire des Messieurs de teur arrive S. Lazare, & qui depuis long - tems rend des grands servi-aux Isles ces, non seulement aux Insulaires, mais encore aux Passa-de France. gers, j'y trouvai déja trois ou quatre étrangers, entre autre M. Omont Missionnaire François du Séminaire de Paris, qui après trente ans de Mission & de glorieux travaux à Mergui & à Pondicheri repasse en France. Le même jour

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

XVI. Let- de notre arrivée, un Vaisseau de la Compagnie des Indes, TRE. 1742. qui venoit en droiture de France, mouilla dans ce Port, je reçûs alors une lettre qui m'aprit que le Pére Martiali, qui en 1739. avoit levé contre nous l'étendart de la rebellion à la Cochinchine, d'où il étoit parti pour Rome, n'avoit pas réussi dans son projet; la Propagande l'ayant regardé comme un boutefeu, a saisi toutes ses écritures & l'a chassé de Rome.

I.e Provisi-P Ascen-Liws.

Nous remimes à la voile le premier Avril : dans vingt teur arrivé quatre jours, nous doublames le Cap de bonne Espérance; à PIsle de nous avions beau tems & il continua presque toujours : le 14. Mai nous doublames l'Isle de Sainte Hélene habitée par une Colonie Angloise; nous la vîmes du bon côté, c'est-àdire à l'Oüest, & le 22. du même Mois nous amarâmes à l'I-le de l'Ascension; ceux qui voulurent aller à terre, y allerent; une troupe de Matelots fut mandée le soir pour chavirer des tortues. Nous en halames sur notre bord soixante & quatre, qui pésoient de trois à quatre cent; livres la piece: On en tuoit deux par jour, une le matin & l'autre le foir; tandis qu'elles durerent, nous donnâmes avidement dessus. Car outre qu'elles n'ont rien de rebutant au goût, elles servent de reméde pour conserver la santé, & pour rétablir les malades; c'est un anti-scorbutique excellent, qui purifie & ranime le sang dans peu de jours : il semble que la providence en ait fourni si abondamment ces parages pour le falut des marins.

L'Isle de l'Ascension n'est habitée que par des Oiseaux de chasse des, mer qui y vont passer la nuit; quand on en veut faire proviovec le bà-sion, on en fait la chasse avec un bâton & on en tue sans dificulté. ton dans Nous y laissames de nos nouvelles dans une bouteille atasette Isle: chée à un pieu, pour les Vaisseaux qui y passeroient après nous; c'est la coutume des Capitaines.

> Nous repassames la Ligne le premier Juin, & nous continuames à naviger favorablement jusqu'au Port-Louis. Quelle joie grand Dieu! Quel plaisir de vous écrire cette nouvel-

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 219 nouvelle! Me voici enfin à portée de publier les éloges XVI. Les de la Societé. TRE. 1742.

J'ai l'homeur d'être &c.

FAVRE Provisiteur Apostolique.

A M. le Marquis de N.

Monsieur

T'Ai été obligé de séjourner quelque tems au Port-Louis, XVII I. re-J soit pour me rafraichir un peu, soit pour acomplir les TRE. Rome vœux que j'avois faits, j'y ai reçu l'agréable nouvelle, s. Décemb. que Rome avoit donné à la Mission de la Cochinchine un 1742. Evêque François, qui est le même M. le Fevbre que M. Provisiteur d'Halicarnasse avoit demandé. J'ai en même-tems reçu le du Port-Bref que le Pape regnant avoit expédié en 1740. à M. Louis à d'Halicarnasse pour l'encourager à soutenir ses travaux Apos-Rome. toliques avec le zèle qu'il les avoit commencés.

De Bretagne j'allai en droiture à Paris, où je trouvois à Sijour du peine le tems de réciter mon bréviaire, tant j'étois acablé Provisiteur de visites & de questions sur les pays lointains d'où je re- à Paris. venois. Le 16. Septemb. un Gentilhomme Avenionois m'étant venu voir, me dit, prenez garde à vous & ne parlez pas contre les Jéfuites; autrement vous allez avoir une Lettre de Cachet; ce même jour je me portai chez M. Crescenci Nonce, Seigneur d'une belle figure, & d'une esprit encore plus aimable. Je lui communiquai à cœur ouvert E e 2

XVII Ler-tout ce qu'il désira savoir, alors bien loin de m'ésrayer par TRE. 1742. les menaces d'une Lettre de Cachet, il me fit part de la Bulle Ex quo singulari, que le Pape venoit de donner sur les Rits Chinois: C'est pour le coup qu'on peut dire avec St. Augustin: Causa finita est, utinam finiatur & error. Cette Bulle a été fort aplaudie ici, ou certaines gens disent, que le Pape va devenir Jenséniste, puisqu'il a condamné les lésuites.

Je partis (a) pour Avignon avec M. l'Abé de La-Bau-Provisiteur me, neveu de seu M. d'Halicarnasse, c'est un homme qui ne promet pas moins par son esprit vif, que par ses belles manières. J'ai séjourné une semaine chez Madame sa Mere, toujours acablé de politesse, toujours ocupé à raconter notre Histoire à une foule d'amis & de curieux, à qui ie dis les choses telles qu'elles se sont passées, & à peu près comme je vous les raconte. D'Avignon je suis enfin venu à Rome; à la vue de cette Capitale du monde chrétien, je m'écriai, me voici Seigneur, je viens pour adorer les ordres de votre sagesse, & pour m'y soumétre avec joie & avec amour. J'ai trouvé que mes ennemis ont déja prévenu les Ministres de la Propagande contre moi : mais il Le Provisi- n'en est pas de même du Pape, qui m'a vu avec plaisir & reçu du m'a témoigné beaucoup de bonté : ce Saint Pontife qui est Pape: Les parvenu au Trône par un travail infatigable, & par un mé-Jésaites ont rite déja connu à toute l'Eglise, aime les gens qui ont du prévenu les zèle & de la bonne volonté, ce n'a pas été une petite con-Ministres de la Pro- solation pour moi de reconnoître dans Sa Sainteté un zèle ardent pour la Propagation de la foi, & pour le rétablissecontre lui. ment de nos Missions: il est parfaitement au fait de ce qui les concerne, il n'ignore pas les manœuvres des Jésui-

> (a) En passant par Lion je remis aux Frères du Chirurgien de M. d'Halicarnasse, l'or qu'il leur avoir laissé: ils ont été bien surpris de cette providence, je crois qu'ils prient encore le Seigneur pour moi, & mieux que n'auroient sans doute fait les Jéspites de la Cochinchiste, s'ils gyojent eu cet or qu'ils desiroient si fort.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE 221 XVII Lertes, ni les persécutions qu'ils ont fait soufrir à tous les Légats du St. Siège, j'ai une ferme espérance qu'il apliquera
à nos maux les rémédes (a) qui leur conviennent. Si pose sur le
vous êtes curieux de savoir à quoi montent mes voyages, pose sur le
vous dirai qu'ils vont au de là de seize mille lieues: aussi sermeté de
Benois
ai-je besoin de repos: Je me trouve cependant à la communauté du Pont Sixte; la vie du résectoire étant à la manière Italiene, elle n'est pas des plus convenables pour rétablir une santé délabrée comme la mienne. Il faut sous rir
jusqu'à la fin, c'est en l'autre monde qu'on doit atendre la
récompense: Voici la traduction du Bres dont je vous ai parlé au commencement de cette Lettre.

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE Provisiteur Apostolique.

Benoit Pape XIV. à Notre Vénérable Frère Elzear François des-Achards de La-Baume, Evêque d'Halicarnasse. Vénérable Frère Salut &c.

DEPUIS (b) que par l'ordre de Dieu manifesté par Bref de Bedes indices presque évidents, plein de confiance au se-moit XIV. cours divin, & nous désiant entiérement de nous-mêmes, à M. & Hanous sommes entrés en possession du Souverain Pontificat, en Cochine de que de ce poste suprême du Siège Romain, nous avons chine.

E e 2 eu

(a) Par la Constitution Omnium follicitudinum qu'il a donné depuis au sujet des Rits Malabares, il a ésectivement apliqué aux maux de ces Missions les remédles qui leur convencient, en menaçant les Jesuites de les en chasser, s'ils continuoient à résister.

(b) La traduction du latin, est fidéle.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES.

en Cochinchine;

XVII Lett- eu jetté un régard général sur le troupeau universel que Bref de Bemois XIV. a été de nous informer de l'état des Eglises des Indes Orienà M. d'Ha-tales; parce qu'il nous étoit revenu que dans ces valtes licarnosse Contrées, il étoit depuis un tems, survenu certaines brouilleries, qui empéchoient les progrès de la foi, & en retardoient la propagation. Mais nous ayant, été raporté que dans le Royaume de la Cochinchine, de Ciampa, & de Camboje, votre Fraternité encore toute languissante des suites de la maladie, & des fatigues du voyage, avoit néanmoins si heureusement commencé d'exercer sa fonction, que par sa prudence & fon habilité, la paix & l'union entre les Missionnaires se trouvoit fort avancée, & toutes choses disposées de façon à pouvoir désormais soigner les ouailles dispersées, ou en atirer un plus grand nombre au bercail de l'Eglise. A cette nouvelle nous avons été pénétré d'une joie indicible, & vous embrassant en esprit de toute l'afection de notre cœur Paternel, nous vous favons un gré infini du grand bien que vous avez déja fait, & vous tenant assuré que comme vous vous chargez d'une partie de notre so'licitude Apostolique, aussi de notre part, nous ne désirons rien tant que de vous faire ressentir, quand vous le voudrez, les ésets de notre bienveillance Pontificale, par quelque récompense digne de vos grands travaux ; quoiqu'il vous en foit réservé une bien plus confidérable auprès de celui, qui n'a rien plus à cœur que le falut des brebis égarées.

Animé par ce double motif achevez Vénérable Frére, de finir la course que vous avez entreprise pour l'intérêt de l'Eglise; n'oubliez rien pour seconder nos desseins, faites l'œuvre de l'Evangile, remplissez votre Ministère, vous y réussirez avec d'autant plus de facilité, que vous penserez fur tout à réunir de plus en plus entre eux les Missionnaires, à les faire agir de concert, & à disposer leurs cœurs à une conduite si exacte & si chrétienne, qu'ils se montrent

des modéles de bonnes œuvres, & qu'ils s'atachent à pré-XVII.Lercher la sainte doctrine autant par la régularité de leur vie, TRB-1742. que par leurs paroles.

C'est dans cette espérance que nous concevons déja une à M. d'Hajoie anticipée de l'abondante moisson que nous devons re-licarnasse cueillir. Pour cet éset nous confirmons à Votre Fraternité en Cochintoutes les facultés, qu'elle a reçues de notre Prédecesseur, chine. & nous vous donnons notre bénédiction Apostolique.

A Rome ce 3. Octobre 1740.

Au même Monsieur N.

Monsieur

A premiere recommandation que j'ai eue auprès de M. XVIII. le Sécrétaire de la Propagande, à été ceile du P. Du- LETTRE. bois Assistant de la Societé des Jésuites de France; ce chari-Rome 4table Jésuite sans m'avoir jamais vu, ni connu, à commen1743. cé par lui assurer que j'étois un imposseur: La calomnie du Les Jesuitrès R. P. Dubois à Rome, part du même principe que tes ont eu celle du Pére Vascancellos à la Cochinchine, c'est toujours grand soinz un Jésuite. Je ne dois atendre rien autre chose de ces mander le R. R. P. P. depuis que j'ai rejetté leur Or, & refusé d'être provisiteur leur Evêque & leur Ami: Curieux de connoître le très R. P. à la Propa-Dubois, je suis allé le voir; bien disposé à lui donner des gande connoissances qu'il n'a point de nos Missions, ou qu'il ne Missions, ou qu'il ne Missions de la connoissance qu'il n'a point de nos Missions, ou qu'il ne Missions de nos Missions de la connoissance qu'il n'a point de nos Missions de nos M veut pas avoir; la présence de celui qu'il traitoit à la Pro-sent d'inpagande d'imposteur a un peu étourdi ce vénérable viei!lard; il a battu la campagne, en me disant que la Compa-

gnie

XVIII. LETTRE. l'Assistant des Jésuites à Rome.

gnie avoit les lettres de M. d'Halicarnasse, qui s'étoit toujours loué de leurs Péres; & de quels éloges ne sont-elles pas remplies, disoit-il? On l'en croira plutôt que son dn Provisi- Sécrétaire: il n'est question, lui répondis-je, que de voir teur avec la date de ces lettres & de ces éloges : le Sécrétaire croit se rapeller qu'elles ont été écrites avant 1740. Ce ne sont point celles-là qu'il faut consulter; mais celles qui ont été écrites depuis à la Propagande. Vos lettres de la Propagande, vos lettres à la Propagande, a-t-il repété, nous n'en avont que faire, vous en écriviez tant que vous vouliez, & vous y mettiez tout ce qu'il vous plaisoit; ces lettres nous sont indiférentes: nous avons celles qui sont écrites à nos Péres, & c'est à celles - là qu'il en faut revenir: Tout le reste n'est qu'imposture, & je ne saurois en douter, suivant les instructions que j'ai reçu de nos Péres de la Cochinchine qui le savent bien, & qui ne disent rien au hazard; car pour moi, réprit-il, d'un air fort modeste, pour moi je ne sçai ces bagatelles qu'en gros, & je n'y prens aucune part. Pour vous, continua-t-il, je vous parle en ami, vous n'avez plus rien à faire, ni à voir à tout cela. La prudence exige de ne plus parler de ces vieilles drogues, & que vous vous retiriez en Suisse, car vous perdriez ici votre tems & votre jeunesse.

Le Procureur des Récolets Espagnols, animé & secondé tes sollici- par la Societé, agit vivement pour faire révoquer, & casser tent les Ré-les Décrets de M. d'Halicarnasse, ils ont surpris la proteccolets pour tion du Cardinal Aquaviva, Ministre d'Espagne, qu'ils ont les Décrets engagé à les soutenir en cette afaire sous prétexte que les deM.d'Ha-Récolets de la Cochinchine, sujets de sa Majesté Catholihearnasse, que, étoient infiniment lézés par la répartition des districts, ordonnée dans ces Décrets. La Propagande leur a acordé les piéces qu'ils ont fouhaité, ils travaillent actuellement à un factum pour cette afaire: Les follicitations, & les artifices de la partie contraire, m'ont procuré ce compliment de M. de Monti, Sécrétaire de la Propagande; nous ne pouvons plus,

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 225
plus, m'a-t-il dit, continuer votre pension (c'étoit une XVIII.
pension de cinq écus par mois, qui étoit jusqu'ici toute Lerrer.
la récompense de mes courses & de mes travaux.) Il me Ou prive le répéta le conseil du R. P. Dubois, de retourner en Suisse, provissement ou à Avignon, qu'il me donneroit des lettres de recom- de sa petite mandation pour M. Lercari le Vice-Légat, ils ont beau persions. faire je ne quiterai point Rome que je n'ai vu la fin de mon afaire.

Messieurs du Séminaire de Paris m'ont sait l'honneur de me charger de leur Procure en cette Cour & m'exhortent fort à soutenir comme il saut les Décrets de M. d'Halicarnasse & leurs droits: mais je n'ai pas besoin d'être engagé à faire sur cela mon devoir. Les Récolets ayant interposé le crédit de Ministre d'Espagne, j'ai cru qu'il m'étoit permi d'implorer celui de la Cour de France, qui a plus d'intérêt qu'aucun autre aux Missions de la Cochinchine, qu'elle à sondée & dont elle pensionne encore les principaux ouvriers. M. de Canillac chargé des afaires du Roi très-chrétien en Cour de Rome, Seigneur qui n'a pas moins de pénétration que d'agrément & de politesse, paroît très-disposé à m'aider pour le succès de cette afaire qu'il voit bien é re juste, avantageuse à la Religion & aux progrès des Missions de la Cochinchine.

Le Pére Molina Procureur des Récolets Espagnols a produit son factum qu'il a adressé au Pape pour engager Sa Sain-tres d'Espateté à casser les Décrets de M. d'Halicarnasse touchant la gue & de répartition des Districts, avec l'ample confirmation que France la Propagande en a fait, & à maintenir ses Confréres s'interessent dans leurs usurpations sur la moisson des autres Mission-toirement naires.

Cette ennuyeuse pièce est divisée en 9. points: dans le afaire.

premier desquels on prétend faire voir que les Récolets (a) Es
F f pagnols

(-a.) Il est à propos d'observer que l'Ordre de St. François & même les autres Corps ne sont pas dans les afaires du même caractère que la Com-

XVIII. LETTRE. 1741. Récolets E/pagnols contre les Décrets de carna//e

Sur la répartition des Mifsions.

1. Article duFactium.

pagnols ont été les premiers Apôtres de la Cochinchine; la preuve en est tirée d'une certaine Cronique de leur Pro-Faction des vince de Manille, dite la Province de St. Grégoire; on fait dire à cette Cronique que dès l'an 1580, huit Récolets de Manille passerent à la Cochinchine, & qu'en ayant été chassé, deux d'entre eux y retournerent trois ans après, M. d'Hali- qu'ils y firent descendre la pluye du ciel par leurs priéres & y fonderent une église &c.

> De Pareils faits auroient merité des preuves tirées d'ailleurs que d'une cronique sans autorité, contraire aux archeves de la Propagande, qui ne reconnoissent point d'autres Missionnaires établis à la Cochinchine avant les Péres Jerôme & Joseph à Conceptione, qui sont encore vivans; pour les autres Récolets qu'on y place avant ceux-ci, ils font entiérement inconnus à Rome & à la Cochinchine, & n'ont jamais existé eux & leurs miracles, que dans l'imagination du P. Molina ou dans celle de son Confrére qui a composé sa Cronique.

également faux, comme le premier.

Dans le fecond point on avance que le grand nombre du Factium de conversions opérées par le zèle des prétendus Missionnaires Récolets au Tonquin & à la Cochinchine fit résoudre la Propagande en 1657. à y envoyer des Evêques, & on donne une fausse liste de ceux de la Cochinchine.

> On peut voir dans les Annales de la Propagande qu'en 1652. le Roi très-chrétien avoit déja fondé le Séminaire des Missions étrangéres pour y puiser des Missionnaires & des Evêques pour toutes les Indes: En éfet les premiers (a) Evêques de la Chine, de la Cochinchine, du Tonquin, de Siam &c. ont été des François envoyés & entretenus

> Compagnie de Jésus: celle-ci soutient & aprouve tout ce que les Particuliers font pour ses interêts: Il n'en est pas ainsi des autres Corps Religieux: c'est pourquoi je n'ai garde d'atribuer à tous les Récolets, ce que j'atribue à quelques l'articuliers Espagnols.

(a) Ils furent envoyés par Alexandre VII.

tenus aux fraix de Louis-Le-Grand d'immortelle mémoire, XVIII. & depuis eux jusqu'à ceux d'aujourd'hui presque tous les Letter. Evêques des mêmes pays, ont pareillement été François; quand il y en a eu d'une autre nation à la Cochinchine, ils y ont fait plus de mal que de bien, témoin le fameux Alexandre dont la mémoire n'y est rien moins qu'honorée.

Dans le 3. point, on dit que M. de Buges troisième Evé. 3. Article que de la Cochinchine apella avec de vives instances les Ré-du Factions. colets de Manille pour venir travailler dans sa Mission qui manquoit d'ouvriers & qu'il leur sit présent des églises qu'il avoit lui - même fondées.

Dans le 4. on conclut des trois premiers, que puisque les Le 4. Arti-Récolets Espagnols ont été les premiers à annoncer l'Evan-cle du Facgile dans la Cochinchine, qu'ils y ont été légitimement tum, conapellés & établis par un Vicaire Apostolique, le St. Pére doit consequence les maintenir dans la possession des églises dont ils se trou-des faux vent exclus par les Décrets de M. d'Halicarnasse.

Suposes.

On a répondu à cela que si M. de Buges troisième Vi-Réponse au caire Apostolique de la Cochinchine y a apellé & établis 3. Article les Récolets Espagnols, il n'est donc pas vrai que ceux-ci duFustum. en soient les premiers Apôtres, ou du moins il sera vrai de dire, qu'ils avoient entiérement abandonné cette Mission; puisqu'ils se montrerent si dificiles pour y retourner, ce qui leur auroit également fait perdre leurs droits sur cette même Mission, si un premier établissement leur en avoit acquis quelqu'une comme ils le prétendent; que le Pére Molina s'acorde avec lui-même : les Récolets ne s'établirent Les Jéfuites à la Cochinchine que par le moyen des Jésuites qui vou-atirent les loient se servir d'eux, pour décréditer & chasser les Mission-pour les naires François s'ils avoient pu. Ils ne peuvent nier que la mettre dans plupart des églises qu'ils possedoient au tems de la Visite leurs inténe fussent bâties dans le district des autres Missionnaires, ce res. qui est formellement contraire aux Décrets de la Propagan-Ff2

XV I. de , auxquels M. d'Halicarnasse ne sait qu'obéir en les exé-LETTRE. cutant.

1744. S. Article

plus mal forules.

Le 5. point n'est qu'un narré des excommunications induFaclum justement lancées contre M. de Flory : la premiere par le Pére Jerôme Récolet, pour lors Grand-Vicaire de M. de Buges, à laquelle on atribue la haine qu'on prétend que les Missionnaires François portent à ses Confréres & aux Jéfuites leurs amis dans la Cochinchine : le Pére Molina auroit parlé avec plus de vérité, s'il eut dit que l'aversion des Jéfuites contre Monsieur de Flory les avoient engagé à apeller à leur secours les Récolets & à faire lancer contre cet illustre Missionnaire, une excommunication des plus injustes, il est vrai que par un esprit de paix & d'humilité, il se soumit à en recevoir l'absolution; mais il est vrai aussi que peu après le Pére Jerôme fut destitué de son Provicariat pour avoir abusé de l'autorité qu'il lui donnoit : tout cela ne fut pas capable d'apaiser la haine des ennemis de M. de Flory. Ils recommencerent bientôt leurs intrigues & leurs acusations vagues contre lui. La mort même ne put arrêter leurs violences, ils le poursuivirent jusque dans le C'est ce que vous avez vu, Monsieur, dans tombeau. toute la suite de cette Histoire, que vous me dispenserez, s'ils vous plait, de vous retracer, animus meminisse horret. Vous n'avez pas oublié que le zèle de ce grand homme, & sa fermeté à soutenir les Constitutions du St. Siége méprisées par les Jésuites & à les faire exécuter aux dépens du repos de toute sa vie, avoit été la premiere cause des perfécutions que ces Péres lui ont suscitées, & des calomnies qu'ils n'ont cessé de répandre contre lui. On peut avec raison lui apliquer ce beau passage de S. Cyprien Sacerdos Evangelium mami tenens, frangi potest, non vinci.

On parle dans le fixième point des motifs de la députaduFadum tion de M. d'Halicarnasse qu'on avance avoir été membre du Corps des Séminaristes de Paris, & conséquemment engagé par état à hair les Récolets & les Jésuites de la Co-

chinchine:

chinchine: On dit que la Congrégation de la Propagande XVIII. lui avoit ordonné dans ses instructions d'éloigner avec adres. Lettre. se les Récolets de la Cochinchine. Avendo la Sagra Congregatione ordinato la loro espulzione, e che in ciò giocasse la destrezza di M. Visitatore: Ordre dit-on contraire à toutes les loix de l'équité & de la justice; on s'étonne que la même Congrégation ait à l'aveugle confirmé les Décrets du Visiteur, & qu'elle ait ofé y mettre le sceau de l'aprobation du Pape, sans que Sa Sainteté sut informée de rien. Che questa Sagra Congregazione di Propagandà side quasi a chiusi ochi confermasse gli decreti di M. d'Halicarnasso, e più strettamente ordinasse l'espulzione de Scalzi da Cocinzina, e di nulla Vostra Santità essendo informata fosse an che di tutto riportata la sua approbazione.

Voilà comme vous le remarquez sans doute, des expressions Ce fixième bien peu mesurées & peu conformes à la vérité. Que M. Article d'Halicarnasse fut membre du Séminaire de Paris, la preu- des paroles ve en est que ses Décrets ne sont pas du goût des Réco-peu réserlets de la Cochinchine: Le Pére Molina n'en a pas d'autre; vées of pen je suis surpris qu'il n'ait pas dit que les Cardinaux qui ont consormes à la vérité. confirmés les Décrets du Visiteur sont tous agrégés au même Séminaire, du moins les traite-t-il aussi mal que s'ils étoient Missionnaires François. Quoi donc ces Eminences ordonnent à un Visiteur Apostolique d'employer la ruse pour chasser de chez eux des si honnêtes gens que les RR. PP. Récolets de la Cochinchine. Che giocasse la destrezza. Elles confirment ses Décrets à l'aveugle : quasi a chiusi occhi, & pour comble d'iniquité elles mettent en avant une aprobation du Pape qui n'est point: e di nulla la Vostra Santità essendo informata: vous m'avouerez, Monsieur, qu'il n'y a qu'à Rome où de pareilles impertinences soient impunies. Vous étonnerez - vous après cela que le Pére Molina acuse

1744-

M. d'Halicarnasse de s'être servi de ruses & d'artifices contre ses Confréres; s'il est vrai que la Propagande eut ordonné à M. d'Halicarnasse d'expusser les Récolets de la Cochinchi-

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES 230

ne, c'étoit à elle seule que ceux-ci devoit s'en prendre & XVIII. LETTRE. non au Visiteur qui n'a fait qu'exécuter ses ordres, & ne pas flétrir sa mémoire comme ils ont fait & font encore

tous les jours.

Dans le 7. point, on raisonne sur les Déc ets de M. d'Hadu Fatium, licarnasse & sur les motifs qui l'ont déterminé à les faire: Motifs des Ils ne lui donnent à l'ordinaire d'autre motif que celui d'une faveur aveugle & injuste pour les Missionnaires François, pour la ré-& même pour les Jésuites avec qui on dit qu'il convint partition. secrétement sur la répartition des districts; la preuve de cette convention, est encore dans le peu de plaisir que les Décrets du Visiteur font aux Récolets : du moins le Pére

Mo'ina n'en a pas même infinué d'autre. Réponse à Je ne croi pas qu'il me convienne de vous ennuyer du

cet Article. fatras de cet article ; il me sufira de vous dire, ce qui est vrai & clair à ceux qui ne veulent pas fermer les yeux, que M. d'Halicarnasse n'a eu en vue dans ses Décrets que la paix entre les Missionnaires en leur assignant à chacun des districts séparés sans préjudicier aux droits des uns & des Réponse au autres : droits qui lui avoient été exposés dans les écrits 7. Article, que les diférens Corps de Missionnaires lui présenterent à ce sujet, & sur l'examen desquels il forma ses Décrets : c'est par amour pour cette paix, que les Missionnaires François ont cédé aux Jésuites, ce qu'ils avoient désriché dans les Provinces du Nord, qui sont les meilleures du Royaume: c'est dans la même vue que les Décrets ajugent aux Récolets un district entre les Jésuites & les Missionnaires François, afin que ces deux Corps se trouvant ainsi éloignés, il n'y ait plus sujet d'altercation entre eux. Si M. le Visiteur a exclu les Récolets des autres Provinces, c'est que les églises qu'ils y possedoient étoient usurpées sur les au-

> tres Missionnaires qui les avoient fondées avant même leur arrivée à la Cochinchine. Les dépenses immenses qu'on dit

> que le Roi d'Espagne a fait pour fonder les Eglises des Récolets de la Cochinchine n'existe que dans l'imagination

du Pére Molina & de quelqu'uns de ses Confréres : ceux- XVIII. ci ont moins dépensé de démers pour les Missions de Lettre: la Cochinchine que les Missionnaires François de louis R.-ponse au d'or.

On remontre à la Congrégation de la Propagande qu'el-duFadum. le ne pouvoit pas donner les mains à l'expulsion des Récolets fans risquer de donner dans des écueils que la prudence humaine aprend à éviter: Senza lazzardo d'incontrarvi quei scogli che l'unana prudenza insegna più tosto di evitare : ces écueils dont on avertit la Propagande ne fauroient être que la résistance qu'ils font à ses Décrets. On la menace aussi de l'oposition & de l'indignation du Roi d'Espagne : potera esser persuasa che sua Maesta Catolica non avrebbe mai sofferto, e avrebbe intenso con orrore ch'i suoi vassalli ... si cacciassero da quel Regno. De bonne foi Monsieur le croiez-vous, que sa Majesté Catholique se sut fort indignée d'aprendre qu'on eut éloigné de la Cochinchine trois ou quatre Religieux Espagnols, pour un bien de paix & de Religion. Je ne pousserai pas plus loin mes réflexions sur ce septiéme point du Factum du Pére Molina.

Dans le 8. il raisonne sur un Bref de Clément X. qui 8. Article permet aux Vicaires Apostoliques d'ériger des nouvelles pa- du Factum. roisses & de partager les districts trop amples auxquels les Millionnaires en exercice, ne peuvent pas sufire &c. c'est-là ce qu'on a jamais contesté aux Récolets; mais ce qu'on leur Réponse à conteste est qu'il soit permis de s'établir dans les voisina- cet Article. ges des églises des autres, d'élever autel contre autel dans un pays de Gentils, où il est encore plus facile de scandaliser les Peuples qu'en Europe, de diviser les chrétiens en partis & en factions & de les entretenir tous les jours dans des ocasions de disputes &c. Or c'est ce que les Récolets Espagnols de concert avec les Jéluites, ont fait à la Cochinchine, à la réserve d'un nommé le P. Joseph de la conception, qui est un Missionnaire très pacifique.

Enfin dans le 9. point on récapitule les huit précédens .

le Provisi-

teur.

XVIII. dens, & on conclut à la manutention des Récolets dans I.FTTRE. les églises dont M. le Visiteur les a exclus: après quoi on Le 9 drii- tombe sur le corps de M. Favre qu'on dit avoir joué plucle ataque sieurs roles incompatibles dans cette tragédie de la Cochinchine; de Suisse de nation, de Protonotaire Apostolique, de Sécretaire de la Visite, & de Provisiteur (l'incompatibilité est admirable.) Enfin de Procureur des Missions étrangéres de Paris en Cour de Rome, où il se trouve présentement, & delà on tire deux conclusions contre lui, la premiére que les Actes de la Visite qu'il a remis à la Propagande foient déclarés de nulle autorité, la seconde qu'ayant condamné un livre du Pére Philipe, il soit lui-même condamné par les loix &c.

Réponse à

On a répondu à ces écrits, que les Actes de la Visite cet Article. étoient en dûe & bonne forme, reçûs & reconnus pour vrais par la Propagande; & que si le Pére Molina n'étoit pas content de la condamnation du livre du Pére Philipe, il n'avoit qu'à le produire & le faire examiner, que M. Favre s'en tiendroit volontiers au jugement qu'on en porteroit à Rome.

Réponse à la plainte de la condeunmation du Livre.

Ce livre est intitulé Instruction sur les Sacremens; mais il n'a rien de bon que le tître; car tout le reste est un ramas d'absurdités & d'histoires ridicules, plus propres à faire douter des mistères de notre Religion qu'à instruire les Néophites, foit que cela provienne du peu de lumière de l'auteur, ou qu'il n'est point en état d'écrire en langue Cochinchine, foit qu'il n'est point théologien ou qu'il a eu en vue de soutenir la fausse doctrine de M. Alexandre sur la rebâtifation &c.

Pour prouver l'excellence du Batême, il raconte que plusieurs Docteurs nous ont apris, qu'autrefois dans le Royaume d'Armenie, il y eut un Roi qui avoit beaucoup de haine contre les chrétiens: c'est pourquoi il persécuta la Religion dans tous les lieux, d'une manière bien cruelle, il méritoit que Dieu l'eut alors puni, cependant Dieu infiniment bon qui ouvrit le cœur à St. Paul pour

le convertir lorsqu'il persécutoit les chrétiens, ouvrit aussi le cœur XVIII.] à ce Roi pour qu'il comut la sainte Religion. Ainsi il arriva que LETTEE. le Roi terunt conseil dans le Palais avec les Mandarins pour délibérer du moyen d'abolir entiérement la Religion dans le Royaume; la p'ainte le Roi & les Mandarins furent aussitôt tous changés en cochons ; de la contout le monde acourut au cris de ces cochons., sans savoir quelle damnations pouvoit être la cause d'une chose aussi extraordinaire; alors il y du Livre. eut un chrétien nommé Grégoire qui avoit été mis à la question le jour de devant qui acourut au bruit , & qui reprocha au Roi s**a** cruauté envers la Religion: au discours que sit Grégoire les cochons Sarrèterent, & Sétant tus, ils leverent le museau en haut pour écouter Grégoire, lequel interrogea tous ces cochons en ces termes, désormais êtes-vous résolus de vous corriger? A cette demande tous les cochons firent un coup de tête comme s'ils avoient dit oui : Grégoire reprit ainsi la Parole, si vous êtes résolu de vous corriger, si vous vous répentez de vos péchés & que vous vouliez être bûtisés pour observer la Religion parfaitement, le Seigneur vous regardera dans sa miséricorde ; sinon vous serez malheureux dans ce monde & dans l'autre. Tous les cochons fraperent de la tête, Histoires firent la révérence & crierent comme s'ils avoient voulu dire qu'ils ridicules le déstroient ainsi très - fort; Grégoire voyant les cochons hunbles raportées de cette sorte prit de l'eau & batisa tous ces cochons, & il ar-dans ce riva sur le champ un grand miracle; car à mesure qu'il batisoit Livre. chaque cochon, aussitôt il se changeoit en personne plus belle qu'auparavant.

La seconde Histoire, & celle-ci. Suint Antoine raconte qu'en France, un homme allant labourer aperçut sur la surface de la terre une langue rouge Es fraîche, comme celle d'une persome en vie : à la vue d'une chose si étrange, cet homme sut saisi de crainte िर्दे sa crainte s'augmenta d'autant plus que cette ·langue jettant un grand cri & l'apella ; cet homme demande à cette langue qui ètes - vous? Cette langue répondit, je suis la langue d'un Gentils, qui est mort les siècles d'auparavant, il y a bien long-tems, lor,que j'etois encore en vie, j'avois la charge de Mandarin pour examiner, & juger des afaires publiques; mais quoique

XVIII. LETTRE. 3741. Hilloires ridicules raportées dans le liere comdanni.

quoique je ne scusse pas la Religion, cependant je jugeois avec justice; ainsi Dien infiniment jutte, qui n'abandonne pas ceux qui ons le cour vrai, n'a pas encore permis que je sois mort, jusqu'à ce que je trouve quelqu'un qui me bâtise; ainsi mon ame est encore dans cette Langue. Allez donc mon cher ami, allez au plus vite dire à l'Evêque ceci, afin qu'il me bâtise, s'il y a quelqu'un qui doute du fait, je donnerai un signe pour être cru qui sera qu'après avoir été bâtisé, cette langue aussitôt se réduira en cendres, B mon ame montera au ciel. Cet homme ayant entendu cette langue parler de la sorte, alla trouver l'Evêque qui ordonna à tous les Péres d'aller au plus vîte : étant arrivés sur les lieux, l'Evêque demanda à cette langue plusieurs choses es cette langue répondit à tout fort justement, ainsi l'Evêque la bâtisa, & après que cette langue eut été bûtifée, elle se réduisit en cendres & no parla plus. Voilà de belles Histoires.

* Autres

L'Auteur passe sur le Sacrement de la Confirmation. & grosseretes il dit que les Docteurs l'ont apellé une raison qui corrige le de ce Livre batime: Jésus, continue l'Auteur, a donné aux seuls Evêques le pouvoir de confirmer, parce que le pouvoir de confirmer, est un pouvoir de corriger; le pouvoir de rébûtiser esc. Ainsi estropiet-il les autres Sacremens, dont je ne puis pas ici raportet le détail, je vai seulement vous laisser la définition qu'il a donné de la grace : la grace dit le Pere Philippe, est une grace mistérieuse que Dieu donne dans notre ame pour être délivré de l'esclavage du Démon & pour être fait enfant de Dieu.

Condamna. tion de ce Livre par le Provifiteur.

Je condamnai ce Livre de la manière suivante. Petrus Franciscus Faure Sacerdos Protonotarius. Ed Regnorum Cocincina, Ciampa, & Camboja Provifitator Apostolicus.

Inter Zizanias in hoc Domini Agro Sparsas invenimus quemdant librum à P. Philippo à conceptione Ordinis S. Francisci impressum, cujus titulus est. Instructio circa Ecclesia Sacramenta &c. U autem magis dissentionum tollantur semina, & deinceps firmior in his Regnis pax Christi floreat, doctrinaque semper doceatur Chrisziana, Catholica, Apostolica, & Romana, pro officio, quo fungimur Dictioni librium prohibendum esse duxinus, donec à. S. Congregations

gregatione aliter decernatur; itaque de confilio, pietate 😝 doctri- XVIII. na nonnullorum Venerabilium nostrorum Fratrum Missionariorum, LETTRE. 8 maturà deliberatione nostrà, atque ex certà scientià suprà memoratum librum à dicto Patre Philippo dictatum, declaramus tan-nation de quam opus fabulosum, continens doctrinam fulsam, scandalosam, ce Livre 😝 ettam hareticam, 😅 ita declaratum, irritum 🖯 prohibitum par e Prohaberi volumus, quemadinodum per prasens Decretum, illum prohibemus, vetamus. Ed declaramus uti ridiculum fabularum opus, ac S. R. E. fidei quam propaganus, indignum. Hinc mandamus D. P. Philippo ut hujus famosi Operis circa Esclesia Sacramenta, exemplaria luceret, ignique mandet, & quotquot distribuit, omnes adhibeat conatus, ut rescindantur, & prater prinas à jure inflictas, à similibus versionibus in hac Anamytica linguà, quibuscumque, & sub quocumque pratextu per totum vita sua circulum absinere se sciat , & omnibus aliis Missionariis sive RR. DD. Sacularibus , sive Reverendis Regularibus etiam è Societate Jesu numdamus sub eisdem pænis à jure latis, contra eos qui libros prohibitos habent aut retinent, ut quamprimùm ubicumque prafatum ridiculum librum invenerint, damment, lacerent & irritum faciant.

Datum Ketha in Coccincina hac die vigesima Julii, anni

millesimi septingentesimi quadragesimi primi.

PETRUS FRANCISCUS FAVRE

Provisitator Apostolicus.

Enfin j'ai conclu pour la confirmation des Décrets de M. d'Halicarnasse, qui sont justes, équitables & propres à

produire de grands fruits &c.

Voilà Monsieur, le précis du Factum du Pére Molina rem-Le Factum pli de faussetés, de calomnies & d'impostures: Il a été gé-est moins néralement méprisé; & en vérité, ce n'est pas cette pié-craint que ce que je crains, mais ce que j'aprehende beaucoup & qui gues, sur est infiniment à craindre dans Rome, c'est l'autorité du tout des C. A., qui est capable de faire au delà de ce que je puis Jésuites.

G g 2 vous

XVIII. vous écrire : Ce font les menées, les intrigues & les artifices LETTRE. des Jéuites qui agissent sous mains & qui ont envie de replonger cette afaire dans le trouble: Pour moi je n'ai aucune intrigue, je suis hors d'état de faire des présens: mais je parle assez pour me faire entendre; un Prélat m'ayant pressé de lui donner une Liste des Faits les plus criants que je mettois sur le compte des RR. Péres Jésuites, je lui dis les voici.

1°. Ce sont les Jésuites qui ont poussé M. le Gouver-Recapitulation des neur de Macao à mettre M. d'Halicarnasse aux arrêts. Faits énor-2°. Ce sont les Jésuites & nommément le Pére Vasmes dont les Jésuites concellos qui, à la Cochinchine, avoit acusé M. d'Hali-Auteurs, à carnasse auprès des Mandarins payens, comme un pertur-Pégard de bateur du repos public, qui condamnoit les loix & les la Visite. coutumes du Pays.

> 3°. Ce sont les Jesuites & nommement le Pere Lopez, qui ont falsifié la Lettre Pastorale de M. Alexan-

dre E3 le testament de M. de Flory.

4°. Ce sont les Jésuites & nommément le Pére Siébert médecin & garde des chiens du Roi qui ont enrolé le Pére Jerôme vieux Récolet au nombre des gardes chiens; & cela pour le soustraire aux ordres de M. d'Halicarnasse.

5°. Ce sont les Jésuites qui les premiers ont oposés aux Décrets de M. le Visiteur un Acte d'apel en fa-

veur du Patronage du Roi de Portugal.

6°. Ce sont les Jésuites qui dans leurs discours publics Es dans leurs lettres, ont traité le Légat du St. Siège de

Jenséniste & d'hérétique.

7°. Ce sont les Jésuites qui ont débauchés ses Domestiques, suposés des ordres du Roi pour lui enlever un chien qui lui étoit utile, pour le mettre lui - même au

rang

rang des garde chiens; qui ont interceptés & retenus ses XVIII. lettres, déchiré son calandrier, menacé & injurié sa Lettre. personne en toutes manières.

Recapitu-

8°. Ce sont les Jésuites qui ont introduit dans la lation des Mission un mé ange afreux du Paganisme avec la Reli-mes do at gion chrétienne, en permettant à leurs Néophites, les les Jésuites Sacrifices à l'honneur des morts, les libations sur leurs jont les Autombeaux & le jurement au nom du Diable.

1 de la lation des Faits énor-les des les les les Jésuites des les les les Jésuites des les libations sur leurs de le viers, à le pard de le viers de la lation des la lation des la lation des la lation des parties en lation des parties en la lation des parties en lation des parties en la lation des parties en lation des parties en la lation des parties en lation des parties en la lation des lations en la lation des parties en la lation des parties en la lation des lations en lation des la lation des lations en la lation de la lation des lations en lation de la lation de la lation des lations en lation de la lation des lations en lation de la lation de la lation de lation de lation de la

9°. Ce sont les Jésuites qui non contents de permettre, la Visite. pratiquent eux-mêmes l'usure de cent pour cent, vendent publiquement des drogues & disent la bonne - aventure aux semmes, & entretiennent avec elles certains commerces que St. Paul ne veut pas seulement que nous nommions: nec nominetur in vobis.

10°. Ce sont les Jésuites qui se font instituer béritiers dans les testamens au préjudice des pauvres parens, qui font écarter des emplois de la mathématique des gens qui leur déplaisent, qui font casser des Mandarins par des impostures &c.

IIO, Ce sont les Jésuites qui ne vont point porter les Sacremens aux pauvres malades, que ceux-ci n'ayent payé la barque ou le filet sur lequel ils se veulent faire transporter.

12°. Ce sont les Jésuites qui se donnent pour être de la Compagnie du Dieu tout puissant, Maître & Souverain du Ciel & de la terre, qui abusent du sceau des Confessions & qui sont perpétuer les Sacriléges.

13°. Ce sont les Jésuites qui paroissent en public avec des babits de philosophe, qui nourrissent des longs cheveux & qui les atachent avec un rubans comme les femmes, qui portent la vanité à un point inexprimable.

Gg 3 14°. Ce

238 LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

14°. Ce sont les Jésuites qui prophanent les Constitu-XVIII. LETTRE. tions du St. Siège, qui qualifient les Bulles qui leur dé-1744. Récapitu- plaisent, de chimére, qui calomnient la mémoire des Soulation des verains Pontifes, qui les ont condamnés, qui disent Faits enormes dont que Rome est une méchante bête Esc. 15°. Ce sont les Jésuites qui n'épargnent par même les Jesuites Jont les Auteurs, à les Têtes Couronnées & leurs sujets qu'ils veulent per-∫ont les Pigard de dre; qui débitent malicieusement que le Roi de France la Visite est Cousin du Grand-Turc, qu'il n'a agrandi ses Etats Apost. que par des pirateries, qu'il vaut mieux favoriser le Discours Diable que les François, que le Roi de Sardaigne n'ainiurieux que tien- voit ni foi, ni loi, que ses Etats déperissent à vue nent les Jé-d'œuil depuis qu'il a usurpé les colléges de la Societé que tre les Po. l'Empereur Charle VI. avoit toujours été le Protecteur tentas qui des Hérétiques, & que ses Filles feroient encore pis; que ne les favo- Clement XII. étoit encore plus aveugle d'esprit que de corps Egc.

A ce récit mon pieux Prélat trembloit; & me dit mais fi on vous demandoit les preuves de cette inouie énume-Un Prélat ration, seriez-vous en état de les fournir: je lui répondis de Rome qu'oui, & que s'il lui plaisoit de communiquer cette Liste frénit au récit de ces faits énor- pour y faire réponse; Ensuite que je ferois la mienne où je produirois les preuves autentiques de tout ce que jaconsesse que vance les ayant entre les mains, & dont la plûpart existent dans les Actes de la Visite.

pliers en avoient Alors mon Prélat, s'écria, Grand Dieu! Jamais nuoins com-les Templiers n'avoient commis d'excès si contraires aux mis, & pa-loix divines & bumaines? Faut - il que dans un siécle dre qu'on aussi éclairé qu'est le notre, les Puissances n'ouvrent pas assassine le syeux? Mais, ajouta-t-il, n'avez-vous pas peur provisiteur.

Qu'ils vous assassinent dans un xoin? Connoissez-vous le Pére

Pére Norbert, est-il vrai que les Capucins des Indes XVIII. sui ont écrit que les Jésuites de la Cochinchine avoient Letter. fait passer le goût du pain à M. d'Halicarnasse?

le lui ai répondu Monseigneur, je ne crains pas de Le P. Normourir par leurs mains; je sais que leur doctrine est for-bert Capumelle là-dessus, & qu'ils ne la confirment que trop par ex-cus. périence; mais que mon facrifice étoit fait depuis longtems; que véritablement je connoissois le P. Norbert, aussi bien que son courage & son zèle, ses victoires & la défaite de ses ennemis; les RR. PP. Jésuites; que je savois encore que ses Confréres des Indes, avoient écrit en Europe conséquemment à la mort de M. d'Halicarnasse; mais je n'oserois pas dire tout cru, que les Jésuites lui eussent fait passer le goût du pain ; parce que je n'en ai pas les preuves, & je ne veux rien hazarder en l'air, les soupçons en pareil cas ne doivent pas sufire: tout ce que je puis dire, c'est que ces gens-là employent tout ce qu'il y a de plus violent pour se défaire de ceux qui s'oposent à leurs volontés, qu'au grand jour du Seigneur, nous verrons bien des abominations, que Dieu seul peut révéler sans les craindre.

Je ne manquerai pas de vous înformer du jugement qu'on doit rendre bientôt sur mon afaire.

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE

Provisiteur de la Cochinchine



LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES 240

A. M. le Marquis de NICOLAI.

Monsieur

4. Mai 1741. te de la Cochinchine.

XIX. LET- E n'est pas sans raison que vous vous plaignez de mon silence, j'ai éfectivement trop tardé à vous informer du fuccès de mon afaire : mais vous vérez bientôt que je ne Résolution suis pas tout à fait si coupable, que vous le pensez. de Rome jour à autre j'atendois qu'on m'eut fait part du Décret, de fur la Visi-l'Sa Sainteté. J'ai passé ainsi près de six mois, en m'opiniâtrant à ne vous rien écrire au hazard. Présentement que l'ai entre les mains, la fentence sur mon afaire, dont je vous ai promis de vous informer, je vais vous donner connoissance de ce qui s'est passé à cet égard.

tion de Pape.

Le prémier de Septembre 1744. leurs Eminences Petra; Corsini, Alexandre Albani, Caraffa, Valenti, Aquaviva & Cardinaux Sciara Colonna, s'assemblerent devant le Pape pour l'afai.e de la Visite de la Cochinchine: Les trois premiers donnerent bien certainement leurs sufrages pour la confirmation des Décrets de M. d'Halicarnasse, & les deux suivants surent encore du même sentiment : mais le Cardinal A juaviva s'oposoit vivement à la répartition des Districts: Beaucoup de gens parurent surpris de voir qu'un Ministre de la couronne d'Espagne assistat à une Congrégation qui se tenoit pour une afaire, où il sembloit être en quelque façon partie. Le Ponant d'un autre côté avoit envie de favoriser les Récolets Espagnols, je n'en cherche pas les raisons: Je vous dirai seulement que le Cardinal Aquav va ne manqua pas de soutenir les intérêts de ces Religieux d'Espagne au delà de ce que je vous dirai: Cette Emmence après la Congréga-

grégation terminée, resta seule auprès de Sa Sainteté pour XIX Lerl'engager à répondre à ses vues, qui dans cette ocasion, TRE 1745. comme en plusieurs autres, n'étoient pas conformes à celles du Ministre de France.

A l'Issue de cette Congrégation, je sus remercier un Pré- Disérens lat bien instruit de mon afaire & qui en diférentes occur-bruits je rences n'avoit témoigné beaucoup de D sposition à m'obliger: Il me dit nettement, vous avez gagnez votre afaire, Congregafoyez en assuré: Les Décrets de M. d'Halicarnasse seront tion. confirmés dans toute leur étendue: Quelques heures après j'apris que les Récolets & les Jésuites débitoient par tout que je l'avois perdue : Quoique j'eusse apris depuis longtems le cas qu'on devoit faire de leurs discours, cependant je ne laissai pas alors de commencer à douter, & je demeurai plusieurs mois dans mon incertitude: D'autant plus que je fus ensuite informé que le S. Pére ayant écouté les diférens sentimens, il s'étoit réservé à expliquer le sien en son tems par un Décret qui mettroit fin à la dispute.

On disoit toujours que le Pape faisoit ce Décret & jamais Décret du ce Décret ne paroissoit : Le retardement me donna à con- Pape sin la jecturer que sa Sainteté prendroit comme on dit en Italien répartition le Mezzo termino: c'est - à - dire qu'il ne décideroit ni pour, M. d'Hali. ni contre personne. En éset un Décret qui vient de pa-carnasse. roître confirme ceux de M. d'Halicarnasse pour ce qui regarde les Districts des Missionaires François & des Jésuites, il réforme la partie qui concerne les Récolets, avec cette clause, que ce sera le Vicaire Apostolique du Tonquin qui terminera cet Article sur les lieux : En conséquence il le constitue son Visiteur & lui ordonne à cet éset de passer à la Cochinchine.

Si j'avois prévu cette Décision, j'aurois taché d'informer Obstacle sa Sainteté, qu'il étoit défendu sous peine de la vie de qui empêpasser du Tonquin à la Cochinchine, comme de la Co-cution du chinchine au Tonquin. Delà vous devez bien comprendre Dieret. que l'afaire de la répartition ne se verra finie de long-tems:

XIX Ler-Je la quite à cette époque sans y ajouter mes réflexions, TRE. 1744. mes Successeurs reprendront depuis - là cette Histoire.

tes qui tà-Provisiteur.

Il me reste encore pour vous sati-faire entiérement de aux Jéjui- répondre aux f ivoles & injustes objections des Lettres anonimes de mes bons amis les RR. PP. de la Compagnie: toutes sortes Du moins tout le monde croit & dit qu'elles viennent de voies de d'eux; il ne seroit pas même raisonnable d'en douter, elles sont trop marquées au coin de la Société. Les Péres disent que je suis sans naissance, un mauvais sujet, & qu'ils sauront bien me faire taire.

Grands noms que aux Indes.

bert Capucin malerreurs.

Que je sois homme de naissance ou non, ce n'est point là ce dont il s'agit parmi des Missionaires; à moins que ce ne soient des Missionaires de la Compagnie: Il apartient à eux seuls de se dire les Illustres (a) Compagnons de Jésis, les Jésuites le grand Dieu créateur du Ciel & de la terre : des hommes descendus des Dieux, adorés parmi les Nations Payennes. Aussi à eux seuls leur convient-il de convertir les Gentils à l'humilité de l'Evangile par le faste & par les richesses. Je ne suis rien, i'en conviens, onnis caro faman: les Missio-Le P. Nor- naires de la Compagnie s'étant divinisés, n'ont pas tort de me faire de pareils reproches: mais avoient ils raison de traité par parler aussi mal du Péré Norbert? Que dis-je! sans doute les Jésuites qu'ils avoient raison: Car ce seul Capucin, ce seul zèlé pour avoir Missionaire a eu assez de courage pour ataquer & confondre leurs erreurs dans la Capitale du monde chrétien, à la battu leurs face même du monde entier; & ce pauvre Suisse, ce chétif Prêtre, cet homme sans naissance loin de craindre d'imiter son exemple il se fait une gloire de le suivre. L'Esprit Saint nous averti par le grand Apôtre, que Dieu a choisi les foibles pour confondre & térasser les forts & les orgueilleux: Infirma mundi elegit Deus, sut confondat fortia.

⁽a) Les Missionaires de la Societé prennent en éset tous ces noms dans les Indes, Je ne croi pas qu'ils en disconviendront: En tout cas il n'y a point de Missionaires des autres Congrégations, qui ne soit en état de rendre ce témoignage.

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 243

Ils continuent à dire ces hommes affociés avec les Fils XIX. Lerdu Dieu Brama, que je fuis un mauvais sujet & que je n'ai TRE. 174... pas de grands talents: j'avoue que je n'en ai pas assez pour tes disent me diviniser avec eux; mais peut - être Dieu m'a t-il choisi que le Propour contribuer a détruire leur fausse Divinité? Quoiqu'il visiteur est en soit, j'ose bien les désier de prouver que j'aie jamais un manrien fait contre les devoirs de l'honnête homme en géné-il leur donral, ni contre ceux de mon Etat en particulier. Qu'ils s'in-ne sa répous forment dans tous les Pays où j'ai été, ils verront si je se. me suis jamais atiré le mépris des personnes de bien par une conduite digne du moindre reproche. Je n'ai rien fait dans mon ministère dont je ne sois en état de rendre un bon compte, même à la face du Public, s'il étoit nécessaire : Je ne me fuis pas caché en m'acquitant des devoirs de ma charge: mes œuvres sont au grand jour; qui malé agit, odit bucem. Mon unique crime, je le confesse, c'est d'avoir comme le (a) P. Norbert, condamné les Jésuites, je les con-Le Provisidamne de nouveau; mais c'est un crime dont je me ferai teur comme toujours gloire: & je me croirois un insigne Prévaricateur le P. Nordans mon ministère, si j'avois manqué de les condamner; bert, à condamné es & les Péres alors ne m'auroient que rendu justice, en di-condamne fant que je suis un mauvais sujet. Le public sensé n'est la conduite aujourd'hui que trop convaincu qu'il fusit de réprouver la des Jésuites. conduite des Jésuites, toute condamnable qu'elle est, pour être acusé par ces Péres, non seulement comme un mauvais sujet; mais comme le plus coupable des hommes, les exemples à cet égard sont sans nombre; vous ne les ignorez pas, aussi ne vous les raporterai - je point; je me con-

(a) Les deux Volumes in 4. qu'il a fait imprimer en François & en Italien à Luques avec les aprobations les plus autentiques de Rome & de cette Republique, font bien comprendre comment il a condamné les Jéfuites: Qu'on répondu ces Péres aux Faits raportés dans l'ouvrage de cet Auteur & à ses savans argumens? Des libelles contre sa personne: encore quoi? Des violences qui scandalisent l'Eglise: Voilà tout ce que savent faire de pareils Adversaires.

d'autres, trouvent suites.

XIX. Ler-tente de vous citer celui du P. Norbert, qui est tout ré-TRE 1744 cent. Ce Missionaire dont la probité le zèle & la doctri-Les exem-ples du P. ne, se sont sait admirer en Asie en Europe, à Rome même Norbert & fous les yeux du Saint Pére & du Sacré Collége, & je de M.d'Ha- ne puis l'ignorer, j'en ai été témoin : ce Missionaire comment est - il aujourd'hui traité par les Jésuites? Un autre Es de tant exemple qui m'est encore plus familier & qui me touche de plus près. M. d'Halicarnasse, ce Prélat intégre, naturelau'on doit lement bon, ennemi du trouble, amateur de la vérité, s'atendre à toujours animé de zèle pour le salut des Peuples, toujours être perse- dans la crainte d'ofenser son Dieu par la moindre irréguon condenn- larité de conduite, cependant les Jésuites ont eu assez ne les Jé- de témérité & de malice, pour le traiter d'hérétique, de passionné, de Turbulent, d'indigne Ministre, qui avoit pris à la Cochinchine jusqu'à deux femmes : Jugez si je ne dois pas, bien m'atendre qu'ils diront de moi que i'en ai au moins pris quatre &c.?

Enfin ils me menacent qu'ils fauront bien me faire taire: Les Jesni- C'est - là un épouvantail qui ne m'ésraye nullement, & qui tes menacent le Pro- ne sera jamais capable de m'empêcher de défendre la vérivisiteur, de té & la Religion. L'or & l'argent, l'amitié & les dignités le faire tai- que m'ofroient ces généreux Péres dans le tems que je re: Il leur m'acquitois des fonctions de Provisiteur, loin de me flater, vėpond.

m'ont indigné: de même que leurs menaces & leur Puissance, Les Jésui- tout à craindre qu'elles soient, au lieu de me faire taire, tes acusent elles animeront mon zele pour soutenir la vérité & la justile Provisi- ce qu'ils ataquent contre l'évidence même : car si Dieu est teur de ne pour nous, que peut-on nous faire? Si Deus pro nobis, la langue quis contra nos?

Ils m'objectent en second lieu que je n'ai jamais su la de la Cochine & de langue de la Cochinchine, que je n'ai fait aucune converfaire parler sion, que tous les discours que je raporte des Cochinchiles gens de los que tous les uncours que je laporte des Cochinente ce Pays-là, nois, ne font que des productions de mon imagination & Réponse à que toutes les Histoires que je raconte de ce Pays-là ne sont ces acusa- que des fables.

tions.

Voici 2

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 245

Voici, Monsieur, en peu de mots comme je répond au XIX. Lerpremier Article de l'objection, nous viendrons successive- TRE 1745. ment aux autres. Je n'ai jamais su la langue de la Cochinchine, cela est fondé sur l'équivoque, je ne l'ai jamais sue parfaitement, il est vrai, je ne l'ai jamais sue en aucune manière, c'est une fausseté. J'avoue bien que je ne suis point parvenu à une entiére connoissance de cette langue, parce qu'outre le peu d'anologie qu'elle a avec nos langues d'Europe : Les devoirs de mon Emploi , la maladie de M. d'Halicarnasse, les ménées & les ataques des Jésuites & de leurs adhérans, ne me laissoient guére de tems pour m'apliquer à cette étude : mais malgré cela, il est pourtant certain que j'ai assez apris de cette langue pour pouvoir m'expliquer dans l'usage ordinaire: à peu près comme j'ai apris l'Italien pendant mon séjour à Rome.

Mais quand on suposeroit que je n'avois aucune connoisfance de la langue anamytique & que je me serois trouvé contraint d'avoir toujours avec moi un interprête, les conséquences qu'en tirent les Jésuites seroient-elles moins déraisonnables? On m'envoye, par exemple en Irlande pour y terminer des questions & des disputes qui entretiennent le trouble entre les chrétiens & les Missionaires : je sai une langue connue à ceux - ci vers lesquels je suis principalement envoyé, serois-je donc incapable d'exercer les devoirs de ma Mission sans savoir la langue Irlandoise? Tout ce que je raporterois de ces Pays-là ne seroit donc que réel dans mon imagination, précisément à cause que j'ignore cette langue? Belle conséquence? Des Jésuites qui se piquent de passer leur jeunesse dans la poussière de l'Ecole, peuvent - ils raisonner d'une manière aussi pitoyable?

Après avoir insulté à la raison, ils outragent la grace: au Provisiils ditent que je n'ai converti personne: c'est le seul article teur qu'il qui soit vrai; mais c'est en cela même que consiste cet n'a converoutrage suposent ils donc que c'est nous qui conve tissons les il seur donames? N'est-ce pas la grace de Dieu? Nemo potest venire ne sa répon-

Les Jésui-

Hh a

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES. 246

XIX. Lett- ad me, nist Pater meus traxerit eun. Ce Dieu qui connoît TREJ 744 le secret des cœurs, sait que je n'ai pas manqué de bonne volonté à cet égard, & que je ne me suis jamais épargné dans les exercices pénibles de mon Ministère, & que je n'ai rien négligé pour arroser les plantes à qui Dieu avoit donné le principe de la vie, Apollo rigavit, Deus autem incrementum dedit: mais je me suis apliqué sur tout à la conversion des Jésuites & je vous avoue que quelque zèle que j'aie eu pour cela, il ne m'a pas été possible d'en convertir un seul : au contraire ils m'ont paru toujours plus éloignés de la voie de la vérité & de la paix: Quem vult indarat. Ce Dieu sait encore, quel a été le fruit de mes travaux, ce n'est pas à moi à sonner la trompette, ni à faire parade des conversions que le Ciel auroit pu faire par mon Ministère.

Je laisse aux Jésuites ce rare talent, qu'ils font sur tout briller dans leurs Lettres imprimées, qu'ils traitent bien mal à propos d'Edifiantes. Elles édifieroient en éset le public, li comme celles-ci. Elles découvroient la vérité & faisoient connoître des Ministres aussi zélés pour sa désense, comme l'étoient les Tournons, les Canons, les Visdelous & les d'Halicarnasses & si comme les Ouvrages du P. Norbert, elles prouvoient par des Piéces autentiques, par des Décrets, & des Bulles ce qu'elles avancent d'un ton si assuré & d'un air qui no fait que trop décider de quel esprit sont conduit leurs Auteurs. Mais quand il seroit vrai que je n'aurois bâtifé qu'un seul enfant je ne croirois pas avoir essuyé tant de fatigues inutilement dans ma longue & pénible

Les Jéfui- Course. tes joutienses Péres.

Reprenons le raisonnement des Jésuites, ils veulent que les Provisiteur discours que je raporte des Chinois, ne sont que des producfait parler tions de mon imagination, que je met dans la bouche de ces les Cochin- Peuples. Est-ce donc que les Cochinchinois sont incapables répond à de parler juste, & de raisonner en hommes de bon sens?

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 247

Il est vrai qu'ils ne rafinent point sur les distinctions proba-XIX. Lexbles & qu'ils ont moins de pratiques & de spéculations que caracteristes. nous dans certains de nos arts : mais j'ose le dire, ils ont peut-êt e p'us de bon sens & plus de sagesse que nous dans le commerce ordinaire de la vie. Les Jéfuites peuvent-ils dire que le Mindarin de Cham, que le Capitaine des Barbes, le Mandarin Omcaù & d'autres dont l'ai parlé n'aient pas du bon sens? Oseroient - ils soutenir que M. Cauphò, que Om-chi de Convé, que le Grand Mandarin Omthà ne soient pas des hommes de tête? M. Cauphò a confessé J. C. devant fon Roi & devant toute la Cour, & il n'a pas tenu à lui qu'il n'ait soufert le martire, au moins a-t-il foufert des tourmens & des ignominies avec une constance & une tranquillité d'ame, digne des premiers martirs : mais il a resisté en face à la mauvaise conduite des Jésuites, il n'en faut pas davantage, c'est un homme qui n'a ni sens, ni Religion & qui n'étoit pas capable de tenir les discours que je raporte de lui.

Les RR. PP. qui pratiquent tant les Dames Cochinchinois Les Jésuis ses, pourroient - ils ne pas avouer avec moi que la Princes- tes de la fe Ombin, que la femme du Capitaine des Barbes, que Coebinchi-Madame Bathou, égalent pour le moins par leur esprit nos ne qui pra-Dames d'Europe? Et que plusieurs autres personnes du Sexe pames d'uqu'ils connoissent mieux que moi, ont déja trop de bon nemanière sens, & trop d'agrémens pour amuser leurs Révérences à ne pas quoique dificiles à satisfaire. Le R. P. Lopez, Supérieur ignorer de des Jésuites traitoit - il Madame Bathien, Mére de la Socie-font capaté, & la Fille la veuve toute dévouée au fervice de la mê-bles, peume Compagnie les traitoit-il ces Dames, de personnes sans vent déciesprit & sans talent? Helas! quand même, elles n'en au-der si elles roient point, ne sufit - il pas qu'elles servent en toute ma- autant nière à un Supérieur des Jésuites pour avoir beaucoup d'esprit que d'esprit & une rare pieté? Quel avantage d'être sous les Dames direction & la haute protection de ces d'Europe. la douce Péres!

Quant

Quant aux Histoires que je vous ai raconté: les témoins TRE 1745. qui peuvent les certifier sont encore à la Cochinchine: mais fans y aller, il ne faut que recourir aux Lettres de M. raportés par le Pro- d'Halicarnasse déposées à la Propagande, & aux Actes de visiteur se la Visite reconnus autentiques par la même Congrégation. trouvent Ie suis bien convaincu qu'à votre égard, mon simple radans les port est sufisant, vous me connoissez trop bien & vous sa-Lettres de M. d'Hali- vez assez que je n'ai pas l'art d'inventer comme les faiseurs carnasse & de Lettres édifiantes dont je viens de vous parler, & qu'en dans les fin, vous n'ignorez pas que j'ai toujours eu une horreur in-After de la finie pour le mensonge & pour les menteurs, à bien plus Visite. forte raison pour les calomnies & les calomniateurs.

Ces Péres finissent en disant, que j'ai au moins manqué tes publient de charité envers la compagnie de Jésus & que c'est par que le Pro- cette raison que Dieu m'a puni, que la Propagande m'a cessé une petite pension qu'elle m'acordoit & que le Sémimanque ae charit à naire de Paris m'a cassé de la Procure qu'ils m'avoit con-

leur egard, fié &c.

Es que par iin Proviliterer.

fécutant cena qui

condam-

la charité.

Mais cette vertu n'a-t-elle pas ses Régles & sa mesure; cette raison quand on dit ce qu'on est obligé de dire, manque-t-on u en pui de charité? Encore une fois cette vertu toute divine qu'elde la terre le soit, enseigna-t-elle jamais qu'il faloit laisser le juste sous le poids de l'opression & permettre aux coupables de s'élever des trophées sur la ruine des Innocens? Ne sont-ce pas les Jésuites eux-mêmes, qui franchissent tout ensemble les bornes de la charité & les Régles de la justice?

Sera-ce donc encore un privilége refervé à la Compates in per-gnie d'avoir le droit de ternir la réputation des Grands Hommes du Siége Apostolique, des Désenseurs de la pureté du culte, des Prêtres fidéles dans le Ministère Evangélisient leurs que? Que dis-je, Monsseur, de ternir leur réputation, Idolatries j'ajoute, de les outrager, de les calomnier, de les persé-Eleurs su-cuter & de les poursuivre jusques dans le tombeau, & mêperflicions, me d'en insulter les cendres? Et cela sans autre raison, que pas bleser ces Grands Hommes se sont soulevés contre les Idolatries

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 249

& les Superstitions que les Jésuites pratiquent dans leurs XIX. Ler-Missions. Est - ce donc ainsi qu'ils prétendent s'en justifier TAE. 1745. contre des témoins sans nombre & des Piéces sans réplique? Faloit - il donc que par charité pour ces charitables Péres, qui ne savent rien épargner contre ceux qu'ils s'imaginent être leurs Adversaires, calomnies, outrages, persécutions, violences & quelque chose de plus? Faloit-il disje, par charité pour des personnes qui en ont si peu, que je laissasse flétrir la mémoire d'un St. Evêque qui m'est si cher, & celle des Missionnaires François qui soutiennent avec tant de zèle la pureté de la foi & les Décrets du St. Siège dans les Provinces de la Cochinchine? Faloit-il par charité pour cette charitable Compagnie qui veut par toutes sortes de voies soutenir ces membres pourris, que je gardasse le silence à la vûe du danger émminent où se trouve le Christianisme de la Cochinchine de périr sans ressource? Faloit - il enfin par charité, pour les patients Religieux de la Compagnie, qui ne peuvent soufrir qu'on corrige leurs Confréres quoique coupables à l'excès, que je me laissasse acabler par les calomnies dont ils m'honorent dans le public fans jamais me justifier?

Quelle espéce de charité serost-ce là ? Ne seroit - ce pas Le Provisiplutôt une lacheté criminelle, une injustice des plus crian-tenr ne te? Saint Pierre manqua-t-il donc de charité, lorsqu'il re- peut garder procha aux Juiss qu'ils avoient fait mourir le Sauveur du le silence à monde? J. C. lui-même manqua-t-il donc de charité, Pégard des monde? lorsqu'il reprochoit aux scribes & aux Pharisiens qu'ils sans se rondépouilloient les maisons des veuves & qu'ils courroient la dre crimimer & la terre pour faire un prosélite, dont ils faisoient nel. ensuite un enfant de la Gehenne? Les saints Péres ont-ils donc manqué de charité, lorsqu'ils ont exposé au grand jour la conduite perverse & la fausse doctrine des sectaires de leur tems? Vous sentez bien, Monsseur, que je pourrois conduire mes réflections bien plus loing à cet égard: Je me borne à vous assurer que ce ne sera pas chez les Jésuites Ιi

XIX. Let-que j'irai pour aprendre ni les Régles de la charité, ni cel-TRE. 1745 · les de la justice : Si du moins ils les enseignent comme il convient, ils se conforment bien peu à ce qu'ils enseignent: car en vérité dès lors qu'il est question de leur honneur, de l'honneur de la Societé, quelles Régles observent - ils? Leur conduite sur cet article particulier scandalise le monde entier qui s'en plaint hautement, & si quelqu'un s'en abstient, c'est la crainte de s'atirer des ennemis qui ont tou-

jours la charité de punir au centuple.

Cependant ne doivent-ils pas convenir que le bien de Le bien la Societé commune des Fidéles, doit l'emporter certainela Societé ment sur la réputation de quelques membres de la Societé des Fideles des Jésuites, de toute la Societé même dont l'Eglise pourdoit l'em-roit se passer & dont elle s'est passée pendant tant de siècles? porter sur Entendra - t- on sans cesse ces nouveaux Religieux criet ticulier de avec liberté de toutes parts contre ceux qui touchent au moinla Societé dre des siens, au plus coupable de sa compagnie, les endes Jéfuites, tendra-t-on révéler les fautes les plus cachées, publier des faussetés: les plus insignes tandis que personne n'osera faire connoître son innocence & les égaremens de leurs Missionnaires qui voudroient se donner pour des hommes impeccables? Comme si pour être de la compagnie de Jésus, ils participoient au privilége de l'impeccabilité de J. C. Helas! quand même ils tireroient en éfet, comme ils le disent aux Indes, leur origine d'une Divinité Supérieure ou égale à Brama: cette Divinité créee ne pourroit leur acorder un tel privilège: En tout cas il ne faut que jetter les yeux sur mes Lettres pour reconnoître que ces Missionaires quelque divinisés qu'ils soient : se montrent plus peccables que tous les autres Missionnaires qui ne se reconnoissent que des enfans d'Adam, Pére criminel des Successeurs des Apôtres, pauvres Pêcheurs.

A l'égard de ce qu'ils atribuent à Messieurs du Séminaire de Paris: c'est une fausseté dont il n'est pas dificile de vous éclaircir: en atendant je vous raconterai le fait tel qu'il m'est

SUR LA-VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 251

connu. Il est bien vrai que ces Messieurs m'ont écrit que XIX. Lerl'afaire de la Cochinchine étant renvoyée pour plusieurs an- TRE 1745. nées & n'en ayant point d'autres en Cour de Rome, ils ne Le Sémi-naire des pouvoient plus y entretenir de Procureurs sur tout dans les Missions circonstances de la guerre présente, & eu égard aux dé-étrangères penses extraordinaires qu'ils sont obligés de faire : Là-dessus de Paris, le Supérieur du Séminaire me remercie dans les termes les n'a par ca plus honnêtes, des bons services que je leur ai rendu: Et siteur de sa loin que ces Messieurs donnent lieu à aucun soupcon sur charge. mon compte, ils me marquent que si je voulois me retirer comme le en France, que j'y serois bien reçu.

Peut - on, je vous prie Monsieur, apeller cela être desti- Jesuites. tué de cette procure avec deshonneur, comme l'Anonime de la Sociede la charitable Societé ose l'avancer : Il s'érige ensuite en té reproche homme qui veut prophétiser mes malheurs. Il annonce que au Provistje vais devenir errant & vagabond, & la raison qu'il en teur qu'il donne, c'est dit-il, que je ne suis plus Procureur des Mis- n'a reçu aucune résions étrangéres de Paris & que je n'ai reçu aucune récom-compense pense de Rome: belle raison, belle conjecture: comme si de Rome, & ma vie & mon bonheur dépendoient de cette Procure & de là il conde cette récompense. Dans les années qui ont précédé le confecré au service du Siére Années tomber tems où je me suis consacré au service du Siége Apostoli-dens la que & des Missions étrangéres, je n'ai jamais manqué du misère. nécessaire, graces au Seigneur, & j'ai assez de constance en Réponse du lui pour croire que ce nécessaire ne me manquera jamais Provisieur fans le secours des trésors de la Societé.

J'avoue sincérement & sans peine que le S. Siège ne m'a donné aucune récompense de mes travaux : mais que peuton conclure de la contre moi? Suis-je le seul qui ait travaillé pour lui avec honneur & qui ait exposé sa vie, pour les intérêts lans récompense en ce monde? Peut-être si on n'avoit craint de déplaire aux Jésuites, ou que ces Péres par leurs intrigues n'y eussent mis des obstacles, peut-être aurois-je ressenti les faveurs de cette Cour?

Il n'est pas nécessaire de recourir à des exemples de vielle

publient les

L' Auteur

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES. 252

bert Protest-

XIX. Let. vielle date pour me persuader que la chose n'est que trop TRE. 1745. vraie. Celui que j'ai vu pendant que j'étois à Rome, en Combattre la personne du R. P. Norbert, ne doit-il pas me sufire? des lessites. Que n'avoit-il pas mérité par son rare zèle & ses travaux c'est se ser-Apostoliques? Déja il en recueilloit quelques fruits dans cetmer la por- te Capitale de la Religion, il sembloit même que de plus te à tous les grands lui étoient préparés, du moins tout le monde le avantages temporels; pensoit aussi bien que moi. Les aparences ne permettoient Pexemple pas alors d'en former le moindre doute : Les Jésuites craitout récent gnoient l'évenement, ils en avoient quelque sujet : Que du P. Nor- n'ont-ils pas fait pour le prévenir? Le Public n'ignore pas de quels fouterains ils se sont servis pour tâcher de perdre entiérement cet homme Apostolique? Je sai que quelque bonne volonté qu'on eut pour lui & quelque estime qu'on eut pour sa personne; il n'a pas laissé enfin que de devenir la victime de ces Péres; contraint de se soustraire à leurs coups il se dérobe à leurs yeux. Combien d'autres grands Hommes n'ont - ils pas subis à peu près le même fort? Parceque comme lui & comme moi, ils ont condamné ouvertement la mauvaise conduite des Missionnaires de la Compagnie.

Le Previsi-

Ne croyez cependant pas, Monsieur, que tout cela teur ne se me fasse jamais repentir de l'avoir fait & de m'être sacrissé pour les intérêts du S. Siège & de la Religion, sans avoir jumais d'a- égard si un honnète bénésice que je possedois dans le Landanné les guedoc & dont je me suis démis avant d'aller aux Indes Jestites, ni d'où je n'espérois pas de revenir, ni à une autre bénésice en Suisse, que j'ai refusé depuis mon retour à Rome, dans tout sacrissé la vue de consommer l'œuvre que j'avois commencé, c'estpour les in- à-dire de rendre Compte au S. Siège de la Visite, de dé-tertes du S. à-dire de rendre Compte au S. Siège de la Visite, de dé-Siège for de fendre la mémoire de M. d'Halicarnasse & les afaires de la la Religion. Cochinchine qui étoient pour lors sur le tapis; sans avoir égard aux dépenses considérables que j'ai faites & dont M. d'Halicarnasse, ni personne autre ne m'a jamais rembourcé; malgré que tout cela dis-je, ne m'ait rien produit du côté

SUR LA VISITE APOST. DE M. D'HALICARNASSE. 253

côté de l'intérêt temporel. Je ne me repentirai jamais de XIX, Lermon facrifice, ni d'avoir rendu la justice que méritoit les TRE-1745-Péres de la Societé. Ce n'étoit pas à cet intérêt temporel que je visois, plus content de me trouver sans rien & avec rien, que d'avoir acquis les Richesses & les Grandeurs promises à ceux qui se dévouent à la Compagnie, en manquant au moindre des devoirs de mon Ministère. Pouvois-Le Provisje en donner une preuve plus convaincante qu'en m'ofrant teur s'ofre de nouveau, comme je l'ai fait, de tenter par des voies de nouveau que je croi sûres, le rétablissement de la Mission du Japon : à retourner si on accepte mon ofre, me voilà prêt de courir une secon-Missions. de fois jusqu'aux extrémités de la terre pour me confacrer au falut des Infidéles, fans crainte d'y perdre la vie, ni mêmes les embuches de mes puissans adversaires. En atendant je vais faire un voyage dans ma Patrie que je n'ai point encore vue depuis mon retour des Indes. Là comme partout ailleurs, je serai charmé de vous prouver l'inviolable atachement & le profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Monsieur

FAVRE de la Cochinchine.

Le Lecteur comprend par toutes ces Lettres qu'on pourroit faire les mêmes reproches aux Adversaires de M. d'Halicarnasse & de son Provisiteur, que sit autresois le Prophéte (a) Isaïe au Peuple de Dieu. "Vos mains sont sous"lées du sang de ceux qui vous aiment pour le bien, vos doigts
"sont pleins d'iniquités par les libelles difamatoires que vous"écrivez contre les Innocens. Vos lévres ont prononcé le
mensonge & votre langue a dit des paroles criminelles.

Manus vestra polluta sunt sanguine & digiti vestri iniquitate: labia vestra locuta sunt mendacium & lingua vestra iniquitate fatur.

Ii 3

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES

XIX. Let-,, Il n'y a personne parmi vous, qui parle pour la justice ni ", qui juge dans la vérité; vous mettez votre confiance a, dans le néant, & vous ne publiez que des mensonges. Non est qui invocet justitian, neque est qui judicet vere : sed confidunt in nihilo, & loquuntur vanitates. ", Vous faites des ,, toiles qui ne vous serviront point à vous couvrir ; tous , vos éforts à cet égard seront toujours inutiles. Tela eorum non erunt in vestimentum ..., opera corum, opera inutilia. .. Vos pensées font peu justes & la conduite que vous te-,, nez ne tend qu'à perdre & oprimer ceux qui ne favori-", sent pas vos pernicieux desseins. ", Vos pieds courrent pour ,, faire le mal, vous ne connoissez point la voie de la paix: ,, les sentiers que vous suivez sont faux & tortus; quicon-,, que y marchera, ne parviendra jamais à la paix : Pedes eorum ad malum currint cogitationes corum, cogitationes imetiles : vastitas & contritio in viis corum. Viam pacis nescierunt, Es non est judicium in gressibus corum: semita corum incurvata funt eis: omnis qui calcat in eis, ignorat pacem. Encore si comme ce Peuple à qui parloit ce Prophéte, ils reconnoissoient fincérement avec lui, que, ,, c'est pour cela que l'équité ", s'est éloignée d'eux & que la justice ne vient point jusqu'à ", eux, & qu'au lieu d'avoir reçu la lumière, ils se sont en-", core plus enfoncés dans les ténébres : la misericorde du " Seigneur nous feroit espérer quelque changement. Propter boc elongatum est judicium à nobis, El non apprehendet nos justitia; expectavimus lucem & in tenebris ambulavimus,



ORAISON FUNEBRE

DE

M. D'HALICARNASSE

Prononcée en langue du Pays par un Prêtre Chinois à Hüé capitale de la Cochinchine.

N o more S
à la

N omni ore quasi mel indulcabitur ejus memoria.

Son fouvenir fera doux comme le miel à la bouche de tous les hommes. Eclés. c. 49. 2. v.

C'est la bénédiction singulière que donne l'esprit St. à la mémoire d'un bon

Prince, qui ranimant dans un tems vicieux, les vertus de fes Ancêtres relevoit les Autels du Seigneur, renversoit ceux de Baal, faisoit revivre sur le Trône la pieté, la douceur, & le zèle, qui chéri de Dieu, aimé & presqu'adoré de ses sujets, sut la gloire de sa Religion, & le délice de son peuple: vous me prévenez sans doute M. C. F. & dans ce portrait ou l'écriture nous dépeint avec une naiveté si touchante, ce que sit un des plus grands Roi de Judas, vous reconnoissez M. Elzéar de La-Baume, ou plutôt le Héros de l'ancien testament, ne vous paroîtil pas une sigure anticipée de celui qui fait aujourd'hui

Exorde.

Division, le sujet de la pompe Funèbre qui nous assemble, & à qui nous venons rendre un juste tribut de reconnonissance & d'amour, peut on nommer ce religieux Prélat sans rapeller ce qu'il a fait & ce qu'il a été, & si dans la Région des morts, il n'est plus qu'un amas de cendre & de poussière, n'est-il pas, & ne sera-t-il pas toujours dans notre mémoire un homme parfait & dans la Région des vivans, comme ses vertus nous donnent lieu de l'espérer un de ces objets de complaisance, qu'on fait passer de gloire en gloire & qu'on a élevé fur la terre que pour leur frayer dans le Ciel une plus haute élevation in omni ore esc. bonté de naturel, lumiéres d'esprit, épanchement de cœur, ardeur de charité, constance dans les travaux, amour du bon ordre, fidélité dans ses emplois, patience dans les revers, pauvreté dans les richesses, vûes saintes dans les amitiés. tonctions de Sacerdoce, follicitude de l'Episcopat, pureté de corps, candeur d'ame, délicatesse de conscience, don de la parole, triomphe dans les Tribunaux, empire sur les passions, qualités, vertus qui m'avez frapé dans mon intérieur, & qui m'enchantez, que vous m'embarassez aujourd'hui, que vous m'intimidez dans mon Ministère! Comment en éset répondre à la haute idée que vous avez de ce grand homme? Vous le représenterai - je béni par les peuples, comme Abraham, honoré par les Souverains Pontifs, comme Moise, aimé & chéri de Dieu comme Phinées: Rien ne manque, je vous l'avoue à mon sujet qu'un éloge digne de lui; mais pour nous borner dans ce discours, découvrons s'il est possible à vos yeux, cette douceur charmante qui caractérise le nom même de La - Baume, & par un melange de traits aussi nobles que gracieux. forme une majesté tempérée, capable d'atirer l'amour & l'hommage de tous les cœurs in onni ore quali ਵਿਖੋc. mais ne nous arrêtons pas là, passons de l'extérieur à l'intérieur, & pour que rien ne manque au sujet que je traite, prenons son caractère dans ses mœurs & dans son ministère, admi-

DE M. D'HALICARNASSE. admirons par tout des vertus aimables & des entrailles paternelles: sur quoi je dis, & c'est tout mon dessein, que feu M. de La-Baume a fait regner la douceur par des vertus aimables. 1. Pt. qu'il a fait triompher la douceur par sa patience dans ses travaux Apostoliques 2. Pt. mais n'attendez pas M. C. F. que je rédusse sous les idées génantes de l'éloquence humaine les mouvemens libres de la grace Divine: je connoîtrois mal la grandeur de mon sujet, si me laissant conduire uniquement par les évenements, je donnois à sa vie un autre air que celui de l'Histoire. C'est ici votre ouvrage ô mon-Dieu! que je viens louer à la face de vos Autels, & ce n'est aussi que vous que je veux louer en louant simplement & sans art votre propre ouvrage; mettez donc je vous en conjure, mettez fur mes levres cette douce persuasion que vous faissez couler de celles de M. Elzear de La-Baume Evêque d'Halicarnesse & Visiteur

PREMIER POINT.

Apostolique dans les Missions étrangéres.

La douceur, cette fille du Ciel, n'est pas comme on se caratlère l'imagine dans le monde, le partage des ames vulgaires, de la faussie mais la vertu des Grands, mais l'affortissement de la véri-douceur. table Grandeur, mais l'ornement de toutes les vertus, je n'entens pas par le nom de douceur certains foibles humains, qui bientôt dégénerent en une molesse d'ame, ni cette Simplicité aparante qui fert de voile pour couvrir les ressorts de l'injustice, & de l'ambition, & pour dérober à la vûe des plus pénétrans un fond de malice, & des desseins pernicieux; je n'entens pas non plus par cette divine vertu cette souplesse d'esprit qui quand il faut se dévouer aux grands ou s'attacher aux petits, sçait habilement partager fes caresses, ses complaisances & ses soumissions, qui met tout en usage pour venir à ses sins : laches flateries, atachemens, services, condescendances honteuses, tout est employé.

table douceier.

Je parle ici d'une vertu du Christianisme & non pas d'un de la veri- masque de politique, d'un noble moyen de Sainteté, & non pas d'un vil secret de fortune : la douceur dont je viens vous donner l'idée, & vous inspirer s'il se peut les sentimens, n'est point envelopée de ténébres, elle n'a rien de la molesse du temperamment, ni des rafinemens de l'amour propre, foib'esse, artifice, lacheté, bassesse, vous n'étes point de son ressort, elle n'a pas de grands dehors, j'en conviens, mais elle a de grands principes, fondée sur l'humilité même, c'est pourtant quelque chose de plus que l'humilité; candeur aimable, ingénuité charmante, docilité d'Esprit, franchise, droiture de cœur, sincérité de sentimens, bonne soi de conduite, tout y est naturel, mais tout y est vrai & solide, elle n'a ni manières composées ni ornemens recherchés, ni négligences asectées, elle ne sçait ni déguiser ni subtiliser, elle ne sçait qu'obéir; ennemie de la fausse gloire, elle est sublime sans hauteur, petite sans bassesse atentive sans contrarieté, ocupée sans embarras, fidelle sans inquiétude, exacte sans scrupule, elle marche d'un pas uniforme sans trop prendre garde à ses droits & à ses prérogatives, elle est généreuse, elle s'oublie elle-même pour ne penser qu'à Dieu, elle est l'ame de la Religion, comme elle fait le bonheur des Etats, elle est la base la plus solide des plus sublimes vertus, & une des plus fortes digues contre l'impétuosité des passions; armé de ce bouclier, on parvient à l'héroisme du Martire, on peut même remporter la palme.

> Mais, ou m'entraine l'éloge de cette belle vertu? Oubliai-je que je me dois tout entier au grand homme qui en a tiré son plus grand éclat, & qui en fait le fondement de fa gloire! non M. C. F. Je ne dis rien de trop je ne m'écarte point de mon sujet je ne le perds pas de vue; m'abandonner à la louange de la douceur, c'est travailler à celle de M. de La-Baume, fouffrez que pour vous en convain-

cre j'aie recours à son Histoire.

M. D'HALICARNASSE.

Cet Illustre Mort doué par la grace & par la nature des Sage conplus belles dispositions donna dès ses jeunes ans des mar-duite de ques d'un bonté singulière, & d'une sainte modération dont Baume notre Divin Maître nous a laissé l'exemple aussi bien que dans sa le commandement, discite a me quia mitis sum. C'est à ce jeunesse. fimbole Sacré qu'on reconnoit les enfans & les disciples de Jéfus-Christ qui veut que ses prédestinés soient non seulement les Sectateurs de sa Doctrine, mais encore les imitateurs de son caractère. Quel homme je vous prie, a copié plus fidellement ce parfait modéle que l'aimable Elzear de La-Baume dans ces premieres années ou l'ardeur de la jeunesse, & la corruption du siècle, font presque toujours succomber les jeunes cœurs contre les écueils de cette mer orageuse ou nous navigeons, le jeune Elzear étoit déja habile pilote pour son falut, il n'aimoit que Dieu, on ne le vit point comme les enfans ordinaires, vain, volage, dédaigneux, ocupé de ses plaisirs, ni fatigué de ses devoirs, il se persuada de bonne heure que le premier homage que Dieu exige de nous, est celui du cœur, foit parce qu'étant lui feul notre unique. & derniere fin, rien ne lui est si justement acquis que cette partie de nous-même, qui est la source des désirs, & des afections, soit parceque le cœur étant en nous ce qu'il y a de plus viyant, c'est aussi la première victime que nous lui devons sacrifier.

Or le tendre Elzear lui acorde le sien; & ne lui associe Le jeune de rien d'étranger: qu'il faisoit beau le voir à la pointe du jour, La-Baume aimer son Dieu par devoir, parce qu'il est juste, par incli-n'oublie nation parce qu'il est bon, par reconnoissance, parce qu'il est jumais sons immense, sans sin parce qu'il est éternel, sans partage parce qu'il est indivisible, il ne cherchoit en un mot que Dieu, parce que Dieu est au dessus de tout.

Bénissons la mémoire des pieux parens qui jetterent dans son jeune cœur, les Semences des vertus chrétiennes & conferverent cet autre Samuel, au milieu même de la corruption de Babylone. Péres & Méres vous reconnoîtrez-vous bien Kk 2 à ces

à ces traits? Pensez-vous qu'on produisit Elzear dans le grand monde, où tout ce que voit, tout ce qu'entend un enfant, Son educa- est une tentation perpétuelle de vanité? Croyez-vous qu'on nion sainte, le familiarisoit avec la volupté & le mensonge, à flater, & à être flaté, & que se mettant peu en peine de le rendre vertueux, on ne s'ocupa qu'à lui réveler les secrets de la chair & du fang, & a l'immoler au torrent de la coutume & de la nature corrompue: loin d'ici de tels sentimens, & de si cruelles maximes. Ses Nobles Pére & mére afermirent dans Elzear les graces du Ciel & poserent dans ce fils docile les principes de la folide gloire. Grand Dieu qui tenez le cœur de l'homme dans vos mains, conservez ce jeune Moïse au milieu des flots de cette mer orageuse; & après que des mains si habiles ont planté & arrosé, donnez vousmême l'acroissement; vous sûtes exausés Illustres parens, & b entôt vous vîtes éclater les rares vertus, dont vous aviez formé les principes.

Le jeune de édifie la jeunesse.

En éfet M. C. F. quelle régularité dans sa jeunesse, dans La-Baume cet âge, où les plaisirs ne se trouvent que dans le crime, le vit-on jamais donner quelque chose à la vivacité des passions, aux atraits de la volupté, aux amusemens du siècle, non fans doute : la haine du péché qu'il avoit succé avec le lait de sa Mere lui inspira une sainte horreur pour les pécheurs, & à la honte de tant de jeunes personnes qui ne fréquentent les compagnies des libertins, que pour se nourrir des vices de leurs semblables, & qui aprenent le crime en le voyant commettre; Elzear plus sage posséda la sagesse presqu'aulliiôt que Salomon; à peine sçait-il raisonner, qu'il agit en homme vraiment chrétien, ses premiers bienfaits, furent des cha ités pour les pauvres, il folicitoit même vivement des aumônes, & leur servoit ainsi par avance d'avocat & de Pére.

Delà cette aplication continuelle à édifier tous ceux qui avoiert le bonheur de vivre, ou d'étudier avec lui, de la ces aplaudissemens & ces éloges qu'il mér ta si souvent par la supériorité de ses talens, & de la sagesse dans le Collège d'Avi-

d'Avignon, éloges tant de fois justement repétés devant une jeunesse négligente, inconsidérée & mutine : de là enfin il fe trouva au milieu de tous les plaisirs sans jamais en gouter la meurtrière douceur. Eh! de qui croyez-vous que je parle? Penferiez-vous que ce fut d'un enfant de 14. ans? Prudence humaine te voilà confondue, les vertus se forment par l'àge: en voici un que la grace produit tout à coup, mais sufpendez votre admiration j'ai des plus grandes choses à vous dire: la grace qui lui fait entrevoir qu'il étoit destiné à des grandes choses, le transporte au Séminaire de St. Charles d'Avignon.

A ce nom représentez vous un lieu faint habité par une milice de pieux Eclésiastiques, qui se léguent mutuellement l'esprit, & le zèle des Borromées, donnent dans tous les lieux, & chaque jour, des exemples de la perfection évangélique; un lieu où l'on forme des jeunes Samuels a l'Egitle qui savent a'lier aux ofices de Marthe la contemplation de Made'aine, qui s'élevent a Dieu sans se refuser au prochain, qui travaillent à la Sanctification des autres fans négliger la leur propre: un lieu enfin qui a l'humilité pour fondement, la charité pour esprit, le zèle pour partage, la mortification pour pratique, l'Evangile pour étude, & la plus haute perfection pour régle: C'est donc dans cette academie de la plus solide pieté comme dans cette école du vrai sçavoir que le jeune Elzear quitta à l'exemple de Moise ce qu'il avoit de terrestre & de profane; ce fut-là aussi, où les Docteurs d'Israël trouverent une parfaite correspondance dans la docilité d'un tel éleve, le jugerent digne de l'honneur du Sacerdoce.

Prêtre immortel vous vîtes alors un homme digne, si un M. de La mortel le peut-être, de participer à votre Souverain Sacer-Baume est doce, & le nouveau prêtre ne fut pas un de ces prêtres que bouoré du le Caprice, l'interêt, la paresse, la négligence, la folle am- de Prire bition, ne so t que soussés de la boue de l'Egypte & qui faits piètres sans vocation vivent sans religion, & meurent fans pénitence & fans conversion M. de La-Baume s'étoit dispolé

Kk 3

poie par une vie sainte à ofrir une victime sainte & à soutenir par l'éclat de ses vertus & de son sçavoir l'honneur du M nittère de la parole dont on l'avoit chargé: toujours acomrusne de cette douceur d'Esprit & de cœur, & de cet air atable qui ne donnoit pas moins de poids que d'agrément à la noble, simplicité de ses discours : uni à des ouvriers évangeliques, il combat par tout avec eux le vice, l'erreur A l'impieté: comme une nüée enflamée, il parcourt les provinces voifines, il y porte le teu de la charité qui sembloit être réfroidi dans la plupart : Oui M. Ch. Fr. le Languedoc, le Dauphiné la Provence, la Comté d'Avignon se souviendront à jamais que c'est dans des laborieuses Missions qu'il a dévoué les premieres années de son sacerdoce. à l'instruction & à la Sanctification des peuples, & qu'il ne s'est préparé à devenir grand Evêque qu'en exerceant les fonctions d'un zèlé Missionnaire.

Il se dévoue

Car il est juste que vous le connoissez tout entier, & eux exerci- que vous qui donnez tant d'atention aux aimables qualités ser des Mif-qui brilloient en lui, rendez ce qui est dû a ce zèle fingulier qui lui fit aimer, protéger & illustrer l'emploi des Missions, en l'exerceant lui-même dès la plus florissante jeunesse, sans que les alarmes de ses parens, ou les inquiétudes de tant d'amis distingués ou l'intérêt d'une santé si précieuse, pussent l'arrêter. Les peuples qu'il a successivement instruit ne cesseront jamais de publier cette Religion sincére, cette profonde fagesse, cette douceur charmante, cette bonté bienfaisante qui lui ont atiré dans les Villes & les Campagnes, l'estime, le respect & même la tendresse & l'amour des justes & des pécheurs, des catholiques & des hérétiques.

Il cacquite Ministère.

Ne vous figurez pas le nouveau Missionaire sous l'idée de dignement ces redoutables conquérans, qui le fer à la main subjugoient les nations, & les forçoient par la crainte à reconnoître leur Empire, si M. de La-Baume parcourt les montagnes, s'il descend dans les vallées ce n'est point comme Moise de la montagne de Sinaï vers un peuple prévaricateur avec la loi

DE M. D'HALICARNASSE.

de Dieu écrite sur la pierre, mais je viens vous décrire des victoires remportées sans violence, des ames gagnées au Seigneur sans rien exagérer indiscretement de ses verités terribles de l'éternité: c'est en un mot l'Apôtre le plus humain, le plus doux, le plus compatissant, qui répand en mille & mille endroits la grace & l'onction de l'évangile, & qui fait goûter sans amertume les maximes les plus austères de la doctrine de Jésus-Christ: comme lui il s'insinue dans le cœur d'une Samaritaine, pardonne avec amour à une Madelaine, use de Clémence envers les femmes trops fragiles, jette un regard favorable sur les chrétiens infidèles, fait aprocher des playes du Sauveur les incrédules, ne cherche en un mot par ses soins, ses sueurs, & ses travaux que la pureté de l'Evangile.

Accourez peuples pour admirer un Apôtre d'un Caractère Les Peuples si nouveau, tous accourent saiss d'une sainte Vénération admirent pour sa personne; tous sont surpris, & charmés de trouver M. de Ladans le même homme, le vrai scavant, le parfait chrétien & dans le Mile véritable honnête homme, dur a lui même dans le cours nistère Apode ses Missions, comme dans tout le reste de sa vie, il sut stolique. doux & facile aux autres, jamais d'aigreur dans ses avis ni de hauteur dans ses corrections, condamnant le monde il ne le méprisoit pas ; sa vertu étoit une de ces vertus tranquiles, qui ne croit pas que le zèle consiste à faire en chaire, des satires, qui servent plutôt à décrier l'évangile qu'à l'acréditer M. de La-Baume aimoit mieux condamner les déreglemens par sa conduite que par ses discours: ce Caractère est utile à tous ceux qui en pratiquant la vertu, veulent la rendre aimable; mais il est absolument nécessaire à un ouvrier évangelique.

Tel fut celui du grand homme dont nous pleurons la perte, qui sçavoit discerner non seulement les esprits, & sonder de M. de les cœurs, mais encore menager le pecheur sans épargner le La-Baume péche, distinguer la corruption d'avec ce qui n'est que foi- dans son blesse, épargnant la foiblesse, & ne statant pourtant pas la Ministère.

corruption. C'étoit encore un homme de priére, homme d'action, homme de conseil, homme d'expédient, homme de fat gue, homme de ressource : enfin il avoit la science des faints, fachant garder l'évangile & le faire garder aux autres; connoissant le monde pour le gagner, & le convertir s'acommodant même à l'humeur des Grands pour en menager les délicatesses & n'en choquer pas mal à propos les Caprices; ce ne font-là que les prémiers éforts ou pour mieux dire que les prémiers coups d'essai de M. de La-Baume: Aussi Dieu riche en dons & en miléricordes ne veut point le laifser sans récompense: ses œuvies parlent en sa faveur, & Rome le fit Prévôt d'Avignon; il l'accepta dans la feule vûe d'avoir lieu d'exercer encore mieux son zèle & sa charité, & de faire mieux éclater sa droiture & sa probité.

chapitre d'Avignon, s'aplique toujours davantage à se rendre utile au prochain.

Là son soin principal sut de sanctisser ses revenus, en les Baune fuit faisant servir à la Religion, l'avarice est soigneuse de recueil-Prévot du lir jusqu'à l'excès: Notre Prévôt étoit libéral jusqu'à la profusion & confacroit à la charité non pas les malheureux reftes de ses débauches, mais l'héritage de ses péres, mais le fondement de sa fortune : tendres colombes de l'agneau; Saintes filles de la miséricorde, épouses de Jésus-Christ vous m'entendez, parlez donc, parlez à ma place, en faveur de votre infatigable Directeur, & du meilleur de tous les Péres avouez à la face des Autels que vous l'auriez moins connu, si vous l'aviez moins aproché, il auroit paru parmi vous comme un Assuerus qui porte la terreur, & non comme un David qui gagne les cœurs.

Mais ou trouva-t-on jamais plus de facilité à être introbien à tous. duit & plus de facilité à se présenter, ni plus de tems pour exposer ses besoins? Ce ne sut pas seulement aux Avenionois que ce prévoyant Joseph donnoit audience; un étranger, une famille disgraciée, une condition méprisée, une fortune sans ressource étoient un titre pour l'aprocher, ce n'étoit pas seulement les chess de la Sinagogue qui écoutoient ce Religieux Prévôt aux veuyes de Naim, aux publicains de Jérico,

Jerico, aux Naboths perfécutés, à tous il étoit permis de parler & à tous il parloit un langage de douceur & de charité.

Rapellons pour nous en convaincre ces tems fâcheux que Sa charité l'Ange exterminateur versoit la coupe empoisonnée sur ses con- du tems de citoyens, par un air contagieux qui porté sur les aîles des vents la peste de se communiquoit comme l'incendie: je vois ce charitable Ministre un baton à la main sans suite, sans équipage, fendre la foule des pestiférés, se transporter dans les hopitaux pour y consoler, pour y soulager les images vivantes de Jésus-Christ: il ne dédaigne pas de s'abaisser à leurs pieds pour exercer les fonctions les plus humiliantes. Ah que ne m'estil permis de vous le representer au milieu de ces tristes & fombres retraites, rendant aux malades des services que je ne puis assez admirer, & que la vaine délicatesse du siécle m'empêche de nommer : il n'apartient qu'à vous, ô mon Dieu, de connoître ces vertus dont la perfection est un scandale pour le monde orgueilleux.

C'étoit donc-là qu'entre les mourans, & les morts, il ache- Fruit qu'il voit de se convaincre de la fragilité des grandeurs humaines, tire du trifc'étoit dans ces écoles de la mort qu'il aprenoit le grand de la peste. art de bien mourir, que dis-je! Il en étoit pleinement convaincu : c'étoit plutôt pour combattre ces libertins qui n'étudient les choses de Dieu que pour les censurer, ou qui ne les censurent que pour éviter d'en être troublés c'étoit encore pour condamner la répugnance de ces chrétiens senfuels & délicats, qui craignent jusqu'au moindre récit de ces sortes d'infirmeries; tandis qu'ils font de l'humiliation des pestiserés, ou le motif de leur fierté, ou l'objet de leurs dédains, dédains afectés pour méconnoître le Sauveur dans les misérables, & pour se dispenser de les secourir, & que ceux - là, disoit-il souvent, craignent la mort qui n'eurent jamais part a celle d'un Dieu fait homme: Que ceux-là craignent la mort pour lesquels elle est un passage des plaisirs de cette vie, aux tourmens afreux de l'éternité il me semble même

même entendre à présent sa voix pour m'interrompre. & vous dire allez mortels, allez comme moi dans les hôpitaux pour y étudier ce que vous deviendrez vous - même, tout v est éloquent; parceque tout instruit, dans ces academies lugubres, l'exténuation des membres de Jésus-Christ condamne votre embompoint, leur dénûment de toutes choses crie contre vos folles dépenses & leur état mourant vous annonce que tôt ou tard votre fiére vanité ira se briser contre la pierre de vos sépulchres. Puissiez-vous M. C. F. à la vûe des pauvres les plus rebutans, triompher comme M. de La-Baume des respects humains, des répugnances de la nature, des horreurs même de la mort!

tâche de diminuer Pestime qu'on a pour la vertu de M. de La-Basome.

Ce grand homme qui travailloit pour votre gloire méri-La malice toit-il qu'on flétrit la sienne? Devoit-il sousrir des asronts, lui qui soulageoit les autres dans leurs souffrances, devoit-il être afligé, lui qui consoloit Agar & Ismaël dans la solitude, après avoir fait retentir les villes & les Campagnes du fruit de ses bonnes œuvres, & les avoir consacrées par les merveilles de sa charité, après avoir donné un si magnifique spectacle, on le traite de Ministre Prévaricateur, de directeur interresse, de Prévôt ambitieux masqué sous le voile de l'hipocrisse pour en mieux imposer aux autres: Peuple ingrat, ose tu bien le calomnier ainsi? A qui je te prie, pouvoit-on confier plus sûrement le patrimoine des pauvres qu'à un Ministre fidéle qui t'avoit abandonné le sien propre pour te nourrir & te secourir & qui même étudioit ou, prévenoit tes besoins? Comment se seroit-il conduit par un esprit d'ambition & d'orgueil, lui qui a fait tant d'actes d'humilité, & qui même a porté tes calomnies avec tant de foumission qu'il les a soutertes dans le filence; lui qui malgré ta noire ingratitude t'acabloit de caresses, dans le tems-même que tu le chargeois d'afronts, & qui ne cessoit d'embrasser avec la cordialité la plus afectueuse ceux-là mêmes qu'il sçavoit être les plus ardens persécuteurs? O sentimens vraiment héroiques dont la vertu est pure parce qu'elle vient de Dieu, & le merite infini par la charité qui la couronne? Puissiez-vous être gravés, je ne dis pas, seulement dans le cœur de tous mes auditeurs, mais de tout ce qu'il y a de chrétiens & de mortels qui respirent dans l'univers! Grand Dieu mortisserez vous plus long-tems l'innocent pour vivifier le coupable? Fraperez-vous toujours l'homme juste pour épargner ses détracteurs? Exurge, quare obdornus domine exurge. Eh levez-vous donc Seigneur & prénez-en main la cause de votre Ministre, & qu'il triomphe de l'imposture: car enfin ataquer vos Oints, c'est leur préparer des victoires.

Et en éset notre Prévôt parvient à ses sins sans intrigue, Ressoit & triomphe de ses ennemis sans ésorts. Benoît XIII. dont XIII. éleve le sufrage seul immortalise, reconnoit l'innocence de cet Il-M. de Lalustre calomnié, & pour mieux confondre ses calomniateurs dignité d'Eaux yeux de toute la terre, il l'éleve à la dignité d'Evêque véque. d'Halicarnasse, le comble de bénédictions & d'éloges. Quelle fut l'atention de la Capitale du monde en voyant un homme, d'un caractère si nouveau; oui M. de La Baume sut admiré de cette nation qui se vante, qui se pique de n'admirer personne, & qui au-dessus de nos téméraires saillies, de nos brusques préventions & de nos capricieuses précipitations, épure ses jugemens aux rayons du bon iens, & qui ne livre son estime que par les mains d'une sagesse réflechisfante.

Mais M. d'Halicarnasse ne se cherchera-t-il pas lui-me- M. de Lame dans un triomphe si éclatant? Sera-t-il insensible aux jus- Baume detes honneurs qu'on lui rend? Ne mêlera-t-il pas quelques venu Evêgrains de son propre encens à celui qu'il reçoit de toutes devient parts? Non fans doute, s'il jouit de sa réputation, c'est sans toujours atachement, fans orgueil, fans enflure, fans ambition, & plus bumrenvoyant à Dieu l'encens à qui seul il apartient, il exerce ble & plus dans Rome même le Ministère de la parole, on l'apelle dans 2èlé. l'Eglise Nationale de St. Louis des François, pour travailler à la gloire de son Divin Maître; mais en obeissant il renonce Rome. à la sienne propre, parce qu'il craint que la beauté afectee

d'un stile trop étudié, ne fasse naître dans son cœur de ces complaiances secretes, qui souvent sont le fruit du Démon de l'orgueil, il mortifie son amour propre spar le Sacrifice de ses plus belles productions, il préche pour édifier & non point pour se faire admirer, il lui donne simplement & sans art des instructions austi familières que vives; & comme Jean Baptiste qui préchoit tout uniment, à la Cour comme au désert, il préche à St. Louis des François, avec la même simplicité qu'à la campagne : mais son zéle tout simple qu'il est, embrase tout ce qui se rencontre, tout céde à la force de sa parole. Les Romains unis aux François l'écoutent, gémissent, tremblent, sont persuadez & ne cessent de l'admirer & de se convertir. Providence de mon Dieu que vous êtes admirable! On ne travaille point en vain pour vos ouailles, écoutez peuple chrétien un des plus beaux trais de la vie de notre Apôtre.

délicate fonction de Visiteur Apostolique en Coobinchine.

clèment. Le Successeur de Benoit XII. ce Pontife si digne d'une mé-XII Juge moire éternelle qui avoit trouvé l'art de réunir en sa Person-M. d'Hali- ne les hautes vertus de Pasteur commun avec la grandeur propre pour Romaine, & la politesse Françoise, juge qu'un génie comexercer la me M. de La-Baume comme l'astre du jour se devoit aux pénible & nations étrangéres; & que ne le montrer qu'à un coin de la chrétienté ce seroit faire tort à tout l'Univers, mais une afaire aussi importante, ou les de Tournon & les Patriarches avoient été les tristes victimes de l'ambition de ces faux prophétes, qui ne sçavent que nuire, flater & hair, une afaire dis-je aussi délicate, méritoit bien qu'on apellat le Ciel au fecours. On prie donc, on ofre la victime fainte, on délibére, l'Evêque d'Halicarnasse est choisi & les paroles de confolation & de paix portées auffi-tôt par la voix de la renommée dans la Cochinchine y font naître déja la joie & l'espérance; de forte M. C. F. que si la France & l'Italie possederent assez M. de La-Baume pour le connoître, elles ne le connurent que pour mieux en ressentir la perte.

> Peuples infortunés, justes & pécheurs, veuves & pupiles,

les . Dames & Religieuses qui vous consolera donc ? Ou irez- Rien ne vous pour répandre vos cœurs, & chez qui déposerez-vous peut arrêces secrets qui acablent dès qu'on ne peut pas s'en déchar-ter M. ger? Est-ce ainsi que vous vous écriez inutilement? Est-ce nasse de Halicarainst que le l'asteur de Juda n'entend plus la voix de son lors que le troupeau? Est-ce ainsi que s'éleve un mur de séparation entre Vicaire de Sion & Jerusalem, & que le grand Prêtre n'est plus qu'une J. 'C. or-Divinité cachée chez des peuples infidéles: aimable Prélat, donne. Pére des peuples, notre uni que ressource, qu'allez-vous devenir, & pourquoi nous quiter, mais Clement XII. l'ordonne pour l'intérêt de la Religion, pour la propagation de la foi, pour le bien de l'Eglise; Clément l'a choisi, l'a destiné pour avancer les vues faintes de ses Prédecesseurs, Clément a besoin de toute la prudence & de toute la capacité de M. de La-Baume, qui par sa sagesse & sa douceur sçaura confondre la plus impénétrable politique de ces loups ravissants qui ravagent impunément depuis plus d'un siécle l'héritage de Jésus-Christ; mais hélas! que la gloire de cette Légation va lui couter cher; & Cest ici M. C. F. que vous allez voir triompher la douceur & la charité de ce grand homme dans les Missions étrangeres, par la patience, par la constance la plus héroïque. C'est le sujet de mon second Point.

SECOND POINT.

Un Evêque ne doit mettre de bornes à ses travaux que M. d'Halicelles que Dieu veut bien lui prescrire, il seroit indigne de carnasse son élevation, dit St. Augustin, s'il ne cherchoit qu'une paix presse son oisve & une Sanctification humaine dans son Ministère. M. d'Europe d'Halicarnasse persuadé de cette vérité, entreprend par l'or-pour aller dre de J. C. son divin maître, signissé par son Vicaire, d'aller acomplir renouveller son Empire dans les Indes. Ne l'admirez donc les desseins plus M. C. F. dans les Provinces de la France ni dans la Ca-chez les pitale du monde chrétien; pour moi je l'admire & je l'aplau-Nations indis de ses desseins pour les intérêts de l'Eglise. Déja je le vois sidiles.

Ll 3

comme Moise crier à tous les pavillons d'Israël, je veux dire à tous les Ministres zèlés, que ceux qui aiment & craignent le Seigneur se joignent à moi & me suivent pour aller abattre les ennemis de la Religion, ou pour ramener dans le Bercail les dispersions d'Israël. A peine ai-je le tems d'en parler qu'il m'échape, mon imagination moins vive, moins rapide que fon zèle, le voit déja sur les côtes de la Bretagne. Anges Tutelaires, qui avez été commis pour la garde de ce nouveau Tobie ne l'abandonnez point dans son voyage, servez de bouclier au défenseur de la foi, & comblés les désirs d'un des meilleurs Pasteurs Evangeliques.

chrétien.

Déja en pleine mer sur ces Vaisseaux (a) qui portent la que sur les paix & la charité dans tous les pays étrangers, je vois ce Vaisscause vénérable viellard au milieu des Matelôts livrés aux juremens, les dépouiller par des afables remontrances de leurs perverses habitudes, leur imprimer le respect dû à la Majesté du facré nom qu'ils profanoient : malgré les vagues qui les Sou coura-tourmentent, malgré la tempête la plus violente & malgré ge pendant les abimes qui semblent s'ouvrir à ses pieds, je le vois par la tempête. ses yeux, par ses regards, par sa voix, par son geste, par ses exhortations, par ses prieres, & par tous les ésorts de sa douceur toujours éficace, rassurer les compagnons de son voyage, encourager, ranimer le Matelôt éperdu, & consterné, & trouver l'art aimable d'enchainer, de consoler & de foutenir les peines & les fatigues des oficiers : c'étoit ainsi que l'Ocean devoit l'éprouver ou qu'il devoit lui-même éprouver toutes les mers, un voyage de plus de six mille six cent lieues, ne produisit rien de mieux dans le zèle de notre Prélat, que des nouvelles forces pour entreprendre des nou-

carna[[e tache de ra- velles conquêtes.

peiler Maphétes out leauit.

Macao fut le premier objet que M. d'Halicarnasse découcao à son vrit sous le Regne du Démon, il ne tarda pas long-tems d'y faire triompher la paix du Seigneur par les voyes de sa doufaux Pro- ceur & par ses autres vertus. Que de marques de Christianilme

(a) Les Vaisseaux du Roi très - chrétien.

nisme ne donna-t-il pas dans cette ville, presque toute infidéle, en distribuant par tout la bonne odeur de Jésus-Christ, de modestie, par son insensibilité aux plus flateuses louanges, de tendresse en compatissant à l'aveuglement des peuples indociles ou factieux féduits par des prophétes de Baäl? Grand Dieu qui donnâtes autrefois un chef à votre peuple pour dépouiller l'Egypte & défarmer Pharaon, qui interrompites le cours du foleil pour donner le tems à un vaillant Capitaine de défarmer les ennemis de votre peuple, n'arrêtez point le cours glorieux d'un Apôtre qui n'a quité la maison de ses Péres, que pour l'honneur & le rétablissement de la vôtre!

Qui n'eut dit, qui n'eut cru M. C. F. que le Ciel com- Le Visiteur batoit pour lui, puisqu'il ne combatoit que pour le Ciel, est persecuqui l'eut pensé que les portes de l'enser prevalussent contre le Macao. restaurateur de la Religion contre ce Lion de la Tribut de Juda, cependant par des voyes rafinées à la prudence du fiecle, & à la fagesse de la chair, l'arche d'alliance tombe entre les mains des philistins : parlons sans figure. l'Evêque d'Halicarnasse perd sa liberté dans le tems même qu'il faisoit entrer les infidéles dans celle des enfans de Dieu, & voit **ses** espérances presque confondues, tandis qu'il levoit les yeux vers les montagnes éternelles d'où il atendoit tout son secours: ce n'étoit donc pas assez pour lui d'avoir fait éclater la foi d'un Abraham, la charité d'un Tobie, le courage d'un Phinées, la fagesse d'un Moïse, le zèle d'un Josué, la fidélité d'un Aäron, la douceur d'un David, il falloit encore qu'il donna le spectacle édifiant de soumission de la patience héroique de l'homme Job, il lui est donc acordé comme aux Apôtres de soufrir & d'être traité comme les premiers témoins de la foi, mais dans ce terrible changement de fortune il ne fit que changer de vertu, il me semble le voir comme un autre Sédécias fait prisonnier par Nabuchodonosor; le premier fut emmené avec infamie en Babilone, le second est gardé honteusement dans Macao, l'un fut arreté en prenant la défense de la fainte Syon, l'autre en travaillant pour la nouvelle

nouvelle l'un eut la douleur de voir ses enfans égorgés, l'autre à le déplaisir de voir les siens dans la foi devenir les com-

pagnons de ses disgraces.

Grandeur M. d'Halicarnaffe lecution.

Ne le plaignons pas M. C. F. d'une disgrace si peu commune, il sçait que Dieu, est Dieu dans l'Egypte comme dans les païs de Chanaam, & que le trouvant par tout, on dans la per- ne devient pas malheureux pour cesser d'être libre, Illustre persécuté, aimable Visiteur loin de n'exciter que du mépris & de la compassion, vous conservez tant de dignité que vos propres juges enchantés de vos vertus, deviennent vos protecteurs, vous respectent en vous admirant, déposent à vos

pieds leur injuste fureur, & vous rendent la liberté.

Difenfeurs de l'Idolâtrie sont la cause des Macao contre les Ministres

Qu'attendez vous pour abandonner cette ville ingrate toujours aiterée du fang de ses Prophétes, sortez-en donc, tout vous y invite n'entendez vous pas les cris du fang d'un autre persecutions Abel qui vous dit bien plus haut que moi, sortez de cette excitées à Gelboé fumante & ruisselante encore du sang d'un fameux Cardinal (a) qui n'eut pour tout crime qu'un mérite distingué & pour tout défaut, que celui de déplaire aux défenseurs du S. Siege, de l'idolatrie, quittez encore un coup l'aveugle, l'injuste Macao, indigne de vous posseder plus long-tems: M. de La-Baume en fort aussi après avoir versé des larmes de tendresse sur l'ingratitude de ses habitans, & à l'exemple des Apôtres, après avoir secoué la poussière de ses souliers, nouvel Aminadab il remonte d'un pas intrépide sur le perfide élement des eaux, le fuccès fuivit de près l'entreprise, les voiles ensiés par les vents parurent bientôt sur les côtes de la Cochinchine qui devoit être le terme de son long voyage.

dans la Co-

Cham, Conût, Fayfò, Kethà devinrent aussi-tôt le Théatre son arrivée de son zèle & encore plutôt des conquêtes à Jésus-Christ; il chincline. prévoit, il préssent néanmoins que les tribulations qu'il a essuyées dans Macao, ne sont que le triste prélude de celles qu'on lui destine dans ces terres arides, hac autem initia sunt dolorun: mais il sçait aussi que Dieu atache quand il lui plait son

amour

(a) Le Cardinal de Tournon mort en prison à Macao.

DE M. D'HALICARNASSE.

amour à des bienfaits, qu'il aime ses élus, comme il a aimé son fils, & qu'il fait boire son calice à ceux qu'il destine à son Royaume, dans cette heureuse confiance, il s'adresse à son Deu pour lui dire, Seigneur la Grandeur & la multitude des périls & des soufrances, ne seront jamais des obstac'es à mon entreprise; puisque vous m'ordonnez de rétablir vorre héritage presque tout en friche, je vais purifier la fainte Sion, ou l'arrofer s'il le faut de tout mon fang, la

vanger de ses ennemis, ou m'immoler avec elle.

Mais hélas! que l'état des chrétiens étoit déplorable dans Etat déploce païs infidéle, une corruption presque générale, se couvroit rable ou se des facrés voiles de la Religion, le culte du vrai Dieu y Christianisétoit négligé, l'Evangile prophané, la pieté proscrite, le sa-me de la cerdoce avili, Rome méprifée, les Souverains Pontifes outra- Cochinchigés dans leurs Ministres, & le feu facré qui devoit bruler sur ne par ceux Pautel étoit caché au fond de l'abîme comme autrefois à la jont encaptivité de Babilone, & par qui grand Dieu, oserai-je le voyés pour dire, & vous M. C. F. pourrez-vous le croire, ou l'entendre Pétablir. fans frémir, par qui? Par des Ministres interressés dont toute la vie se passe à s'afermir dans le désir de la fortune, dans l'étude de la dissimulation, dans la pratique de la mauvaise foi, dans le mépris des jugemens de l'Eglise. Or ces Ministres ou ces Pasteurs sous des habits recherchés éblouissent les brebis rachetées du fang du Sauveur : Ne d'sons r'en davantage de ces loups, ils ne se font que trop conroi re par leur fausse doctrine & par les erreurs dont ils infectent le troupeau de J. C. Vous le favez M. C. F., cette Coch nchine voyoit depuis long-tems autel contre autel, les chrétiens séparés des chrétiens, quoique dans la même enceinte avoient des chaires de pestilence, les chants de Babylone se faisoient entendre aux portes de Jérusalem; & l'Eglise Romaine comme Rachel étoit inconsolable de la perte de tant d'enfans qu'eile ne cessoit de rapeller par ses larmes & par ses soupirs (a). M m

(a) Depuis une douzaine d'années les chrétiens étoient diminués presque de la moitié.

flition हिन्दी de l'Idolatrie à l'egard de carnasse.

Malice des Le moment est venu tendre mére des fidéles, ces enfans infortunés seront reportés dans vos bras, vous les reverrez de la super- de la main d'un Pontise à qui vous avez consiés vos intérêts, & qui ne conteroit pour rien que ses ennemis inquiets & ja'oux se tuss nt devant lui, s'il ne faisoit taire leur Conficus devant vous: oui fans doute politiques trop redouta-M. d'Hali-bles, envain avez-vous surpris par des restrictions rafinées les Esp: its les plus éclairés, & s'il vous eut été possible la religion des souverains Pontifes mêmes, envain pour en imposer aux foibles vous vous êtes prêtez à l'ambition des Grands pour mieux en venir à vos fins, en vain vous avez ofé flater tous les renchans corompus pour vous faire des partisans: en vain avez vous trouvé l'art de joindre aux artifices d'une morale relachée l'audace de la rébellion, (b) Vous ne sçauriez échaper aux yeux perçeants de notre Visiteur, il fera pour ainsi parler l'anatomie de Confucius votre meilleur ami, pour en faire sentir le ridicule; l'Eglise Romaine s'aplaudit d'avoir trouvé dans ce grand Evêque un homme & un homme: numquid Sion dicet homo, & homo natus est in ea. Oui M. C. F. je ne dis rien de trop, un homme qui a sçu triompher des passion. & toujours victorieux des ennemis de la Religion, un homme foumis, humble doux, & docile, mais ferme, absolu, irstexible quand il s'agit des droits de l'Eglise Romaine, & des intérêts des souverains Pontises, un homme qui tremble toujours devant Dieu, mais qui fait trembler l'impieté, le libertinage & la superstition : homo, & homo natus est in est.

Permeto du Visiteur Apostolique.

M. de La-Baume est donc cet homme qui va s'armer du glaive du facerdoce, du zèle de la maison de Dieu, il en coutera à son cœur, bon naturellement, & toujours bienfaisant par vertu, mais le plus doux le plus Clément des Evêques devient ici le plus ferme : indulgent par inclination, mais i flexible par devoir, il fait taire la compassion & la pitié pour n'écouter que les justes plaintes de Rome méprisée, outra-

(a) 'Is acusent M. d'Halicarnasse devant les Mandarins payens comme un destructeur des coutumes & des loix politiques de la Cochinchine.

DE M. D'HALICARNASSE

outragée dans ses ordres, toujours attentis à la voix de lacob, il ne se laisse point éblouir aux vêtemens d'Esaü; il ne connoît en un mot d'autres ennemis que ceux de la Religion, & d'autres amis que ceux qui combatent pour J. C.: Mais ce zèle tout vif, tout ardent, qu'il foit, est réglé, dans ses démarches, il agit avec ordre, avec jugement, avec prudence, avec discretion; il prévient les obstacles, aplanit les dificultés, n'omet rien de ce qui peut contribuer à un heureux succès, & sur les pas des Jean Chrisostômes & des Ambroises, il cherche les rebelles au St. Siége, leur ouvre des entrailles paternelles, gagne le cœur des uns se rend maître de l'esprit des autres, flate ceux-ci, intimide ceux-là, use d'une sainte condescendence envers ceux qu'il n'a pu ébranler: pour tout dire, il soutient les intérêts de Rome la Sainte avec une intrépidité qui éface celle que l'ancienne Rome a tant vantée.

C'est ainsi M. C. F. vous l'avez admiré comme moi, c'est Fruits adainsi qu'il força les auteurs ou les partisans de la superstition mirables jusques dans leurs retranchemens, & qu'il démasqua les Bi- que produit zarres attitudes de Confucius, que des grands crimes avoient sermeté du placé sur les autels du Dieu d'Israël: après avoir abatu l'Idole Visiteur de ce nouveau Baäl, après avoir confondu l'impieté, & avoir Apostoliréduit au filence le plus fier libertinage, ce pieux Visiteur, que. décora les temples, bâtit des aziles à l'innocence, des retraites à la mandicité & à l'indigence : Ici ce grand homme procure la majesté du culte du Seigneur, & la décence de ses autels ; ici la correction des mœurs, la punition des scandales; là l'instruction de la jeunesse, & le soulagement des pauvres: mais le grand ouvrage de sa charité c'est le rétablissement des Dévotes de la croix, cet ouvrage de son cœur autant que de son esprit, parlera bien mieux à la postérité que je ne puis dire à mes Auditeurs; c'est là que se rassemblent des tendres colombes qui n'ayant des biens de la fortune que l'innocence en partage, recueillent dans une fage éducation le précieux héritage d'une folide pieté, dégagées Mm 2 par

275

par ses soins & par ses bienfaits des perils de l'indigence, lois du bruit, & des inquiétudes du monde, elles aprennent dans une pratique assidue des talens de leur sexe, à relever leur naissance par celle de leurs vertus: Dans le même azile les ieunes veuves sont encore une chere portion de son héritage. elles y aprennent à conserver & à soutenir leurs vertus par la modestie & la simplicité, bien mieux que par des agréments périssables, & souvent empruntés: c'est-là que pour le borheur des péres, des meres & des enfans se forment des épouses fidéles & des meres chrétiennes, c'est de là que sortent des femmes vertueuses qui n'entrent dans le monde que pour v porter la bénédiction & le bon exemple: c'est-là enfin que les filles, & les femmes Israélites, ne se voyent point contondues avec celles des Philistins. Précieux Institut, puissiez-vous durer autant que la mémoire de votre Fondateur. remplir la droiture de ses pieuses intentions, & transmettre aux races futures son zèle, sa douceur, & toute sa pieté.

Sagesse du Visiteur à du Christianisme.

Tout est réglé, tout est dans l'ordre, pour les cérémonies de la Cochinchine & parmi le Clergé comme parmi les Dé-Régles pour votes de la croix; mais son zèle qui ne connoît ni bornes ni Pavantage mesures se trouve trop reserré dans les necessités du présent. il ne lui faut pas moins que tout l'avenir pour se déployer. il prépare, il lasse des reglemens aux Eclésiastiques, & à ses filles qui sont & qui viendront, il en veut être le soutien lors même qu'il n'en sera plus le bienfaiteur: Combien de terres incultes qui avoient échapé à l'avidité de certains ouvriers, parce qu'elles ne leur ofroient ni or ni argent, n'a-t-il pas pourvu de secours spirituels, parce qu'elles lui presentoient des aveugles à éclairer, des infidéles à convertir? Combien par conséquent de chrétiens sont interressés à pleurer la grande pette que nous avons faite: oui fans doute non seulement ici, mais jusqu'aux extrémités de l'Europe, sa mort trouvera des cœurs tensibles.

> Du fond de ce Royanme les payens qu'il a instruit formeront avec la Fiance & l'Italie un concert immorte de louanges,

louanges, tous l'acorderont en sa faveur par l'union de leurs L'église envœux, de leurs larmes & de leurs regrets : ceux-ci pour lui tière prend obtenir grace au tribunal des vengeances, montreront les abus part à la mort de qu'il a réformé, ceux-là les erreurs qu'il a proscrits, ceux- M. a'Halici publieront qu'ils lui sont redevables du Christianisme flo- carnasse. rissant, ceux là du Paganisme détruit: tous enfin à l'envie

prieront pour leur bienfaiteur.

Mais tandis que nous en sommes la pour essuyer nos lar- Gloire de mes, faut-il que je rapelle les épreuves auxquelles la ma'ice M. d'Halides hommes l'avoit livré, dirai-je, à un malheur funeste, carnasse, avec aux calomnies les plus noires ou au comble de ce que l'E-connue ses piscopat peut avoir de plus humiliant & de plus stétrisant? Prédeces-Non M. C. F., ne le disons point, les choses parlent assez seurs au d'elles-mêmes; les plaies sont encore ouvertes à vos yeux, milien de la & elles saigneront long-tems dans ces Missions. M d'Halicar & elles saigneront long-tems dans ces Missions: M. d'Halicarnasse ne devoit pas être mieux traité que tant d'autres Grands Hommes, qui ont déja été les tristes victimes de leur cruelle vengeance Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam. Bienheureux est cet Illustre Prélat d'avoir sousert avec patience les acusations qu'ils ont portées au tribunal des Mandarins payens contre sa personne & ses actions: Bienheureux d'avoir persuadé aux Gentils de payer le tribut à César, bien loin de vouloir détruire les Loix de ce Royaume : Ils ont tâché de mettre le Roi dans la défiance, les Mandarins dans des soupcons; s'ils ont cherché à l'afliger continuellement. ils lui ont porté des coups d'autant plus sensibles, qu'ils ont outragé tout à la fois la Religion & la Cour Romaine.

Faux Prophétes, trop ambitieux, est-ce ainsi que vous Paroles recompensez son zèle pour l'Eglise, & ses égards envers vous? adresses Avengles à quels excès vous livriez-vous? C'étoit votre falut prophètes qu'il demandoit, c'étoit à la foi de vos Péres qu'il vous ra- de la Copelloit? C'étoit dans le sein de l'unité, qu'il vouloit vous ra-chinchine. mener; mais p'us fidéles à Confucius, qu'à Clément XII., vous ne reconnoissez d'autre Souverain qu'Hérode; parce que vous n'adorez que le Siécle, vous vous êtes soulevés Mm 3

contre

contre les Loix de l'Evangile, contre les Ordonnances de Rome, & on peut dire même contre cette pierre où les portes de l'Enfer doivent être brisées, parce qu'elles ne prevaudront jamais: Porta Inferi non pravalebunt adversus eam. Non contents de bannir de vos cœurs ce Légat Aposto'ique, vous avez follicité une Cour payenne, pour le réduire à l'humiliante fonction de veiller à la garde des chiens du Roi, qui plus fidéles à leur maître que vous mêmes aux fouverains Pontifes, femblent your reprocher par leur cris votre ingratitude, votre perfidie, & vos infidélités.

Paroles de consolation pour les Auditeurs, que M. d'Halicarnasse s'est acquis par des faux Prophétes.

Pour nous chers Auditeurs, ne plaignons pas cet Apôtre de l'amertume, de tant de disgraces, c'est un rayon de plus ajouté à sa gloire, à l'exemple de son divin maître il ne dit, il sur la gloire ne fait rien pour justifier son innocence parceque ses ennemis ne parlent n'agissent point selon la loi de Dieu, & que les envoyés des Papes furent dans tous les pays un objet de scandale & de risée chez les flateurs des Puissances de la terles ataques re: Digne Prélat vous avez bien droit de vous écrier avec Job; justice de mon Dieu mettez, je vous en conjure, mes péchés & mes difgraces dans la même balance, pésez les crimes qui vous irritent contre moi, avec les sous ances dont mes ennemis m'acablent, & j'ose présumer que je suis bien moins criminel que malheureux: beati qui persecutionem patiuntur propter justitian. Prudence humaine tailez-vous, écoutez, & instruisez-vous en écoutant, M. de La-Baume qui sçait & qui dit que pour être digne de scufrir, il sufit d'être mortel, & que le seul tître de disciple de la croix exige qu'on soufre même sans le mériter, beati qui Ec. Aprenez donc de lui que les coups du ciel sont des faveurs, & qu'il fait boire son calice à ceux qu'il destine à son Royaume.

srenieve pas M. d'Halicarvafe pour puuir ses mais pour ses vertus.

La mort

Mais que s'ofre-t-il à mes yeux? Arrête mort, cruelle, arrête: Pourquoi viens tu troubler le cours de ses glorieux succès & de tant de vertus, viens tu consoler les vaincus en écrasant le vainqueur? Mais quel crime viens tu punir dans récompenser cet Illustre Prélat? Est-ce l'ardeur de son zèle pour l'Epouse

DE M. D'HALICARNASSE.

de J. C. son Dieu? Mais c'est lui-même qui le lui a inspiré? Est-ce la complaisance qu'il a de ses succès dans les Missions? Mais vit-on jamais un vainqueur plus modeste, plus détaché de à p opre gloire, & plus passioné pour celle du Seigneur? Epa gue barbare mort, celui qui vient de fauver Israël, & qui fut le défenseur de l'héritage de Jésus-Christ, & ne confond pas, l'innocent avec le coupable.

Mais que dis-je o mon Dieu, pardonnez nos raisonne- Il demande mens, le plus doux le plus patient de vos Ministres les désa- pardon voue au piéd de votre croix, & vous M. C. F. venez aprendre uvant de de ce grand Evêque a bien vivre pour aprendre à bien mourir: ne vous attendez pas de voir à sa mort ce qui peut-être perfècufera tant d'horreur à la votre, la mort est trop foible pour seurs. immoler une si noble victime, la victoire en est réservée à la div ne charité, ailleurs la mort est la dégradation des Grands, ici la mort est le triomphe de l'Apôtre de la Cochinchine, parce que ses actions sont dignes de l'immortalité : S'il jette encore quelques regards sur ce Pays, c'est pour l'instruire, & non pour le regreter; s'il ranime sa voix mourante, c'ést pour bénir le Pére de consolation & pour demander grace, pardon & mi'éricorde pour ses persécuteurs dimitte illis. Allez donc généreux Pontife, allez vous perdre heureusement dans le sein de la Divinité; son corps succombe, mais à la violence de la div ne charité; elle avoit animé tous ses déstrs; son dernier soupir devoit être un soupir de charité, comme St. Jean l'Evangeliste: Il conserva une chasteté sans tâche; & s'il meu t confesseur, sa prison & ses sous frances l'ont honoré du martire.

C'est ainsi que disparut cet astre lumineux qui éclairoit les Mort gio-Millions étrangéres: Mourir ainsi, n'est-ce pas mourir com- rieuse de me Judas Machabée & s'ensevelir dans son propre triomphe? M d'Hali-Mourir, & en mourant consoler ses enfans dans la foi, rassem- carnasse. blés autour de lui, n'est-ce pas mourir comme les anciens Patria: ches? Mourir, & pour mourir en penitent, expirer dans le dénûment de toutes choses, n'est-ce pas mourir com-

me les Solitaires, comme les Anges du désert? Mourir & laisser dans son cher Thimotée, dans son homme de confiance, dans ce Provisiteur l'héritier de son zèle, de ses vertus & de sa fermeté, n'est-ce pas mourir comme les Apôtres? Mourir & saire grace à ses détracteurs, les embrasser, & même les justisser aux pieds de la croix, n'est ce pas mourir comme Jésus-Christ?

Vœux formés par quantité de personnes en saveur du Désunt Prélat.

O agneau sans tache qui ésace les péchés du monde, pourriez-vous oublier après cela ce qu'il a fait pour vous & par vous, écoutez, nous vous en conjurons, écoutez les vœux ardens que tant de peuples convertis, tant d'aveugles éclairés, tant de vierges innocentes, tant de brebis ramenées dans le sein de votre Eglise, vous ofrent pour le repos de sa belle Ame. Ouvrez vos tabernacles éternels au Restaurateur de votre culte, à l'Oracle de votre Vicaire, au soutien de vos autels, à l'azile de la veuve & de l'orphelin, au Pére, au Consolateur de votre Peuple, à ce saint Prélat dont le cœur étoit comme une place d'armes, d'où il foudroyoit le orgueilleux Philistins, & les Puissances des ténébles, & d'où il ramenoit les dispersions d'Israel : lavez, ô mon doux Sauveur, lavez dans votre sang adorable les fragilités de ce grand Eveque! Il a fait régner votre faint Nom sur la terre, faites régner le sien dans la sainte Sion, asin qu'en prenant possession de la couronne immortelle il n'ait point à regreter la pourpre Romaine qui lui étoit destinée en recompense de sa douceur, de ses vertus, & de ses trayaux Apostoliques. Amen.





TABLE DES MATIERES.

PREFACE où on voit les vaisons qui ont engagé l'Auteur à rendre ses Lettres publiques: De toutes celles qu'il allégue il n'y en a point de plus fortes que la nécessité de dévoiler à la face de toute l'Eglise la malice des Jésuites, à ternir la précieuse mémoire de M. d'Halicarnasse Visiteur Apostolique dans la Cochinchine, & à le calonnier lui-même qui a été son Provisiteur, par des Imprimés Anonimes & des discours publics. Le même Auteur proteste qu'il ne raporte que des Faits dont il est témoin, & qui pour la plupart sont couchés dans les Actes de la Visite, qu'il a remis à la Congrégation de la Propagation de la foi à Rome, où ils ont été recomm autentiques: Il raporte ensuite les principaux traits de la vie M. d'Halicarnasse. Pag. II. & fuiv.

Du Port-Louis en Bretagne le 5. Janvier 1738. dans laquelle I. LET**se trou**vent les Articles suivans.

Vocation de l'Auteur au Ministère Apostolique.

pag. 1.

Le lieu de sa naissance.

pag. 2.

Il est apellé par M. d'Halicarnasse.

pag. 3.

Départ de M. d'Halicarnasse ; il passe par Paris ; il oficie pontificalement dans l'église des Jésuites de cette Capitale ; il exerce son zèle au Port-Louis : il s'y embarque : L'Auteur promet d'écrire ses Lettres avec cette candeur naturelle à sa Nation Suisse.

pag. 3. & 4.

De Macao le 22. Novembre 1735, qui contient ce qui

Le Vaisseau où est M. d'Halicarnasse avec l'Autour, essuie un mauvais tems. pag. 5.

Il

Nn

Il mouille à l'Isle de S. Jaques au Cap Verd. pag. 6. M. d'Halicarnasse célèbre la Messe en cette Isle au bruit d'une Musique, qui ne l'éfraie pas moins que les nouveaux débarqués: Le Commandant du Port régale le Prélat; il part de cette Isle, son pussage de la Ligne & du Cap de bonne Espérance.

pag. 7. & suiv.

M. d'Halicarnasse passe au Détroit de la Sonde; le Vaisseau Mouille à l'Isle de Java, on y prend un poisson extraordinaire, apellé Espadon: son départ de cette Isle.

pag. 9. & 10.

Arrivée de M. d'Halicarnasse à Macao.

pag. 11.

III. Let- De Macao le 27. Décemb. 1738.

M. d'Halicarnasse régale le Capitaine du Vaisseau : le Prélat s'atire l'estime de tout Maçao : il se loue des Jésuites : Ce que c'est que cette Ville. pag. 12.

Ouragant impétueux qui y fait un grand donnnage : Vanité des Femmes Portugaises à Macao; leur caractère. pag. 13.

De Canton le 5. Avril 1739.

IV. LET- Emprisson

TRE.

TRE.

Emprissonnement de M. d'Halicarnasse à Macao, procuré par les Jésuites: ordre au Gouverneur de la Ville aux Dominicains, pour arrêter M. d'Halicarnasse: les Jésuites inspirent au Prélat de corrompre le Gouverneur par argent. pag. 14. & suiv.

Assemblée que le Gouverneur fait tenir au sujet de la détention de M. d'Halicarnasse: ce qui se passe à cette assemblée; l'Evêque de Macao, les Augustins & les Dominicains prement la défense du Visiteur Apostolique contre les menées & les intrigues des Jésuites.

pag. 16. & suiv.

C'est un fait incontestable que la détention du Prélat, a été procurée par les Péres de la Compagnie. pag. 21.

V. Let- De Ketha le 27. Mai 1739.

Arrivée de M. d'Halicarnasse en Cochinchine: Sacrifice singulier fait par les idolâtres du Vaisseau, ils atribuent la contrarieté du tems à un Missionnaire qui s'est habillé à la façon des gens du Pays.

pag. 22. & 23.

Débarquement de M. d'Halicarnasse : acident survenu après son débarquement.

pag. 24. & 25.

Difé-

La Douceur de M. d'Halicarnasse n'opere rien sur l'esprit d'un Missionnaire animé par les Péres Jésuites contre les Missionnaires Fran-

Nn 2

pag. 44.

M. Beii-

çois.

M. Bennetat Missionnaire François est cité au Tribunal de la Viste : il y comparoît en présence de plusieurs autres Missionnaires : Son innocence est reconnue, & la malice de ses adversaires est dévoilée dans tout son jour.

pag. 45. & 46.

Modération de M. d'Halicarnasse au milieu de ces troubles; le Supérieur des Jésuites & quelques autres de ses Adhérans établissent leurs plaintes contre Monsseur Bennetat sur de frivoles sujets. pag. 47. & 48.

La Sagesse de M. Bennetat éclate dans les réponses qu'il donne, Es la prudence de M. le Visiteur se fait admirer dans sa manière d'agir.

pag. 49.

VIII. De Hué le 12. d'Aoust 1739. LETTRE. Mandarin converti par le Ministe

TRE.

Mandarin converti par le Ministère de M. d'Halicarnasse: La famille de ce Mandarin se convertit aussi: l'Auteur travaille de son côté à cette bonne œuvre; repas qu'on hu fait dans cette famille avant son départ.

pag. 50. & suiv.

Le Mandarin avec sa famille remercie M. d'Halicarnasse du bonheur qu'il leur a procuré. pag. 54.

Une Dame aftige le Prélat par des lamentations fier ces malheurs : La fille de cette Dame se procure la mort par le poison.

pag. 55. & 56.

M. d'Halicarnasse gémit sur les égaremens de cette Dame. Présens que le Roi fait au Visiteur : Il reçoit une visite du Ministre d'Etat. pag. 57.

Les chrétiens rendent leur devoir à Monseigneur d'Halicarnasse. pag. 58.

Il reconnoct qu'ils ont été faussement acusé de Jensénistes par les Jésutes.

pag. 59.

Tous ceux qui révérent la mémoire de M. de Flory sont traités de Jensénistes par les Jésuites : ces, Pères traitent aussi d'imprudent un Prince chrétien qui n'usent pus de politique comme eux.

pag. 60.

IX. Let- Qui raporte la continuation de la Visite.

Le P. Martiali s'entend avec les Jésuites: Le Procureur de la Societé denonce M. d'Halicarnasse au Tribunal des Payens pag. 61.

Le

Décret d'une excommunication injuste contre M. de Flory, fait
à l'instance des Jésuites. pag. 80.
Deux propositions scandaleuses &c. soutenues par les Péra
de la Compagnie. pag. 81
Fermeté de M. de Flory contre leurs erreurs. pag. 82
Procédé inoui des Jésuites à l'égard de Monsieur de
Flory. pag. 83
Un Jésuite dans un Panegirique compare le Cardinal de Tour
non à Lucifer. pag. 84.
M. de Flory condamné sans être entendu. pag. 85.
Charité de M. de Flory pour ceux qui le condamnent &
le persécutent. pag. 86,
M. de Flory constitué Grand - Vicaire : Les Jésuites obligen
l'Eveque par violence à le destituer. pag. 87. & 88.
Honteuse victoire des Jésuites dans cette ocasion : Le Pére Mo-
rao Jésuite condamné à mort comme un séditieux, & les Jésuites le
font passer pour martir. pag. 89.
Désolation de la Mission causée par ces Péres. pag. 90.
Second Mémoire des Missionnaires François: éloge de M. d'Hali-
carnasse. pag. 91.
Procédé criant des Jésuites contre les Missiomaires François : ces
Péres déclarent qu'on ne peut pas plus prier pour eux après leur mort,
que pour des chiens. pag. 92.
Mort de l'Evêque Alexandre qu'on apelle l'Alexandre des
Jésuites : caractère de leur Supérieur & de leur Procureur
en ce Pays-là. pag. 93.
Maux que causent ces Péres dans les Missions. pag. 94.
Ils ont presque ocasionné la ruine totale du Christianisme de la Co-
chinchine: dessein qu'ils se proposent en voulant éloigner les Missionnai-
res des autres Corps. pag. 95.
Les Jésuites sont convaincus d'avoir falsifié des Piéces de
conséquence. pag. 96.
Gemissemens de M. d'Halicarnasse sur le monstrueux dérangement
des Jestutes. pag. 97.
Répartition équitable de M. d'Halicarnasse pour les Dis-
tries.

qu'il refuse. pag. 112. 113.
Ouverture de la Visite de ces Provinces: le Provisiteur tûche de rétablir la paix que les Jésuites avoient troublée: éloge de M. Carbon-décédé en ce Pays-là. pag. 114. 115.

Vœu singulier d'un Bonze: Le Provisiteur lui ouvre les yeux sur ses égaremens. pag. 116. 117.

Visite qu'il fait dans la Province du Nharu. pag. 118.

Le

*

	288 T A B L E
	Le Provisiteur & sa compagnie sont empoisonnés. pag. 119.
	Il faillit de mourir. pag. 120.
	Décision faite par le Provisiteur sur une dissculté: Il fait son
	raport de l'excommunication injuste lancée contre Monsieur de
	Flory. pag. 121. & fuiv.
	Expressions surprenantes employées dans une Lettre Pastorale con-
	tre ce zèlé Missionnaire : Il fait une déclaration avant sa
	mort, de laquelle les Jésuites concluent bien à tort qu'il est Jen-
	féniste. pag. 124.
	La violence a pu faire passer à M. de Flory les bornes d'une
	juste défense. pag. 125.
	Eloge de M. du Frénsi. pag. 126.
XI. Let-	De l'année 1740.
CRE.	Arrivée du Provisiteur auprès de M. d'Halicarnasse: ce Prélat est
	méprisé & maltraité par les Jésuites: ces Péres comparent leur Gé-
	néral à un Cardinal. pag. 127.
	Afliction de M. d'Halicarnasse & du Provisiteur à la vue de la
	manvaise conduite des Jésuites. pag. 128.
	Ces Pères acufés de plusieurs scandales par une Catéchiste qui leur
	étoit dévoué: M. l'Halicarnusse ne peut rien opérer sur leur espris
	ni sur leur cœur. pag. 129.
	Le Visiteur Apostolique ne peut arrêter les usures des Jésuites,
	mi les empêcher de faire les charlatans, ni de dire la bonaventure
	aux femmes. pag. 130.
	Etablissement pieux de Dévotes par ce Prélat, que les Jésuites con-
	damnent: Il leur fait de vifs reproches sur leur déraugement
	El leur mauvaise conduite. pag. 131,
	Couronnement du Roi de la Cochinchine. pag. 133,
	Les Bonzes sollicitent le nouveau Roi , pour la destruction du
	Christianisme: Monseigneur d'Halicarnasse ordonne des priéres à
	ce sujet. pag. 134.
	Deux Mandarius irrités contre les Jésuites, apuyent les Bonzes: le
	Ministre d'Etat & de la guerre favorise les ohrétiens contre les
	Bonzes. pag. 135.
	Impostures des Bonzes recommes : Trouble ocasionné dans
	l'églife .

l'église à la messe de minuit . par un jeune Mandarin. pag. 136. Un Jésuite se distingue de ses Confréres par la sincérité : ceuxci traitent M. d'Halicarnasse de soldat du Pape qui s'éfraie facilement. pag. 137. Un Jésuite porte des plaintes au Roi, contre l'avis de M. le Visiteur: ces plaintes sont fondées sur des faussetés: suite facheuse d'une telle malice. pag. 138. Un Frére Jésuite charpentier, fait prêtre, demande les pouvoirs de confesser. pag. 139. M. d'Halicarnasse les lui refuse à cause de son ignorance grossiére: Le Supérieur des Jésuites éclate en invectives contre le Prélat: Ces Péres disent qu'ils ne dépendent pas des Evêques : le Visiteur envoie à Rome la relation de ce qui se passe, il n'oseroit insormer de tout le mal. pag. 140. De l'année 1741. XII. M. L'Halicarnasse meurt par les manéges des Jésiutes, il est LETTRE. encore dans le tombeau l'objet de leur haine Ec. pag. 142. Ces Péres rejettent les Réglemens de M. d'Halicarnasse: Mépris qu'ils font des autres Missionnaires: Le Supérieur des Jésuites promet des Articles par serment, qu'il viole sans cesse. pag. 143. Les Jésuites envoient une meute de chiens à M. le Visiteur, asin qu'il en soit le gardien. pag. 144. Les Grands du Pays premient part à un pareil afront fait à un honme si respectable & retenu au lit de la mort. pag. 145. Les Jésuites convainçus par le Visiteur d'être des faussaires & des calomniateurs. pag. 146. Ils présentent son libelle au Prélat, en forme de vœu de la Societé sur l'enterrement de M. de Flory : Le Provisiteur acusé par les Jésiutes. Ils ne perevent rien prouver contre lui. pag. 147. Ces Péres gagnent par argent le Chirurgien de M. d'Halicarnasse: Ils tentent de perdre le Prélat dans l'esprit du Roi: comble des outrages qu'ils hui font. pag. 148. & 149. Provisions & lettres de Rome à M. d'Halicarnasse, retemues par

O o

Ť,

	les Jésuites: ce Prélat reçoit le Suint Viatique: Réponse au vœu Jésuites contre M. de Flory. pag. I Insultes horribles qu'ils sont au Visiteur: sépulture de M. de I par son ordre. pag. I Les Jésuites font courir un faux bruit que M. d'Halicares est mort: L'imposture est reconnue: Le Prélat ordonne au	i 50. Flory i 51. na∬e
	suite Mathématicien de venir le voir, il refuse plusieurs d'obéir. pag. I Tous ces Péres resusent même de lui rendre visite au lit d	fois 1 5 2 .
	mort: tendre discours que M. d'Halicarnasse fait avant de mon à son Provisiteur. pag. I Dispositions testamentaires du Prélat: Il se confesse, il con	orir, 153.
	nie, & reçoit l'Extrême-Onction. Les Jésites resusent de le visiter à sa mort : Ils sont les qui paroissent insensibles à cette mort : Lamentations d'un Dame	I 54. Jeids
	près du Defiout. pag. 155. &	fuiv. 1 58.
	ment du Visiteur : Ils refusent de dire la messe pour le c de son ame, insnuant au Peuple qu'il étoit mort excon nié. pag. 160. &	nnu- 161.
	Magnifique enterrement de M. d'Halicarnasse. pag. : Un Prêtre Chinois prononce une Oraison simébre : Epitaphe é sur le tombeau du Désunt. pag. :	crite
XIII. Lettre.	De l'année 1741. Les Jésuites ne veulent pas reconnoître le Provisiteur, il prouve qu'il est revêtu de cette qualité. Patentes du Provisiteur produites aux Jésuites. pag. 165. & :	1 64. Lui v .
	Ces Patentes sont reconnues à la Congrégation de la Propag de la foi : Le Supérieur des Jésuites demande pardon à genous Provisiteur & reconnoit ses pouvoirs. Cos Pines agrétiquent à métique de la language des la languages de la language de la l	x at 170.
	Ces Péres continuent à refuser de remettre les Lettres de la provisiteir. Ils lui ofrent de l'argent & des Dignités, s'il veut entrer leurs faux intérêts. pag. 1	l71. dans
	Feet.	L

DES MATTERES. 290	
Le Provisiteur leur sait à ce sujet de viss reproches. pag. 173.	1
Le Grand - Mandarin du Royaume reçoit gracieusement le Provi-	
steur & s'entretient avec lui. Les Jésuites méprisont le Provisi-	
teur & le calonniient. pag. 175.	
Comédies Cochinchinoises auxquelles les chrétiens assistent par la per-	
mission des Jésuites. pag 176. & suiv.	
Décrets du Provisiteur condamnant principalement les pratiques	
que les Jésuites observent & sont observer; & prescrivant celles qu'il	
faut suivre. pag. 183. & suiv.	
Tous aprouvent d'abord la sagesse de ces Décrets, bientôt les Jé-	
suites les rejétent: Maladie seinte du Procureur de ces Péres, gué-	
rie par le Provisiteur, qui par après lui ordonne de s'éloigner de	
la Mission. pag. 189. 190.	
Insultes qu'on fait au Provisiteur par l'ordre du Supérieur des Jé-	
suites, apellé l'Evêque de la Societé. Le Provisiteur suspend ce Su-	
périeur & ordonne qu'on en choisisse un autre. pag. 191.	
Le Chirurgien du Visiteur déclare que les Jésuites l'ont	
pressé à faire son testament en leur faveur : Le Provisiteur ordon-	
ne au P. Jerôme de se retirer en une autre Province & condamne sou	
livre. pag. 192.	
Provicaire Apostolique constitué par le Provisiteur avant son dé-	
part pour l'Europe. pag. 193.	ŸIV
De Ketha 1741.	LETTRE.
Le Chirugien donne des rémédes au Procureur des Jésuites, &	FEI I KE-
le Procureur en donne au Chirugien qui en meurt. pag. 194.	
Recherche de son testament : Les Jésuites s'irritent d'a-	
prendre que par un second, le premier est annullé. pag. 195.	
Lettre du Grand - Mandarin au Provisiteur : il lui fait quelque	
présens & lui souhaite un bon voyage & le recommande au Capi-	
taine du Vaisseau. pag. 196.	
Le Provisieur remercie ce Seigneur par une de ses Let-	
tres. pag. 197.	
Entretien du Provisiteur avec un Bonze de la Secte des Sor-	
ciers. pag. 198.	
Manière d'enterrer les morts. pag. 199.	
Oo 2 Les	

	Les Jésuites permettent à l'égard des défunts	les cérémonies des
	Idolâtres.	pag. 200.
	Description de la Cochinchine, la plus exacte	
		g. 201. & fuiv.
•	Royaume de Ciampa.	pag. 204.
	Les Jésuites choisissent les meilleurs Provinces.	pag. 205.
	Ville Capitale de la Cochinchine.	pag. 206.
	Le Jésuite de la Cour raconte quelle est la ma	
	naire des Concubines : divertissemens du Roi :	
	nante.	pag. 207.
•	Portrait des Cochinchinoifes.	pag. 209.
	Caractére des Cochinchinois.	pag. 210.
•	De la Justice & du Militaire.	pag. 211.
	Histoire du Prince chrétien, insigne bienfaiteur	
		ng. 212. & suiv.
XV.	De Canton en Décembre 1741.	
LETTRE.	Retour du Provisiteur en Chine : il	arrive à Can-
	ton.	pag. 215.
	Le Retour du Provisiteur en Europe désole le	
	rance grossière des Jésuites en ces Pays-là: Le Pr	
	conversions.	pag. 216.
XVI.	Du Port-Louis en Bretagne, de Juillet 174	
LETTRE.	Route du Provisiteur de la Chine en France:	•
gan I I Kin	de France.	pag. 217.
	Le Vaisseau relâche à l'Isle du l'Ascension : on	
	de tortues; & on y tue des oiseaux en qua	
	bâtons.	pag. 218.
XVII.	De Rome en Décembre 1742.	1,0
Lettre.		Es à Rome: son
	séjours à Paris & à Avignon.	pag. 219.
	Le Pape le reçoit avec des marques de joie &	de bonté : les Mi-
•	nistres de la Congrégation de la Propagation de la	
	mu contre hui par les Jésuites.	pag. 220.
	Bref de Benoit XIV. à M. d'Halicarnasse: c	
	zèle & l'encourrage à continuer par les récompens	
		par
	·	4

LETTRE.

la

par les promesses qu'il lui fait de l'élever à une plus éminente dignité. pag. 221. & fuiv. De Rome en Aoust 1744. XVIII. Les Jésuites ne cessent de recommander le Provisiteur à la Con-Lettre. grégation de la Propagation de la foi. Entretien du Provisiteur avec l'Assistant des Jésuites à Rome: Ces Péres sollicitent les Récolets pour demander la cassation des Décrets du Visiteur. pag. 224. On prive le Provisiteur de sa petite Pension de Rome, sur les sollicitations de ses Adversaires : Les Ministres de France & d'Espagne s'intéressent contradictoirement dans l'afaire de la cassation. pag. 225. Factun des Récolets contenant neuf Articles auxquels le Provisiteur répond. pag. 226. & fuiv. Le même prouve qu'il a justement condannie un Livre de ces Péres: Histoires ridicules raportées dans ce Livre. pag. 232. & fuiv. Sentence de la condamnation de ce Livre. pag. 234. & luiv. Récapitulation des Faits énormes dont les Jésuites sont reconnus Auteurs dans la Visite Apostolique: subornations, trahistons, falsifications, connivences, calomnies, outrages, idolâtries, superstitions, usures, commerces honteux qu'on ne doit pas nommer, vengeances outrées, cruautés inouies, orgueil insuportable, abus des Confessions & des autres Sacremens, vanité scandaleuse, mépris souverain des Bulles & du S. Siége, discours injurieux contre les Têtes couronnées &c. pag. 236. & fuiv. Un Prélat à Rome confesse au Provisiteur que les Templiers étoient moins coupables que les Jésuites, & hui demande s'il ne craint pas d'être assassimé par ces Péres. pag. 238. Le P. Norbert Capucin a confondu les Jésuites par son zèle, sa fermeté & ses Ouvrages. pag. 239. De Rome 1745. XIX. Résolution de Rome sur la Visite de la Cochinchine. pag. 240.

Congrégation des Cardinaux à ce sujet : Bruit qui se repand après Oo3

la Congrégation : Décret du Pape : obstacle qui en empêchera l'exécution. pag. 241. Reponses aux Jésuites qu'ils tâchent par toutes sortes de voies de noircir le Provisiteur: grands noms que les Jésuites prennent aux Indes. pag. 242. Le P. Norbert maltraité pour avoir ouvertement combattu leurs même pag. erreins. Les Jésuites disent que le Provisiteur est un masevais sujet : Il leur donne su réponse : Le Provisiteur comme le P. Norbert a condannié Es condanne la conduite des Jésuites. pag. 243. Les exemples du P. Norbert, de M. d'Halicarnasse, & de tans d'autres, prouvent qu'on doit s'atendre à être persécuté quand ou condamne les Jésuites, tout condamnables qu'ils soient. Les Jésuites menacent le Provisiteur de le faire taire: El Pacue sent de ne pas savoir la langue Cochinchinoise : Il leur répond. pag. 244. & suiv. Les Jésuites reprochent au Provisiteur qu'il n'a converti personne: Il leur donne sa réponse. pag. 246. Ils soutiennent qu'il fait parler les Cochinchinois: Il répond à ces Péres. pag. 247. Les Jésuites pratiquant les Dames Cochinchinoises d'une manière à ne pas ignorer de quoi elles sont capables, peuvent décider si elles n'ont pas autant d'esprit que les Dames d'Europe. même pag. Les Faits raportés par le Provisiteur se trouvent dans les Lettres de M. d'Halicarnasse & dans les Actes de la Visite: Les Jésuites se plaignent de ce que le Provisiteur publie ces Faits : Ils disent que ce manquement de charité lui a atiré la punition de Ciel ල් de la terre : Réponse du Provisiteur. pag. 248: Les Jésuites en persécutant ceux qui condamnent leurs Idolatries Eleurs Superstitions, ne croient pas blesser la charité. même pag. Le Provisiteur ne peut garder le silence à l'égard des Jésuites. sans se rendre criminel. pag. 249. Le bien commun de la Societé des Fidéles, doit l'emporter sur le bien particulier de la Societé des Jéfuites.

Le Seminaire des Missions étrangéres de Paris, n'a pas cassé

le Provisiteur de sa charge de Procureur, comme le publient les Jésiutes. pag. 251.

L'Anonime de la Societé dit que le Provisiteur n'a reçu aucune récompense de Rome; delà il conclut qu'il va tomber dans la misere: Réponse du Provisiteur. même pag.

Combattre les erreurs des Jésuites, c'est se fermer la porte à tous les avantages temporels: l'exemple tout récent du P. Norbert le prouve d'une manière évidente. pag. 252.

Le Provisiteur ne se répentira jamais d'avoir tout sacrissé pour les intérêts du S. Siége & de la Religion, ni même d'avoir condanné les Jésuites. même pag.

Il s'ofre de nouveau à retourner dans les Missions. pag. 253. Les reproches qu'Isaïe fait au Peuple de Dieu dans le 59. Chap. s'apliquent avec justice aux Adversaires de M. d'Halicarnasse. 254.

Oraison funèbre de M. d'Halicarnasse, prononcée par un Prêtre Chinois dans la Cérémonie de l'enterrement à Hüé. pag. 255. & suiv.

FIN DE LA TABLE.

AD MAJOREM DEI GLORIAM.



١.

FAUTES. CORRECTIONS.

```
Pag. 10. lig. 13. espadron lif. espadon
                              lif. Friell
Pag. 19. lig. 26.
                   Triell
                              lis. partout Faife
                   Faifa
Pag. 25. lig. 14.
                              lis. Parti
Pag. 34 lig. 26.
                   Partie
Pag. 40, lig. 27
                   nous
                              lif. vous
                              lif. qu'un
                  qu'on
Pag. 46. lig. 1.
Pag. 56. lig. 15. à la Cour, sa mère par. lis. à la Cour sa mère, qui par
Pag. 63. lig. 30. Phuam
                              lif. Phucam
Pag. 64. lig. 16. le mettre IIf. les mettre
                           lif. chez eux
Pag. 65. lig. 2. chez lui
Pag. 74. à la Note au-bas 1707. lis 1717.
                             lif. Ketha
Pag. 91. lig. 15. Setha
                             lif. 1725.
Ibid. lig. 23. 1723.
Pag. 98. lig. 19. Naigon lif. Raigon
Pag. 104. lig. 4. tractassent lif tracassent
Pag. 166. lig. 31. & permettoient lif. le permettoient
Pag. 116. lig. 11. des leurs lif. des fleurs
Pag. 118. lig 25. de le faire lis de se faire
Pag. 128. lig. dernière des Chrétiens lis. des Payens.
Pag. 145. lig dernière leur Visiteur lis. le Visiteur
Pag. 167. lig. 11. choisissions lif. choisissons
Pag. 171 lig. 26. Vascancellos lif. par tout Vasconcellos
Pag. 214. lig. 27. après revocare a outez gradum
Pag. 225. lig. 14. de lif. du
Pag 214. lig. 31. Ecclesia lis. Ecclesia
Pag. 246. lig. 19. celles-ci. Elles lif. sans point
Pag. 247 lig. 9. Convé lif. Conuc
Pag. 250. lig. 19. faussetes: lif. sans les deux points.
Pag. 260 lig. 15. exausés lif. exauçés
Ibid. lig. 22. fuccè lif. fuce
Pag. 261. lig. 33. souillés lis. souiller
Pag, 263. lig. 3. ses lif. ces
Pag. 164. lig. dernière après Prévot mettez deux points
Pag. 268. lig. 17. Le Successeur de Benoit XII. ce lisez le Successeur
                    de Benoit XIII., Clement XII. ce
Pag. 271. lig. 16. rafinées lis. connues
Pag. 274. lig. 2. reverrez lif. recevrez.
```

Le Lecteur pourra facilement supléer aux autres petites fautes d'impression.

AVIS AU LECTEUR

La Lettre suivante étant parvenue à l'Imprimeur aussitôt l'impression sinie des Lettres de M. Favre, il a cru qu'il feroit plaisir au Public en la lui présentant avec celles - ci : La secture de cette Lettre plus édifiante encore qu'elle n'est curieuse, fera connoître qu'on l'a présumé avec beaucoup de fondement.

WERECERE REPORTE

LETTRE

DU

R. P. NORBERT CAPUCIN

Missionnaire Apostolique, Procureur &c. A l'Auteur des Lettres sur la Visite Apostolique de La Cochinchine.

Monsieur

D'Italie, en Janvier

I E viens de finir la lecture de la dernière feuille de vos sion de la J Lettres sur la Visite Apostolique que vous avez faites Visite Apostolique avec M. de La-Baume dans la Cochinchine : On a été fort tolique conexacte à suivre vos ordres pour me les envoyer à mesure Norbert qu'elles sortoient de dessous la presse. Cette lecture m'a dans les confirmé dans les idées que j'ai conçu des Missionnaires de idées qu'il la Compagnie, depuis que j'en ai vu comme vous la con-aconcu des duite aux Indes Orientales. Celle qu'ils tiennent dans la maires Jé. Cochin- fecites.

1746.

298

en Jano. 1746.

D'Italie, Cochinchine & qu'ils ont tenu à l'égard de M. d'Halicarnasse, est des plus criantes, & je ne sai si la malice des hommes peut aller plus loin. Vous ne pouviez trop donner d'éloges au zèle, à la douceur, à la patience de ce digne Visiteur Apostolique, qui par l'exercice de toutes les vertus, a tâché de rétablir la paix dans les Missions de ces Pavs-là. Ce que vous-même avez fait pour y réussir, ne mérite pas moins de louanges: Mais un homme évangélique s'embarasse peu qu'on le loue ou qu'on le désaprouve, dès lors qu'il a taché de fatisfaire au devoir de son Ministère & qu'il s'est apliqué autant qu'il est en son pouvoir,

à procurer la conversion des Insidéles.

Le Provisi-Persuade que vous êtes à également comme moi dans ce Norbert à

seur de la sentiment ; je me contente de vous dire qu'il seut vous ne doit s'a- préparer à la tentation. Dans le commencement de cette tendre com- année je renouvellerai mes vœux pour demander au Ciel me le P. qu'il nous foutienne l'un & l'autre dans les combats violents de nos Adversaires. Si l'Auteur de tous les dons ne traité par vous ent favorisé d'un coeux que rien na tebute, lorsqu'il les Jésuites, s'agit de la désense de la vérité, l'exemple que vous voyez Les Apro. en ma personne, auroit été capable de vous empêcher de bateurs de faire paroître sous votre nom, les Lettres que vous donnez la Relation au Public. Ceux qui les ont aprouvées, se seroient fait de la Viste aussi une gloire d'y mettre seurs noms, si les aprobateurs de pas couroi mes Mémoires, ne leur avoient apris combien ils ont eu à tre pour soufrir de la part de la Compagnie. Le Public sentira bien eviser les que vos Genseurs n'ont pas tort à cet égard & que vous posssibiles avez raison dans ce que vous faites.

de serPéres:

Vous désendez la Religion, vous rendez justice à la vé-

tils qui the the , vous confondez la calomnie, vous travaillez à faire engage le litriompher l'innocence: Dignes objets qui vous déterminent Provisiteur à donner au Public cette Relation: Ce sont les mêmes a donner motifs qui m'ont aussi engagé à lui présenter mes Ouvration, ges. Je ne puis donc, que vous savoir bon grè de ce que Yous avez mis au titre de vos Lettres, pour servir de con-

timua-

tinuation aux Mémoires Historiques du P. Norbert. Cela con- D'Italie, vient d'autant mieux que j'avois commencé à y parler de en Jano. la Visite Apostolique de la Cochinchine: Comme vous ne 1746. m'aviez alors communiqué à Rome qu'une partie des manuscrits que vous offites au Saint Pére, il ne m'étoit pas possible de m'étendre beaucoup sur cette matière. Elle est maintenant dévelopée d'une manière claire, & on voit par tout que vous parlez avec cette sincérité qui fait le partage de votre Nation, & qui doit faire le principal caractére d'un Missionnaire Apostolique.

L'entreprise vous étoit réservée, & vous seul pouviez la re outrir conduire au point désirable. Cette Visite s'est commencée les yeurs sous vos yeux & vous l'avez finie par vous-même. Quelle aux Jissiconsolation pour vous & pour moi! Quelle joie pour tou-tes, ne sert te l'Eglife & pour tous ces vrais Enfans! Si après ce que qu'à les nous avons fait, on apercevoit que les Péres de la Com-aveugles. pagnie ouvrissent les yeux à la lumière qui les éclaire; & si loin de soutenir leurs Confréres dans leurs égaremens. ils s'unissoient avec nous pour les ramener à leur devoir par une salutaire confusion. Je m'y atendois, je le présumois dans le tems que je travaillois à mes Ouvrages sous les yeux de la Cour de Rome: Tout le monde sembloit l'espérer, lorsqu'après ces Ouvrages on vit paroître la Bulle Omnium sollicitudinam.

Des espérances si bien fondées, se sont entiérement éva- Puissant nouies: Ce qui auroit du servir à convaincre la Societé de éforts des l'égarement de ses Missionnaires, & ce qui devoit l'engager pour éloià y aporter le réméde convenable, ne sert qu'à la faire gner le P. rassembler toutes ses forces pour leur désense, & qu'à met. Norbert de tre en mouvement tous ses ressorts pour me précipiter dans la Cour de la Région des morts. Vous êtes instruit de ce qu'elle a fait Rome. & de ce qu'elle tente de faire contre mon Quyrage, plus . encore contre ma Personne. L'Epouvante s'est répandue jusque dans le Palais du faint Pére par les cris & les menaces des Agens de la Compagnie. Dès lors le Pére Norbert dans l'idée des plus Illustres Habitans de cette Capitale, ne devoit Pp 2

LETTRE DU P. NORBERT

en Jano. 1740.

. D'Italie, plus penser qu'à finir sa vie par la main de quelque Assaf. fin, ou au moins dans l'obscurité de quelque cachots inconnus. Cette scéne s'est passée sous vos yeux, & les précautions qu'on lui a fait prendre pour échaper à la vigilance de ses Ennemis, vous sont connues: Il y a même peu de gens dans la ville de Rome, qui ne fache un tel fait; puisqu'alors on aficha dans une place publique: Pharisei Jésuita, tentaverioit apprehendere Capucinium & abscondit se ab

Violence inoscie faise au P. Norbert næwves

Ou'il seroit dificile d'en trouver un semblable dans les Annales de l'Eglise! Cependant cette violence inouie sert de triomphe à ceux qui en sont les Auteurs. Bientôt ils inonpar les ma- dent la France, l'Italie & les autres Royaumes de l'Europe, de diférens libelles & de pitoyables Réponses; & dans toutes ces Piéces, ils ont grand soin d'annoncer ce beau fuit : C'étoit trop peu à une vengeance qui n'a guére de borne que Rome en fut le témoin; les Jésuites vouloient que le monde entier suspendit son atention sur les évenemens de la guerre, pour admirer les combats qu'ils livrent à un homme Apostolique: Et afin que ce scandale fasse plus - d'impression sur les esprits, ils assurent que le P. Norbert · a été (a) chassé de Rome par le concours des deux Puissances. · O Ciel quel prodigieux aveuglement! obstupescite cedi super boc! Se vanter de ce qui devroit faire un sujet d'une confusion éternelle. Gloria in confusione.

La crainte Faloit-il donc tant de forces contre le plus foible des qu'on n'en- hommes? Etoit-il donc possible que cesui qui obeit au qu'on n'af- moindre signe de la volonté du Vicaire de J. C., n'abandonneroit son poste qu'à la vue du Concours des deux P. Norbert Puissances? Disons le, puisque vous ne pouvez l'ignorer, dans Rome, mon éloignement de Rome ne peut & ne doit s'atribuer cause de su qu'à la crainte qu'on a eu de voir tôt ou tard une innocente brebis immolée à des loups, dans le lieu même qui devroit

⁽a) Dans le posificriptum de la Lettre des Pères Jésuites de Paris sur · le Livre de cet Auteur.

vroit être son plus sûr azile: En un mot, que pour éviter D'Italie; un atentat sacrilége dans la-Ville sainte: Consilium faciebant en Jano. ·adversus eum, quomodo perderent eum.

Car enfin si le P. Norbert eut été tel que les lésuites le représentent, étoit - il nécessaire que la Puissance Séculiere atroce que (au dire des Jésuites) contraignit le Saint Pére à l'éloignor les Jestintes · de sa Cour? Sa Sainteté n'étoit-Elle pas incapable d'y main- sont au tenir un méchant homme, un factieux, un calomniateur, Saint Père un faussaire, un faiseur de libelles? Les Jésuites seuls, sont capables de faire une injure si atroce à un aussi grand, aussi éclairé & aussi Saint Pontise que Benoit XIV. Quelle hardiesse de publier dans toute l'Eglise qu'un Pape si plein d'équité, si zéle pour la justice, se soit contenté d'éloigner de fa Capitale le plus criminel des hommes, fans l'avoir auparavant chatié, puni, & fans avoir ordonné qu'il fit une réparation autentique à ceux qui se plaignent d'être calomniés, outragés par ses Ouvrages! Mais c'est parce que ce Pontife est le Défenseur de la justice & le Protecteur de l'innocence, qu'il n'a pas voulu acquiescer aux injustes désirs & aux importunes instances des Péres de la Compagnie, qu'ils ne fouhaitoient rien tant qu'une telle réparation, qu'on ne peut faire lans mériter les vengeances du ciel & de la terre.'

On pourroit bien infliger des peines à un Innocent: Il Rien ne fefant qu'un homme meurt pour le Peuple, disoit Caiphe aux ra capable Juise, pour les porter à la condamnation du Juste: Expe-d'engager dit vobis, ut unus moriatur homo pro populo & non tota gens bert à se répereat. Les Casuites de la Societé en ont décidé de même pentir d'aà l'égard du P. Norbert; & sans doute que s'ils ne crai-voir sait gnoient le Peuple, la décission auroit déja eu son éset. Queren-connoitre à tes eum tenere, timuerunt turbas. Mais quoiqu'on puille lui Idolatries . faire, en vertu d'un si barbare principe, il ne se rétractera & les Sujamais des vérités qu'il a publiées dans ses Ouvrages. S'il perstitions étoit si lâche & si aveugle pour se prêter à sorce de vio-des Jésuites. lence, à faire une pareille rétractation, il n'y auroit pas de

Pp 3

chati-

en Jano. 1746.

D'Ralie, chatimens assez rigoureux pour le punir de ce crime. Soutenir la vérité, condamner l'Ido'atrie & la Superstition justisser les zèlés Ministres de la pureté de la foi & du Culte saint, & se retracter de l'avoir sait; ce seroit-là le crime cu'il commettroit: Peut-on s'en imaginer un plus énorme, un moins digne de pardon? Le P. Norbert a trop de confiance en celui qui le conforte, pour ne pas vaincre toutes les tentatives qu'on pourroit faire dans cette vue. Omnia possum in eo qui me confortat.

Les Jésuites ma**ndant**

Si les Péres Jésuites se persuadoient véritablement qu'il n'a se condam- avancé dans ses Livres que des calomnies & des outrages nent en de-contre la Societé, à quoi pensoient-ils donc de faire concourir les deux Puissances pour le faire éloigner de Rome? ment du P. Ne devoient-ils pas au contraire solliciter ce concours pour l'y garder à vue, jusqu'à ce qu'il ait été examiné, jugé, condamné, puni: Mais ils ne laissent nullement douter en agissant tout au contraire, qu'ils sont plus que persuadés de la vérité des Faits, & que s'ils se sussent mis en devoir d'en exiger d'autres preuves justificatives, on en auroix produit de plus fortes, qu'on a bien voulu omettre.

La conduibert

Leurs propres démarches ne tendent donc qu'à faire l'Ate des Ji- pologie complette du P. Noibert; auss voyez qu'il ne s'est pas mis en devoir d'y travailler. Il a parlé dans du P. Nor-le tems que Dieu lui avoit ordonné, palam locutus sion musdo. Et il croit que c'est sa volonté qu'il garde maintenant un profond silence. Et s'il ne paroit plus en public, J. C. ne nous aprend-il pas lui-même, qu'il faut quelquefois le saire? Quarebant eum apprehendere & exivit de manibus comm: Et se retirer sur la montagne de la prière : Dimissa surbà, oscendit in montem solus orare. Si les yeux inquiets de mille Argus m'y découvrent, leurs oreilles m'entendront répêter plusieurs fois le jour dans ma folitude, solur evat ibi, les paroles du Sauveur sur la croix. Pére éternel! pardonnez leur, ils ne savent ce qu'ils font. Pater! dinitte ills nesciont quid faciums.

Dieu

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE. **303**

Dieu est juste, mon cher Provisiteur, s'il paroit laisser D'Italie, quelque tems l'innocent sous le poids de l'opression, tôt en Janv. ou tard il prend sa désense; & malgré tous les ésorts de la Dieu demalice la plus dangereuse & la plus puissante, il sait faire fend se triompher l'innocence fur la calomnie, la vérité fur le men-confole songe: humiliat & sublevat &c. D'ailleurs ce Dieu juste & ceux qui plein de miféricorde qui acordoit tant de consolations au pour sa grand Apôtre au milieu de ses tribulations, ne manque pas gloire. de faire la même grace à ceux qui soufrent pour la gloire de son nom : Péprouve plus que jamais cette vérité & je stis convaincu qu'elle se fait sentir à votre cœur. Plus je me confidere fur le point d'être facrifié, immolé à la vengeance, plus je goûte, plus je resiens de joie dans mes

peines.

La Victime est préparée, le feu est déja allumé, je n'a-Le P. Novtend plus que la main qui voudra porter le coup. Si mon bert est disheure étoit venue, je m'ofrirois volontiers à ceux qui ont post à se la formé ce dessein & je leur dirois comme Jésus-Christ: même en Hac est hora vestra, & potestas tenebrarum. Mais la voix du saveur de Seigneur me crie de retarder mon facrifice. Ce retarde-fer ennement ne servira peut-être qu'à le faire devenir plus rigou-mis. Il n'a-combattu reux & par conséquent plus agréable au Seigneur. Soyez leurs erpersuadé que tandis qu'il me restera un sousse de vie, j'éle-reurs que veral ma voix vers le Ciel en faveur de mes Ennemis qui par zele. le préparent; je leur déclarerai jusqu'au dernier soupir que je les aime comme mes Fréres en J. C., & que jamais la passion n'a eu aucune part au zèle qui m'a fait écrire contre leurs égaremens. Si j'avois eu le malheur de suposer en eux des erreurs & des fautes, je me ferois une gloire de me retracter à la face de l'Univers : Je suis toujours prêts de rendre compte de ma doctrine, & de prouver ce que j'ai: avancé: Si j'ai mal parlé il faut qu'on le falle voir: mais aussi si on est convaincu de la justice de ma cause, pourquoi de telles violences? Si male locutus sum, testimonium perlibe de malo, disoit le patient Jésus, si autem bene, quid me.

en Janv. 1746.

D'Italie, cudis. Est-ce donc assez de dire que le P. Norbert est un malfaiteur? Y a-t-il de l'équité de juger sur des dépositions de gens pleins d'animosité? Si non esset hic malesactur. non tibi tradidissemus eum? Son crime, est d'être venu à Rome pour rendre témoignage à la vérité, ad boc veni.... sut testimonison perhibeam veritati : mais nous avons une loi. s'écrient ses ennemis, & selon cette loi, il faut qu'il périsse, parce qu'il a annoncé des vérités qui tendent à faire rendre gloire au Fils de Dieu, mais elles deshonorent la Nos legem babenut & secundam legem debet mori &c. D'ailleurs n'ayant pu trouver de véritables témoins. n'en ayons nous pas produit de faux, qui disent qu'il est un Séducteur, un Faussaire? Querebant falsum testimonium.... venerunt duo fulli testes. Mais qu'importe que ces témoignages foient vrais ou faux, ne sufit il pas qu'en rendant justice à l'Innocent, vous perdrez l'amitié de César? Si biose dimittis, non es anticus Cesaris. Parce que c'est un homme que nous avons trouvé, détruisant notre Nation, notre Societé, empêchant de rendre ce qui est du à César & qui se fait ce qu'il n'est pas: Hipic invenimus subvertentem Gentem nostrant 🕞 prohibentem tributa dare Cefari 🚱 dicentem se esse. C'est ainsi qu'on a traité le Saint des Saints, le Fils du Pére éternel: Nous qui sommes destinés à enseigner sa doctrine, nous devons imiter son exemple, plus parsaitement que le commun des Chrétiens.

Le P. Noriours reconıman-

Tels ont toujours été les sentimens de mon cœur. & bert a tou- dans toutes ocasions j'ai taché de vous en donner des marques. Si je vous ai souvent engagé à désendre la bonne di au Pro. Cause, je n'ai jamais manqué de vous recommander de le visiteur de faire avec toute la modération possible : Lorsque vous m'asoutenir la vez raconté les Faits énormes dont vous êtes le triste témoin, bonne Canj'ai pris la confiance de vous dire, qu'il n'en faloit révéler
se avec modérasion & qu'autant que le bien de l'Eglise, la Justification de M. prudence. d'Halicarnasse & la vôtre propre, pouvoient l'exiger. Plusieurs écrits publics, ternissent la mémoire de ce zèle Visi-

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE.

teur. & votre réputation, il est plus que juste que vous D'Italie, travailliez à justifier l'une & l'autre. Les Journaux de Hol- en Juno. lande, ne les ont pas même épargnées. Vos adversaires auront eu soin d'y faire parvenir de fausses Relations : mais celles que vous donnez aujourd'hui au Public par vos Lettres, ne manqueront pas de réparer tout le mal qu'on a voulu vous faire. Je vous suis très obligé d'avoir bien voulu prendre en quelques endroits ma défense : Ne croyez cependant pas que tous les éforts de la plus noire malice, soient capables de me faire oublier le moindre de mes devoirs. Plus nos Adversaires se donneront de mouvemens, moins réussiront ils? La Cause que j'ai désendue, est d'une nature, que plus on l'agitera, plus on apercevra que j'avois de justes raisons de la soutenir.

Vous vous souviendrez que les Apologistes de la Societé Les Iduipublient par tout, que l'ai contrefait le seing de M. de Lollière, ses con-Evêque de Juliopolis & Vicaire Apostolique de Siam: Et dans vaincus quelle vue? Afin de justifier, disent-ils, le Discours que j'ai d'avoir aprononcé à la cérémonie funébre de M. de Visdelou Jésui- le P Norte, Evêque de Claudiopolis: Comme il n'étoit pas facile bert de de convaincre le Public d'un pareil fait, contre un Mission-faussaire. naire qui condamne hautement les Idolatries & les Superftitions des Missionnaires de la Compagnie, ces Apologistes ont cru abréger le chemin à toutes les dificultés, en protestant qu'ils ont à Paris sous leurs yeux, l'Acte même de la main propre du P. Norbert, qui a été forcé de se rétracter.

Qui pourroit en éset refuser sa croyance à un fait raconté avec des circonstances si particulières & débuté avec une assurance si marquée. Cependant rien n'est moins vrai que cette acusation: & ce qui doit étonner, indigner le Public, c'est que l'Acte même auquel on le renvoie, dit tout le contraire de ce qu'osent avancer les Jésuites. Cela ne vous surprendra pas, vous qui êtes acoutumé à en voir beaucoup d'autres de cette espéce. Quoiqu'il en soit, ce feul trait ne confirme - t - il pas autentiquement, ce que Qq

1746. Les .]esuites convaincus d'avoir acuse à faux le P. Norbert de faussaire.

D'Italie, nous raportons de leur malice? Si dans Paris, si à la Cour de Rome, si à la face de toute l'Europe, ils inventent & publient des faussetés de cette nature, contre leurs propres lumières pour perdre un homme Apostolique, que ne seront-ils pas dans les Pays étrangers, dans les Missions éloignées où ils sont les maîtres? Et où les Légats du St. Siège ne

peuvent s'en faire respecter?

Je vais vous raporter maintenant les paroles des Jésuites dans une Lettre sur le Livre du P. Norbert, & je mettrai à côté celles du fameux Acte sur lequel ils se fondent. Ala pag 8. Le P. Norbert, disent les Jésuites, avoit prononcé à Pondicheri l'Oraison funébre de M. de Visdelou non telle qu'elle est imprimée, mais plus injuriense encore aux Jésuites, l'éclat étoit scandalenx. Il en craignit lui - même les suites. Es il crut s'en garantir en faisant signer par diférentes Personnes son manuscrit, .. afin que leurs nons ajoutés au sien pussent empêcher ou partager le blâme public. Il ne douta point qu'avec cette précantion, il ne put sans danger répandre un Ouwrage qu'il avoit à cœur, & par lequel il prétendoit beaucoup moins bonorer le mort que sé trir les vivans. Il pria donc cinq de ses Confréres de lui rendre ce service, mais il comprit encore que cela ne sufiroit pas; que ces Péres Capucins servient plutôt regardés comme ses Complices que comme ses Aprobateurs; & que le nom de M. de Lollière, aujourd'hui Evêque de Juliopolis, seroit d'un tout autre poids.

> La dificulté (continuent toujours les Jésuites) étoit d'obtenir sa signature, il la contrefit & il distribua hardiment fon libelle avec le nom de M. de Lolliére Procureur Général de Mellieurs des Millions étrangéres. Un pareil fait n'étoit pas de nature à

Voici l'Acte du P. Norbert dans toute son étendue.

Ce jourd'hui le 20. de l'an 1740., moi soussigné certifie que Monseigneur de Lolliére Evêque de Juliopolis, nommé Vicaire Apostolique Esc. n'a pas aposé son seing sur la piece Originale de être long-tems secret.

pris, comme on le peut

croire, il sit venir le P.

Norbert, & l'obligea à

lui donner un Acte, par

lequel ce Pére reconnoit.

que M. de Lollière Evêque de Juliopolis, nom-

mé Vicaire Apostolique

n'a pas apofé fon feing fur la piece Originale de

l'Oraison Funébre, & que

s'il y a des copies où il

s'y trouve, il doit être

regardé y être mis par

l'Oraison Funébre de Mor. de Visdelou Jésuite, Evêque de Claudiopolis, Es que s'il y a des copies où il se trouve, il doit être regardé mis par erreur: On ne pourra jamais le montrer de · sa main ni de celle de l'Auteur, quoiqu'il y ait d'autres Théologiens Missionnaires Apostoliques qui aient apose le leur; c'est la justice que je dois à la vérité pour servir en cas de besoin. A Pondicheri le jour ET an que -de[[188.

F. Norbert Capucin Milfionnaire Apostolique.

Est écrit tout de suite.

Je soussigné certifie que cette copie est conforme à l'Original écrit de la propre main du P. Norbert Capucin, Missionnaire Apostolique. A Pondicheri le 4. Fev. 1740. Jean de Lollière nommé Evêque de Juliopolis Vicaire Apostolique de Siam.

erreur.

Observez s'il vous plait, ces paroles, on ne pourra ja- Les Jésuimais le montrer de sa main, c'est-à-dire de M. de Lollié- tes conre, ni le montrer de la main de l'Auteur de l'Oraison Funébre; vaincus L'est-à-dire du P. Norbert. Avoir une telle Piece sous les ausse à yeux & dire que le Pére Norbert a contrefait le seing faux le P. de M. de Lollière: bien plus se servir de cette Piece me Norbert de me & y renvoyer le Public pour l'en convaincre; n'est-ce faussaire.

Qq 2

peine M. de Lollière en en Jaire. fut-il informé, que fur-

A D'Italie,

D'Italie, pas-là se mocquer éfrontément du Public? N'est-ce pas-là en Jano une méchanceté, dont les plus mal-honnêtes gens ne sont Les séfaites pas capables? N'est-ce pas-là un crime qu'on puniroit dans convainces tout autre que dans ceux qui le commettent si hautement? d'avoir a- N'est-ce pas-là enfin pécher contre le St. Esprit? Venerunt euse à faux duo falsi testes. Ces Péres fournissent eux-mêmes des armes plus qu'il n'en faut pour les térasser: Ils préparent des l'aussaire, abimes à ceux qui osent condamner leurs erreurs, & ils s'y précipitent eux-mêmes: incidit in foveau quan fecit. Le même glaive qu'ils veulent enfoncer dans le sein de l'inno-

cent, ne sert qu'à les perdre & qu'à les détruire.

Il est à propos de vous raconter ce qui a donné lieu à ce fameux Acte dont les Jésuites ne se sont prévalus, qu'en y retranchant ce qui sert aujourd'hui à prouver leur imposture & leur malice. M. de Lollière avoit entendu prononcer l'Eloge Funébre en qualité de célébrant. A peine l'ofice fut-il fini, qu'il témoigna publiquement la satisfaction qu'il avoit reçue de la justice que j'avois rendue à l'Illustre Défunt & aux Péres de la Compagnie. Sa satisfaction ne parut pas moins dans la Ville que dans la Communauté des Capucins: il la marqua même par ses Lettres à ceux qui font à Madrast. Les Jésuites seuls se plaignoient & ne pouvoient retenir leurs menaces. On crut des lors qu'ils ne manqueroient pas d'écrire à leur manière en France. Sur cela on persuada à l'Orateur qu'il faloit y envoyer la piece, & pour qu'on y ajouta foi, on penía qu'il convenoit d'y aposer le seing des Missionnaires: Ils s'y porterent avec plaisir. Personne ne doutoit que M. de Lollière refuseroit le sien. Dans cette persuasion le Copiste l'écrivit de son chef, sans aucune asectation de le contresaire, & sans s'imaginer qu'il le trouveroit mauvais : parce qu'alors on n'atendoit que le moment favorable de prier ce Monsieur de vouloir bien l'aposer sur l'Original. On voit en éset que le Copiste n'a pas déguisé son caractère, & que la main qui a écrit la Piece, c'est la même qui a écrit le seing

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE. 309

de M. de Lollière. Instruit du fait, il témoigna que quoiqu'il eut été bien content de la pièce du P. Norbert, & en Jano.
qu'il l'eut louée, il ne devoit pas fournir une ocasion aux les Jénites de se plaindre de lui: ce qui ne manqueroit pas convaincus d'arriver, s'ils voyoient son seing au bas de cet E'oge Fu- d'avoir anébre dont ils se plaignoient à tort: Que Messieurs ses Concuse à faux fréres de Paris ne lui recommandoient rien tant, que d'éviter les contestations avec les Péres Jésuites de Pondicheri où faussaire.
il n'avoit aucune jurisdiction.

Les Lettres qu'il reçut de leur part à ce sujet depuis le Discours Funébre, l'engagea à me demander de lui donner une déclaration, pour qu'il consta que son seing avoit été

mis sur quelques copies par l'erreur de l'écrivain.

Vous trouverez l'original même de la Lettre qu'il m'éclivit à ce sujet, & sur la même vous verrez l'Acte de ma propre main que j'écrivis alors & dont je lui envoyai le double: vous apercevrez dans une seconde Lettre qu'il m'adressa après l'avoir reçu, qu'il sut bien content de cet Acte.

Lettre de M. de Lollière au P. Norbert par laquelle il lui demande une déclaration au sujet de son seing, qui se trouve au bas de la Copie de l'Oraison Funébre de M. de Visdelou.

Mon très Révérend Pére

J'Ai l'honneur de vous écrire celle-ci pour vous prier de me donner par écrit votre déclaration claire & sans équivoque, comme je n'ai jamais souscrit au certificat qui se trouve à la fin de l'Oraison Funébre de seu M. de Claudiopolis, que vous avez composée & prononcée. J'ai l'honneur d'être avec respect

Mon très R. Pére.

A Pondicheri ce 20. Janv.

1740.

Votre très-humble & trèsobéissant serviteur. Jean de Lollière Prêtre

Missionnaire Apostolique.

Qq 3

En

210 "LETTRE DU P. NORBERT

D'Ita'ie, en Janv.
1746.
Les Jesuites convaincus d'avoir acusé à fanz le P. Norbert de
Faussaire.

En réponse je lui envoyai sur le champ, l'Acte que je vous ai raporté, & dont la Copie est à Paris, conçue dans les mêmes termes: c'est-là où les Jésuites renvoient le Public.

Lettre de M. de Lollière au P. Norbert par laquelle il le remercie de la déclaration qu'il lui a envoyée.

J'Ai reçu l'honneur de la vôtre & la déclaration incluse, dont je suis très sutisfait & vous en remercie. Je suis fâché de vous avoir causé de l'embaras, s'espère que vous aurez compris que les termes dont je me suis servis, ne venoient que de la réponse que vous aviez fait au R. P. Dominique; que vous éfaceriez mon nom du certificat. Or vous avez trop d'esprit pour ne pas voir que la chose est impossible sur les déverses copies, qui s'en sont répandues & qui sont peut être désa imprimées. Vous devez être assaré que je n'ai reçu aucune Lettre pour vous, & que si s'en avois reçu, je n'aurois pas manqué de vous les remettre. Mes Confréres en ont laissé une grande quantité dans le Vaisseau qui s'est perdu à Bengal. Je n'en ai point reçu pour le R. P. Thomas, ni pour phiseurs autres, pour qui il en venoit. S'ai l'honneur d'être avec bien du respect

Mon très R. Pére

A Pondicheri ce 20. Janu. 1740. Votre très-humble & trèsobeissant serviteur.

Jean de Lollière Prêtre Missionnaire Apostolique.

Le] vengeance aveugle les hommes les plus éclairés, & ceux qui se livrent à cette passion, se sourvoient étrangement. L'Oraison Funébre imprimée ne raporte pas le seing de M. de Lollière, & on voit à la suite une Lettre qui prouve sans réplique, que ce Monsieur sut des plus satisfaits

faits de cette Pièce. Les Jésuites néanmoins peu contents D'talie, de m'acuser contre l'évidence même, du crime de Faussai- en Janv. re, ils ne craignent pas de prêcher du même ton, qu'il 1746. en sut scandalisé. Répetons ce qui est déja imprimé en plu- convainces sieurs endroits. La Connoissance que vous me donnez (dit le d'acujer à Pére (a) Réné en réponse à M. de Lollière) de ce qui se saux plupassa le jour de l'Oraison Finiébre de Désunt M. de Visdelou, me sieurs Perfait comprendre fort clairement que j'aurois en beaucoup de sa- speciables, tisfaction d'avoir été un de ses Auditeurs. La lecture de la Pié- au sujet de ce me le fait encore connoître d'une manière sensible. L'Orateur l'Oraison cependent a été aussi circonspect, que vous paroissez zèlé pour Funcibre. prociarer à son Eloge Funébre l'honneur qu'il mérite. Agissez donc Celou votre zéle.

A Madrast ce 20. Décemb. 1739.

N'est-ce donc pas-là encore une fois se refuser à l'évidence de dire que M. de Lollière fut scandalisé de l'Oraison Eunébre? Il n'y a personne qui à la lecture d'une telle réponse, ne sente que M. de Lollière avoit exalté ce Discours par ses Lettres aux Capucins de Madrast, & qu'il étoit dans la disposition de s'employer à lui faire honneur. Monsieur (b) Dumas dont les Jesuites veulent tant & fort mal à propos, s'autoriser dans leurs fausses acusations, ne s'est pas moins déclaré que Monsseur de Lollière en faveur de la Piéce. Quelque ménagement qu'il eut pour ces Péres, il ne crut pas devoir lui refuser son aprobation. peine fut-il fortis de l'église qu'on l'entendit assez ouvertement: il ne me convient pas de vous en raporter les riches expressions, souvent même réiterées: Je me borne à vous dire que je fuis en état de prouver par témoins & par écrits, ce fait connu à toute Ville de Pondicheri. Je suis trop.

(b) M. Dumas ci devant Gouverneur de Pondicheri, & aujourd'hui Directeur général dans la Compagnie des Indes à Parist

⁽a) C'est le Successeur au P. Thomas. Voyez la pag. 171 Part. II. de mes Mémoires Historiques. Tom. II. On voit en cet endroit plusieurs autres Lettres qui donnent beaucoup d'éloges à la Pièce & à l'Orateur.

LETTRE DU P. NORBERT

D'Italie, la plus legére correction au sujet de l'Eloge Funébre, ni mêm Jano. me à l'égard des autres Ouvrages qu'il a donné à l'Eglise 1746. pour en soutenir les intérêts. Loin delà les Principaux de son Corps ont loué son zèle, sa fermeté & son courage: Une foule de Particuliers a suivi leurs exemples. Plus de cent témoignages écrits le certifient, plus de mille voix les ont confirmés: disons plutôt que la voix à cet égard étoit unanime. Vous fréquentez trop nos maisons & nos Péres pour l'ignorer. Il faut convenir qu'ils usent de ménagement & de prudence: la crainte de Gens qui se sont rendus si formidables à ceux qui les désaprouvent en la moindre chose, les contraint à garder le silence sur l'injuste persécution qu'ils font à un Missionnaire Apostolique leur Confrére, qui a mieux aimé fervir à J. C., que de plaire aux hommes. Si hominibus placerent, servus Christi non

Mais je suis convaincu & vous devez l'être que cette La Cause que sou- crainte ne sera jamais capable de forcer l'Ordre à blamer, tient le P. ou à désavouer un de ses membres qui n'est criminel, que la Cause de parce qu'il a justifié ses Confréres, du juste résus qu'ils ont Dien & de fait dans les Indes, d'admettre à leur communion les Jésni-Jon Eglise, tes excommuniés; que parce qu'il a sollicité l'Eglise à con-Jou Grare damner les Idolatries & les Superstitions que ces Religieux, sout pour sa pratiquoient en ces Pays-là, & que le S. Siège vient en éset de condamner. L'Ordre des Capucins est trop ataché à la pureté de la foi, aux intérêts du Saint Siège, & a trop d'horreur de l'injustice & du scandale pour avoir le moindre foupcon, qu'une vaine crainte foit capable de lui faire abandonner une Cause qui n'a d'autres objets, que ceux qu'il se propose dans ses travaux Apostoliques. Il n'est pas même à douter que ses Membres se seroient une gloire de soufrir persécution, la mort s'il étoit nécessaire, pour la défenso de cette Cause, qui est visiblement la Cause de Dieu & " de son Eglise. :

de enle.

Liem'a paru que vous ne souhaitiez rien plus que d'avoir quel

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE.

quelques piéces qui vous missent en état dans l'ocasion de D'Italie, convaincre vos Amis de ce que je viens de vous assurer, en Janv. qui n'est qu'une répétition des entretiens que nous avons eu 1746. assez fouvent dans la Capitale du monde chrétien. Je vais tacher de vous satisfaire: Ne craignez rien à l'égard de ces piéces, je serai toujours prêts à vous les envoyer ou autontiquées ou en Original. Le paquet seroit trop gros, si je les inserois toutes pour cette sois.

Nous soussignés certifions à tous à qui besoin sera, Atestation que le Révérend Père Norbert de la Province de Lor-de tous les raine, Capucin, Missionnaire Apostolique, Supérieur naires en nommé du nouvel Établissement des Religieuses Ursulines faveur du de Pondicheri dans les Indes Orientales, ne retourne P. Norbert en Europe que pour des raisons qui ont été jugées justes & légitimes. En outre nous déclarons que le dit Révérend Père a toujours donné en cette Ville des marques d'une digne conduite & du zèle d'un vrai Missionnaire Apostolique.

Donné en notre Hospice de Pondicheri ce 16. Février 1739.

F. Dominique de Valence Capucin, Missionnaire Apostolique, Supérieur. F. Louis de la Province de Touraine Capucin Missionnaire Apostolique. F. Chrisostôme de Castelsarazin Capucin, Missionnaire Apostolique. F. Maximin de Thionville Missionnaire Apostolique. F. Hipollitte de Villard Prédic. Capucin, Missionnaire Apostolique. F. Olivier Gerbaud de Pondicheri, Tierceire. F. Pierre Gerbaud de Pondicheri, Tierceire.

Nous Pierre Benoit Dumas Ecuyer, Chevalier de Atestation l'Ordre de St. Michel, Gouverneur pour sa Majesté neur. Très-Chrétienne des Ville & Fort de Pondicheri, Com-Rr 2 man-

1) Italie, mandant Général de tous les Etablissemens François dans en Janv. les Indes Orientales, Président des Conseils Supérieurs y établis, certifions & atessons que foi doit être ajoutée aux signatures qui sont au bas du certificat ci-dessus. En foi de quoi s'ai signé la Présente Légalisation & fait contresigner par notre Sécrétaire & à icelle aposé le cachet de nos armes.

Fait au Fort-Louis à Pondicheri le 16. Février 1739.

DUMAS

Par mon dit Sieur. Lieu † du Sceau. Biamond

Mon Révérend Pére

Lettre du Tous dites que les Jésuites vous sont venus voir avec beaucous P. Thomas V de civilité, timeo Danaos & dona ferentes; qu'ils vous au P. Noront demandé votre Oraison Funébre, & vous out fait entendre hert. De qu'ils souhaitoient une espèce de satisfaction; ni l'un ni l'autre ne Madrast 27. Aoust sont point de mon goût: je ne sçai si je me trompe. Prenez bien 1739. garde à ce que vous ferez, & qu'en voulant éviter Carybdin, 11 l'engage vous ne tombiez en Sylla. Mon sentiment seroit d'éluder par à soutenir le discours d'honêtes réponses leurs demandes : vous avez assez d'esprit pour cela; car à coup sur, si vous consentiez à ces deux choses, ce Funébre qu'il a sont des Gens qui ne pardonnent point. Ils se serviront de votre prononcé. Oraison Funébre & de votre rétractation pour vous détruire s'ils Il l'avertit le peuvent. D'ailleurs si vous avez dit la vérité (quoiqu'elle ne que les Jésoit pas toujours bonne à dire) pourquoi vous retracter? Croyez suites ne pardonnent moi, éludez comme j'ai dit tant que vous pourrez tous les discours qu'on vous tiendra sur cette matière par des réponses douces & Responsio mollis frangit iram: mais ne vom avisez point de leur communiquer aucun écrit, ni de rien dire, ni pour ni contre en Chaire ni en Public : car vous vous feriez sifler

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE. 317

en France & ici, & à coup sur vous n'en seriez pas mieux. D'Isalie, Car ces gens - là ne se rendent point : Parmi eux qui in uno en Jane. peccat, factus est omnium reus.

Je leur rends service en tout ce qu'ils me demandent & jy suis très disposé: mais je suis sur que s'ils pouvoient me mordre, il y paroîtroit. Voilà la piupart des Vaisseaux arrivés, s'il n'y a rien contre vous, comptez qu'ils ne l'ont pu obtenir & ne l'obtiendront pas dans la suite: car on dit qu'il y a déja quelques morceaux de votre Oraison Funébre qui ont couru à Paris: mais tranquilisez vous pour la suite.

A la fin de sa Lettre, il ajoute cette phrase.

Prenez garde encore une fois à ce que vous ferez en communiquant à ces bons Péres votre Oraison Funébre, & ne vous mêlez point de rétractation, ni de précher chez eux, excusez vous en honêtement. J'ai l'honneur d'être avec bien du respess

Mon R. P.

Votre très-humble & trèsobéissant serviteur.

F. Thomas Capucin Missionnaire
Apostolique.

Dans un postscriptum de la même Lettre, il me donne un autre avis en ces termes.

Il n'est point parlé de vous dans la Lettre du Général: elle est Il Pinsorme commune pour tous les Capucins, contre qui les Jésuites se sont que les Jéplaints à Rome, disant que nous sommes contentios et que nous sitées ont les persécutons toujours. J'y répondrai comme il faut.

Cette Lettre fut en conséquence d'un bruit qui se répan- ves plaintes doit dans la Ville, que je paroissois être disposé à faire une contre les espèce de réparation aux Jésuites. Ce qui donna lieu à ce Capucins. bruit, surent les visites & les politesses que ces Péres asectoient de me rendre depuis un certain tems, & auxquelles je répondois avec beaucoup d'atention & de reconnoissan-

. D'Italie, ce: mais je n'ai jamais pensé à la réparation dont me parle en Janv. le P. Thomas. Il est vrai que je voulois leur communiquer mes manuscrits où j'avois raporté au bas de chaque page, les Pieces sur lesquelles j'avois fondé ce que j'avançois dans mon Discours. Je déclarai encore aux Péres Jésuites que si j'eusse prévu qu'un tel Discours sut capable de les afliger jusqu'au point qu'ils me disoient l'être, je me serois volontiers dispensé de le faire. Huit jours après la Lettre du P. Thomas que vous venez de voir, il m'en adressa une autre qui nous fit comprendre, que les avis qu'il me donnoit étoient bien fondés.

Mon Révérend Pére.

bert. De Madrast le 5. Sept. 1719. ne avis des mouvemens respect, que se donnent les Jésuites en France लि à Rome coutre sone Oraison

Funebre.

Lettre du E viens de recevoir des Lettres de Rome, je vous les envoie ?

P. Thomas I mais renvoyez - les moi s'il vous plait, afin que j'y réponde. au P. Nor- Les Jésuites se remuent terriblement dans ce Pays-là contre votre Oraison Funébre. Ils ont fait la même chose en France. Vous trouverez aussi une Lettre de (a) M. Le-Noir qui m'en donne avis: mais on peut facillement y répondre, d'autant que leurs acu-Il lui don- sations sont sausses & outrées. J'ai l'honneur d'être avec bien du

Mon R. P.

Votre très - humble & trèsobéissant serviteur. Thomas Capucin Missionnaire Apostolique.

Je passe à la derniére qu'il m'écrivit peu de jours avant mon embarquement, pour l'Europe où ma présence devenoit nécessaire pour faire face à la calomnie & rendre témoignage à la vérité.

[a] C'oft celle qui est raportée à la pag. 312.

Mon Révérend Pére

J'Ai reçus l'honneur de la vôtre, très-sensible aux souhaits que de Juiv.

vous avez la bonté de me faire pour l'année nouvelle. J'ai 1746.

aussi l'honneur de vous la souhaiter & des plus heureuses, & tout Dernière l'avantage que vous pouvez desirer dans vos projets, qui s'espère, Lettre du seront toujours pour la gloire de Dieu & l'édification du Prochain.

P. Thomse au P. Norbert. De

Mon R. P.

Votre très-humble & trèsobéissant serviteur.

F. Thomas Capucin Missionnaire faveur.

Apostolique.

t Dernière
, Lettre du
1. P. Thomus
au P. Norbert. De
Madraft le
9. Janv.
1740.
Vœux qu'il
forme eu la

Ce R. Pére éloigné de Pondicheri & pas trop instruit de ce Le P. Thoqu'il s'y passoit journellement, laissa au Supérieur & aux mas a tou-Missionnaires du lieu, le soin de me donner les Témoignages jours eté & les (a) Pieces dont je pourrois avoir besoin en France éloigne des P. Norbert. & à Rome. Tous s'y porterent avec zèle: le Supérieur Le Provinfur tout écrivit au Préset de la Mission de Pondicheri & cial de des Indes Orientales, qui est toujours le R. P. Provincial Tourraine, des Capucins de Tourraine: c'est ce Préset qui seul a le est le Préset droit d'envoyer & de rapeller les Missionnaires en vertu des maires Capucins que Rome lui acorde. Vous verrez ci-après la pucins aux Let-Indes.

[a] On voit dans mes Mémoires de 1742, que j'étois chargé d'une Lettre fignée de tous nos Missionnaires; & que je devois la remettre à la S. Congrégation de la Propagation de la foi Elle consiste à sur plier leurs Eminences de vouloir bien conclure un procès que nos l'étres avoient intenté aux Jésuites depuis près de 40. ans. Le Saint Pére avoit ordonné qu'on mit l'afaire en état d'être jugée: Dans le tems même que j'obéissois à ses Ordres; les Jésuites on trouvé le secret de me faire éloigner, afin de dire tout ce qu'ils voudront. Ainsi gagnentils leurs procès. Quelle manière de plaider & de gagner sa Cause!

1746.

A la pag. 10, & ſuiv.

D'Italie, Lettre qui lui fut adressée au sujet de mon retour : En en Janvier atendant raprochez s'il vous plait, ces Lettres du P. Thomas & comparez-les avec celles que les Jésuites produisent; alors ne sentirez-vous pas que la Victoire n'est pas telle qu'ils la chantent dans le Public? Remarquez d'abord que toutes les dates de ces Lettres n'annoncent pas trois mois de distance. La premiere date, est du 4. & 5. Novembre, & la derniére du 22. Janv. 1740. Il y en a deux que les Jésuites citent à coup sûr faussement, l'une du 4. Nov. 1740. & l'autre du 9. du même mois & de la même année. J'étois alors en France, puisque l'arrivai à l'Orient en Bretagne dans le mois de Septembre 1740. donc le P. Thomas auroit - il pu écrire à Monsieur Dumas au sujet du P. Norbert résident à Pondicheri? L'erreur étoit trop grossière, il a falut que les Jésuites s'en prissent à l'Imprimeur de leur Libelle: mais étoit-il donc possible que les Jésuites si clairvoyans qui en faisoient la correction & la révision, eussent laissé passer une erreur répétée dans le même Libelle jusqu'à 4. & 5. fois.

out, ceft par une voie pen légitime.

D'un autre côté, est-il vraisemblable qu'un Gouverneur que les Jé- comme M. Dumas également prudent dans les afaires, que luites n'ont fidéle à l'égard du fecret, ait voulu livrer aux Jésuites des pas les Let- Lettres d'un Ami, pour servir à perdre le Confrére de cet tres du P. Ami? La chose paroit d'autant moins croyable que ce Monque s'ils les sieur a été mille fois témoins des tentatives injustes & criantes, que ces Péres ont fait contre tous les Capucins de cette Mission & en particulier contre le P. Thomas: Auroit-il donc voulu abuser de la confiance qu'avoit en lui un de ses meilleurs amis? Remettre ses Lettres à gens qui sont ses ennemis irréconciliables & desquelles ils pouvoient faire usage au préjudice de sa Réputation & du Corps dont il est membre & même au désavantage de la Cause commune de l'Eglise Indienne; ce seroit là fans doute abuser d'une telle confiance? Monsieur Dumas encore une fois est incapable d'une pareille action : Tout m'en éloigne la moindre .

idée, & principalement les Lettres obligeantes qu'il m'a fait D'Italie. j'honneur de m'écrire depuis son retour des Indes à Paris. en Janu. Des ofres de services ne pourroient s'acorder avec un trait de cette espéce. Ainsi si les Lettres raportées dans les Libelles des Jésuites, sont réellement entre leurs mains, comme ils l'assurent, on ne peut guére croire qu'elles y foient parvenues, par des voies légitimes. Est-ce Vol? Est-ce adresse? Est-ce argent? Est-ce promesse?

Qu'importe, diront-ils, il n'est pas moins vrai que nous les avons. Je leur acorde, si vous le voulez : mais il ne feroit pas raisonnable & ce seroit aller contre les Principes mêmes des Jésuites, d'admettre les conséquences qu'ils inférent de ces Lettres; Il ne faut pas être fort expérimenté dans l'art de la Logique pour s'en apercevoir. fuites (a) de Paris disent à la page 8. de leur Libelle: Un Supérieur qui depuis une trentaine d'années est sur les lieux, ne peut qu'être d'un grand poids : & on ne peut guére se refuser à son témoignage & à son raport. Je conviens de ce Principe avec les Jésuites; mais voici comme il faut continuer pour raisonner en bonne forme, ce que les Jésuites ne font pas ici. Or est-il que depuis trente ans le P. Thomas voit la conduite des Jésuites dans les Missions des Indes Orientales, donc on ne peut se refuser aux raports qu'il en donne. Dans l'espace de ces trente années, il a presque Tableau écrit tous les ans en France & à Rome, que les Missionnai-que le P. res de la Compagnie de Jesus, observent & font observer des Thomas pratiques idolâtres & superstitieuses ; que ce sont des Gens qui ne Jejuises. pardonnent jamais, pus même aux cendres de ceux qui out tant soit peu condamné leurs erreurs; que ce sont des hommes qui n'ebiissent aux Bulles, aux Dierets du S. Siège, & aux Souverains Pontifes, que dans les choses qui sont de leur goût & qui répon-Ss

(a) Il y en a benucoup d'autres qui viennent d'ailleurs : les Jesuites aiment tant ces belles productions, qu'ils les répandent par tous les Pays, dans ceux-mêmes où on ne connoit ni le P. Norbert ni ses Ouviages: Ils veulent aparemment qu'ils soient connus.

en Janv. 1746.

D'Italie, dent à leurs sentimens: quelquesois le Pére Thomas ajoute qu'ils en imposent à la Religion des plus Grands Monarques, & qu'ils abusent de la protection qu'on leur acorde; qu'ils ont une Morale diabolique &c. La seule Lettre que ce Sepérieur adressa à Messieurs de la Compagnie des Indes à Paris en 1722, qui ocupe presque cent (a) pages dans mes Mémoires, represente les Jésuites sous ces disérentes couleurs. Il me seroit facile de montrer plus de cent Lettres du même Auteur. qui repétent à peu près la même chose au sujet de ces Péres. Ce ne seroit pas être raisonnable, selon les Apologistes de la Societé, de ne pas en croire au témoignage d'un Homme Apostolique tel que le P. Thomas, qui depuis trente ans est témoin oculaire de la conduite des Jesuites; sur tout si on ajoute qu'il a confirmé cent & cent fois, & même jusqu'à la mort le témoignage qu'il en a rendu.

> Si vous avez lu tous mes Mémoires de 1742. & de 1744. vous y aurez remarqué ce que je vous avance du P. Thomas, par ses propres Lettres que j'ai raportées d'année à autre: vous me demandez d'en voir d'autres qu'il m'ait adressé à moi-même depuis que j'ai été en relation avec lui. Je me rens à vos défirs: mais ne vous ennuyez pas si je suis un peu long : ne croyez pas au furplus que je puisse vous envoyer toutes celles qu'il m'a écrites. Je n'en ai ici

avec moi que la moindre partie.

Mon Révérend Pére.... Nous (a) sommes dans un D... Thomas au de Pays où on interpréte en mal les meilleurs intentions: Nous P. Norbert. posevous, sans nous exposer beaucoup, mettre du nombre de ces 17. Juillet gens - là , nos bons Amis les Péres Jésuites , qui ne laissent rien . échaper. 1737.

Mon

[a] Dans le Tom II. P. II. L. II.: Cette Lettre quelque longue quelle soit n'a pas même été donnée dans son entier, j'ai omis quelques endroits par ménagement pour les Péres de la Societé.

[b] C'est la seconde Lettre que j'ai reçue du P. Thomas, depuis que je me trouvois dans les Missions où il étoit : la premiere est du mois de Juin de la même année 1737.

Mon Révérend Pére. . . Je connois il y a long-teins ceux D'Italie. avec qui vous avez en afaire : il y a assez long-tents que je suis en Janv. dans ces Pays-ci, pour savoir ce que c'est que toutes ces Colonies, Du même Es de quels gens elles sont composées, pour ne pas être surpris au P. Nordes contradictions qui y arrivent aux Missionnaires : il faut se met-bert. De tre au dessis de tout cela, faisant son devoir, on est en état de Madrast, se mocquer de tous ceux qui nous ataquent, & tout ce qu'ils di-26. Juillet sent de nous, tombe de soi-même.

M. R. P. J'ai reçu l'honneur de votre Lettre avec d'autant Lettre du plus de pluisir qu'elle m'assure que vous n'avez point pris en mau- P. Thomas vaise part ce que je vous disois dans ma précedente: Il y a plaisir au P. Nord'avoir afaire à geus d'esprit : ils ne se formalisent point de ce qu'on bert. De leur dit. Quand vous trouverez auffi quelque chose dans mes Let- 7. Octob. tres, ou autres écrits, qui ne vous plaira pas, vous me ferez la 1737. grace d'en user avec la même liberté.

J'ai reçu votre Lettre où j'ai vu le plan que vom Lettre du avez dressé pour une Oraison Finiébre de M. de Claudiopolis : P. Thomas votre idée est très juste, muis dificile à remplir : vous me deman- au P. Nordez quelques matériaux, par la longue connoissance que vous supo-Madrast sez que s'ai eu de ce Seigneur Evêque Ec. (2)

18 Nov.

Lai reçus avec l'homieur de votre Lettre le suplé-1737. ment à votre Oraison Funébre, que j'ai aussitôt remis selon vos Lettre du intentions au R. P. Severin qui l'a fait copier & vous la ren- au P. Norvoit. Si vous voulez envoyer votre Oraison Funébre, envoyez-là bert. De à M. Le-Noir Directeur Général de la Compagnie à qui j'en écris, Madrast El lui dis que peut-être vous la lui enverrez. Il est sicr qu'il en 17. Janv. fera un bon usage, & ne vous commettra point. Si les Jésuites 1738. font à cette Compagnie quelques plaintes, il aura de quoi y répondre, E nous rendra service: mais d'envoyer cela à d'autres Personnes, vous pourriez y être trompé, à moins que ce ne fut-à M. l'Abé de Montigni, qui pourroit aussi prendre l'afaire en main, suposé qu'elle sit quelque bruit. D'écrire à Rome, c'est la ·Ss 2

[a] Cette Lettre est raportée en entier dans le Tons, II. P. II. L. III; de mes Mémoires. On voit quels sont les matériaux que le P. Thomas me fournissoit pour ce Discours.

D'Italie, mer à boire; vous n'en auriez jamais de réponse, & nos Péres en Jano. qui sont là, ne s'en mêleroient point: Ils ne vous répondroient pas 1746. seulement; comme il m'est arrivé plusieurs sois.

Le R. P. Gargan (a) n'a écrit & me touchoit quelque chose de votre Oraison Funébre: j'ai envoyé à M. le Gouverneur copie de sa Lettre & copie de la (a) Réponse que j'y ai faite, il aura pu vous la montrer.

Lettre du M. R. P. . . . Vous dites , est - ce que Mgr. de Visdelou a P. Thomas été chassé de quelque endroit , a-t-il été exilé? En doutez-vous M. au P. Nor- R. P. , si vous l'aviez pratiqué comme moi pendant cinq ans que bert. De j'ai été son compagnon , vous n'en douteriez pas un moment. Non Madrast seulement il a été chassé de sa Societé, mais aussi de sa Mission de 1738. Chine où il n'a jamais pu retourner , & s'il n'eut eu le Supérieur de Canton pour intime ami , il étoit perdu pour jamais. Voici les Lettres que leurs Péres de Pékin écrivoient à ce Supérieur qui les lui montra.

"M. R. Pére nous fommes tous surpris de la manière , dont vous agissez avec le Pére Visdelou, c'est un hom-, me qu'il faut chasser de la Societé, c'est le plus grand , ennemi qu'elle ait eu : Avec ces sortes de gens, il faut , agir avec le fer & le seu.

Lettre du Voilà ce que lui-même m'a compté plusieurs fois. Le Cardinal P. Thomas de Tournon étant informé de ce qui se passoit, lui envoya sur au P. Nor-l'heure, de Macao une Chaloupe, & passa toute la muit à le consacrer, & le matin il le sit embarquer sur un Vaisseau Anglois qui venoit à la Côte, avec ordre de rester chez les Capucins à Pondicheri, jusqu'à ce que Rome lui envoya des ordres de passer en Europe: ces ordres ne sont jamais venus. Les sésuites ont en grand soin d'en empêcher: Il a donc resté par force véritablement à Pondicheri tanquam ejectus & exul.

Vous

[a] La Lettre de ce Supérieur des Jésuites de Pondicheri, est raportée dans son entier au T. II. P. II. L. III. pag. 154.

[b] La Réponse du P. Thomas à cette I ettre est au même endroit : elle fait connoître la joie qu'il a de ce qu'on a tâché d'honorer la mémoire de M. de Visselou.

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE.

Vous me demandez encore de quel ememi, il a triomphé, hoste triomphato? Je répons, des Jésuites qui vouloient le perdre, en Janv. s'ils l'eussent attrapé, comme je l'ai son de lui-même: Il en a trioniphé, puisqu'ils ont été condamné à Rome, à quoi il n'a pas peu contribué par ses Ecrits, & l'aveu sincère qu'il a fait du vrai seus des cérémonies Chinoises, qui étoient en question.

Sa Majesté avoit promis deux ntille écus de pension au premier Jésuite Missionnaire de Chine qui seroit Evêque, & il étoit le premier: Les Jésuites out empêché qu'il eut cette pension, aussi bien que de retourner à Rome. Ainsi le pauvre bon homme a *refté à Pondicheri* , tamquam ejectus & exul.

M. R. P. J'ai reçu il y a deux jours l'honneur de votre Lettre du 18. du courant, avec les incluses que j'ai lues avec d'au- P. Thomas tant plus de plaisir que je vois que vos amis de Province se sou- au P. Norviennent de vous: ce qui est assez rare, quand on est absent. Non- bert. De obstant toutes les brouilleries que les Jésuites ont suscitées dans no- Madrase tre Province, dont on me donne les preseves, je croyois que nons 1738. recevrions cette année deux Religieux. . . . Ils en acusent d'être Jansénistes, c'est le crime ordinaire qu'ils imposent à tous ceux qui ne sont pas de leur parti. Ils ont aussi tenté du tents jadis de me payer de la même nomioye: mais n'ayant pu y réusir, ils me firent venir une Lettre de petit cachet, qui ne put venir jus-Comme me disoit un jour Monsieur qu'à Madrast où j'étois déja. Le-Noir, ces gens-là, sont des méchantes gens, capables de tout entreprendre per fas & nesas pour venir à bout d'un ennenni. S'ils ne sont pas Jansénistes, ils vallent encore moins: Ils ont une morale & une politique diaboliques &c. Pai l'honneur de vous assurer qu'on ne peut être avec plus de respect Sc.

M. R. P. J'ai reçus avec l'honneur de votre Lettre les Re- Lettre du Si les Jéstutes les dirigent dans ce Pays-là (en Bretagne,) comme on le bert. De dit : comptez qu'elles viennent bien instruites. Pour ce qui est de Madrast leur Administrer les Sacremens, si elles sont soumises à l'Eveque, de 1. Sept. quoi sans doute, elles aporteront les ordres avec elles, il faudra 1738. qu'elles lui écrivent pour hai donner avis de son mrivée, Es pour

D'Italie "

lavoir

Ss 3

en Jano. 1740.

Si j'avois quelque chose à parier, D'Italie, savoir de lui qui les dirigera. je parirois qu'aussitôt qu'elles seront arrivées, elles enverrone Comptez, comme je vous l'ai dit ci - desses. chercher les Tésuites. qu'elles sont bien instruites & ont leur leçon bien faite. Ma foi vous n'y êtes pas, vous avez afaire à fortes parties ; vous avez afaire à des Gens qui songent plus loin que les Capucins, Es done le gouvernement est si uniforme qu'en quelque Pays du monde qu'ils soient, ils prennent garde à tout, & ont grand soin de s'instruire les uns El les autres de tout ce qui s'y passe El de la Un peu de patience vous nous eu conduite qu'ils doivent tenir. direz, votre sentiment dans quelque tems.

Lettre du P. Thomas bert. De Madrast 3. Janv. 1739. .

M. R. P. J'ai reçu avec bien du plaisir l'honneur de votre au P. Nor- Lettre, où vous me faites la grace de me souhaiter une bonne année: je vous rens, s'il vous plait, le réciproque ex intimo corde. Si je u'avois pas pour votre Révérence l'estime & la considération que j'ai, je ne ui intéresserois pas si fort en ce qui La regarde. Je la laisserois exposer qui danger qui lui est présent ; elle ne sait pas à qui elle a afaire, à des Gens qui n'omettent rien pour se venger de ceux qui leur sont oposés & ils sacrifient tout pour cela. Si notre Pére Esprit sut excommunié de l'Evêque pour avoir seulement publié les Décrets de-Rome donnés en notre faveur & cela encore avec la permission vocale du dit Evêque, qui l'avoit donnée deux fois ; si les Jésuites lui persuaderent que cette permission, ne devoit pas l'embarrasser, n'ayant point été donnée par écrit; s'ils engagerent cet Evêqué à procéder contre ce R. P. comme Perturbateur de la jurisdiction; s'ils le firent excommunier dans les formes. Sils communent ensuite de maisons en maisons & jusqu'à Riencoupam, pour avertir tout le monde de ne point aprocher de ce R. P., non pas même lui domper de l'eau, s'il en avoit besoin : de sorte que tout Pondicheri en sut scandalisé; s'ils on fait tout cela? Croyez-vous qu'ils vous épargueroient moins que le R. P. Esprit? Ma foi vous auriez beau à chanter on nous aussi: tous les Canons que vous citez ne se trouveroient remplis que de pondre éventée, & ici & en Europe : D'où vous ne pouvriez avoir justice qu'après bien des années. Ces bons Péres

ont par tout des gens qui les soutiennent & qui prennent leurs. D'Italie, afaires à cœur, & de l'argent pour fournir aux frais; Et nous, en Juiv. nous n'avons rien de tout cela.

Quoique les Reglemens que M. le Gouverneur m'a envoyé pour être présentés à Myr. de St. Thomé soient bien châties, cependant certains Articles le révoltent encore bien fort : mais tout cela ne pourra se régler qu'en France. Amsi ne soyez pas faché, car pour moi je ne lui suis pas : mais allez doucement, Et souvenez-vous à qui vous avez afaire, à des Gens, qui ne vous laisseront pas

passer un iota.

Voilà, mon cher Provisiteur, des Lettres qui sont tou Les Jéssites tes du P. Thomas, à mon adresse: vous en souhaitiez avec se sont sort tant d'empressement, peut-être serez - vous à présent satis-mal à profait? Vous pouvez sans aucune crainte en remettre les pos servis copies aux Jésuites, vous en aurez les originaux dès du P. Thoque vous me les demanderez: Ces Péres pourront les réu- mas contre nir avec celles dont ils se sont prévalus fort mal à pro- le P. Novpos. J'aurois pu vous en raporter de la même main: mais bert. c'en est assez, ce me semble, pour vous faire sentir que si le P. Thomas a écrit les Lettres citées dans les Libelles des Jésuites, il ne l'aura fait que sur quelques faux raports qui tout à coup l'ont indisposé. Il eut été facile de le faire revenir de ces idées, qui selon la date des Lettres mêmes, ne s'étoient emparées de son esprit que dans l'espace de deux à trois mois: On peut le présumer avec d'autant plus de raison, que dans le tems même qu'il écrivoit ces Lettres, je me disposois à venir en France & à-Rome pour les motifs aujourd'hui connus de tout le monde : Ainsi la chose ne m'étoit pas possible. D'ailleurs le Souverain Juge à qui nous devons tous rendre compte, n'a pas tardé d'apeller à lui ce digne Religieux, cet Homme vraiment Apostolique, cette Colonne de la Mission des Indes: A peine fus-je arrivé en Europe que des Lettres de ces Pays-là m'annoncerent sa mort. J'ai regretté cette perte tous les jours: je ne cesserai de la regretter. Sa réputation étoit si

en Janv. 1746.

D'Italie, bien établie, que rien ne sera jamais capable de faire tort à sa mémoire. Les combats & les victoires qu'il a remporté sur l'Idolâtrie & la Superstition & sur les Missionnaires de la Societé qui en étoient les Fauteurs & les Défenseurs, rendront son nom respectable à toute la Postérité & le seront exalter jusqu'à la fin des Siécles par tous ceux qui aimeront la pureté du culte. Des combats & des travaux qui ont duré plus de 30. ans, dans un climat si oposé à celui de la France, n'avoient pas manqué de le faire viellir; & vous favez que dans le dernier âge les plus grands Hommes ont donné dans des préventions, dont il n'est pas toujours facile de les guérir, & ordinairement si on n'y réusit, ce n'est qu'avec le tems, qui assez souvent n'est pas acordé Chaque jour, chaque Pays nous en fournit des exemples. Celui que nous en donne le P. Thomas, ne peut donc servir à tirer aucune mauvaise conséquence contre qui que ce foit.

L'autorité mas relevée à croire ce qu'il dit d'eux.

Revenons maintenant au Principe établi par les Jésuites. du P. Tho- Un Supérieur qui depuis une trentaine d'année, est sier les Lieux ne peut-être que d'un grand poids: On ne doit par conséquent par 105 Je-juites, doit guére se refuser à son témoignage & à son raport : Il s'enles engager fuit aussi delà que si ce Supérieur n'a conmu un particulier que par des Relations de nouvelles dates & ne l'a vu que comme en passant pendant deux ou trois mois: le témoignage qu'il en donne ne doit pas être d'un grand poids, étant fondé sur une connoissance si imparfaite Or le P. Thomas est dans le cas à l'égard du P. Norbert : celui-ci n'en a été connu que depuis l'année 1737. Encore n'étoit-ce que par rélations. Il n'a demeuré ensuite avec lui que deux ou trois mois, encore n'étoit-ce que comme (a) en passant. Donc on ne peut pas se servir de cette régle établies par les Jésuites contre le P. Norbert: Un Supérieur

⁽a) Je suis allé deux sois à Madrast : mais c'étoit dans toute autre fin que d'y rester.

enii depuis trente années est sur les lieux, est d'un grand poids, & il ne seroit pas raisonnable de se refuser à son témoignage: en Janz. Cette Régle au contraire est en sa faveur : c'est-à-dire que le P. Norbert ayant eu le malheur de n'avoir demeuré que quelques jours avec le P. Thomas, il ne pouvoit en obtenir un témoignage qui fut d'un grand poids dans le sentiment des Jésuites; mais ce témoignage selon eux étant fondé sur une connoisfance acquise pendant une trentaine d'années, on doit raifonnablement y déférer : tel est celui du P. Thomas quand il parle des Jésuites, & non du P. Norbert. Ainsi il seroit déraisonnable que les Péres de la Societé ne crussent point à tout ce que dit d'eux le R. P. Thomas, & il seroit en même tems peu conforme à la raison & à l'équité de ne pas croire aux témoignages autentiques que tous les Misfionnaires de Pondicheri portent de la conduite du Pére Norbert; puisqu'ils l'ont connu parfaitement, étant témoins oculaires de ce qu'il faisoit chaque jour. Vous avez vu cit dessus leur Atestation: je viens à la Lettre que le Supérieur écrivit au Préfet de la Mission des Indes: Il me souvient de vous l'avoir promise.

Vous serez peut-être surpris du voyage M. R. P. que le R. P Norbert entreprend pour l'Europe; mais Superieur j'espère que vous cesserez de l'être, quand vous aurez du P. Norapris de lui-même les puissans motifs qui l'ont engagé à fet de la former cette résolution. Cest un très bon Missionnaire Mission, Es dont le zèle n'est pas commun ; il nous en a donné résident en Tourraine. des preuves admirables pendant tout le tems que nous De Pondi-Nous ne nous som- cheri le avons eu le bonbeur de le posséder. mes déterminés à cette afligeante séparation qu'avec un 1739. grand regret: Mais ce qui nous console, c'est l'espérance que nous avons de le revoir dans peu de tems. Je me persuade que voire Révérence louera son pieux dessein & qu'elle sera bien aise de s'entretenir avec ce R. P. Jur

16. Févr.

D'Italie, sur bien des particularités, qu'il n'est pas possible d'exen Jano. primer sur le papier. Sai déja eu l'honneur d'écrire à 1746. votre Révérence, je la prie de me croire avec un profond respect &c.

Sclon les à ce temoiqu'à tout autre.

Ne perdez jamais de vue ce que disent les Jésuites de Jésuites on Paris: Le témoignage d'un Supérieur qui est depuis long-tems sur les Lieux, doit-être d'un grand poids & on ne peut guére s'y regnage, plus fuser. Ce témoignage est du Supérieur du P. Norbert, & d'un Supérieur avec lequel il a toujours demeuré depuis fon arrivée aux Indes, (excepté quelques mois:) donc selon les Jésuites, on seroit déraisonnable de ne pas y ajouter foi. Qu'on philosophe tant qu'on voudra, une pareille preuve n'a point de réplique. En voulez - vous encore une, qui n'est pas moins décisive à l'égard de tout le tems que j'ai demeuré à Madrast avec le P. Thomas? Elle est tirée d'une Lettre du P. Réné aujourd'hui Custode, qui depuis qu'il est aux Indes, a toujours resté dans la Mission de cette Ville.

1739.

M. R. P. Quoiqu'il soit tard de faire réponse à votre der-P. Rene au- nière Lettre, il vaut mieux tard que jamais. Je me suis toujours jourd'bui proposé de vous la faire & à cœur ouvert, prenant certainement P. Norbert, vos interets entre mes mains comme les miens propres. Elle va De Madrast rouler 10. sur le Discours que vons sites le jour de La-Toussaint. 3. Décemb. 2°. Sur la Suplique que vous nous avez adressée. 3°. Sur votre retour en Europe. En envisageant votre Discours du jour de La-Toussaint suivant l'Analyse que plusieurs personnes de Pondicheri nous en ont faite, je dis que vous tombûtes dans des fautes très préjudiciables à votre honneur & au nôtre; parce que vous fites en quelque sorte une basse rétractation de votre Oraison Funébre, qui vous devoit toujours faire homeur : si vous l'avez rétractée en la manière qu'on nous l'a marquée, pensez-vous bien au tort que Pous faites à la vérité & à votre honneur? &c.

La Raison pourquoi je n'ai pas voulu sonscrire à la Suplique ; est qu'elle ne présente aucun fait certain : ces sortes de piéces doi-

પદાક્રે

vent contenir l'atestation de quelque chose qui conste. S'il s'agissoit de rendre témoignage de votre vie & de vos mœurs selon la con- en Janvier noissance que j'en ai par les deux diférentes fois que vous avez demeuré avec nous à Madrast ; s'atesterois très volontiers sans en être requis, que je n'ai connu rien en votre conduite, qui ne soit d'un très sage Religieux. Pardonnez - moi donc s'il vous plait pour ce qui regarde le contenu de la Suplique. Vous êtes déterminé à passer en Europe, atendez-vous à vous voir ataqué du côté de la Puissance Eclésiastique , e3 mettez vous en défense de se côté-là: c'est ainsi que nous pensons tous ici. Voilà les termes dans les quels j'ai cru que je pouvois vous parler librement, sucérement, cordialement, étant avec respect & amitié tout en-*Semble સ્લિટ.*

Cette Lettre sans doute vous cause d'un côté un secret Tous les déplaisir : de l'autre il vous rassure sur ce qu'on pensoit de Missionla conduite du P. Norbert pour le tems qu'il avoit demeu-naires de ré à Madrast. A l'égard de ce dernier Article, le Pére Réné s'exprime clairement, & il déclare qu'il n'avance rien simplemage qui ne soit conforme aux sentimens de toute la Commu-favorable nauté: Le Pére Thomas en étoit le Chef: on date cepen- au P. Nordant ses Lettres du tems précisement que le P. Réné parle au nom on selon le sentiment de tous les Péres de Madraft.

Quant à l'article qui vous aura d'abord fait de la peine, c'est la prétendue rétractation de mon Discours Funébre: Rien ne fut jamais moins vrai, je demanderois encore aujourd'hui pardon à Dieu, si j'en avois eu la moindre pen-Vous voyez par là qu'on travailloit à me détruire dans l'esprit de nos Péres de Madrast. Ainsi il n'est pas étonnant si dans ce tems-là même, le P. Thomas paroit prévenu par ses Lettres, suposé qu'elles soient telles qu'on les donne : ce qui ne m'inquiete pas beaucoup : Je ne ferai pas un procès aux P. P. Jésuites pour les obliger à les produire, je veux bien les en croire, à condition qu'ils ajoutecont pareillement foi aux Lettres du Pére Thomas pour

ce

D'Italie, ce qui les regarde. Il est cependant vrai que je me serois en Janv. bien donné de garde, de dénoncer si ouvertement au S. Siège les Idolatries & les Superstitions des Jésuites, si je n'avois eu que le P. Thomas pour en rendre témoignage: Mais vous avez vu que je ne parle que d'après les Légats du S. Siège, les Vicaires Apostoliques, les Evêques résidents fur les Lieux; les Missionnaires de tous les Corps, les Gouverneurs des Colonies, & de beaucoup d'autres Personnes respectables. En un mot j'ose le dire, j'ai établis mes Mémoires Historiques sur les Bulles, les Décrets & les Décisions du S. Siège & du Vicaire de J. C. 1 Comparez tous ces témoignages à ceux dont les Jésuites se servent dans leurs misérables Libelles: Jamais diférence ne vous au-

ra paru plus marquée.

Il y a un troisième Article dans la Lettre du P. Réné. que, selon toute aparence, vous ne comprenez pas: Il dit que je dois m'atendre à me voir ataqué du côté de la Puisfance Eclésiastique. C'est de M. l'Evêque de St. Thomé à deux lieues de Madrast, dont parle ce R. Pére : Il savoit que ce Prélat avoit écrit à son Eminence le Cardinal de Fleuri contre moi, au fujet du Contract de Fondation du nouvel Etablissement des Religieuses: Comme ren étois le Supérieur, munis généralement de tous les Pouvoirs en conséquence de la demande faite par M. le Gouverneur & le Conseil Souverain de la Ville, on me chargea de dresset Le P. Nor- un plan pour le Contract de cette Fondation. bert chargé sieurs me recommanderent de n'y rien stipuler qui ne sut par le Con-jeil Souve-bien conforme aux Loix Eclésiastiques du Royaume de France, aux Priviléges de Sa Majesté, & aux Droits de la Poudicheri Compagnie des Indes & des Fondateurs. La demande étoit de foutenir des plus équitables : mon devoir m'obligeoit d'y répondre. Je suis en état de faire voir que dans cette ocasion, j'ai contre un montré le zèle que j'avois pour faire rendre à Dieu ce qui Eveque de est du à Dieu & à César ce qui est du à César : c'est-à-dire que j'ai eu assez de courage pour m'oposer aux prétentions ٠ . .

rain de les Loix de

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE. 323

tions d'un Evêque Portugais, qui alloient directement contre de si sages Loix & des Priviléges si respectables, comme le sont les Loix de France & les Priviléges de ses Rois.

Je sis à ce sujet un Mémoire fort (a) long où je démontrai que le Contract de Fondation présenté à l'Ordinaire Portugais, par M. le Gouverneur & le Conseil Souverain de Pondicheri, ne contenoit aucun Article qui n'y sut conforme dans tous ses points. Ce Mémoire sut envoyé à l'Evêque par ces Messieurs. Une copie sut ensuite adressée à un Directeur Général de la Compagnie des Indes à Paris.

On lui recommandoit de le présenter à Sa Majesté, dès lors que le Présat avoit évoqué l'afaire à son Auguste Tribunal. Il parut convenable d'en écrire aussi à son Eminence le Cardinal de Fleuri : je le sis en ces termes.

Monseigneur

Soufrez que de cette Région Indienne, j'ose m'adresser à Votre Lettre du Enimence; le motif qui m'y engage, nous a paru digne de l'oune l'aucardinal de Fleuri.

Il s'agit de représenter três-humblement à votre Eminence, De l'ondique les Religieuses Ursulines nouvellement arrivées ici, pour y for-cheri 20. mer un Etablissement dans la seule vue de donner à la Jeunesse Octobr.

1738.

Gouverneur Général de ces Pays-ci dépendants de Sa Majesté, m'ayant présenté de concert avec les Religieuses, à Mgr. l'Evèque, pour en être le Supérieur Majeur: Il a agréé la présentation: mais comme son Evéché est du Royaume de Portugal, Portugais lui-mème, il veut savoir quels sont les Priviléges & les Coutumes de la France, il n'a écrit de les hui envoyer. M. notre Gouverneur m'y a engagé & m'a même instamment prié de ne pas dissipantel.

Tt 3

(a) Il contenoit au moins 100, pages in quarto: Il y avoit à la tête une Epître au Roi. Ce fut à M. de Saintard qu'il fut d'abord adressé & Paris par M. Dumas.

D'Italie, muler, mais de soutenir avec fermeté les Droits du Royau en Janv.

1746. nence le Cardinal de Fleuri.

l'adresse à votre Eminence la copie de ma Réponse: Elle aver-P. Norbert ceura que je me suis proposé de faire connotere à sa Grandeur, à son Emi-que les Evêques Forains, sont obligés d'acorder leurs Pouvoirs à un Vicaire ou Supérieur François, pour qu'il puisse prendre connoissance des Afaires Eclésiastiques du Royaume, et les terminer selon les Régles & Coutumes qui y sont sagement établies. Cela paroît d'autant plus nécessaire ici que par tout ailleurs : les raisons sont 1°. Que M. notre Evèque est non seulement Portugais, mais son Evéché est encore de la dépendance du Royaume de Portugal: 20. Il n'est pus peu dificile de recourir à son Tribunal, quand on le voudroit : La distance n'est pas moins que de 30. lieues : Es dans certains tems de l'année, on ne peut faire ce voyage: Comment donc pourvoir aux afaires qui ne soufrent point de délai? Et comment y pourvoir avec une justice éclairée par un Evêque, aux de son propre aveu, ignore les Loix, les Priviléges & les Continues du Royanme, & qui pentêtre quand il les sauroit, trouveroit son avantage d'afecter de ne les pas connoître? En siposant même qu'il en eut une parfaite connoissance & qu'il voulut exactement s'y conformer, il seroit contraint de s'expliquer avec des François en langue Portugaise. Aussi, Monseigneur, de cet inconvenient, il en est survenu beaucoup d'autres, qui ne tendent qu'à suprimer l'ordre prescrit dans ce Royaume.

Un fait présent, le confirme. M. le Procureur du Roi en cette Ville nous a signifié depuis environ quinze jours de dresser un Monitoire pour un Cause légitime. Il faloit que cette Cause sut éclaircie avant le départ des Vaisseaux de la Compagnie des Indes, qui étoient pourtant sur le point de mettre à la voile. L'ai répondu au Procureur du Roi, que nous n'avions point ce Pouvoir, qu'il faloit l'obtenir de l'Ordinaire; nous avons fait le recours avec toute diligence, la Réponse est encore à venir & les Vaisseaux ne peuvent diférer leur départ.

Votre Eminence pénétre mieux que je ne puisse l'exprimer, les dangerenses consequences de ce défaut d'Autorité. Il y a long-tems q11.01

qu'on l'éprouve en cette Ville, & qu'on a voulu l'en informer. L'embarras augmente de jour à autre ; parce que cette Colonie est en Javo. devenue très nombreuse en sujets de Sa Majesté, 😝 que voici encore un nouvel établissement de Religieuses Françoises, qui ne sont venues que pour enseigner la Jeunesse en François 😝 non en Portugais. Constitué leur Supérieur Majeur, comment pourral-je agir, si on ne me permettoit pas d'user des pouvoirs selon les Loix 😈 les Privilèges du Royanne pour les afaires purement Eclesiastiques? J'ai répondu avec quelque fermeté à M. notre Evêque sur la présente question: mais je ne l'ai fait que pour m'acquiter de mon devoir & répondre au zèle que j'ai pour soutenir ces Loix & ces Priviléges, sur tout en ayant été chargé par M. notre Gouverneur, qui est lui-meme très atentif à les maintenir. Tons nos Missionnaires mêmes qui font en cette Ville les fonctions de Curé, m'ont engagé à ne rien négliger à cet égard. . . .

Il ne me reste plus, Monseigneur, que de suplier votre Eminence, de m'envoyer ses ordres, je m'y conformerai toujours avec toute l'exactitude possible, étant dans cette extrémité du monde, comme dans le centre de la France, avec le respect le plus pro-

fond & la soumission la plus parfaite &c.

Cette Puissance Eclésiastique. comme vous voyez, que le Motisi qui P. Norbert devoit craindre en Europe, c'étoit l'Evêque de engagent Saint Thomé: Puissance toujours à aprehender lorsqu'elle se Jesque portrouve sur tout entre les mains d'un Jésuite Portugais: com- tugais à me l'étoit en éset ce Prélat, qui d'ailleurs n'agissoit que par écrire conune espéce de promotion phisique de ces anciens Confré- tre, le P. L'Oraison Funébre dont ils lui avoient fait un raport des plus odieux, avoit commencé à l'indisposer. Le zèle avec lequel je désendis ensuite une Cause par l'ordre d'une Personne qui représentoit Sa Majesté, & du Conseil Souverain de la Ville, contre les prétentions peu équitables du Prélat, acheva de le persuader que j'étois le plus grand Ennemi de la Societé de Jésus. Un chetif Capucin comme le P. Norbert, oser défendre les Loix Ecléssastiques de France, les Priviléges de Sa Majesté Très-Chrétienne, contre un Evêgue

L1746.

blâment

du Roi.

D'Italie, Evêque Jésuite Portugais, qui veut les anéantir ou les ous en Janv. blier: Voilà mon crime capital aux yeux des Jésuites de Paris: Qu'un Prélat du Royaume de Portugal m'en fasse un crime, je m'en fais gloire: mais que les Jésuites de France me le reprochent, dans Paris même, comme un outrage fait à la Dignité Episcopale, n'est-ce pas porter la témérité au delà de ce qu'on puisse dire? Si tout autre la portoit à Les Jesuites ce point dans la Capitale de la France, que n'auroit-il pas à craindre? Cependant les Jésuites s'arrogent le Privilége bautement, exclusif, d'y imprimer des Libelles où ils condamnent un Le P. Nor- Capucin, pour avoir voulu soutenir les sages Loix du Royaubert pour me & les Droits de Sa Majesté contre un Prélat étranger: avoir soute- Et ils taxent ce zèle d'un manquement de respect à un Evedu Royau- que. Croient - ils donc en imposer au Public? La France me & les sur tout qui est un Royaume si éclairé, ne prendra pas ainsi le change, & Elle sait trop bien, découvrir les ruses de ces Péres pour en être la dupe. Hélas! qu'il seroit à fouhaiter qu'ils fussent aussi dociles à l'Autorité Eclésiastique que le sont les Capucins & que comme eux ils laissassent à l'Autorité Séculière à disposer des biens dont jouissent les Particuliers dans chaque état, & qu'à leur exemple au lieu de s'étudier à la surprendre par de faux raports, ils ne pensassent qu'à en demander au Ciel la conservation par de ferventes priéres. Vos (a) Lettres & mes Ouvrages nous obligent de former de pareils Vœux? Mais peut-être désespérez vous encore plus que moi, d'en voir l'acomplissement. Supléons à ce défaut, atachons nous toujours à cette Pierre contre laquelle l'Enfer ne prévaudra jamais, foutenons les Intérêts du S. Siège & de l'Eglise. Ne manquons en aucune ocasion de nous rendre utiles à l'Etat & de défendre les Droits de nos Augustes Souverains. Prions sans cesse pour la conservation de leurs Augustes Personnes, & souve-

nons - nous que Dieu gouverne les Peuples par les Rois. Per

Oa

me Reges regnant, per me Principes imperant.

On penfez-vous que je vais vous conduire à présent, mon D'Italie, cher Provisiteur? It faut, s'il vous plait, vous transporter un en Jano. moment à l'Isle de France, où vous avez passé comme moi. Les Jésuites qui ont par tout le monde, des Emissaires, y ont fait sonder mes voies & aprofondir mes démarches. N'est-ce pas avec raison que le P. Thomas m'avertissoit si souvent, que j'avois afaire à des gens qui ne me passeroient pas un iota & qui mettroient tous en usage pour me perdre? Ces Péres après m'avoir representé comme un Missionnaire aux. Indes coupables des plus grands crimes, il faloit enrichir le tableau par de nouveaux traits d'impostures inventées dans les autres Pays où j'ai paru. Scandaleux de profession, & d'habitude, pouvois-je me démentir? Deux témoins vont l'assûrer, mais deux témoins qui sont pour le moins aussi dignes de soi que le P. Thomas: Vous pressentez que je veux parler de M. Igou & d'un autre Prêtre de la méme Congrégation dont s'autorisent les Jésuites de Paris. J'ai dis que je ne vous arrêterois pas long-tems en cette Isle: Pag. 20. 8 Ainfi ayez la bonté d'écouter le raport de ces deux témoins Libelle. irréprochables, au rapport desquels on doit croire & à qui les Jésuites m'ont fait la grace de me renvoyer : ce font deux dignes Missionnaires que je respecte infiniment: vous en connoissez comme moi de mérite : Voici leurs Lettres dont j'ai les originaux ayeç moi par un heureux hazard.

"M. T. R. P. Je suis faché (a) de votre incommodité, Lettre de ,, & cela, pour venir de votre trop grande aplication: menagez M. Igou an

P. Norbert. vous Dil 24.Fer. 1737.

(a) Cette Lettre fit adressée au Pr Norbert dans le tems qu'il faifoit la mission aux Esels ses qui sont aux. Habitations éloignées des faroisses. Alors il en avoit deja fun deux aux deux Paroisses de cette sle: l'une au Port Louis, l'autre au Port-Bourbon. I n'y avoit alors que deux Misfionnures de la Congrégation de la Mission: Le premier est M. 'gou de la Province de Normandie; le second est M. Depuis de la Province de Borraine : celui-ci administra les derniers Sacremens au P. Norbert, qui comba dangereuseuse malade, au milieu de la mission qu'il fatigit dans la l'aroille.

D'Italie, ,,, vous un peu. Je suis bien aise que les Noirs & Négresen Jane , ses que vous intruisez profitent : c'est un grand bien que ,, vous serez de continuer , parce qu'ils n'auront pas l'ocasion ,, de pouvoir avoir une personne qui ait cette charité pour ,, eux. Ne les abandonnez pas je vous en suplie pour l'approur de Dieu. Je me recommande à vos saintes priénces &c.

Lettre de M. R. P. Voilà enfin le R. P. Norbert que vom atendez deM. Igou au
Supérieur puis long-tems qui s'embarque aujourd'hui sur le Vaisseau le ChauSupérieur puis long-tems qui s'embarque aujourd'hui sur le Vaisseau le Chausupérieur puis long-tems qui s'embarque aujourd'hui sur le Vaisseau le Chaude la Mist velin. Je souhaite qu'il arrive en aussi bonne santé qu'il s'embarsion de l'on- que : comme il est un ben espris , savant & pieux Religieux , s'esdicheri au pére qu'il sera l'hommer de votre Muisos , & qu'il réparera la
sujet du P. porte que vous avez saite dans la Personne du R. P. Antoine d'heuNorbert.

De l'Isle de reuse mémoire. Tous le regret que s'ai , c'est de usavoir pu hui
France 17. saire autant de bien qu'il le mérite : mais si peu que je hui ai fait ,

Mai 1737 je l'ai fait au moins selon mes facultés & selon toute l'étendue de
mon cour; car je me fais un plaisir d'homover tous les bons Missounaires , tant des vâtres que de veux des auvres Communautés.

Je me recommande à vous sus dans l'amour de N. S.

M. R. P.

Signé

Votre très-humble & trèsobéilsant ferviteur.

Igou, Indig. Prêtre de la Congrégation de la Mission.

Lettre de M. Dupuis Prêtre de la

Prêtre de la même Congrégation, comme nous l'amsonce celui qui vient de mouiller & qui doit sucque p. Nor-cider à ce qu'on dit au Jupiter? Nous n'avens plus guére espébert. Du rance de vous possèder en ce l'ort & en cette l'aroisse: C'est ce qui pour les de vous écrire pour vous marquer bou sele de fait que je me donne l'honneur de vous écrire pour vous marquer prance, 6. de nouveau la reconnoissance que je vous dois, pour les bons osces Avril 1737. de Médecin spirituel, de Directeur & de Passeur que vous avez eu

39 von 1911

la charité d'exercer envers moi en particulier & à l'égard de mon D'Italie, petit troupeau, qui a diminué depuis la Mission & diminue tous en Jano. les jours, soit par la mort & par de facheux accidens, soit par la désertion & abandon que quelqu'uns ont fait de ce Port pour aller à l'autre. Il vient encore de tomber en mer un ouvrier nommé Chalonnois, qui avoit trop chargé sa piroque de fevilles & de gibiers, ce qui hui a fait faire capot.

Je vom assure, M. R. P. que des que vous avez commencé à ouvrir la bouche en Public 🔂 dans la Chaire de vérité , ?ai estimé & honoré en votre personne les dons de Dieu, & que j'y ai reconnu pendant tout le tems de votre sejour en cette Paroisse des tunières parsiculières , un grand discernement 🚭 une adresse singulière pour connoître les ames, & pour leur donner des avis sa-Intaires, Et j'ai été bien atrifté quand j'ai apris qu'on ne profitoit pas dans l'autre Paroisse, comme l'on devoit de vos saintes instructions; Es que l'atention qu'on paroissoit d'abord vous donner, n'étois poins acompagnée de la pratique & de l'exécution & même de la docilité que votre zèle & charité mérite. Je souhaite de tout mon cœur que votre Révérence ait plus de consolation à Pondicheri où je voudrois pouvoir vous acompagner, si c'étoit la volonté de Dieu 😚 y demeurer quelque tems pour être témoin dos grands biens que vons ferez avec l'aide & le secours de la grace.

Probablement je ne serai plus au monde quand vous repisserez pour retourner en France, où il m'a parut que vous déstriez sinir votre vie, plutôt qu'en ce Pays-ci. Ainsi c'est le dernier adieu, que j'ai l'homeur de vous faire, me recommandant à vos saintes priéres & saints sacrifices, pour obtenir la grace de me préparer à la mort, en vous supliant d'être persuadé de la reconnoissance, de la constance & du respect avec lesquels je suis en l'amour de notre Seigneur.

M. R. P. Signé.

Votre très-humble & très-

Dupuis, Indig. Prêtre de la Congrégation de la Mission.

Vv 2

D'Italie . 1746. fient.

le rougis, mon cher Provisiteur, de vous communiquer en Janv. de semblables (a) Piéces : mais les Jésuites de Paris & d'ailleurs dites-vous, me présentant au Tribunal du Public L'intérêt de comme le plus scandaleux & le plus méchant homme du l'Eglise à monde, c'est le moins que le puisse faire dans la situation engagé le P. où je me trouve, que de remettre à mes amis des Piéces qui détruisent auprès d'eux une pareille acusation. Vous êtes le seul à ses Amis, qui je l'aie fait jusqu'à présent & je vous avoue que je ne Les Pieces m'y terois jamais déterminé, si la malice qui m'ataque, ne qui le justi- tendoit qu'à ma seule perte; je m'estimerois alors le plus heureux des Ministres de l'Evangile dans la retraite où elle m'a conduit, & je me réjouirois au Seigneur sous le poids des calomnies les plus outrageantes dont elle m'oprime: mais ceux qui en viennent à cette violence, pensent moins à me perdre, à me détruire, qu'à afoiblir les témoignages que j'ai rendu à la vérité, qu'à inspirer aux enfans du Christianisme, que le S. Siège, & le Vicaire de Jéfus Christ les a condamnés à tort & sur de fausses dépofitions.

Les Jesuites ont trouvé le secret de Norbert

Delà je comprens également comme vous a qu'il seroit de l'intérêt de l'Eglise de m'écouter sur les chess d'acusation. mettre le P. qu'on porte contre moi : mais Helas! j'ai afaire à des acufateurs peu miféricordieux, qui trouvent le secret d'empécher bors d'état ma justification. C'étoit à Rome où il faloit me citer, sier de leurs m'entendre, & ils m'en arrachent dans le dessein de me jetacusations, ter dans la fausse aux Lions, & de me mettre hors d'état de parler aux Humains. N'est-ce pas-là suivre le conseil injuste que donnoit à Pline second, Gouverneur de l'Asie, le cruel Empereur Trajan? Il ne faut point rechercher, lui disoit-il, ces sortes de Gens, parlant des Chrétiens, mais on doit les punir, lorsqu'on nous les a présentés.

⁽ a) l'ai plusieurs autres Lettres de ces deux Messieurs, qui m'ont écrit dans les années suivantes. Toutes sont à peu près sur le même ton. Is y relevent en particulier l'Oraison Funébre de M. de Visdelou: voyez comme elle & son Auteur ont causé du scandale en ces Pays-là.

grif I.

Hoc (a) genus inquirendos quidem non esse, oblatos vero puniri postere. Ecrions-nous donc avec Tertulien. O Jugement u Juno. qui de nécessité renserme l'horreur & la contradiction! O 1746. Senteutiam necessitate consusan! D'où vient êtes vous ainsi contraires à vous-mêmes, & que votre propre conduite, porte le témoignage de votre injustice? Quid temet-ipsum censurai circumvenis? Si vous jugiez que j'eusse mérité d'être put ni, pourquoi vous êtes vous oposés à ce qu'on techerchât ma vie au Tribunal du Juge compétant? Et s'il vous a paru qu'il ne convenoit pas que je susse examiné, pourquoi aujourd'hui me condamnez-vous dans un tems où vous m'empêchez de parler? Si damnas, cur non inquiris? Si non inquiris, cur non es absolvis?

Mes acusateurs sentoient trop qu'un pareil examen leur seroit préjudiciable: il faloit qu'ils suivissent toute autre route pour s'épargner eux-mêmes; se faire justice par la violence, poursuivre l'Innocent, lui inspirer de la terreur, le traduire au monde comme un Perturbateur de repos public, inventer des témoignages capables de faire impression sur les esprits: en un mot l'oprimer sous nos coups, c'étoit le seul moyen de nous en rendre victorieux. Faisons donc comparoître deux témoins irréprochables, deux hommes Apostoliques de la plus haute vertu: soutenons qu'ils ont dit, ce que nous avançons du P. Norbert, on ne pourra plus en douter.

Vous les connoissez ces deux Saints Prêtres dont s'auto-Saints Prê-risent les Jésuites: & dont vous venez de voir les Lettres: tres que les je dois encore mieux les connoître que vous. Ils m'ont Jésuites fait la grace de me recevoir avec bonté dans leurs Logis: des honorent lis m'ont invité avec beaucoup d'instance à faire Mission fant parler dans leurs Paroisses. J'y ai préché pendant 5. à 6. semaines contre le P. dans l'une & l'autre jusqu'à deux & trois sois par jours; Norbert j'ai eu la consolation de recevoir au Sacrement de péniten-qu'ils esti-

V v 3

D'Italie, ce la plupart des Grands & presque tout le Peuple: j'ai en en Jano. le bonheur de mettre en état plusieurs gentils ésclaves, de recevoir le saint Batême : Et pour se souvenir des deux Missions, j'y ai planté deux croix à la suite d'un Peuple qui la portoit & l'adoroit avec moi. Ces travaux m'ont mis deux (a) fois à l'extrémité, sans espérance de retour. Dieu n'a pas agrée alors mon facrifice, il m'en préparoit un autre plus éclatant. Je fouhaite que si mon sang arrose la terre, qu'il ne crie pas vengeance vers le ciel : je l'ofre par avance à ceux qui le demandent : Le Seigneur daigne l'accepter pour me pardonner mes fautes & les scandales dont ils m'acusent : si du moins ils m'atribuent faussement ces crimes, je reconnois avoir trop ofense mon Dieu, pour croire qu'il ne me feroit pas encore grace, en me pardonnant par le facrifice de tout le fang de mes vei-

C'est donc au milieu de ces exercices du S. Ministère que j'ai connu M. Igou & M. Dupuis. Ils m'ont tous les deux si édissé que je ne saurois assez exalter leurs mérites. Ils fe sont rendus infiniment plus dignes des éloges, qu'ils prodiguent dans leurs Lettres en ma faveur, que je ne pourrai jamais en mériter. Lettres qui marquent d'autant plus leur bon cœur & leur générosité, qu'ils les ont écrites, sans que j'y ai aucune part. Quel deshonneur les Jésuites ne font-ils pas à de si Saints Prêtres, de vouloir les mettre ainsi en contradiction avec eux-mêmes? Disons plutôt

⁽a) Dans le Vaisseau Dauphin sur lequel le P. Norbert a passé en cette Isle, il reçu les derniers Sacremens, & on lui fit la recommandation de l'ame jusqu'à proficiscere anima Christiana: il repétoit alors, si fum necessarius, non recuso laborem, siat volontas tua. Sa maladie provint d'un échauffement si extraordinaire qu'il fut plus de 15, jours sans que son Corps fit aucune fonction nat. Les exercices de la mission dans ce Vaisseau où il préchoit 2. à 3. sois par jour pendant le Carême, joint au Jeune qu'il faisoit en maigre, tandis que tout le monde usoit du gras, le réduissrent à cette extremité. C'est encore un scandale aux Jésuites.

plutôt que la contradiction se trouve uniquement dans ceux D'Italie qui les font paroître sur une scéne qui détesteront tôt ou en Janv. tard N'étoit-ce pas assez d'outrager le P. Norbert? Faloit- 1746. il que les outrages qu'on lui fait, réjaillissent sur tant de Personnes respectables? Veulent - ils donc rendre complices de leurs atentats des Hommes ennemis de la vengeance? Veulent-ils forcer d'honêtes gens à rendre de faux témoignages, pour satisfaire au dessein qu'ils ont formé contre l'Innocent? Comme il ne leur est pas possible d'y réusir. ils leur mettent dans la bouche des paroles & des discours qu'ils ne sont pas capables de prononcer. Achevons le Les Jésuites tableau du P. Norbert, de ce Missionnaire, le scandale des ont résolu Nations, & ou plutôt laissons le finir aux Jésuites si adroits dans de faire du cet art. Acuser un Missionnaire de crimes & de scandales P. Norbers commis dans un Pays éloignés & où il n'est pas facile d'al-le plus borler pour s'éclaircir de la vérité: ce n'est faire qu'un tableau rible qui en perspectif: Le Senhédrin avoit résolu de le répresenter sui jamais. au naturel : il faut donc raprocher les couleurs : mais où en trouver de propres & d'assez vives pour réusir dans une entreprise qui intéresse d'autant plus, que si on venoit à ne pas réufir, ce seroit se deshonorer soi-même dans le Bientôt les Emissaires de la Societé courrent la Tourraine, où le P. Norbert devoit être connu, puisqu'il est du corps de la Mission qui dépend de cette Province : Delà ils se transportent dans celle de la Lorraine, lieu de sa naissance & où il s'est fait Capucin: Et enfin ils ne le quitent pas de vue dupuis son retour en Europe. Par tout ils aperçoivent tant de traits d'une conduite si scandaleuse, que ce seroit trop changer le tableau d'en exprimer la moindre partie.

Il n'en fera pas dans ces Pays-ci, comme de ces Regions éloignées dont nous venons de parler : on pourra facilement vérifier s'il est vrai, que le P. Norbert placé dans ces diférens Endroits de l'Europe, a été tel que les Jésuites l'ofrent aux yeux du Public. Si ces Péres le prouvent

en Janv. 1746.

D'Italie, par des témoignages capables de dérruire ceux que ie dois toute à l'heure vous citer, on aura a'ors tout sujet de croire ce qu'ils en raportent des Indes, malgré l'évidence des preuves qui annoncert le contraire. Vous avez lu leurs Libelles, aujourd'hui si multipliés; tantôt ils assurent que mes Confréres & mes Supérieurs de la Province de Touraine m'ont toujours regardé avec beaucoup de mépris; quelquetois ils avancent qu'ils désaprouvoient hautement mes entreprises à la Cour de Rome. Tantôt que je ne suis so tis de la Province des Capucins de Lorraine pour aller aux Mistions des Indes, que parce que l'étois mal dans l'esprit de mes Supérieurs & qu'en dernier lieu j'ai été traité à Rome. comme un audacieux & chasse avec infamie. Jamais fit-on une inquisition si générale : jamais la Societé honora-t-elleun Capucin de si beaux éloges?

pour le mal, des bénédic-

dictions.

Que je leur ai d'obligation de m'avoir encore épargné? bert rend Je suplie même tous mes Confréres, de s'unir avec moiaux Jesui- pour la leur témoigner. Soyez je vou prie, persuadé. tes le bien que plus ils me chargeront de maladictions, plus je demanderai pour eux au Ciel, de benedictions: Maledicinnur Es benedicimus: plus ils exciteront contre moi la persécution, tions pour plus je m'apliquerai à leur marquer ma recontoissance : leurs male- Persecutionem patimur & suffinemus : plus ils m'outrageront, plus ie me iouviendrai d'eux dans mes priéres : Blasbheniamur & obsecrimus. Admis sans aucun mérito de ma part, dans le Ministère Apostolique, ne suis-je pas obligé de suivre l'exemple que les Apôtres nous ont donné? Et si je foupconnois que vous eussiez la moindre idée, que in voulusse ici oublier ces belles paroles de S. Paul, je rénoncerois dans le moment à la résolution que vous m'avez fait prendre, de vous communiquer les pièces propres à réfuter la calomnie qui m'ataque. Encore une fois, je ne me suis déterminé à le faire, que parce qu'un grand nombre de : Personnes respectables aussi bien que vous, m'ont assiré. fort souvent, qu'il étoit de l'intérêt de la Vérité & de la Reli-

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE. 340

Religion, qu'on me connut dans l'Eglise tel que je suis & D'Haise, tel que j'ai toujours été, & non comme l'annoncent le. en Jane, Péres de la Compagnie. Peut-être s'ils avoient vu les té-moignages que vous trouvez ici, & ceux qui vont suivre, peut-être m'auroient-ils fait moins d'injustices & ce seroient-ils sait plus de justice à eux-mêmes? N'y a-t-il pas l'eu de l'espérer, si un jour ils viennent à connoître la Vérité? Car ensin il y a de grands Hommes dans la Societé, il y a de zèlés Ministres de la parole Evangélique, de dignes Consesseurs, de saints Prêtres: Il n'est pas à croire que ceux-là soient capables d'aprouver leurs Consréres dans la calomnie & dans la vengeance, dans l'ido'atrie & dans la superstition, dans la désobéissance au S. Siège & dans la résistance à ses Décrets.

M. R. P. Vous avez de quoi à exercer votre grand zèle à Lettre du Pondicheri, je suis même déja instruit de vos succès. L'on m'avoit Provincial fait entendre dans une Lettre que vous m'envoyez copie de l'Orai, de Tourraison. Funébre de M. de Claudiopolis que vous avez composée es des Missions prononcée avec beaucoup d'éclat, je n'ai cependant rien reçu des Indes, de votre Révérence par les derniers Vaisseaux: je suis mortisée de au P Norcette privation. Les Missionnaires de la Societé n'aiment pas gent dicheri. de votre sorte, qui les éclairent de trop près: je sinis comme vous dicheri. D'Angers ma Lettre, en priant le Seigneur qu'il les éclaire de la vérité & 25. Sept. leur fasse changer une conduite si bizarre. J'ai l'honneur de me 1738 dire avec un très grand respect. M. R. P. &c.

M. R. P. . . . Nos Missions des Indes ne pouvoient avoir un des Missions Procureur plus en état que vous de leur rendre service. Pour mon au P Norparticulier j'en ai une véritable joie. En atendant que le R. P. bert à Ro-Chérubin se désiste de la Procure de nos Missions qu'il a par me De un Bref du Pape, je vous prie M. R. P., de vousoir bien nous servir aussi de Procureur pour les Missions des Echelles du Levant. Esc.

D'Italie, R. P. Norberto à Barroduco Ordinis Capucinorum; Mano. Concinonatori, nec non Missionario Apostolico.

Temoigna- F. Pacificus Tannayensis S. Theologia Professor Emege du Pro-ritus, Provincia Turonensis Capucinorum Provinciali, voincial de Tour- & Missionum Apostolicarum ejustem Provincia in Planaine en sa-gà Malabarensi Authoritate Apostolicà Prasectus.

Salutem in Domino.

Cum Reverendissimus P. Josephus ab Interamna totius Ordinis Nostri Generalis, Aucthoritate a Summo Pontifice P. P. N. Benedicto XIV. sibi commissã, Paternitatem Vestram Reverendam in Procuratorem supra - dictarum Missionum in Romana Curia instituerit: Nos pariter earumdem Missionum Curam Paternitati Vestræ Reverendæ, de cujus probitate, prudentia, ardentissimo zelo, omnimodaque idoneitate, plurimum in Domino considimus, per præsentes Litteras committimus. Datum in Conventu nostro Juliodunensi sub signo nostro, sigilloque Officii nostri majori, die 10. Jan. 1744.

Locus + Sigilli.

veur du P.

Norbert.

F. Pacificus qui supra.

Du même M. R. P. . . . Il sust pour votre pleine & entière justificate Prêse au tion, que vous travailliez sous les yeux du Souverain Pontise, P Norbert par son ordre & avec son aprobation. Si les Jésuites me parlent à Rome. de votre Révérence, je suis en état maintenant de leur faire viaud 5. voir, que ce n'est ni à vous, ni à nous qu'ils doivent s'en pren-Mars 1745. dre: mais à leurs Péres de la Chine & des Indes: D'autant plus qu'un Missionnaire que s'envoyai à Pondicheri il y a trois ans, y passa avec un Jésuite François: lequel voyant ce que ses Constréres toléroient, dit en consiance au Capucin, que s'il avoit été instruit de cela en France, il n'auroit pas passé aux Indes. Il saut espéver que tous obéiront aux Décrets du S. Siège. Notre R. P.

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE. 347

Provincial m'a communiqué le dernier, qui condamne ce que ces D'Italie, Missionnaires permettoient aux Malabares. Les trois choses qu'ils en Jano. demandoient au St. Pére & qui leur ont été déniées si autentiquement, sont une preuve bien marquée du resus opiniatre qu'ils ont fait jusqu'ici de se soumettre. On ne peut que lover votre Révérence si elle a contribué à faire condamner ce qui est si condamnable. . . s'ai l'honneur d'être avec un prosond respect

Mon R. P. &c.

A Fontevraud où je prêche le Carême.

M. R. P. Le mérite, dit-on, fait des envieux & des fa- Lettre d'un loux, cela est de tous les tems. Vous êtes dans le cas M. R. Pé-Ancien ve. J'aprens par des bruits vâgues que des certaines Gens veulem Préset de la vous tracasser & vous décrier: J'ignore en quoi & ce pourquoi. Mission des S'il s'agit du proces que vom poursuivez, quel mai y a t il en Indes au P. cela? La justice n'est-elle pas pour tous? Il y a plus de 40. ans Rome. Du que notre Province poursuit ce même procès: Nos Anciens se 7. Decemb. sont dans tous les tems récriés sur les Rits que les R. R. P. P. 1743. Jésuites pratiquent parmi les Malabares: Plusieurs fois, ils en ont porté leurs plaintes à Rome : Ils en ont obtenu des Décisions qui devoient soumettre leurs Adversaires. Nos Péres anciens n'ont point aussi soufert tranquillement lusurpation que les mêmes Péres Jésuites ont fait sur eux de la Cure de Pondicheri, où ils étoient établis avant que les Jésuites sussent dans le Pays. L'afaire a été portée plus d'une fois au Tribunal de Louis XIV. de glorieufe Mémoire ; ce Grand Roi ne l'a jamais décidée , il s'est consenté de dire qu'il chérissoit également les Jésuites & les Capucins, qu'il ne vouloit pas favoriser les uns au préjudice des autres. à l'indécision, l'afaire a été portée à Rome pour y être jugée eu dernier resort. Quel tort avez-vous en cela? Vous n'agissez qu'au **'**; vom de notre Province.

Une autre idée, me vient dans le moment présent : Si l'on est essez téméraire de taner voire conduite, je n'y vois point de pri-X x 2

D'Italie, se: Lorsque nons vous avons adopté pour travailler dans nos Misem Janv. sions de l'Inde: çà été sur les témoignages les plus autentiques que les 1746. R. R. P. P. Supérieurs de votre Province nous out donné de la Témoigna-regularité de vos mœus, de votre grand vile pour la pureté du ges de la Culte de Dieu, de votre saine doctrine, de votre parfaite sounis-Touraine sion aux Décrets des Souverains Pontifes, de votre sagesse, de vo-en aveur du P. Nor- tre prudence: En un mot de tous vos autres talens propres à sur-bert. mer un bon & excellent Missonnaire.

Dans le peu de tems que vous avez-reste parmi nous dans notre Province, nous avons aperçu en vous ces grandes qualités & ces vertus, Es nous en avens bera le Seigneter : Depuis votre arrivée à Pondicheri, je n'ai point reçu de Lettre de ce Pays-là qui ne vous fut favorable. L'on m'a parlé des fruits abondants que l'on recueillit dans une Mission que vous stres dans une Isle où vou aviez relûché à raifon de maladie : Isle où il y a des Missionnaires Lazaristes. L'on m'a parlé de vos soins charitables auprès de fen Mgr. de Visdelou, des consolations que vous lité donnâtes en l'assistant à la mort : L'en m'a parlé ensin de votre vigilance, de votre sollicitude pour régler les maurs des nouveaux Catholiques, de votre vigilante activité pour gagner à J. C. les ames des Infidéles. En un mot je n'ai rien vu & lu qui ne vout fut favorable & qui ne tendit à l'acroissement de la Religion. Ainsi je ne comprens pas, par quel moyen l'on pourroit obscurcir votre réputation si bien asermie. Signore à la vérité les ruses .Es les artifices de vos Adversaires. Pour moi qui marche dans la simplicité: j'ateste avec consiance tout çe que dessus & suis prês de l'atester par tout où l'on aura besoin de mon témoignage. De grace ne vous luissez point décourager par ces traverses : l'honme gronemi ne vise qu'à empêcher l'œuvre de Dieu. Jai l'honneur de your dire avec bien de l'atachement & du respect, que je suis Esc.

Le P. Norbert, mon cher Provisiteur, pourroit vous consier d'autres témoignages des R. R. P. P. Provinciaux, qui jusqu'aujourd'hui se sont succédés depuis que je suis allé en Tourraine. Tous consument à peu près dans les mêmes

AU PROVISITEUR DE LA COCHINCHINE. 349

inêmes termes, ce que vous venez de lire. Les Principaux de D'Italie; cette Province des Capucins, riche en Religieux de vertus en Jano. & de mérites, en Prédicateurs favans & zèlés, ne me cru-1746. rent jamais moins indigne d'être du nombre de leurs Missionnaires, que dans ces jours où ils voient que la calomnie & la violence m'outragent & me persécutent. Celui qui à présent en est le digne (a) Chef, n'a pas atendu cette nouvelle année pour m'en assure.

Peut-être serez - vous content de nos Péres de Tourraine, sans vous en dire davantage? Si mes Ennemis les avoient entendus tenir un semblable langage, ne se seroient-ils pas mis en courroux contre eux? Aussi de grace ne les nommez pas en leur présence. Que n'auroient-ils pas à craindre? Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils ont reconnu, combien il en coute de s'oposer à leurs desseins, quelques peu conformes qu'ils soient à la vérité & à la justice. Je ne souhaite rien plus que d'être l'unique victime de mon Ordre, & de me voir sacrissé pour les intérêts du Vicaire de J. C. & de son Eglise.

Ainsi je vous prie de ne pas manisester les noms de ceux qui prennent mon parti & sur tout ceux de mes Confréres. P'usieurs ont déja éprouvé que de reconnoître le P. Norbert & de désendre sa même Cause, c'est s'exposer au danger, c'est tendre à sa perte. Il faut pour l'éviter que ses meilleurs amis & même les plus Puissans, asectent d'ignorer qui il est, non novi hominem: Si on vient à parler de ce qu'il a fait pour la désense de la pureté du Culte & des intérêts du St. Siège, ne seroit-ce qu'en présence d'une servante de ses Ennemis, il faut qu'on dissimule, qu'on assure mê-

⁽a) Il m'a connu à Orleans, avant mon voyage des Indes: Il sait que dans le tems que je me disposois à précher le carêné en certe ville-là, nous reçumes contre toute atente, la permission de nous embarquer à notre volonté. Sur le champ j'abandonn i ce Carême, croyant ne pouvoir arriver trop tôt pour prêcher aux Gentils la doctrine de J. C. dans L pureté.

D'Italie, même, je ne sai ce que vous voulez dire: Nescio quid en Jano. dicis.

Il n'est plus possible d'être ami, je ne dis pas de César, mais de la Societé, si on est assez imprudent que de
louer ou d'aprouver tant soit peu la conduite de ce Missionnaire Apostolique: la grande grace qu'on puisse lui acorder: c'est de l'abandonner à la disposition de ses Ennemis,
comme Pilate abandonna Jésus aux Juiss. En lavant ses
mains en présence du Peuple, il leur dit, je suis au moins
innocent du sang de ce Juste; Voyez-vous autres, si vous
voulez vous en charger: Acceptà aquà, lavit manus coran
Populo: dicens, Innocens ego sun à sanguine Justi hujus, vos videritis.

Ce seroit encore une grace qu'on feroit au P. Norbert : si tous tenoient à son égard le même langage. Ce lâche & criminel Juge, cherche à délivrer le Juste, mais il n'oseroit trop s'oposer à sa condamnation par une vaine crainte. Le P. Norbert est condamné de ceux-mêmes qui en reconnoissent l'innocence, on ne veut pas s'atirer l'inimitié de Gens Puissans. On ose dire hautement coram Populo, je ne vois rien en cet homme qui mérite un pareil traitement; nous n'avons donc garde de vouloir y coopérer : c'est à vous autres, de voir si vous voulez prendre sur vous-mêmes la mort d'un Homme qui soutient les intérêts de Dieu & de son Eglise: Ves videritis. Je vous parle toujours de la mort: ce n'est pas sans raison. Depuis ma sortie de Rome, j'ai déja manqué une fois d'être furtivement enlevé: & le peu de Lettres que je reçois dans ma retraite, m'annoncent presque toutes, que le Sacrificateur a le coutean à la main, & qu'il ne pense plus qu'à égorger la Victime où il la trouvera: Ne vous éfrayez pas, mon cher Provissteur, ne vous éfrayez pas, si je vois le bourreau, j'imiterai l'exemple de mon aimable Jésus, à l'égard de son perfide Apôtre: je courrai au devant de lui, je l'embrasserai avec tendresse, & je le recevrai entre mes bras avec amour

En atendant cet heureux moment, ce jour fortuné, priez D'Italie; sans cesse le Seigneur qu'il ne le disére pas & qu'il se sou- en Jano. vienne de ses anciennes miséricordes, envers son Serviteur. J'aime mieux le secours de vos priéres, que votre zèle pour ma justification: vous m'obligerez plus en priant pour mes Ennemis, qu'en lisant les Lettres de mes Amis. en ai promis de ceux qui sont en Lorraine. Comme il fera facile de s'instruire dans cette Province, renvoyez là ceux qui aimeroient de la connoître à fond, & dispensez-moi de citer des Lettres chargées d'éloges que je ne croi pas avoir mérité. En voici seulement quelqu'unes de mes Supérieurs Majeurs: Encore ne vous les acordoisje que pour ne pas manquer à ma promesse. Il y a toute aparence que ces Supérieurs sont tous encore pleins de vie: Je puis au moins assûrer qu'ils ont toujours été reconnu Il faut dans le Cloître & hors du Cloître, pour des Religieux de croire aux Pas un temoignascience & de vertu, de probité & de mérite. d'eux n'est capable d'oublier ce qu'il doit à la Vérité & à perieurs qui la Justice: tous m'ont connu, non seulement dès mon en ont connu trée en Religion, mais même avant ce tems-là. Quelque toute la vie témoignage qu'ils puissent rendre, on ne peut légitimement le P. Nor-& raisonnablement s'y refuser. Si mes Ennemis fondoient ce qu'ils disent de moi sur le raport de semblables témoins, je vous avoue qu'il ne faudroit plus guére penser à ma justification. Ils disent en général qu'on étoit peu content de moi dans ma Province & que je n'avois pas lieu d'y être moi-même content, & qu'ainsi mes Supérieurs ont été charmé de se voir délivrés d'un mauvais sujet : Tandis que je baiserai la main qui me porte de nouveaux coups, écoutez, s'il vous plait, ceux qui vont vous parler.

. .

M. R. P. Des que s'aurai reçu l'ordre de Rome, je ne tar- Lettre du derai pas à vous envoyer l'obédience pour vous rendre dans notre Préfet de la Il ne faut Mission au Province, & y atendre le tems des embarquemens. Nous avous tout bert avant pas que vous craigniez d'y arriver trop tôt. l'empressement d'y avoir des l'ersonnes de votre mérite & de votre sa sortie de pieté è Lorraine.

LETTRE DU P. NORBERT' 252

D'Italie, pieté : Il est sur tout nécessaire que vous aportiez avec vous vos en Janvier Sermons: pour ce qui est de vos Sermonaires, ce seroit un trop ¥746. grand embaras. Si vous êtes dans notre Province dans les tems d'Avent & de Carême, je me ferai un plaisir de vous y employer. Donnez-moi je vous prie incessamment des nouvelles de la reussite dans votre entreprise, j'ai toujours à craindre que les assauts qu'on vous livrera, ne la fassent échouer Ec.

Lettre du mline au P. Norbert.

M. R. P. Je suis bien content que vous ayez surmonté tous les obstacles & que vos R. R. P. P. Supérieurs de Lorraine aiens enfin consenti à vos pieux désirs. Je souhaiterois fort savoir celui qui doit vom être uni : sans doute c'est un (a) homme de votre goût Es qui comme vous a beaucoup de zele : c'est sur sout ce qui est nécessaire dans nos Missions. Des que vous aurez reçu l'obédience du Révérendissime Pére Général, vous aurez, la bonté de m'en donner avis, afin que je vous en envoie une de ma part Ec. Je suis

avec bien du respect &c.

Les Supérieurs dont vous allez voir les Lettres après celles-ci, pourroient rendre témoignage, sur les dificultés que j'ai eu pour obtenir ma sortie de Province. Ils savent que la seule crainte de se rendre responsables de ma vocation au Ministère Apostolique, fut le motif qui les engagea à acquiescer à ma demande réiterée pendant plusieurs années. Les instances les plus vives qu'ils me firent de borner mon zèle dans la Province, les propositions les plus propres à gagner un Religieux qui aime de s'avancer, ne purent jamais me faire balancer un moment dans ma vocation: Il me sembloit toujours que le Ciel me destinoit à annoncer la parole Evangélique aux Peuples Infidéles, & que je me rendrois coupable aux yeux du Grand-Pére de famille, si je refusois d'aller à la culture de sa vigne abandonnée.

Dans

⁽a) Ce Religieux avoit en éfet beaucoup de zèle : 11 est décède à Pondicheri au commencement de sa noble carrière: Il étoit de Longuion & s'apelloit Chrisologue: Heureux si le Seigneur m'avoit acordé la grace de l'acompagner dans le voyage de l'éternité.

Dans ce tems-là j'étois en étroite union avec un ancien D'Italie, (a) Missionnaire de la Compagnie de Jésus: Ses discours en Janv. ne m'encouragerent pas peu à répondre à mon dessein. Ce n'est pas le seul Jésuite qui m'ait savorisé de son amitié: Le P. Nor-Beaucoup d'autres sembloient ne pas me refuser la leur. son départ Ces R. R. Péres m'ont invité plusieurs fois d'argumenter à de Lorraileurs Théses publiques, & assez souvent de précher des Ser-ne, étoit mons d'honneur dans leurs Eglises. On ne peut rien ajou- etroitement ter aux éloges & aux politesses, dont ils daignoient alors les Jésuites. me favoriser. Combien de fois ne m'ont-ils pas fait la grace de me régaler à leurs tables & de m'admettre dans leurs récréations? J'en suis encore tout pénétré de reconnoissant: ce & de gratitude. A-mon arrivée aux Indes, leurs Confréres, comprirent bientôt que j'étois un vrai ami de la Compagnie. Ils ne se trompoient pas, mais ils sont aujourd'hui dans l'erreur de penser le contraire: On ne peut mieux aimer, qu'en tâchant de rapeller nos Fréres à leurs devoirs.

Les Jésuites de Pondicheri avant l'époque de l'O-aison Funébre, me rendoient aussi de fréquentes visites & paroisfoient me donner la préférence sur les autres. A peine eurent-ils entendu l'éloge Funébre de M. de Visdelou, que tout à coup on les vit changer de face. Dès lors ils m'ont regardé comme les plus indigne de tous les Missionnaires, & comme le plus coupable des Mortels. Ils comprirent dans cette ocasion que je n'étois ami que usque ad aras, & que je donnois par cette pièce, une preuve autentique de ma fermeté & de mon zèle pour la pureté du Culte & pour la désense des Décrets du S. Siège. Les Péres Jésuites de la Lorraine ne peuvent ignorer qu'avant d'être aux Indes, j'ai donné des marques de ce même zèle. Ils savent que Y y

(a) Il avoit resté pendant bien des années dans les Missions de la Rerie & de la Turquie, Il a donne une Volume in Qinano de ses Courles Apoltoliques.

314 LETTRE DU P. NORBERT

mes Prédications & mes Conférences publiques, la pareté de ma foi & de ma doctrine fur la Morale chrétienne. Trois à quatre croix de Missions que j'ai plantées à la gloire du Dieu Crucissé, peuvent leur en rapeller la mémoire : La mienne est plus sixée que jamais à ce grand objet; sa feule vue me contole dans mes peines, elle me fortisse dans la persécution. Venons aux Lettres de la Lorraine qui en prouvent encore l'injustice.

Lettre du M. R. P. Je vous adresse l'obéssance du Révérendissime Gené-Provincial ral, depuis si long-tems désirée. Je vous permets de partir quand de Lorraiil vous plaira. Le témoignage que s'ai donné de votre conduite ne au P. à sa Révérendissime Paternisé, étant raporté dans cette obéssance, avant son il est inutile que s'en ajoute un second. Marquez moi le tems de départ de votre départ, pour avertir votre Compagnon à qui je remestrai un sa Provinpasseport. Je vous souhaite un heureux voyage. Je continuerai d'étre avec un sucre & entier dévouement & c.

> Votre très - humble & trèsobéillant ferviteur.

Jerôme de Matecourt Provincial.

Lettre du M. R. P. J'ai reçu l'honneur de la vôtre du Port - Louis même au Isle de France. J'ai pris toute la part à la maladie qui vous y a Pondicheri.

P. Norbert arrêté. Je compte qu'ayant payé le tribut dans cette Isle, vous ne l'avez, point payé à Pondicheri. Je vous croi arrivé. Je prie le Seigneur qu'il bénisse vos travaux. Je n'en doute pas, persuadé que je suis, de votre sagesse de la droiture de vos intentions. Il faut une vertu à l'épreuve pour pouvoir se soutenir au milieus des dangers auxquels votre Ministère vous expose : Je suis déchargé de celui que s'exerçois à votre départ. Le R. P. Vistor a pris ma place Esc.

M. R. P. J'ai reçu vos deux précieuses Lettres datées de Décembre & de Mars. Elles ont calmé mes allarmes sur votre desti-

Je craignois qu'ayant été obligé de relûcher dans l'Isle de D'Italie. France pour cause de maladie, vous ne fussiez au rang des morts, en Janv. Je bénis le Seigneur qui vois a rendu la santé pour continuer vos Lettre du nobles courses. Les dures épreuves par où la providence vous a R.P.Vietor fait passer, sont des plus surs garants de la bonté de votre voca- Provincial tion au Ministère Apostolique, qu'une continuité de santé, d'aisan- de Lorraine ces & de prosperités. Quelle solidité de vertus ne faut il pas, au P. Norvous le savez par expérience, pour dévorer toutes les dificultés, dicheri. les travaux & les dangers sémés sous les pas d'un Missionnaire? Rien n'est plus capable de vous l'acquérir que l'astiction & l'adversité. Ces considérations out fait succéder la joie & les actions de graces à Dieu, aux mouvemens de douleur & de compassion auxquels je m'ésois d'abord livré &c.

A Nanci 7. Sept. 1737.

Un peu débarasse des ocupations qui suivent un Chapître, je m'acquite avec plaisir du devoir de vous écrire. même Pro-L'emploi qui vous est consié, vous donnera lieu d'exercer le zèle vincial au bru'ant du salut des Ames qui vous a toujours dévoré : La satisfac- P. Norbert tion quec laquelle vous vous apliqué à remplir la carrière dans à Pondichelaquelle vous êtes entré, me console de la perte que la Province a fait de vous : Vous nous avez privé d'un grand secours, pour courir où vous avez vu que le St. Esprit vous apelloit , sans écouter la voix du sang & de l'amitié. Restez donc avec le mérite continué de la sainte Obéissance: Mais si dans la suite, vous vous croyez moins suile, que vous ne l'avez espéré, revenez & que l'amour propre, ne vous retienne pas: Vous serez toujours reçu avec autant de plaisir, qu'on vom a laissé partir avec peine &c.

A Nanci 7. Octobr. 1738. M. R. P. C'est avec (a) une singulière satisfaction que j'ai R. P. Aurecu la vôtre du A. de ce mois: Les nouvelles que vous m'y an- toine annoncé me font un sensible plaisir & en feront au R. P. Victor, cien Pro-Capucins

de Lorrai-(a) Ce R. Pére a été plusieurs sois Provincial, il n'est jamais sorti des premiers Emplois de la Province: Son mérite, sa science & sa vertu Norbert à il connus à la Cour de Lorraine, engagerent S. A. R. Madame, Mère de l'Empereur d'aujourd'hui, à le choisir pour son Confesseur.

356 LETTRE DU P. NORBERT

D'Italie, à qui je les envoie par cet ordinaire. Sa Révérence qui n'honom Jano.

re de son amitié, a été ici pendant les Fêtes de Pentecôte. Nons
avons plusieurs sois parlé de vous: Ses sentimens à votre égard &
les miens, s'acordent parfaitement. Et vous pouvez surement
compter sur notre amitié, dont nous vous donnerons des preuves
très touvaincantes, des que vous serez de retour dans la Province,
où nous voudrions déja vous voir &c.

Commerci 21. Mai 1745.

M. R. P. . . . Les singulières atentations qu'a pour vous Notre très St. Pére, jointes à celles de nos Supérieurs Généraux, me caupère au P. sent un très-sensible plaisir : Mon atachement pour vous, doit vous Norbert à en être un garant bien sur; & si le Ciel exauce mes vœux faits Rome.

Pun bien bon cœur, tout tournera à la gloire de Dieu, à l'honneur de la Religion, & à votre propre satisfaction. J'en aurai sans compliment une très grande de vous sentir dans la Province : Mais la vraie amitié, qui a Dieu pour principe, la vertu pour sin, non quærit quæ sua sunt &c.

A Commerci 30. Aoust 1742:

Lettre du M. R. P. J'ai bien reçu une feuille touchant votre (a) Diur-R. P. Ni-nal: mais je vous ai marqué que l'aprobation du Révérendissine colas Pro-Père Procureur suffant, la mieme devenoit superflue. Je ne vous vincial de suis pas moins obligé de votre atention. Je vous souhaite une con-Lorraine au P Nor-timation de home santé avec une parfaite réussite dans vos travaux hert à Ro-Apostoliques. Je suis toujours très disposé à vous rendre service, étant avec toute l'afection possible.

Nanci 26. Fév. 1742.

Je

(a) C'est un livre que j'ai composé en faveur des Marins & dont M: de Maurepas Ministre d'Etat & de la Marine, a bien voulu recevoir la Dédicace, & que sa Sainteté a vu avec plaisir. Ce Diurnal imprime à Marseille avec Privilége du Roi, contient ce qui est nécessaire pour sormer un bon chrétien & l'entretenir dans la vie chrétienne. Il est particuliérement pour les Marins, en ce que j'ai raporté tous les exercices de Religion qui se pratiquent en mer sur les vaisseaux de sa Majesté & de la Compagnie des Indes. Nouveau scandale aux Jésuites.

Je reçois avec satisfaction avec la vôtre, la Préface (a) de D'Italie; vos Mémoires: Vous aurez de Puissans Adversaires à combattre en Janv. mais ce qui doit vous consoler, & vous animer, c'est la justice 1746.

de la Cause que vous entreprenez pour la gloire de Dieu & l'in-même Protérêt de sons Eglise. Je vous souhaite toutes les lumières & les for-vincial au ces qui vous sont nécessaires dans vos lonables entreprises.

7. Mai & C.

Je ne suis par surpris que certains esprits peu contens tâchent Lettre du de vous indisposer à mon égard. Le R. P. Victor peut me rendre même au justice des sentimens avantageux que j'ai toujours eu pour vous... P. Norbert Le poids de la Supériorité est un joug bien pénible & je ne rest à Rome. pire qu'après le moment d'en être déchargé. Je vais continuer ma dernière Visite: Je serai par tout avec une parfaite estime & un ontier dévouement &c.

A Nanci 17. Avril 1743.

C'est ainsi, mon cher Provisiteur, que tous les Supé- Tous les rieurs Provinciaux de Lorraine se sont expliqués sur le Supérieurs compte du P. Norbert placé aux Indes Orientales, & à la Provin-Cour Romaine: C'est ainst qu'ils s'expliqueroient encore sans ciaux die doute, si on les obligeoit de rendre justice à la vérité. On bers louent ne peut se méprendre en s'adressant à ces Supérieurs; il n'y Ja conduite. en a point d'autre actuellement qui ait gouverné cette Province des Capucins en qualité de Provincial. Rapellez à Les Jésuites présent ce que disent les Jésuites de Paris dans leur Libel-ne citent le. Qu'i ce seront les Supérieurs mêmes de cet Ordre qui me four-moin contre niront des Mémoires sur notre acusateur. Ce sera sur tout le Cus-cent. tode des Missionnaires Capucins à Madrast Esc. Voilà comme les Jésuites débutent : Qui ne croiroit qu'on va voir une Liste de témoignages fournis par les Supérieurs contre le P. Y. y 3. Nor-

(a) Il me feroit facile de produire des centaines de Lettres tant de la France que de l'Italie qui m'ont été adressées. On verroit dans toutes ces Lettres que les Religieux particuliers aussi bien que les Supérieurs Majeurs, paroissent tous avoir le même zele pour la bonne Cause que je défens. Il n'y en a point qui ne m'encourage à soutenir les intérêts de l'Eglise & du Siège Apostolique dans l'asaire en quéstion.

LETTRE DU P. NORBERT 358

en Jario. 1746.

D'Italie, Norbert? Cependant ils ne citent toujours que le P. Thomas, qui de tous ses Supérieurs, est celui qu'il a le moins connu & avec lequel il a le moins demeuré: Par conféquent la Régle raportée d'après moi par ces Péres, ne peut dans cette afaire, que servir contre eux. Le récis des faits etestés par un Supérieur, qui depuis une trentaine d'années est sur les . Lieux, ne peut qu'être d'un grand poids. Il n'y a personne pour peu de raison qu'elle ait, qui ne sente aussi bien que les Jésuites, l'équité d'un pareil jugement. Or je produis non un Supérieur, mais dix & vingt, qui ont vu toute la vie le P. Norbert, dans les diférentes positions du Clostre & du Ministère: donc il faudroit renoncer à la raison, au bon sens, à l'équité pour ne pas en croire aux raports & aux témoignages qu'ils donnent de P. Norbert.

Le Définitenr gini-Norbert.

Vous ofrirai-je d'autres témoins? Mais ne vous en ai-je pas fourni cent contre un, cité à faux ou mal à propos par cois des Ca les Jésuites? Vous avez connu à Rome, à ce que je croi, pucins, esti- notre T. R. P. Justin de Bézier, ce Religieux si respectable & orné des plus rares vertus, & qui dans notre dernier Chapître Général a été sur le point d'être élu pour gouverner tout l'Ordre: M. l'Ambassadeur (a) de France ne le fouhaitoit pas avec moins d'empressement, que tous nos Vocaux des Provinces du Royaume. Il me seroit aisé de vous convaincre que ce Supérieur Général, n'a jamais ajouté aucune foi aux plaintes que les Jésuites lui ont sait du P. Norbert. Au contraire il l'encourrageoit toujours dans son zèle, plus encore par ses discours que par ses L'ettres. Tous les autres Supérieurs Généraux résidents à Rome n'en faisoient pas moins. Vous savez que j'aime à parler sur les Piéces; je vous en raporterai donc deux ou trois avant de finir ma longue Lettre, & j'en ometterai par de jultes motifs plusieurs autres, qui certainement sont plus décisives.

M. R. P. Vous m'aviez dit que vous étiez dans le dessein de dédier votre Diurnal à M. de Maurepes, vous l'avez fait & vous avez

(a) M. de St. Agnans

avez bien fait. Je vous vois infatigable, ocupé d'une impression, D'Italie, vous vous êtes engagé à donner (a) des Sermons: votre santé en Janv. pourra-t-elle seconder votre zèle? Je prie le Seigneur de vous la lettre du conserver. Ce que vous avez entrepris est pour sa gloire, & ainsi R. P. Justifespére qu'il vous aidera. Je suis toujours avec la même estime esc. tin Désni-A Rome 15. Févr. 1742.

M. R. P. Un trop grand travail n'a pu que vous causer des des des des caindispositions: vous deviez vous y atendre & vous devez à l'ave-pucins au nir vous ménager. Suivez mon conseil: Un zelle trop ardent nuit P. Norbert à la santé. Prenant part à ce qui vous regarde, vous m'avez fait à Avignon. plaisir de m'aprendre les bontés que M. le Vicé-Légat a pour vous: Lettre du Il n'en restera pas là, il pourra vous être utile ici & ailleurs. Norbert à Je le repête, ménagez-vous, & conservez une santé qui n'est Avignon. chére. Je suis très parsaitement &c.

A Rome 29. Mars 1742.

Au surplus, mon cher Provisiteur, souvenez-vous de la Le procu-Lettre de notre T. R. P. Procureur Général, raportée dans reur Ghalmes Mémoires (b) Historiques & renvoyez y les Personnés ral des Caqui ne seront pas satisfaites de toutes celles que vous avez pueins, Revues jusqu'ici. Vous savez qu'une des fonctions effentielles d'un grand de la Charge de ce Révérendiffime, est de veiller sur nos Mis-mérite, loue from & fur nos Millionnaires. Ainst on peut bien se ra-la conduite porter à son témoignage, lorsqu'il est question du P. Nor- du P. Norbert, qui a resté sous ses yeux plus de trois ans. Vous avez souvent entendu comme moi à Rome, donner de rares éloges au zèle, à la vigilence, à la fermeté de ce Supérieur Général dans toutes les afaires qui intéressent la Religion, la pureté du culte & les intérêts du Siège Apostolique. Combien de fois n'a t-on pas relevé en votre présence, ses grands talens, son profond savoir, sa dextérité peu commune à conduire ces mêmes afaires toujours avec d'heureux succès ?

(b) A la page 311. P. II. Tom. II.

⁽a) Je m'étois chargé de supléer à un Prédicateur qui vint à manquer pour le Carême d'une Paroisse d'Avignon: mon Ouvrage ne cessa pas pour cela à l'Imprimerie.

Pitalie, cès? Faut-il s'en étonner? Il ne cherche que Dieu, il ne en Jano. consulte que son devoir; il s'oublie lui-même pour ne penser qu'à la gloire de la Maison d'Israel, & qu'à secourir ses Fréres dans leurs besoins: Sa charité les lui fait recevoir tous avec la même tendresse, & sa justice ne sait point admettre des exceptions de personnes: choisi d'en Haut pour ocuper cette premiere Place de l'Ordre, le Seigneur voulut qu'il acheva de se rendre un Supérieur acompli sous les yeux & à la Compagnie du Général le plus favorisé des

Dons célestes & orné des plus hautes Vertus.

néral des

Vous comprenez sans doute, que je parle du Révérendissime L'Arrheot. Pére Barberin, qui fut peut-être le Général le plus méritant, que de Fer-que l'Ordre des Capucins, ait jamais eu : Depuis environ deux ans, il est mort (a) Archevêque de Ferrare en odeur Capacins, de sainteté. Pendant qu'il exerçoit la Charge de Général, donne des Le T, R. P. Procureur dont je vous parle, étoit son Canmarques fulteur; Jugez si en cette qualité, il n'eut pas lien de ses L' Nobers, perfectionner avec un si grand Homme, d'en prendre l'esprit & d'en copier les vertus. Aussi diroit-on que le Révérendissime Barberin revit en la personne du Révérendissime Sigismond de Ferrare. Que faurois été heuseux , si j'avois eu le, bonheur de trouver à mon arrivée à Rome, see zèlé ce favant, ce pieux Archeveque: mais au moins j'ai eu la confolation de recevoir quelques fois ses sages conseils par quelqu'unes de ses Lettres. Vous en avez vu une qui est au commencement de mes Mémoires. Le Révérendiffime Pére, qui lui a fuccedé dans l'important Emploi de Prédicateur Apostolique & qui par son grand zèle, ses savans & éloquens Discoura, s'atire tous les jours de nouveaux éloges de Sa Sainteté & du Sacré, Collége: Ce Révérendissime qui a vu & entretenu si souvent le P. Noi bert dans notre Couvent de Rome, ne l'a pas moins honoré de son estime que les Supérieurs Généraux.

(a) Il avoit été pendant bien des années Prédicateur du sacré Collège. Sans, ette Cardinal., il eut ap dernier Conclave., plusieurs voix pour la Papapes: Tout Rome suit que le Sacré Collège vouloit par la marquer la haute effime qu'il faisoit de son rare mérite. Depuis son décès, on a donne la relation au St. Père de plusieurs miracles opérés par son intercession.

Aux RR. PP. en J. C., Custode & Missionnaires de la Côte des Malabares dans les Indes Orientales.

Salut en notre Seigneur.

NOUS F. SIGISMOND DE FERRARE

Procureur en Cour de Rome pour tout l'Ordre des Capucins & Commissaire Général.

Nous (a) avons lu les lettres, que vous avez d'Italie; adressé l'année dernière & dans la présente, au en Jano.

R. P. Général actuel & passé, qui nous les ont Lettre du ensuite renvoyées, pour y répondre. Nous con-procureur noissons par vos avis qu'il y a un Duplicata, qui Général des ne nous est point parvenu: à savoir celui qui con-Capucins, tenoit trois ou quatre formules des juremens que sonnaires vous avez prononcés, selon qu'il vous avoit été or- de son Ordonné par le Saint Siège: Mais cette perte n'est pas dre au sur de conséquence, dès-lors que nous sommes assurés, Norbert, que vous avez tous sidélement obéi aux Ordres de De Rome. Notre Saint Pére, le Pape Clément XII. de glorieuse mémoire. Nous avons remis aussitôt toutes ces sormules de juremens, signés de vos propres mains, au Saint Ofice, où elles sont conservées, selon l'intention expresse du même Souverain Pontife.

Nous avons compris par les Rélations que votre Révérence nous donne, aussi bien que les autres Zz Mis-

⁽a) On a cru faire plaisir d'insérer ioi cette Lettre & la Suivante ; que nous avons tiré des Mémoires Historiques du P. Norbert. Le Lecteur ne pourroit pas facilement y recourir, es Exemplaires en étant de venus fort rares. Ces deux pièces paroîtront importantes pour l'afaire dont il est ici question.

D'Italie, Missionnaires, avec quelle prudence, & quelle sagesse vous vous êtes comportés, envers l'Illustrissi-Lettre du me & Révérendissime Evêque de Méliapure, Ordi-T. R. P. naire du Lieu, pour faire la publication du Décret Général des qui a été modéré. Cela, & beaucoup d'autres cho-Capucins, ses, dont le Saint Siège, & la Sacrée Congrégation fionnaires sont parsaitement instruits, ne contribueront pas peu. de son Or- à animer la sollicitude Pastorale de Benoit XIV. que dre, au su- le Ciel a donné à son Eglise, pour la gouverner, Norbert, avec autant de gloire que de bonheur : ce qui nous De Rome fait espérer que ce zèlé Pontife emploiera peut-être dans la suite pour le bien de vos Missions : les mêmes remédes. dont il vient de se servir si ésicacement pour celles de la Chine, comme vous le verrez dans la Bulle toute nouvelle de ce Grand Pape qu'on doit vous adresser; alors mes très-chers fréres, votre joie comme la nôtre, sera parfaite en Jéfus-Christ.

En atendant, mes très chers Frères, soyez fer-T. Journ mes, & inébranlables, toujours remplis d'ardeur & 2. Corinto. de zèle dans l'ouvrage du Seigneur, persuadés que tandis que vos travaux agréront au Saint Siége 2. Corinto, ils ne seront point sans fruit auprès du Pére Céleste. Veillez donc sans cesse. & sovez constans dans la même foi : agiffez toujours avec un courage invincible & animez vous les uns les autres dans la même carrière : mais que la charité soit la régle de toutes vos actions; afin que ceux qui sont ja-Tit. cap 2. loux du bien que vous faites dans la vigne du Seigneur, ne puillent avec justice vous faire aucun reproche.

L'arri-

L'arrivée du R. P. Norbert, le digne Compagnon D'Italie, de vos travaux Apostoliques, qui a été apellé à Rone, par un ordre exprès de la Sacrée Congrégation, est Lettre da pour Nous un sujet de joie; parce qu'étant ici, il T. R. P. procureur suplée à ce qui pouvoit manquer à Nous & à Géséral des Vous; sa présence, & l'ardeur qu'il a pour vos in-Capucius. térêts, Nous causent d'autant plus de consolation, sanx Misterêts, Nous causent d'autant plus de consolation, fonnaires qu'il soutient votre Cause, qui n'est pas seulement de son Orla vôtre, mais encore Celle de toute l'Eglise, avec dre, au sur tout le zèle possible, & la poursuit avec une consolation.

Norbert. The day of l'alie.

Vous aprendrez avec plaisir que le dit R. P. Nor- 1742. a. Corinth. bert, est constitué par Autorité Apostolique Procureur de vos Missions Malabares; reconnoissez le donc en cette qualité, asin qu'il continue de travailler, non seulement à faire connoître le droit que vous avez sur la Cure des Malabares; mais encore à justifier ce zèle & cette fermeté qui vous on fait exposer à tout, plutôt que de vous écarter du respect & de la sou-mission que vous devez aux Décrets du Saint Siège. Il a prouvé le premier, avec des raisons aussi claires que solides; & asin de terminer une fois ce procès qui dure depuis si long-tems, il a fait imprimer ses Ecrits.

Il se servira des mêmes moyens, pour exposer & défendre le second, qui est sans comparaison d'un plus grand poids auprès du Saint Siège. Nous sommes très-persuadés que pour réussir dans l'une & l'autre afaire, il a déja beaucoup travaillé, & fait de grandes dépenses, & qu'il sera bientôt ob-Zz 2 ligé

LETTRE DU P. NORBERT

D'Italie, ligé d'en faire encore de nouvelles, dont il n'est pas

en Janv. possible de se dispenser.

1746. Nous vous prions donc, mes très-chers Fréres en Lettre du T. R. P. Jésus-Christ, de ne pas oublier celui, qui travaille Général des jour & nuit pour vous: qui fait connoître la ferme-Capucins, té de votre foi, & l'ardeur de votre charité: qui fionnaires doit vous donner fes avis par d'autres lettres plus de son Or- étendues, selon qu'il lui est ordonné, & qu'il jugedre au su- ra plus convenable dans les circonstances présentes: jet du P. plus les travaux qu'il entreprend pour vous sont De Rome grands, plus vous devez lui en marquer votre reconnoissance. 1. Theff.

Suivez donc fans cesse la voie de la vertu: mais Ibid. cap. 3. foyez toujours circonspects dans toutes vos démar-1. Theff. ches: fuyez jusqu'aux moindres aparences du mal; Dieu qui est toujours fidéle dans ses promesses, ne 1. Corintb. vous a apellé à la suite de J. C. son fils unique N. 2. Theff. S., pour lequel vous soufrez, qu'afin que vous deve-

niez dignes de son Royaume éternel.

Votre gloire en est une pour Nous dans l'Eglise de Dieu, & l'honneur que vous acquerez par votre foi & votre patience à soufrir tant de persécutions & d'adversités, réjaillit jusques sur Nous. Qu'il est beau aux Ministres de l'Evangile d'annoncer la paix aux Nations! Que les démarches de ceux qui leur annoncent le falut font belles! S'il n'est pas en votre pouvoir que tous obéissent à l'Evangile, & écoutent avec foumission la voix du Sou-

Rom c. 10. verain Palteur, souvenez - vous de ces paroles du Très-Haut: je n'ai pas discontinué de tendre tous Ua. 65. les jours les bras de ma misericorde à un Peuple.

qui

Ibid.

Ibid.

cap. I.

qui bien loin de croire à ma parole, n'a cessé de D'Italie, la contredire. Dieu n'admet point de distinction en Jano. entre le Juif & le Grec : Souverain de toutes les Lettre du créatures, il répand également ses bienfaits sur tous T. R. P. ceux qui l'invoquent.

Je vous suplie enfin, mes chers Fréres, par la Capucius, misericorde de Dieu, que vous ne cessiez jamais de aux Misvous conduire d'une manière digne de votre voca- de son Ortion & selon qu'il vous est ordonné par la puissance dre au susuprême du Vicaire de J. C.; dans cette ferme es- jet du P. Norbert pérance que tous marcheront un jour comme vous De Rome & avec vous, dans l'unité de la même foi & de la 1742.
Rom. c. 10. même doctrine; car ceux qui refusent de se soumétre Rom. c. 12. à l'autorité, courent infailliblement à leur dam- Epbes. c. 4. nation.

Rom. c 13. Prenez sérieusement garde de ne point altérer, 1. Corintb. comme plusieurs, la parole de Dieu, qui nous a été cap. 11. donnée, foit par les faintes Ecritures, foit par une Tradition constante : mais parlez & préchez J. C. avec fincérité, & que ce soit par l'inspiration de Dieu & toujours en sa présence. Je vous conjure par J. C. cap. 5. notre Seigneur, dont le sang est le prix de notre rédemption, de faire part de cette présente Lettre à tous vos Missionnaires, qui vous aident à cultiver la vigne du Grand-Pére de famille, confiée à vos foins.

Reposez - vous, au reste, sur notre sollicitude; Nous métrons toute notre aplication, & nous ferons tout notre possible, pour acorder à vos instances réitérées, de bons Ouvriers dans le Ministère Evangélique.

 Zz_3

Procureur

Général des

D'Italie, T. R. P. Procureur Général des Capucins aux Missionnaires de son Orare au sujet du P. Norbert. 1742. Ibid.

En atendant, ne cessez point de solliciter pour en Janu. Nous le Seigneur, afin que la grace de l'Esprit Lettre du Saint nous éclaire, pour choisir des Ministres qui foient dignes d'annoncer l'Evangile, & capables d'aller recueillir conjointement avec vous, la moisson du Pére céleste, déja avancée par vos soins & vos travaux; afin aussi que le Dieu de la paix terrasse & foule à vos pieds. l'Esprit d'erreur & de discorde, qui depuis bien des années a tâché d'aporter du trouble parmi vous. Que la grace de N. S. J. C. De Rome soit avec vous dans tous les tems, & recevez le falut, que nous vous faisons avec autant d'ardeur, 2. Corinth, que si nous étions présens au milieu de vous.

Donné à Rome le 12. Septembre 1742. cap. 3. -Rom. c.16.

R. R. P. P. en J. Christ, Ibid.

Votre très-humble Serv.

Fr. Sigismond comme dessus.

Lettre de rin Archeplque de Ferrare Exgénéral des Carus Norbert à Romee

M. R. P. J'ai (a) commencé à lire avec une M. Barbe- une très-grande satisfaction les Livres que vous avez composé avec beaucoup de soin, & que vous avez bien voulu m'envoyer par une bonté toute particuliére. Je vous rens mille graces de cette atencius au P. tion pour moi, & j'espére que vous la continue. rez. J'avois déja vu la Bulle que vous joignez à votre Ouvrage: je comprens qu'elle doit certainement extirper les erreurs & réprimer les Désobéis-[ans

⁽a) La Lettre est en latin au commencement des mémoires Historiques du P. Norbert, avec les autres Lettres d'aprobation: On peut y voir que la Traduction est litterale.

sans & les Hommes Captieux. Je vous félicite ... D'Italie, Voyez en quoi je puis vous être utile dans mon en Janve insufisance; & ordonnez moi ce qu'il vous plaira. Je prie le Dieu Tout-puissant, qu'il daigne vous faire réufir dans toutes vos entreprises. En atendant soyez persuadé de mon parsait dévouement. dont je souhaite de vous donner des preuves, étant véritablement

Le très afectionné & dévoué Serv.

De V. R. Pté.

F. Barberin Archeveque de Ferrare.

Vous ne pouvez plus vous plaindre, mon cher Provisi- Le P. Norteur, de ma résistance à vous communiquer des Piéces Jus- bert prie le tificatives de ma conduite: Mais si je me suis rendu aux Provisiteur instances que vous me faites depuis ma sortie de Rome, de ne donrendez-vous, s'il vous plait, à l'ardeur des prières que je ner au Puvais vous faire en finissant cette Lettre: Vous la trouve-ces de sa rez longue, peut-être aussi sera-t-elle la dernière que je justifications vous écrirai de ma vie. Que votre zèle à mon égard, se qu'apres sa borne à me justifier dans l'esprit de vos amis & des per-mort. sonnes qui veulent bien s'intéresser à la Cause que j'ai défendue: Mais de grace ne donnez rien au Public qu'après ma mort, qui selon toutes les aparences, n'est pas fort éloignée. Mes ennemis ayant fait fermer tous les Tribunaux pour moi, il ne me reste plus qu'à désirer de comparoître devant celui de J. C. Souverain Juge. Cet Homme Dieu dont j'ai tâché de soutenir la Doctrine sans respect humain, daignera, je l'espère, me traiter avec moins de sévérité, & ne pas me juger dans toute la rigueur de la justice.

Les promesses consolantes qu'il a laissé dans son Testament 2

D'Italie, ment, & que j'ai tant de fois annoncées dans la Chaire? en Janvier ne m'en laissent nullement douter & m'inspirent une solide confiance en ses miséricordes. Permettez que je les rapelle Solide conici pour ma consolation & même pour la vôtre: Bienheu-P. Norbert reux, nous assure ce Divin Sauveur, ceux qui soufrent persécution pour la justice; parce que le Royaume du Ciel prome[]es est à eux & que Dieu leur donnera ce Royaume éternel de J. C. pour les dédomager des biens passagers, qu'ils auront perdu pour l'amour de lui. Beati qui persecutionem patiuntier propter justitian; quoniam ipsorum est regnum calorum. Ainsi vous ferez bienheureux, lorfque les hommes vous chargeront d'injures, qu'ils vous persécuteront & qu'à cause de

Moi, ils diront faussement toute sorte de mal contre vous. Beati estis cum maledixerint vobis homines & persecuti vos suerins 🚭 dixerint omne malum adversim vos, mentientes, propter me. Réjouissez-vous alors & trésaillez de joie; parce qu'une grande récompense vous est réservée dans le Ciel; car c'est ainsi qu'ils ont persécuté les Prophétes qui ont été avant vous, & la part que vous avez à leurs sousrances, vous assure que vous en aurez à leur gloire: Gaudete & exultate, quoniam merces vestra copiosa est in culis; sic enim persecuti sunt

Prophetas qui fueriait ante vos.

Persécuté comme eux pour avoir défendu la justice, acablé sous le poids des injures & des calomnies pour avoir soutenu la Cause de Dieu & les Intérêts de son Eglise, haï pour avoir annoncé la vérité & condamné l'erreur, contraint de prendre la fuite pour avoir voulu chasser les abominations qui deshonoroient la Maison d'Israel. N'ai-je pas sujet de me consoler dans l'espérance des miséricordes du Seigneur & de me réjouir à la vue des récompenses

"La persecu- éternelles qu'il nous promet?

Ne vous oposez donc pas à mon bonheur, ne travaillez excite con- donc point à retarder l'heure de mon factifice, ne détour-Norbert, ne nez donc pas la main qui veut m'immoler à la vengeance; feut aller si vous m'aimez véritablement, ne vous oposez pas à ce qui

pius loin.

qui doit me procurer une gloire immortelle. Que voulez- D'Italie, vous que je fasse davantage en ce monde? Il n'y a plus pour moi de lieu où je puisse reposer ma tête. Les Personnes qui m'étoient les plus atachées, toutes convaincues qu'elles soient de la justice de ma Cause, n'osent se déclarer en ma faveur, ni me prêter le moindre secours. n'est plus même permis de dire qui je suis. En un mot, mes Ennemis ne me laissent aucune ressource humaine : Je n'ai plus qu'un Pére qui est au Ciel: Aussi lui adressai-je avec plus de confiance que jamais, la priére que J. C. son Fils unique nous a enseigné pendant qu'il étoit sur la Terre. Notre Pére qui êtes dans les Cieux, que votre Nom soit connu, adoré & sanctifié par tout le monde: Que votre Regne arrive, qu'il s'établisse dans tout l'Univers & qu'il s'étende fur tous les Hommes: Que votre volonté soit faite dans la Terre comme au Ciel: Donnez nous aujourd'hui notre pain, qui est audessus de toute substance & dont nous avons besoin chaque jour: Et pardonnez-nous nos ofenses, comme nous pardonnons nous-mêmes à ceux qui nous ont ofensé.

le m'arrête à ces derniéres paroles & je les repéte fans Quel intérêt n'avons-nous pas de faire une si ex-ler n'a cesse. cellente priere? Notre divin Sauveur nous déclare que si plus de refnous pardonnons aux Hommes les fautes qu'ils commettent source que contre nous, notre Pére céleste nous pardonnera aussi les du côté du nôtres. Si dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet & vo- Père Céleste. bis Pater vester calestis, delicta vestra. O promesse incompara-

ble! O fruits précieux d'un tel pardon!

Que mes Ennemis m'aient donc contraint de me cacher Le P. Nordans un Antre inconnu; qu'ils aient animé la Puissance contre moi; qu'ils m'aient interdit tout commerce avec les au delà de Hommes; qu'ils m'aient oté tous les moyens de pourvoir ce qu'on aux nécessités de la vie ; qu'ils m'aient calomnié & fait puisse l'expasser dans tout le monde pour le plus méchant homme frimer: Il qui fut jamais, non seulement je leur pardonne ces fau- donne su tes, mais je les aime de toute mon ame. Qu'ils viennent mort par

me avance.

Aaa

1746.

D'Italie, me chercher pour me perdre, qu'ils m'arrachent tout le fang de mes veines; qu'ils m'enfoncent le poignard dans le sein; qu'ils me hachent en mille pieces: mon cœur sera toujours plein d'amour pour eux & tandis que j'aurai un soufie de vie, je prierai mon Pére Céleste de le leur pardonner, comme je souhaite qu'il me pardonne. Pater dimitte illis.

Le P. Norveraius Saffiner.

tout son Ordre & veur de ses Enviencis.

Je voudrois même pouvoir me faire entendre à toute la ter e, je crierois de toutes mes forces du lieu où je suis & où je dois être immolé, & j'inviterois tous les chrétiens EquuxSou- à élever leur voix vers le Ciel en faveur de mes Bourreaux. Pater dimitte illis. Je suplierois d'abord le Souverain pour ceux Pontise Benoit XIV. qui gouverne l'Eglise avec tant de zèroient Paf- le & de fagesse; Saint Père, lui dirois-je avec confiance, quelque horreur & quelque aversion que vous ayez d'un atentat commis sur une personne consacrée à Dieu, sur un Ministre des Autels, sur un Prédiateur de l'Evangile, sur un de vos fidéles Enfans, acordez-moi la grace de leur pardonner ma mort & les outrages qu'ils m'ont fait. Le P. Nor- ter dimitte illis. Je me prosternerois aux pieds des Souvebert invite rains de la Terre à qui Dieu a remis le glaive de la justice vindicative, je les suplierois avec toutes les instances possibles, de pardonner à ceux qui auront les mains teintes de mon sang. Pater dimitte illis. Je porterois la parole à prier avec tous mes Confréres & je les engagerois de rassembler toului en fa- tes leurs forces, de ranimer tout leur zèle, pour s'écrier avec moi: Pater dimitte illis. l'inviterois tous les Peuples à qui j'ai annoncé les vérités de l'Evangile, toutes les ames auxquelles j'ai montré la voie du falut, & je leur demanderois pour toute reconnoissance de mêler leurs cris avec les miens, leurs priéres avec celles que je forme, & d'une voix unanime de demander au Pére Céleste de faire grace à mes Assassins & de pardonner à mes Ennemis. dimitte illis. Je suplierois enfin toute l'Eglise d'ofrir pour eux ses vœux au Pére des miséricordes, afin qu'il leur par-

pardonne de la même manière que j'espère qu'il me pardon- D'Italie, nera: Pater dimitte illis.

Mon cher Provisiteur, ne cessez de demander au saint 1746. Le P. Nor-Sacrisice, pour moi & pour eux, cette même grace, & bert ne maayez la bonté de ne me plus presser à vous faire consi-niseste pas dence du lieu de ma retraite. Ne sustituire pas à votre cha-au Provisirité, que je lui ai fait connoître les voies pour m'envoyer teur le lieu quelquesois les petits secours dont vous savez que j'ai un se vrai besoin, & que je vous promette de vous donner de tems en tems quelques signes de vie? Quand vous passer rez plusieurs mois sans en voir, soyez alors assuré que mes bras sont liés & que je suis sur le point d'être immolé, ou que l'immolation est déja faite. Il importe peu à mon bonheur qu'elle se fasse dans un lieu secret, & par une main inconnue: C'est assez pour moi que je donne ma vie pour la Cause de J. C. & de son Eglise. Je suis avec une parfaite sincérité & beaucoup de reconnoissance.

Mon cher Provisiteur

En Janvier 1746.

Votre très - humble & trèsobéillant ferviteur.

F. Norbert.

P. S. Il vient de nous arriver dans le moment un exemplaire du Libelle des Jésuites de Paris & d'autres Imprimés de leur Fabrique contre le P. Norbert. On y a remarqué un insigne outrage fait au Souverain Pontise Benoit XIV. Ces Péres s'y vantent que leur Libelle, en a été fort loué. Est-il donc possible qu'ils aient assez de Hardiesse de tromper le Public par l'impossible pe la plus outrageante, qu'on puisse jamais faire à un Pape, dont A a a 2

la sagesse est si prosonde, la prudence si consommée, le zèle pour l'édification de l'Eglise si insatigable? Quoi ce Grand Pontise loueroit, aprouveroit, combleroit d'éloges des Ecrits qui ne tendent uniquement qu'à détruire un Ouvrage dont le but n'est autre que la désense des Décrets du S. Siège & des Souverains Pontises; un Ouvrage dont la sin n'est que de justisser la louable conduite des Ministres du S. Siège, qui se sont sacrissés pour bannir du culte saint l'Idolâtrie & la Superstition. Faire penser & parler ainsi le Vicaire de J. C. N'est-ce pas une ténérité qui n'a d'exemple, que dans ceux qui osent aujourd'hui la commettre si publiquement? Comment n'en imposeroient-ils pas au P. Norbert, à un Missionnaire Apostolique, qui n'a d'autres armes pour se désendre contre la violence & la persécution, que le bouclier de la foi, & la force de l'évidence de la vérité?

Si les Jésuites avoient des témoignages aussi contraires à ce zèlé désenseur de la pureté du culte, que nous en recevons actuellement de favorables pour lui, ils ne manqueroient pas d'en inonder le monde entier. Ce Missionnaire cependant qui les avoit en main, n'a pas voulu les communiquer au Provisiteur de la Cochinchine; & si nous les avons à présent, c'est par des voies qui sont incomues à l'un & à l'autre. Quoiqu'il en soit, ces Pieces ne tendant qu'à réprimer l'audace de ceux qui tâchent adroitement d'insinuer dux Ensais du Christianisine, que Benoit XIV. aprouve leur conduite en même tems qu'il la condanne, & ne contribuant qu'à consirmer dans les hautes idées que toute l'Eglise a conçu du zèle qu'a Sa Sainteté pour la pureté du Culte, nous avons présiné qu'Elle agréeroit que nous les missions au jour dans les circonstances présentes.

BREVE SUMMI PONTIFICIS

BREF DU SOUVERAIN PONTIFE.

BENEDICTI XIV.

BENOIT XIV.

AD R. P. NORBERTUM A Barro-duco Capucinum &c. tunc in Galliâ, nunc verò in Curiâ Romanâ existentem, suprà quodam Libro, tipys ab eo, tum Gallico, tum Italico idiomate mandato, & infcripto Mémoires &c. & Memoriali &c.

Inscriptio Brevis.

Dilecto Filio F. Norberto a Barroduco Capucino. BENEDICTUS PP. XIV.

Ilecte Fili, falutem, & Apostolicam benedictionem. Litteras accepimus a te scriptas die undecimâ Maii, unà cum Libro tuo ad Nos transmillo: Jam incoepimus eum legere, & ne dubites quod inteAu R. P. NORBERT DE BAR-LEDUC Capucin Soc. étant alors en France हिन्ने 🛦 présent en Cour de Rome. sur un de ses Livres, imprimé en Langue Françoise E Italiene, E intitulé Mémoires &c. Memoriali E3c.

Inscription du Bref. A notre Cher Fils F. Norbert de Bar-le-duc Capucin.

BENOIT XIV. PAPE.

Notre Cher Fils, nous vous donnons le falut, Es la bénédiction Apostolique. Nous avons reçu les lettres que vous nous avez adressé du onzième jour du mois de Mai, & en même tems votre Livre que vous nous of-Aaa 3

frez. Nous avons deja commencé à le lire: Es ne doutez point que nous ne prenions la peine de le lire entiérement: Es soyez assuré que l'ayant lû, nous serons atentif à apporter les remédes convenables aux maux dont il nous fait la description. En atendant Je vous embrasse avec un amour Paternel, Es Je vous acorde la bénédition Apostolique. Donné en notre Chateau de Castelgandolphe le 9. de Juin 1742.

LETTRE

Par l'ordre du même Souverain Pontife, au dit R. P. Norbert, au sujet d'un autre Livre, intitulé Oraifon Funébre de M. de Visdelou Evêque Jésuire &c. prononcée par le même R. P.

Mon très Révérend & très honoré Pére.

L'élivre que votre très Révérende Paternité a eu l'honneur d'offrir à Sa Sainteté, integrum non fimus lecturi, & quod eo perlecto manum non fimus adınoturi ad paranda malis remedia. Intereà te Paterno amplectimur affectu, tibique Apostolicam Benedictionem impartimur. Datum in Arce Castrigandulphi die nonâ Junii 1742. Pontificatûs nostri anno fecundo.

EPISTOLA

De mandato ejusdem Summi Pontificis, ad distum R. P. Norbertum, super altero Libro, inscripto Oraison Funébre de M. de Visdelou Evêque Jésuite &c. prononcée par le même R. Pére.

Molto Reverendo Padre Padrone Colondissimo.

D'A Nostro Signore si è ricevuto con parziale suo gradimento il libro, ò sia ò fia Orazione funebre, presentatagli da vostra Paternità molto Reverenda, ed egli ben volontieri la leggerà in tempo opportuno. Fràttanto egli ha comendato il zelo di lei, e la costante intrepidezza per la Santa Fede, concedendo con amore Paterno l'Apostolica benedizione.

Tutto ciò figifico a Voftra Paternità molto Reverenda per Sovrano Comandamento, rafermandola in fine con ogni più distinta stima, e rispetto.

Di Vostra Paternità molto Reverenda.

Devotissimo, Obedientissimo Servo Angelo Arfelli Cameriere Segreto, e Segretario Domestico.

teté, qui a pour tître Oraison Funébre, a été reçu avec une joie sensible du Saint Pére, qui le lira avec un vrai plaisir. Sa Sainteté vous accorde, en atendant, avec une tendresse toute Paternelle, la bénédiction Apostolique, pour marquer par-là a votre très Rérérende Paternité, combien Elle à son zèle a cœur, Es combien Elle loue son intrépipidité toujours constante à soutenir les interêts de la Foi. Voilà mon très R. P. ce que j'ai l'honneur de vous écrire pour obeir aux Ordres suprêmes du Souverain Pontife Benoit XIV. Je suis charmé de trouver cette ocasion, pour vous marquer l'estime distinguée, & le respect profond, avec lesquels Sai Phonneur d'être.

De votre très Révérende Paternité.

Le très Devoue, & le très Obeissant Servitent

Ange Arfelle Camerier Secret, & Secretaire Domestique.

376 LETTRE DE M. L'EVEQUE DE MARSEILLE.

Avis.

Nous avons reçu de Florence depuis peu de jours, un paquet d'un ami du P. Norbert; cet ami homme de nom ET de caractère nous prie d'insérer les Piéces suivantes dans les Ecrits, qu'il savoit que nous imprimions au sujet de ce zèlé Missionnaire, nous assurant qu'il les avoit copiées lui-même sur les Originaux, le P. Norbert les lui ayant communiquées dans le tems qu'il étoit en Toscane. ne serviront pas peu à confirmer ce qu'on voit dans sa Lettre au Provisiteur.

de Marseille au P. Norbert à Rome.

Je suis infiniment sensible, M. R. P., à l'atention M. f Evêque que vous voulez bien avoir pour moi, & je vous en fais bien des remercimens. On ne m'a point encore remis le Livre que vous m'annoncez, je ne doute pas qu'il ne foit digne de vous. Pour ce qui est des autres Ouvrages dont vous me faites l'honneur de me parler, M. R. P., j'en ai entendu parler à Marseille, je ne me fuis point avifé de donner fur cela des avis, mais j'ai témoigné que je craignois que cela ne divilât deux Ordres bien unis dans ce Royaume. Vous lavez mieux que moi que ce qui convient à un endroit, ne convient pas toujours à un autre : mais vous ne pouviez vous refuler aux Volontés & à l'Autorité qui vous ont fait écrire. Je prie Dieu que l'union & la paix régne entre les Missionnaires. J'ai l'honneur d'être avec respect

M. R. P.

A Aubagne le 4. Nov. 1742.

Votre très - humble & trèsobéissant serviteur.

Henri Evêque de Marseille.

Ad-

Admodum Reverendo Patri Norberto à Lotharingià Olé-Hance Concionatori Missionario Apostolico ac Procuratori in du Récé-Curia Romana pro Missionibus Nostris Malabaricis, Procureur Capusino, Salutem in Domino. F. Sigismundus à Fer-Général au P. Norbert varià Procurator, atque in Remand Curid Commissa-pour son rius Generalis Totius Ordinis Minorum Sancti Francis-depart de ci Capucinorum licet imm.

Cum Paternitati tuæ admodum Reverendæ contingat pro variis negotiis Nobis notis Provinciam nostram Tusciæ petere, ibique usquè dum præfata negotia perfeceris commorari, virtute præsentium, atque ad Sanctæ Obedientiæ meritum, facultatem tibi impertimur, quatenus cum tuo focio nempè F. Felice pariter è Lotharingià, illuc adire valeas cum benedictione Domini, quem pro Nobis rogare curabis: & Te Superioribus supradictæ Provinciæ enixè commendamus. Datum Romæ die Februarii 1745.

Locus † Sigilli.

F. Sigismundus qui suprà.

Mon cher P. Norbert, je voudrois pouvoir vous aider plus que je n'ai fait & procurer à votre Révérende Paternité les consolations dont elle a Révérenbeloin dans les circonstances présentes. Etant ac-distine P. tuellement ocupé à la prédication, je vous dirai teur du S. en peu de mots mon Conseil, dont votre Révé-Palais, au rende Paternité pourra profiter selon que Dieu lui ins- P Norbert: pirera & les Personnes d'un plus grand poids que je Plealien. ne le suis. Si vous voyez que votre Personne ne soit pas en sûreté où vous êtes, vous pourriez vous rendre à Venise & vous mettre sous la protection $\mathbf{B}\mathbf{b}\mathbf{b}$

278 LETTRE DU R. PREDICATEUR APOSTOLIQUE.

de la Sérénissime République, & atendre la avec ratience le secours du Seigneur sur vous: Auxilium Domini super te. Un Missionnaire qui comme vous est prêt à donner son sang pour la défense de la vérité & de la foi, doit par conséquent être dispofé à foufrir persécution, abandonnement, injures, menaces. & toute autre forte de tribulations. Oue votre Révérende Paternité dise avec St. Ignace Martir, je commence maintenant plus que jamais, à être Disciple de J. C. Nunc incipio esse Discipulus Christi. Tout le monde sait naviger lorsque le vent est en pouppe, mais peu le savent dans le tems de la tempête, cependant c'est alors qu'on connoit la bravoure & la dextérité du timonier. J'espére qu'avec le tems & avec la patience, votre R. Paternité, fera triomphante: Mais atendez le Seigneur & agifsez toujours courageusement: Expecta Dominum & viriliter age: One votre cœur prenne courage & foutenez toujours la Cause du Seigneur: Confortetur cor tuum & suffine Dominum. Je vous parle en véritable ami & comme le doit faire un Religieux. Donnez-moi de vos nouvelles & je vous en donnerai des miennes: Ce ne sera pas seulement des paroles que j'emploirai pour vous, mais ce sera des œuvres où l'ocasion s'en présentera. Je prie le Seigneur pour vous, & priez le pour moi, afin qu'il nous acorde la grace de le posséder dans l'éternité &c.

A Rome le 8. Avril 1745.

O Sacerdotes qui despicitis nomen meum! O Sacerdotes, mittam in vos egestatem, & maledicam benedictionibus vestris, dispergam super vultum vestrum Stercus solemnitatum vestrarum.

Convertam festivitates vestras in luctum & omnia Amos cantica vestra in planctum. Audite hoc qui conteritis Chap. 8. Pauperem. O Prêtres qui méprisez mon Nom! O Prêtres qui êtes dans l'abondance, je vous réduirai dans un état d'une pauvreté extrême, & répandrai mes malédictions sur ce que vous apellez bénédictions, & je couvrirai votre Visage de l'excrément dont vous faites usage dans vos Cérémonies.

Je changerai vos jours de triomphe en des jours de larmes & vos chants de joie en des plaintes lamentables. Ecoutez ces menaces du Seigneur, vous qui vous éforcez de faire périr le Foible & le Pauvre.





